

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

Le secteur bancaire en Afrique

De l'inclusion financière
à la stabilité financière



Banque
européenne
d'investissement



La banque de l'UE

Le secteur bancaire en Afrique

De l'inclusion financière à la stabilité financière

Octobre 2018



Le secteur bancaire en Afrique : De l'inclusion financière à la stabilité financière

À propos du rapport

Dans sa quatrième édition, le présent rapport propose une analyse de l'évolution récente des secteurs bancaires en Afrique ainsi que de certaines questions structurelles pertinentes. Il repose sur des travaux internes de recherche conjugués aux contributions de spécialistes de premier plan venant de banques commerciales actives dans la région, d'IFI et d'autres institutions encore.

À propos du département Analyses économiques de la BEI

Le département Analyses économiques de la BEI a pour mission de fournir des analyses et des études économiques destinées à aider la Banque à mettre en œuvre ses opérations et à définir sa position, sa stratégie et ses politiques. Fort de 30 économistes, le département est placé sous la direction de Debora Revoltella.

Principaux contributeurs au présent rapport

Rédacteur économique : Jean-Philippe Stijns, sous la direction de Barbara Marchitto, Cheffe de la division Analyses pays et secteurs financiers, et Debora Revoltella, directrice du département Analyses économiques

Introduction : Jean-Philippe Stijns

Chapitre 1 - Les secteurs bancaires en Afrique subsaharienne : résultats d'une enquête auprès des groupes bancaires : Jean-Philippe Stijns et Adeline Pelletier

Chapitre 2 - Les tendances du secteur bancaire en Afrique de l'Ouest : Claudio Cali, Emmanouil Davradakis, Nina Fenton et Amine El Kourchi

Chapitre 3 - Le secteur bancaire dans la CEMAC : Un potentiel immense sur fond d'énormes défis : Jean-Philippe Stijns, Jad Benhamdane et Said Hidane

Chapitre 4 - Le secteur bancaire en Afrique de l'Est - Répondre aux chocs du marché : Ricardo Santos et Jared Osoro

Chapitre 5 - Le secteur bancaire en Afrique australe : Sanne Zwart et Stuart Theobald

Chapitre 6 - Secteurs bancaires d'Afrique du Nord : une amélioration lente mais perceptible : Andreas Kappeler, Samia Azzabi et Jad Benhamdane

Chapitre 7 - Prêts pour la reprise ? L'effet d'éviction par la dette publique sur les prêts au secteur privé en Afrique : Sanne Zwart et Vivian F. de O. Schmidt

Chapitre 8 - L'état de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires en Afrique : Alan Bainbridge, Simon Lovegrove et Jack Prettejohn

Chapitre 9 - Le financement des infrastructures en Afrique : Andreas Kappeler, David Ashiagbor, Arthur Minsat, Rodrigo Deiana et Thang Nguyen-Quoc

Postface : Tim Bending, Claudio Cali, Nina Fenton, Andreas Kappeler et Sónia Leonardo

Soutien éditorial, linguistique et statistique

Unité de traduction anglaise, Linguistic Services, Banque européenne d'investissement

Unité de traduction française, Linguistic Services, Banque européenne d'investissement

Production Management Unit, Linguistic Services, Banque européenne d'investissement

Nathalie Gilson, assistante opérationnelle principale, BEI

Gabriela Donini, assistante, BEI

Publication de la Banque européenne d'investissement

Clause de non-responsabilité

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la BEI.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le redressement des pays d'Afrique subsaharienne est en cours après le plus important ralentissement de la croissance observé depuis 20 ans. La reprise devrait toutefois rester inégale entre les pays de la région et la croissance du produit intérieur brut (PIB) par habitant, quoique positive depuis 2017, demeure insuffisante pour faire reculer la pauvreté de manière sensible. La reprise est encore fragile. Le fardeau de la dette publique, de plus en plus lourd, a pour corollaire une montée des risques liés à la viabilité de la dette, tandis que le durcissement des conditions générales de financement et les cours inférieurs aux prévisions des produits de base présentent des risques supplémentaires de détérioration. Dans certains pays, l'investissement en dette souveraine par les banques locales entraîne un effet d'éviction du crédit au secteur privé, ce qui pourrait freiner la croissance. Parallèlement, le recul des relations de correspondant bancaire devient une source de préoccupation car il pourrait compliquer les opérations internationales requises dans le cadre du commerce transfrontalier.

Les économies des pays d'Afrique du Nord connaissent actuellement une importante transformation économique. La situation macroéconomique devrait continuer à bénéficier de la mise en œuvre de réformes sociales et économiques et de la poursuite des efforts d'intégration régionale. La position géographique confère également à la région un avantage considérable pour attirer l'investissement étranger direct. De nombreux pays considèrent également que cette transformation est l'occasion de rendre la croissance économique plus inclusive. Les microentreprises et les PME, qui représentent la grande majorité des entreprises d'Afrique du Nord, ont toujours besoin d'un meilleur accès aux services et produits financiers, en dépit des progrès importants qui ont déjà été observés. Les institutions financières non bancaires sont encore dans leurs premières phases de développement, ce qui limite le choix des instruments financiers à la disposition des petites entreprises.

Dans de nombreux marchés bancaires d'Afrique subsaharienne, le développement des capacités a marqué une pause ces deux dernières années, mais les crises systémiques ont été écartées avec succès, ce qui témoigne de la résilience accrue des systèmes financiers de la région. Il n'en reste pas moins que les prêts non productifs sont en hausse et que l'adéquation des fonds propres et la qualité des actifs se sont détériorées depuis la dernière édition complète de cette étude en 2016. Les banques des économies avancées se sont retirées de la région, tandis que les groupes bancaires régionaux y ont consolidé leur présence. Trop préoccupées par les difficultés économiques, les banques nationales de plus petite dimension n'ont pas tiré parti de la situation.

Malgré plus de quinze ans d'approfondissement financier dans presque tous les pays d'Afrique subsaharienne, les secteurs bancaires ont encore une marge de progression importante par rapport à ceux d'autres régions. De fait, l'accès aux financements arrive toujours en tête de la liste des obstacles auxquels sont confrontées les PME d'Afrique subsaharienne, selon l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises. L'une des raisons de cet accès limité aux financements est que les banques ont renforcé leur activité de

prêt au secteur public ces dernières années. Une émission accrue de dette publique réduit les prêts au secteur privé en offrant d'autres possibilités d'investissement attrayantes et, comme on le voit sur tout le territoire africain, en renchérissant les taux débiteurs. D'après notre analyse, l'effet d'éviction s'est renforcé dans toute l'Afrique au cours de la période de 2014 à 2018, et sa prévalence est élevée au Ghana, au Niger, en Tanzanie et en Zambie. Avec l'accélération de la croissance, la demande de prêts de la part des PME s'accroîtra tandis que l'effet d'éviction par la dette publique pourrait atteindre des niveaux élevés dans plusieurs autres pays. Les groupes bancaires que nous avons interrogés signalent que l'insuffisance de garanties adéquates et les taux élevés de défaillance constituent les principaux obstacles à l'octroi de prêts aux PME dans les pays d'Afrique subsaharienne. Les IFI ont mis au point des programmes permettant d'offrir des garanties sur portefeuille à des banques commerciales pour les prêts destinés à des PME, mais une proportion importante des besoins des banques reste insatisfaite.

Du côté de l'offre toutefois, l'enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne fait état d'avancées dans le domaine des nouvelles technologies. Les banques sont de plus en plus nombreuses à envisager une expansion structurelle de leurs opérations dans les pays d'Afrique subsaharienne à plus long terme. À court terme, aucun groupe bancaire ne prévoit plus d'y consolider des opérations. La moitié des groupes bancaires déclarent avoir bouclé le déploiement de leurs infrastructures informatiques au sens large, mais la majorité d'entre eux sont en phase de déploiement et planifient le déploiement de technologies de banque à distance, de services bancaires mobiles et de technologies financières.

On ne saurait trop insister sur l'importance du renforcement de la superstructure juridique, réglementaire et de supervision des secteurs financiers d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord pour promouvoir l'intermédiation financière. Le règlement des prêts non productifs et la résolution des défaillances des banques incapables de renouer avec la rentabilité seront essentiels pour étayer la confiance nécessaire à l'investissement privé dans les pays d'Afrique subsaharienne. L'amélioration de la législation en matière de redressement des banques et de résolution de leurs défaillances en Afrique contribuerait à réduire les coûts de financement et à faciliter l'intermédiation financière. Une mesure importante serait d'imposer aux banques l'élaboration de plans de redressement et de résolution de leurs défaillances qui seraient ensuite soumis à l'approbation des autorités réglementaires et feraient l'objet de mises à jour. De même, l'introduction d'un seuil de redressement bien défini réduirait également l'incertitude pour les investisseurs du fait qu'ils auraient une vision claire de la manière dont leurs investissements pourraient être pénalisés dans un scénario de gestion de crise.

Les progrès de l'inclusion financière des particuliers et des microentreprises iront de pair avec l'émergence de nouveaux défis qui devront être relevés de manière à assurer un approfondissement financier équitable, diversifié et durable. La protection des consommateurs sera essentielle pour conserver la confiance des nouveaux déposants et des utilisateurs de services financiers et pour leur assurer un traitement équitable face aux acteurs réglementés.

Avec la poursuite du redressement des économies d'Afrique subsaharienne, il ne faudra pas manquer l'occasion de développer davantage les secteurs financiers de la région même si certaines des solutions à portée de main ont déjà été mises en œuvre. Pour libérer de la place dans les bilans des banques, il est essentiel de réduire les besoins de financement des États par des mesures d'assainissement budgétaire et une réforme structurelle. En outre, la poursuite de l'élargissement de la base d'investisseurs pour les titres d'État grâce, par exemple, au développement de marchés obligataires locaux allègerait également la pression sur les banques qui les incite à détenir de grandes quantités de dette publique. L'amélioration de la capacité des banques à évaluer les risques et à contrôler leur clientèle réduirait les risques perçus et faciliterait l'intermédiation financière. En aidant les clients à concevoir et à présenter des projets bancables, il serait possible également d'augmenter les prêts au secteur privé.

Le développement du secteur privé ne passera pas seulement par des financements, il nécessitera une assistance technique et des transferts de connaissances. Il s'agit là d'un investissement à long terme dont les groupes bancaires tireront des avantages économiques et financiers au bout du compte du fait qu'ils forment une future génération de clients - plus importants et plus solides -, mais il leur faut commencer dès maintenant. Les partenaires de développement pourraient contribuer à mobiliser des capitaux et à soutenir le développement du secteur privé en proposant des instruments stratégiques et financiers innovants, y compris dans les domaines FinTech, garanties de portefeuille et formations pour les banquiers.

De surcroît, la sophistication du secteur financier peut contribuer à remédier aux importants goulets d'étranglement que connaît le continent en matière d'infrastructures. Les besoins d'investissement dans les infrastructures sont particulièrement élevés dans les secteurs de l'énergie et des transports, et de nouveaux besoins émergent avec l'urbanisation rapide et la croissance démographique et économique. Les investisseurs privés peuvent jouer un rôle important dans le financement des infrastructures vitales en Afrique. Dans de nombreux pays du continent, les obstacles réglementaires aux investissements d'infrastructure par les investisseurs institutionnels sont progressivement levés. Il n'en reste pas moins que de multiples besoins doivent revêtir la forme de possibilités bien structurées d'investissement bancables et que le développement des marchés financiers doit être poursuivi. Les instruments d'atténuation des risques et les obligations non garanties constituent des produits financiers qui paraissent particulièrement prometteurs pour attirer les investisseurs privés.



Debora Revoltella
Directrice
Département Analyses économiques

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	7
1. Les secteurs bancaires en Afrique subsaharienne : résultats d'une enquête auprès des groupes bancaires.....	13
ADELINE PELLETIER, JEAN-PHILIPPE STIJNS	
2. Les tendances du secteur bancaire en Afrique de l'Ouest	51
CLAUDIO CALI, EMMANOUIL DAVRADAKIS, NINA FENTON, AMINE EL KOURCHI	
3. Le secteur bancaire dans la CEMAC : Un potentiel immense sur fond d'énormes défis	79
JEAN-PHILIPPE STIJNS, JAD BENHAMDANE, SAID HIDANE	
4. Le secteur bancaire en Afrique de l'Est - Répondre aux chocs du marché.....	105
RICARDO SANTOS, JARED OSORO	
5. Le secteur bancaire en Afrique australe	127
SANNE ZWART, STUART THEOBALD	
6. Secteurs bancaires d'Afrique du Nord : une amélioration lente mais perceptible.....	153
ANDREAS KAPPELER, SAMIA AZZABI, JAD BENHAMDANE	
7. Prêts pour la reprise ? L'effet d'éviction par la dette publique sur les prêts au secteur privé en Afrique.....	175
SANNE ZWART, VIVIAN F. DE O. SCHMIDT	
8. L'état de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires en Afrique.....	199
ALAN BAINBRIDGE, SIMON LOVEGROVE, JACK PRETTEJOHN	
9. Le financement des infrastructures en Afrique	217
ANDREAS KAPPELER, DAVID ASHIAGBOR, ARTHUR MINSAT, RODRIGO DEIANA, THANG NGUYEN-QUOC	
Postface	249

Introduction

Une reprise à plusieurs vitesses sur fond d'inquiétudes face à l'accroissement de la dette

L'Afrique subsaharienne devrait enregistrer une croissance modérée en 2018 et dans les années suivantes, mais le rythme de la reprise s'annonce inégal à l'échelle de la région. La hausse de la production pétrolière et minière, conjuguée à la stabilité des prix du pétrole et des produits de base, devrait stimuler l'activité économique dans certains pays, mais pour la région dans son ensemble, la croissance sera modérée. Dans certains pays exportateurs de pétrole, la reprise sera plus lente que prévu parce que la consolidation budgétaire, imposée par le niveau élevé des ratios de dette et la faiblesse des réserves externes, doit se poursuivre. Ainsi, alors que les pays importateurs de pétrole devraient enregistrer une accélération de la croissance de 4,4% en 2017 à 4,7% en 2019, les pays exportateurs de pétrole devraient la voir passer de 0,5% à 2,1% seulement sur la même période (FMI, 2018).

Le rythme de la reprise varie fortement sur le continent africain. L'Afrique de l'Est reste l'une des régions d'Afrique subsaharienne signant les meilleures performances économiques. La croissance économique devrait se hisser à 5,8% à l'échelle de la région en 2018 et s'accélérer plus encore pour s'établir à 6,2% en 2019, dans l'hypothèse d'un environnement politique plus stable et d'une hausse graduelle des prix du pétrole. L'activité économique au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) s'est maintenue à un niveau élevé, progressant de 6% pour la sixième année consécutive en 2017. Parallèlement, en Afrique australe, la croissance annuelle a reculé, passant d'environ 5% sur la période 2010-2014 à près de 2,5% ces dernières années, de nombreux exportateurs de produits de base de la région pâtissant du recul de la demande internationale et, partant, de la baisse des prix. La reprise devrait être lente. Dans l'ensemble, la situation macroéconomique dans les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) s'améliore après un ralentissement marqué sous l'effet combiné de la chute des prix des matières premières et des menaces sur le plan de la sécurité. En 2018, ces économies ont commencé à se redresser, la croissance atteignant 1,7% grâce à l'augmentation des prix et de la production dans le secteur pétrolier ainsi qu'aux réformes mises en œuvre. La croissance du PIB en Afrique du Nord a atteint 3,4% en 2017, soit un niveau légèrement supérieur à celui des années précédentes. Les perspectives économiques demeurent positives grâce à d'importantes réformes structurelles et macroéconomiques, mais la progression du PIB devrait ralentir pour passer sous la barre des 3% en 2018.

Au sein des différentes régions également, les performances économiques récentes reflètent la diversité des structures économiques et les différents degrés de dépendance aux exportations pétrolières et minières. En Afrique occidentale, le Nigeria est sorti de la récession en 2017 principalement grâce à la hausse des cours du pétrole, affichant un taux de croissance de 0,8%, tandis que le Ghana a enregistré une nette reprise de la croissance du PIB réel (à 8,4%) après le ralentissement observé deux années auparavant. Dans la CEMAC, tous les pays à l'exception de la Guinée équatoriale devraient avoir une croissance positive en

2018, avec des taux allant, d'après les projections, de 0,7% seulement pour la République du Congo à 4,0% pour le Cameroun. En Afrique orientale, les performances du Kenya (4,8%) et de l'Ouganda (4,5%) seront inférieures à celles des autres pays de la sous-région en 2018 et 2019, quoique dans une moindre mesure qu'en 2017. En Afrique australe, Madagascar (4,1%) et Maurice (3,9%) sont les seuls pays à avoir enregistré une croissance plus forte ces dernières années que sur la période 2010-2014.

Les risques de baisse prévalent - même si ceux liés à la conjoncture sont désormais mieux équilibrés - en particulier parce que l'endettement public, qui ne cesse d'augmenter, fait peser une menace de plus en plus grande sur la viabilité de la dette. Le rythme d'accumulation de la dette publique a commencé à dépasser celui de la croissance en 2008 et les ratios de dette publique rapportée au PIB se sont fortement détériorés en 2015 et en 2016. La chute des cours des matières premières intervenue auparavant a en particulier eu pour effet d'accroître le niveau d'endettement des exportateurs de matières premières, mais aussi celui de nombreux autres pays de la région. Plus de 80% des pays d'Afrique ont enregistré une hausse de leur ratio dette publique/PIB sur la période 2014-2017, cette hausse représentant plus de 10% du PIB pour plus de la moitié d'entre eux. Environ 37% des pays africains ont des niveaux de dette publique élevés ou sont en situation de surendettement, selon les chiffres publiés par le FMI et la Banque mondiale en juin 2018, et les agences de notation ont déclassé bon nombre d'entre eux au cours des dernières années. D'autres menaces pèsent sur la reprise en Afrique, dont un resserrement des conditions globales de financement et un ralentissement du redressement des prix des produits de base sur fond de guerre commerciale.

D'une manière générale, les secteurs financiers sont résilients et l'inclusion financière s'améliore, mais des poches de risque apparaissent dans certains secteurs bancaires

L'hétérogénéité des stades de développement des marchés financiers et du potentiel de marché reflète la diversité des structures et des performances économiques à l'échelle de la région. Quelques secteurs bancaires d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord ont désormais une capacité proche de celle des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Ceux d'Afrique du Sud, de Maurice, du Maroc et de la Tunisie en sont des exemples, de même que ceux du Cap-Vert et de la Namibie - quoique dans une moindre mesure. Plusieurs marchés s'approchent d'un niveau de développement caractéristique des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, comme le Kenya et la Côte d'Ivoire. Mais dans de nombreux pays, les secteurs bancaires comptent toujours parmi les moins développés du monde, comme en RDC, en Guinée-Bissau, au Malawi, en Sierra Leone et au Soudan, tandis que dans certains autres, leur niveau de développement reste inférieur à celui des pays de la même catégorie de revenu. Le Cameroun et le Nigeria, qui sont tous deux des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et le Gabon, un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, affichent toujours une profondeur financière inférieure à la moyenne des pays à faible revenu globalement, bien que la capacité de leur système financier se soit développée au cours des dix dernières années.

L'inclusion financière des particuliers a continué à s'améliorer tout au long de l'épisode récent de ralentissement conjoncturel grâce à la nouvelle approche adoptée par les acteurs du secteur bancaire et leurs autorités réglementaires. L'inclusion financière numérique progresse : d'abord entreprise en Afrique orientale, il est clair qu'elle a ensuite fait tache d'huile et améliore désormais l'accès aux financements dans toutes les régions d'Afrique. Une large part de la population d'Afrique subsaharienne n'est toujours pas bancarisée, mais des progrès notables ont été accomplis depuis 2011. L'Afrique subsaharienne affiche le taux de déploiement des services de paiement mobile le plus élevé au monde, mais l'utilisation des services financiers n'a pas évolué aussi rapidement que la détention de comptes bancaires. La plupart des exemples de réussite mettent en évidence l'importance des partenariats stratégiques entre les banques et les opérateurs de télécommunications, et d'une position favorable de l'autorité de régulation.

Les banques dominent le secteur financier, et par conséquent l'intermédiation financière, en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne, hors Afrique du Sud. La taille des marchés boursiers reste modeste même sur les marchés financiers les plus avancés d'Afrique subsaharienne et d'Afrique du Nord. L'Afrique du Sud est une exception notable : par rapport à la taille de son économie, la valeur des actions échangées à la Bourse de Johannesburg (JSE) est supérieure à celle des autres pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et proche de celle des économies avancées. En revanche, même à Maurice, au Kenya et au Nigeria, les autres marchés des capitaux les plus développés d'Afrique subsaharienne, le volume des actions échangées est resté inférieur à 3% du PIB en 2017, bien que Maurice soit un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et le Kenya et le Nigeria des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Depuis 2007, le volume des échanges boursiers a diminué dans ces trois pays en part de leur PIB, et l'on ne peut donc pas affirmer avec certitude que des progrès importants sont accomplis en matière de développement de la capacité du marché boursier en Afrique subsaharienne. Les marchés obligataires sont également insuffisamment développés dans la région, sauf dans un très petit nombre de pays.

Les marchés bancaires d'Afrique subsaharienne sont généralement oligopolistiques et sont caractérisés par des taux débiteurs élevés et des taux créditeurs bas ou, en d'autres termes, par des marges importantes sur les prêts. Toutefois, grâce à l'intensification de la concurrence, ces marges affichent une tendance générale à la baisse depuis 2000. Par exemple, au Kenya et à Maurice, la marge d'intérêt est passée respectivement de 14% et 11% en 2000 à 6% et 5% en 2017. En revanche, la RDC, le Mozambique, le Rwanda et la Sierra Leone ont affiché des marges d'intérêt à deux chiffres en 2017. Les banques tendent à investir les dépôts dans des emprunts d'État « sans risque » qui offrent des rendements relativement élevés, contribuant ainsi à l'effet d'éviction exercé sur le crédit au secteur privé et le financement des PME en particulier.

L'émission accrue de dette publique à des taux attrayants offre aux banques un investissement plus intéressant que les prêts au secteur privé, d'où un important effet d'éviction. En Afrique, la part de la dette publique détenue par les banques rapportée au PIB a augmenté en moyenne de 8% en 2008 à 12% en 2017. Dans près de 80% des pays, les banques ont étoffé leur portefeuille de titres d'État au cours des trois dernières années. La dette publique détenue par les banques a augmenté plus vite que leurs bilans et représente

aujourd'hui environ 19% de leurs actifs, contre environ 14% en 2008. Au cours des trois dernières années, cette part s'est accrue dans près de trois quarts des pays et, dans un quart des pays, les titres d'État représentent aujourd'hui plus de 25% des actifs des banques.

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les niveaux de capitalisation et la rentabilité restent confortables mais ces dernières années, les prêts non productifs ont augmenté et les rendements des actifs ont été malmenés sur certains marchés. Le ratio médian de fonds propres s'établit à environ 12%, tandis que le rendement médian des fonds propres est de 21%. Toutefois, le ratio médian prêts non productifs/prêts bruts a franchi la barre des 10% au cours des derniers trimestres. Pour ce qui concerne l'Afrique du Nord, les prêts non productifs représentent plus de 10% en Algérie et en Tunisie. Les banques de la sous-région ont enregistré une amélioration de leur rentabilité, signe d'un renforcement de la croissance économique ces dernières années.

La capacité des banques à soutenir l'activité du secteur privé est essentielle pour une reprise durable. En Afrique, le crédit bancaire au secteur privé a culminé aux environs de 2009, à quelque 37% du PIB. Le déclin qui a suivi est resté limité en Afrique du Nord et a été plus que compensé par la récente croissance du crédit. En Afrique subsaharienne, cependant, la baisse des prêts bancaires au secteur privé a été plus prononcée. Malgré quelques améliorations récentes au cours de la période de 2014 à 2016, le crédit bancaire au secteur privé demeure inférieur d'environ un quart au niveau de 2009. Dans les deux régions, le volume des prêts bancaires au secteur privé est plus faible qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes ou qu'en Asie du Sud, où il représente 45% du PIB. La croissance économique va généralement de pair avec l'expansion du secteur bancaire, mais - élément crucial - elle est freinée par la faiblesse des prêts bancaires. Par conséquent, pour soutenir la reprise économique, les banques doivent avoir la capacité d'intensifier les prêts au secteur privé, et en particulier aux PME.

D'après l'enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises, l'accès aux financements arrive toujours en tête de la liste des obstacles auxquels sont confrontées les PME, et la plupart des investissements de ces entreprises sont autofinancés, d'où le déficit de financement dans ce secteur. Les groupes bancaires signalent que le manque de garanties appropriées et la crainte de taux de défaillance élevés sont les obstacles les plus importants à l'activité de prêt aux PME en Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, les institutions financières internationales (IFI) ont mis au point des programmes permettant d'offrir des garanties sur portefeuille à des banques commerciales pour les prêts destinés à des PME, mais une part importante des besoins des groupes bancaires concernant ces garanties reste insatisfaite.

L'enquête BEI sur les groupes bancaires en Afrique subsaharienne fait ressortir une nouvelle positive : une proportion de plus en plus importante de groupes bancaires envisagent une expansion structurelle de leurs opérations dans la région et aucun groupe bancaire ne prévoit plus d'y consolider des opérations. L'optimisme grandit en ce qui concerne l'accès général aux financements. Les banques planifient principalement des levées de fonds en monnaie locale, et privilégient les dépôts et les financements à long terme, comme la dette subordonnée. La moitié des groupes bancaires déclarent avoir bouclé le déploiement de leurs infrastructures informatiques au sens large. La majorité d'entre eux sont en phase de

déploiement et planifient le déploiement de technologies de banque à distance, de services de banque mobile et de technologies financières.

Les groupes bancaires font état d'une amélioration des conditions de marché pour le montage des opérations, s'accompagnant d'une hausse du volume de prêts non productifs et d'une baisse des marges. La concurrence de plus en plus intense dans le secteur pousse les groupes bancaires à sortir de leur zone de confort et à rechercher la croissance en finançant des types différents et plus nombreux de PME et de professions libérales. Les banques investissent en conséquence dans leur infrastructure informatique ainsi que dans les réseaux numériques et physiques et renforcent leurs processus de gestion des risques et de mise en place de crédit. La proportion de groupes bancaires opérant dans le respect des normes de Bâle II et Bâle III a augmenté depuis la dernière édition de l'étude menée par la BEI, mais le renforcement de la capacité de gestion des risques et de la fonction de conformité est encore en cours.

Enfin, les PME sont les seuls employeurs pouvant réaliser le dividende démographique dont l'Afrique a tant besoin. Toutes les parties prenantes doivent rester pleinement engagées. En l'absence d'une action coordonnée de leur part sur le programme de développement du secteur privé, des centaines de millions de jeunes Africains risqueront, demain, d'être privés de la possibilité de contribuer à l'économie de leur pays parce qu'ils ne pourront pas trouver un emploi décent et productif. Les enjeux sont importants et nécessitent l'attention de tous les partenaires du développement.

À propos du présent rapport

Cette quatrième édition intégrale de l'étude de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique subsaharienne met en lumière les récentes évolutions intervenues dans les secteurs bancaires de la région et les options stratégiques pour toutes les parties prenantes. Les chapitres consacrés au développement du secteur bancaire dans chaque sous-région ont été étoffés, une attention plus grande étant portée au financement des MPME et à l'inclusion financière. En outre, le chapitre commun consacré à l'Afrique occidentale et centrale dans les éditions précédentes a été scindé de manière à couvrir les deux régions plus en détail et à tenir dûment compte de la grande diversité des défis et des opportunités de leur secteur bancaire respectif.

L'édition 2018 de cette étude a également pour objectif de contribuer à la Journée de l'Afrique qui sera organisée par la BEI le 22 novembre 2018 à Addis-Abeba, en Éthiopie, en partenariat avec l'ONUDI. Un chapitre sur l'Afrique du Nord a été ajouté au document qui suit ainsi l'approche continentale de l'Afrique adoptée par le partenaire de la Banque. Le reste de l'étude est organisé comme suit.

La première partie de cette étude est centrée sur l'analyse des secteurs bancaires en Afrique subsaharienne. Le premier chapitre examine les tendances récentes observées dans les secteurs bancaires en Afrique subsaharienne, en s'appuyant sur une enquête menée auprès des groupes bancaires opérant dans la région. Les chapitres 2 à 5 analysent respectivement

les tendances récentes dans les secteurs bancaires en Afrique occidentale, en Afrique centrale, en Afrique de l'Est et en Afrique australe.

La seconde partie de cette étude consiste en des chapitres thématiques qui traitent des opportunités et des défis transversaux dans le domaine du financement des investissements en Afrique subsaharienne. Le chapitre 7 analyse les conséquences négatives de l'effet d'éviction exercé par la dette publique sur les prêts au secteur privé en Afrique. Le chapitre 8 dresse l'état des lieux de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires en Afrique. Le chapitre 9 répertorie les options stratégiques possibles pour le financement du développement des infrastructures et la contribution la plus appropriée des partenaires du développement, en mettant en particulier l'accent sur les institutions de financement du développement. L'étude s'achève par une partie expliquant le type de soutien financier et d'assistance technique offerts par la BEI aux secteurs financiers en Afrique subsaharienne.

1. Les secteurs bancaires en Afrique subsaharienne : résultats d'une enquête auprès des groupes bancaires

Adeline Pelletier¹ et Jean-Philippe Stijns^{2,3}

Résumé analytique

- Le présent chapitre dresse l'inventaire des tendances et problèmes stratégiques qui affectent les groupes bancaires d'Afrique subsaharienne. Outre les données accessibles au public (dont celles émanant du FMI et de la Banque mondiale), ce chapitre s'appuie sur les résultats de la troisième édition de l'enquête de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.
- Malgré plus de quinze années d'approfondissement financier dans presque tous les pays d'Afrique subsaharienne, les secteurs bancaires de cette région ont encore beaucoup de chemin à parcourir pour gagner en profondeur, en dynamisme et en sophistication. La proportion de groupes bancaires en conformité avec les normes Bâle II et Bâle III s'est accrue depuis la dernière édition de l'enquête, quoique la révision du système de gestion des risques et de la capacité en matière de conformité soit toujours en cours.
- Ces deux dernières années, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont marqué une pause en matière d'approfondissement financier. Cependant, les groupes bancaires sont toujours plus nombreux à programmer une croissance structurelle à long terme de leurs activités dans cette région. À court terme, aucun groupe bancaire n'entend continuer à consolider ses activités en Afrique subsaharienne. Si la moitié des groupes bancaires déclare avoir pleinement mis en place des infrastructures informatiques générales, la majorité d'entre eux n'ont toutefois pas encore achevé le déploiement des technologies de banque à distance, de celles liées aux services bancaires mobiles et de la technologie financière (FinTech), voire n'en sont encore qu'au stade de la planification.
- Les groupes bancaires font état d'une amélioration des conditions de marché en matière d'octroi de crédit, mais aussi d'une augmentation des prêts non productifs et d'une diminution des marges. L'optimisme croissant qui se fait sentir concernant l'accès aux financements en général est moins de mise pour ce qui est de la tarification et de l'échéance des financements. Les banques prévoient, essentiellement, de lever des fonds en monnaie locale, en mettant

¹ Professeure à l'Institute of Management Studies, Goldsmiths, University of London ; associée de recherche à la London School of Economics.

² Économiste principal à la Banque européenne d'investissement.

³ Les auteurs remercient les collègues de la BEI pour leurs commentaires sur le présent chapitre. Toutefois, les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

l'accent sur les dépôts et ressources à long terme, telles que la dette subordonnée et l'émission d'obligations.

- Du côté de la demande, l'accès aux financements demeure le principal obstacle pour les PME ; la plupart de leurs investissements sont autofinancés, ce qui entraîne un déficit de financement de ces entreprises. Du côté de l'offre, les groupes bancaires soulignent le manque de garanties adéquates et les taux de défaut élevés, qui constituent les principaux obstacles à l'activité de prêt aux PME en Afrique subsaharienne. Dans ce contexte, les institutions financières internationales (IFI) ont élaboré des programmes destinés à offrir des garanties de portefeuille aux banques commerciales, aux fins de leur activité de prêt aux PME. Néanmoins, une part importante des besoins des groupes bancaires en garanties de portefeuille pour les prêts aux PME reste insatisfaite.
- Bien qu'une large part de la population d'Afrique subsaharienne ne bénéficie toujours pas des services bancaires, des progrès notables ont été accomplis à cet égard depuis 2011. L'Afrique subsaharienne enregistre le taux de déploiement des services de paiement mobiles le plus élevé au monde ; pourtant, l'utilisation des services financiers n'a pas évolué aussi rapidement que le taux de détention de comptes. La plupart des exemples de réussite mettent en exergue l'importance des partenariats stratégiques entre les banques et les entreprises de télécommunications.

1.1. Introduction

Le présent chapitre dresse l'inventaire des tendances et problèmes stratégiques qui affectent les groupes bancaires opérant en Afrique subsaharienne, en s'appuyant sur les conclusions de la troisième édition de l'enquête de la BEI auprès des groupes bancaires présents en Afrique subsaharienne (en annexe)⁴. Une première édition-pilote avait été lancée en 2015. La deuxième édition de l'enquête a été menée en 2016 et étendue à deux égards. En premier lieu, l'échantillon des groupes bancaires ayant accepté de participer à l'enquête est passé de 10 à 17 banques et a inclus quelques banques internationales bien implantées en Afrique subsaharienne. En second lieu, le questionnaire destiné aux groupes bancaires a été étendu à 20 questions (au lieu de 10), de manière à couvrir davantage d'aspects stratégiques, y compris la demande et l'offre de prêts en monnaie nationale et le déploiement de nouvelles technologies.

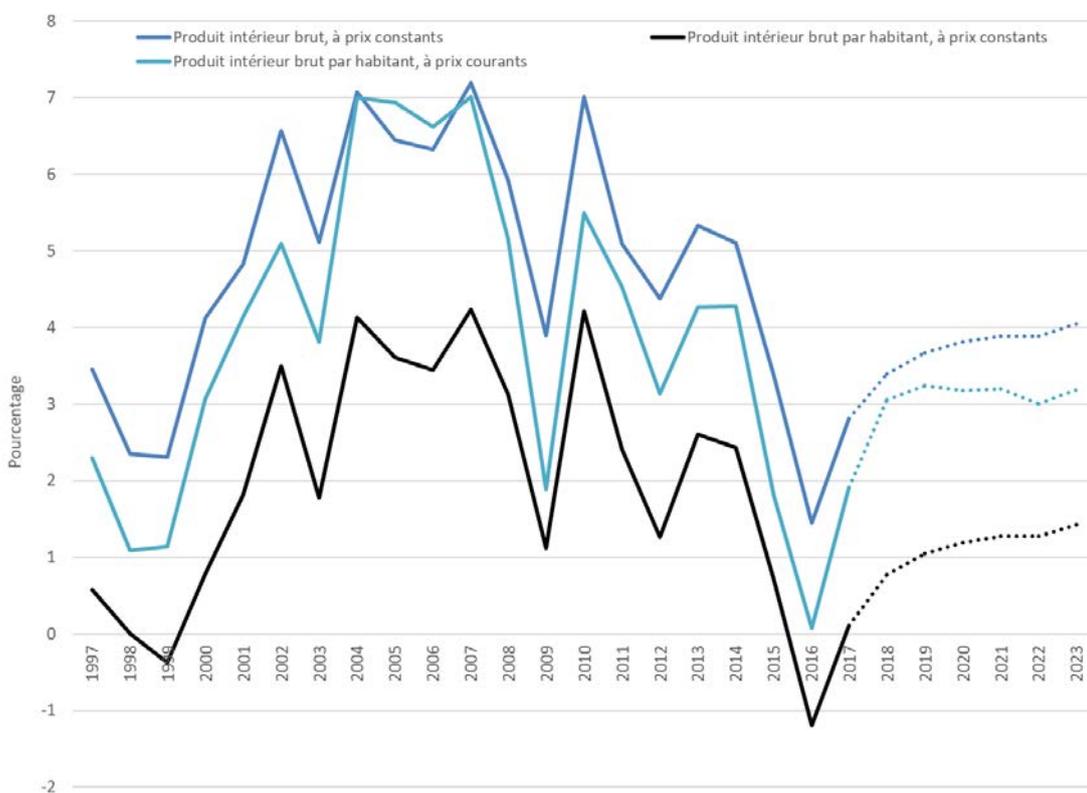
Pour cette troisième édition, l'échantillon de banques et le questionnaire ont été élargis. Le retrait de l'échantillon de huit groupes bancaires a été compensé par l'intégration de 16 autres groupes, ce qui a ainsi permis d'enregistrer un gain net de huit banques. Un effort a aussi été fait pour élargir l'échantillon à davantage de banques régionales et locales. Au total,

⁴ L'assistance informatique fournie par Tomasz Olejnik et Rafal Banaszek a été vivement appréciée. Les auteurs expriment également leur gratitude à Sanja Blatt de la direction Gestion et restructuration des transactions de la BEI, et remercient les collègues établis dans les bureaux régionaux de la BEI à Dakar, Pretoria et Nairobi pour leurs précieux commentaires et retours d'information.

25 groupes bancaires constituent l'échantillon. Le nombre de questions a été augmenté de 20 à 25, avec de nouvelles questions axées sur les prêts aux PME, la technologie financière, la collaboration entre les banques et les entreprises de télécommunications, les concurrents des banques, les fonds propres réglementaires, la dette subordonnée et les secteurs stratégiques en matière de prêts.

La présente introduction décrit le contexte macroéconomique qui caractérise les économies d'Afrique subsaharienne, étant donné son incidence directe sur les groupes bancaires présents dans la région. Dans le reste de ce chapitre, les informations sont organisées comme suit : la deuxième section fait le point sur les tendances à moyen terme dans les secteurs financiers d'Afrique subsaharienne ; la troisième illustre le positionnement stratégique des groupes bancaires actifs dans cette région ; la quatrième analyse les conditions de marché et de financement pour les groupes bancaires d'Afrique subsaharienne ; la cinquième traite de l'accès aux financements en Afrique subsaharienne ; la sixième section présente la conclusion de ce chapitre ; celle-ci est suivie d'une annexe comportant le questionnaire qui sous-tend l'enquête de la BEI.

Graphique 1.1. - Croissance du PIB en Afrique subsaharienne (1997-2023)



Source : Perspectives de l'économie mondiale (avril 2018).

L'Afrique subsaharienne se remet peu à peu du ralentissement de la croissance auquel elle a été confrontée, un phénomène qu'elle n'avait pas connu durant près de deux décennies (Graphique 1.1.). Il faut remonter jusqu'à 1999 pour trouver une année durant laquelle le revenu réel par habitant a baissé dans la région. La récession de 2016 a brutalement rappelé

à quel point nombre d'économies d'Afrique subsaharienne restent tributaires des prix des produits de base. Il ressort des estimations que, à prix constants, la croissance économique en Afrique subsaharienne est passée de 1,5% en 2016 à 2,8% en 2017 (FMI, 2018). Ce redressement résulte du raffermissement des prix des produits de base et de l'amélioration de la production agricole après des périodes de sécheresse (Banque mondiale, 2018). De surcroît, une reprise des investissements fixes a été observée pour les exportateurs de pétrole et de métaux. L'inflation modérée a aussi contribué à la croissance en engendrant un rebond des dépenses des ménages. Selon les projections, la croissance économique devrait s'accélérer et atteindre 3,4% en 2018 et 4,0% d'ici 2023, reflétant ainsi la reprise progressive de la croissance observée au Nigeria, en Afrique du Sud et en Angola, les trois plus grandes économies de la région.

La reprise actuelle doit néanmoins être nuancée par des risques notables de baisse et des mises en garde importantes :

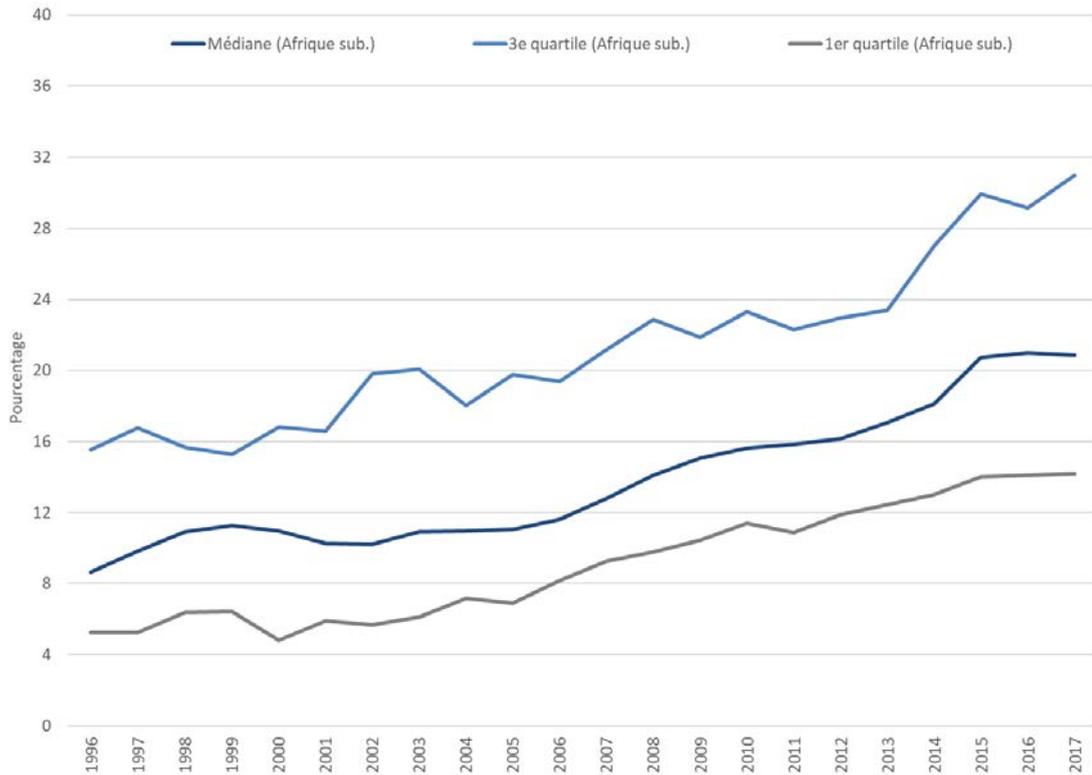
- 1. en premier lieu, la croissance modérée escomptée dans la région ne doit pas occulter les variations considérables qui existent entre les différents pays et le caractère inégal de la reprise en cours.** Si l'on s'attend à ce que la hausse de la production minière et la stabilité des prix des produits de base stimulent la croissance dans certains pays, cette dernière ne sera que modérée dans les autres pays de la région. Dans certains pays exportateurs de pétrole, la reprise sera plus lente que prévu car ceux-ci devront se livrer à un assainissement budgétaire continu, afin de compenser des taux d'endettement élevés et de faibles réserves externes. La croissance devrait, dès lors, passer de 4,4% en 2017 à 4,7% en 2019 dans les pays importateurs de pétrole et, au cours de la même période, de 0,5% à seulement 2,1% dans les pays exportateurs de pétrole (FMI, 2018) ;
- 2. en deuxième lieu, la croissance de la région en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant restera insuffisante pour remédier de manière significative à la pauvreté.** La rigueur restera de mise sur le plan politique, compte tenu des limites imposées par la nécessité de contrer la hausse des taux d'endettement et de reconstituer leur marge de sécurité pour accroître la résilience. La croissance en PIB réel par habitant est estimée à 0,11% en 2017 et ne devrait augmenter que de 1,42% d'ici 2023 ;
- 3. en troisième lieu, les risques à la baisse prévalent, même si ceux liés à la conjoncture sont désormais mieux équilibrés.** La viabilité de l'endettement croissant vient en tête de la liste des risques nationaux. Parmi les principaux risques externes, figurent des conditions de financement plus strictes au niveau mondial et des prix des produits de base inférieurs à ceux prévus ; à cela s'ajoute le fait que la guerre commerciale naissante entre les États-Unis et ses partenaires commerciaux est source d'incertitude pour l'économie mondiale et pourrait, en définitive, avoir des incidences négatives sur l'Afrique subsaharienne via ses circuits commerciaux et d'investissement.

1.2. Tendances dans les secteurs financiers d'Afrique subsaharienne

Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, ces deux dernières années ont été marquées par une interruption du processus d'approfondissement financier (Graphique 1.2

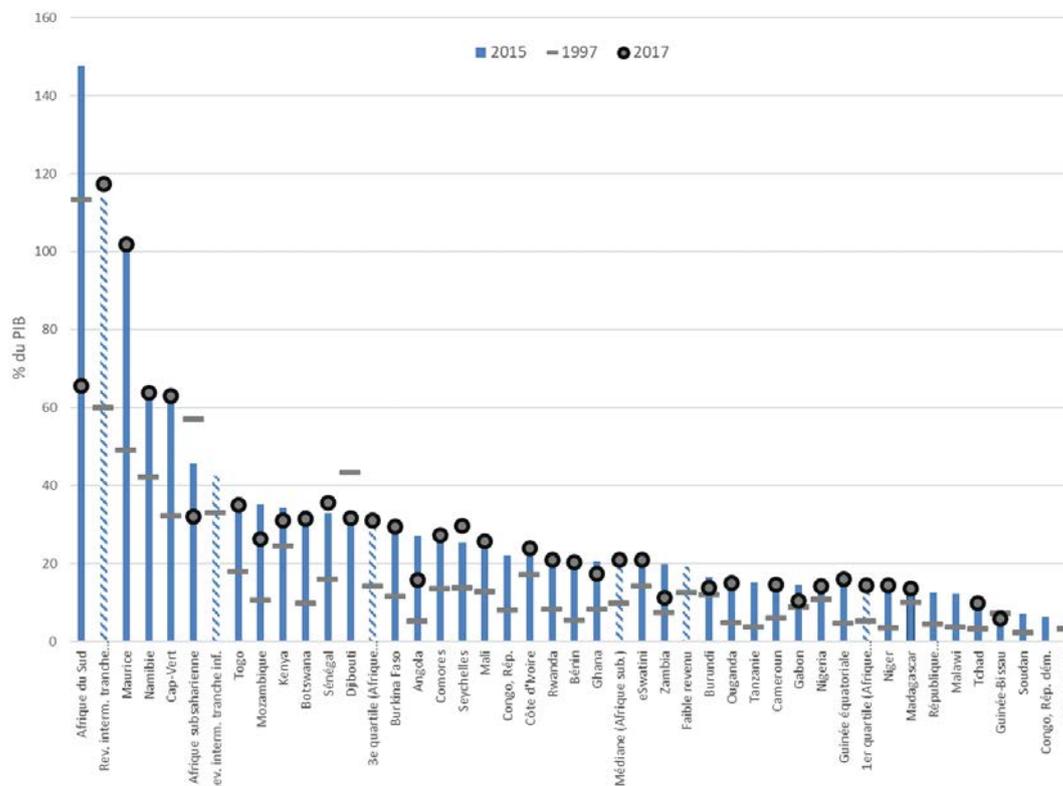
ci-dessous). Ce retranchement est perceptible tant en ce qui concerne la médiane que les valeurs relatives à certains des pays les moins développés. En revanche, les marchés les plus développés ont généralement continué sur la voie de l'approfondissement durant l'année 2017.

Graphique 1.2. - Crédit au secteur privé par catégorie de pays (1996-2017)
(en % du PIB)



Source : base de données FINDEX de la Banque mondiale.

**Graphique 1.3. - Crédit au secteur privé
(2017/2015/1997)**



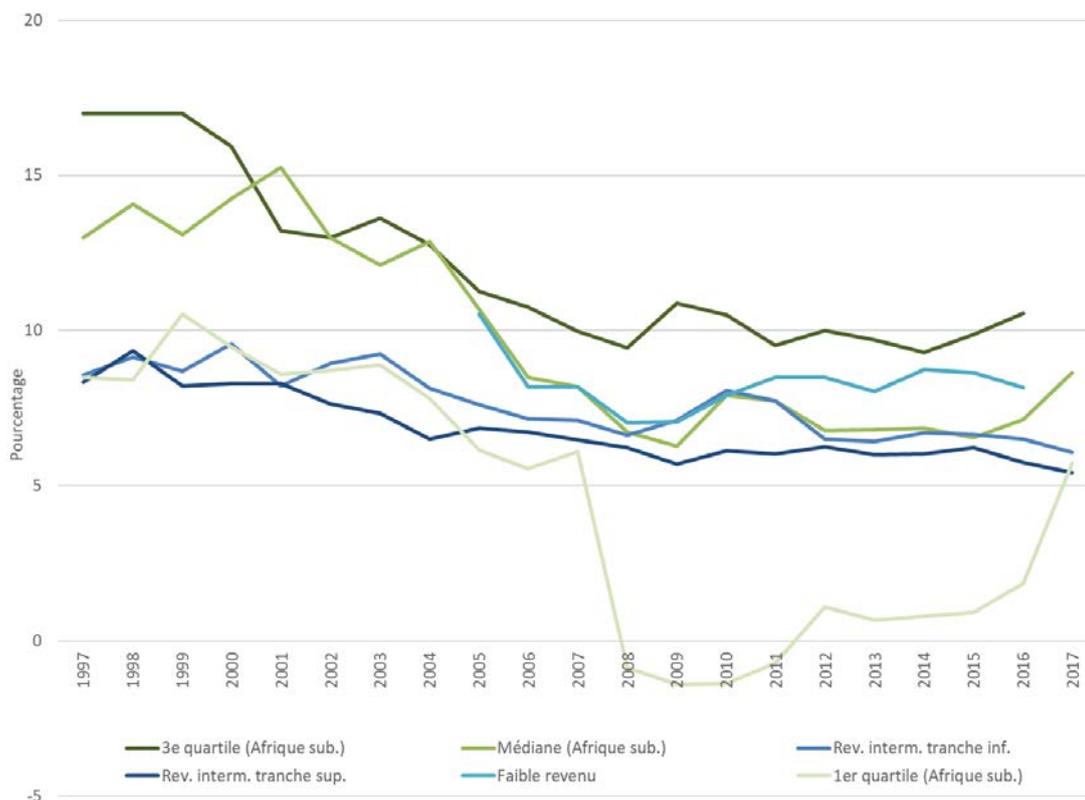
Source : Banque mondiale.

Remarque : les chiffres indiqués pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS), les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) et les pays à faible revenu (PFR) font référence à la moyenne de la catégorie de revenus correspondante au niveau mondial. Pour l'exercice 2019 en cours, les économies à faible revenu sont définies comme celles dont le RNB par habitant, calculé selon la méthode Atlas de la Banque mondiale, était égal ou inférieur à 995 USD en 2017 ; les économies à revenu intermédiaire de la tranche inférieure sont celles dont le RNB par habitant était compris entre 996 USD et 3 895 USD ; les économies à revenu intermédiaire de la tranche supérieure sont celles dont il était compris entre 3 896 USD et 12 056 USD ; les économies à revenu élevé sont celles dont il était égal ou supérieur à 12 056 USD.

La diversité des stades d'évolution des marchés financiers et des tendances de ces marchés demeure une caractéristique structurelle frappante au sein de l'Afrique subsaharienne. Par ailleurs, plusieurs marchés bancaires continuent à présenter une profondeur financière inférieure à celle que leur niveau de revenu laisse supposer (Graphique 1.3.). Les secteurs bancaires en Afrique subsaharienne peuvent être classés, grosso modo, selon trois catégories. La première se caractérise par quelques valeurs extrêmes et un secteur bancaire dont la profondeur est proche de celle attendue pour un PRITS. L'Afrique du Sud et Maurice relèvent clairement de cette catégorie, de même que - mais dans une moindre mesure - le Cap-Vert et la Namibie. La deuxième catégorie, qui représente environ la moitié des autres pays, est constituée de marchés bancaires dont la profondeur se situe entre celle d'un PRITI et celle d'un PFR. Le Kenya et la Côte d'Ivoire, par exemple, s'inscrivent dans cette catégorie intermédiaire. La troisième et dernière catégorie est composée de quelques-uns des secteurs bancaires les moins profonds au monde. La RDC, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et le Soudan appartiennent à cette catégorie. Malgré l'approfondissement de leur secteur financier ces dix

dernières années, le Cameroun (PRITI) et le Gabon (PRITS) affichent toujours une profondeur financière inférieure à la moyenne établie, au niveau mondial, pour les PFR.

**Graphique 1.4. - Écart de taux d'intérêt
(1997-2017)**



Source : Indicateurs de la Banque mondiale / Fonds monétaire international.

Remarque : l'écart de taux d'intérêt correspond au taux d'intérêt perçu par les banques sur les prêts à des clients du secteur privé moins le taux d'intérêt versé par les banques commerciales ou de catégorie équivalente sur les dépôts à vue, à terme ou d'épargne. La médiane ainsi que les deuxième et quatrième quartiles sont représentés pour tous les pays d'Afrique subsaharienne pour lesquels des données sont disponibles (de 19 à 37 pays en fonction de l'année). Une tendance similaire est observée lorsqu'on examine un échantillon stable de 15 pays sur la période 2007-2017.

Les marchés bancaires se caractérisent par des taux prêteurs élevés et de faibles taux des dépôts. Ainsi, les marges d'intérêt sont généralement élevées dans toute la région, en dépit d'une tendance à la baisse (Graphique 1.4.). À titre d'exemple, la RDC, le Mozambique, le Rwanda et la Sierra Leone se distinguaient par des marges d'intérêt à deux chiffres en 2017. Néanmoins, ces marges tendent généralement à la baisse depuis 2000. Au Kenya, la marge d'intérêt a chuté de 14% en 2000 à 6% en 2017, tandis qu'à Maurice, elle est passée de 11% en 2000 à 5% en 2017.

**Tableau 1.1. - Indicateurs de solidité financière relatifs à certains marchés bancaires
d'Afrique subsaharienne**
(en %, dernière date disponible)

Pays	Date	Ratio fonds propres/actifs	Prêts non productifs/prêts bruts totaux	Rendement des actifs	Rendement des fonds propres
Afrique du Sud	2018M2	8,77	3,10	1,70	19,78
Angola	2015A1	8,42	10,61	2,11	21,6
Botswana	2017T4	8,77	5,28	1,93	16,28
Burundi	2017T3	12,21	13,61	2,9	20,51
Cameroun	2018M2	8,28	12,14		
Djibouti	2018T1	5,77	14,09	0,35	5,29
eSwatini	2017T4	13,45	7,92	0,01	0,04
Gabon	2017M11	9,15	10,04	13,04	134,64
Gambie	2016T2	15,04	7,6	3,46	20,62
Ghana	2017A1	13,11	21,59	4,29	18,58
Guinée	2017T4	11,86	10,68	2,05	16,74
Guinée équatoriale	2017M11	15,46	27,33	5,32	35,2
Kenya	2017T4	15,28	10,08	3,24	21,38
Lesotho	2018T1	12,12	4,16	3,92	31,06
Madagascar	2018T1	10,72	7,9	4,5	43,16
Malawi	2017T4	15,6	8,55	5,06	31,11
Maurice	2017T4	10,08	7,03	1,55	15,16
Namibie	2017A1	11,73	2,49	3,02	28,01
Nigeria	2017T3	7,43	15,13	2,43	20,54
Ouganda	2017T4	13,81	5,51	3,85	22,84
République centrafricaine	2017M11	18,9	22,65	8,63	45,85
République du Congo	2017M11	17,79	13,4	8,33	52,52
Rwanda	2017T1	14,28	7,73	2,71	14,88
Seychelles	2017M1	12,11	7,03	3,37	27,85
Tanzanie	2018T1	12,72	11,13	1,71	11,37
Tchad	2017M11	11,99	25,1	1,87	17,22
Zambie	2017T4	11,23	11,98	2,64	22,68
Médiane		12,11	10,08	2,96	21,00

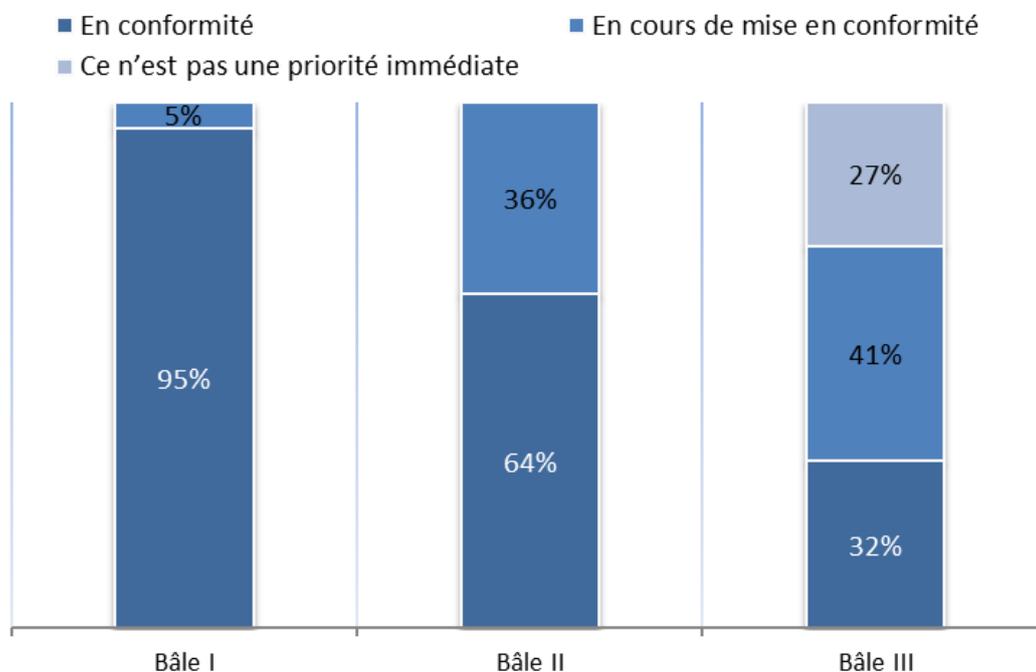
Source : FMI, Indicateurs de solidité financière. Les pays ont été sélectionnés selon la disponibilité des données.

Compte tenu de la concentration du marché, de la faible concurrence (quoiqu'en hausse) et des niveaux peu élevés d'intermédiation, il n'est guère surprenant que les banques soient généralement bien capitalisées et présentent de bons niveaux de liquidités et de rentabilité (Tableau 1.1.). Le ratio médian fonds propres/actifs est de l'ordre de 12%, tandis que le rendement médian des fonds propres atteint un taux imposant de 21%. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, les niveaux de capitalisation restent supérieurs aux seuils réglementaires. La rentabilité est élevée car les banques tendent à investir des dépôts relativement bon marché dans des obligations d'État « sans risque » à assez haut rendement, ce qui a pour effet d'évincer les prêts accordés au secteur privé⁵. Toutefois, les volants de

⁵ Voir Schmidt et Zwart (2018), chapitre 7 de la présente étude.

fonds propres ont été quelque peu érodés ces dernières années et le rendement des actifs a diminué sur certains marchés. Le ratio médian prêts non productifs/prêts bruts a franchi la barre des 10% au cours de ces derniers trimestres.

Graphique 1.5. - État d'avancement de la mise en conformité avec les normes de Bâle
(% de répondants)



Source : Enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.

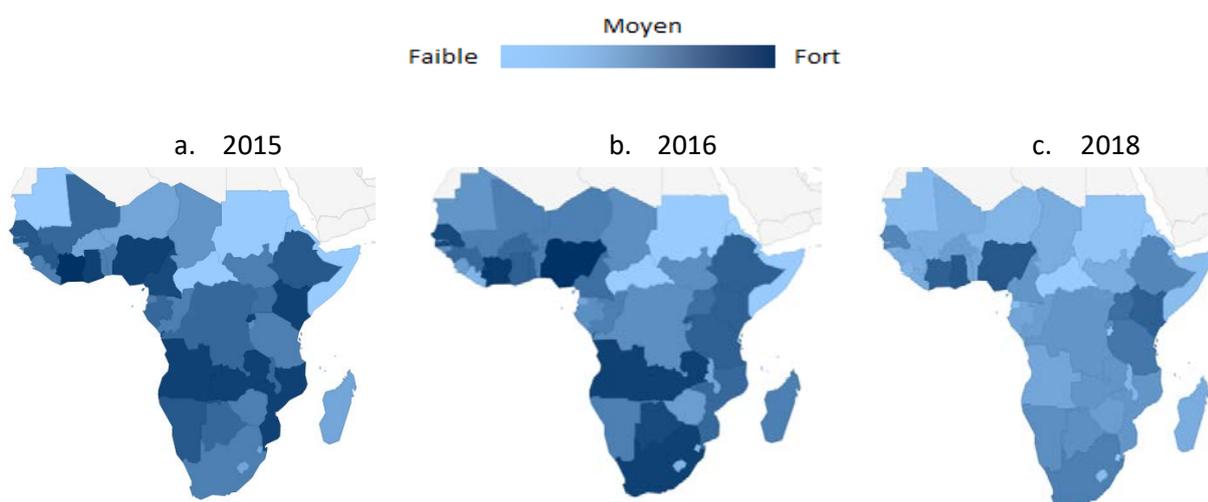
Remarque : question 20 (voir annexe).

La proportion de groupes bancaires ayant répondu à l'enquête et déclarant être en conformité avec les normes Bâle II et Bâle III a augmenté depuis la dernière édition de l'enquête (Graphique 1.5.). Quasiment tous les groupes bancaires estiment qu'ils se conforment aux normes de Bâle I, quoique les ratios d'encours individuels/concentration ne semblent pas toujours respectés. En ce qui concerne les normes de Bâle II, deux tiers des groupes bancaires considèrent être en conformité, tandis que les autres indiquent œuvrer à leur mise en conformité. Il s'agit d'une amélioration par rapport à l'édition 2016 de l'enquête, puisque seulement 46% des groupes bancaires déclaraient se conformer aux normes de Bâle II. Pour ce qui est des normes de Bâle III, environ un groupe bancaire sur trois déclare s'y conformer, alors que deux sur cinq travaillent à leur mise en conformité avec ces normes et moins d'un sur trois estime que Bâle III ne constitue pas une priorité. En d'autres termes, les réponses à l'enquête de la BEI témoignent des efforts consentis, d'une part, par les autorités réglementaires et de surveillance pour appliquer des normes plus rigoureuses, et, d'autre part, par les groupes bancaires en Afrique pour s'aligner de plus en plus sur les meilleures pratiques mondiales.

1.3. Tendances récentes en matière de positionnement stratégique des groupes bancaires en Afrique subsaharienne

Le potentiel de marché est estimé, à l'heure actuelle, comme nettement plus faible qu'en 2015 au niveau régional. En revanche, le potentiel relatif des marchés individuels de la région est resté plutôt stable malgré que le fait que la dernière récession économique ait affecté les économies de la région de façon inégale (Carte 1.1. ci-dessous). En comparant les trois éditions de l'enquête, on observe une forte corrélation des classements entre les scores de potentiel de marché déclarés par les groupes bancaires. Cette corrélation atteint pas moins de 86,5% entre 2018 et 2016, 69,0% entre 2016 et 2015, et 70,4% entre 2018 et 2015. En 2018, le Ghana, le Nigeria, le Kenya et la Côte d'Ivoire sont considérés par les répondants comme les marchés au potentiel le plus élevé. Dans l'édition 2016 de l'enquête, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, l'Angola et l'Afrique du Sud arrivaient en tête du classement, alors que, dans l'édition 2015, les pays perçus par les groupes bancaires comme présentant les potentiels de marché les plus élevés étaient la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya et le Nigeria.

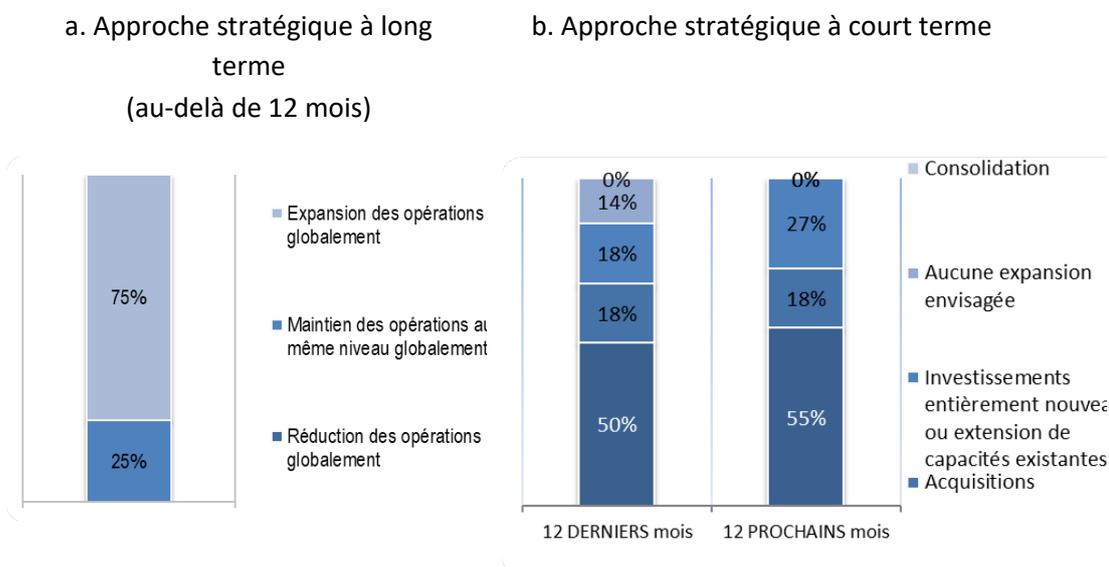
Carte. 1.1 - Potentiel de marché perçu par les groupes bancaires en Afrique subsaharienne



Source : enquêtes 2015, 2016 et 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.

Remarque : question 1, potentiel de marché perçu (élevé, moyen, faible).

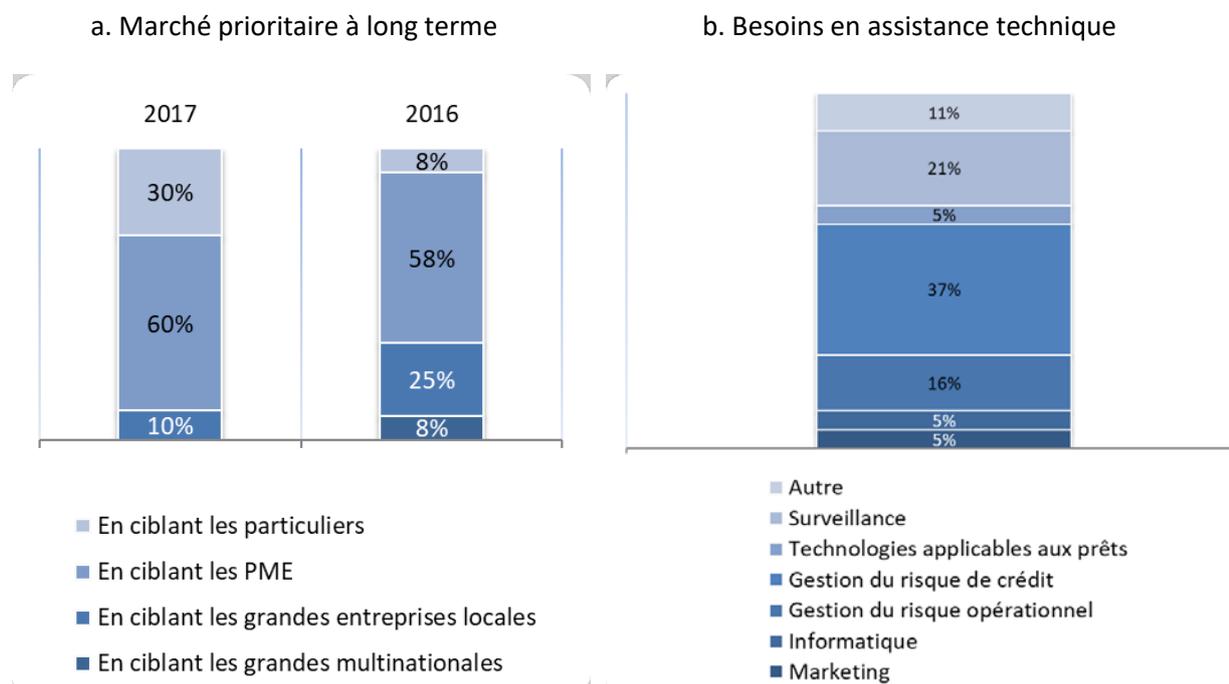
Graphique 1.6. - Positionnement actuel et prévisionnel des groupes bancaires en Afrique subsaharienne
(% de répondants)



Source : Enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d’Afrique subsaharienne.
Remarque : le cadre a. correspond à la question 4.a et le cadre b. à la question 16 (voir l’annexe).

Les groupes bancaires se sont stabilisés sur le plan interne et envisagent d’étendre de nouveau leurs activités. Alors que près de quatre groupes bancaires sur cinq disent toujours envisager une expansion structurelle de leurs activités en Afrique subsaharienne à long terme (Graphique 1.6.a.), aucun ne prévoit de consolider ses activités dans cette région à court terme (Graphique 1.6.b.). 14% des groupes bancaires déclarent avoir consolidé leurs activités au cours des 12 mois précédents, mais aucun n’affiche son intention de le faire durant les 12 mois suivants. Plus de la moitié des groupes bancaires prévoient de se développer au niveau interne. Une part croissante (plus d’un quart) d’entre eux manifeste son intention de consentir à la fois des investissements aux fins de l’extension de capacités existantes (*brownfield*) et des investissements entièrement nouveaux (*greenfield*). Une part constante (représentant environ un cinquième des groupes bancaires) prévoit de procéder à des acquisitions.

Graphique 1.7. - Priorité stratégique et besoins en assistance technique
(% de répondants)



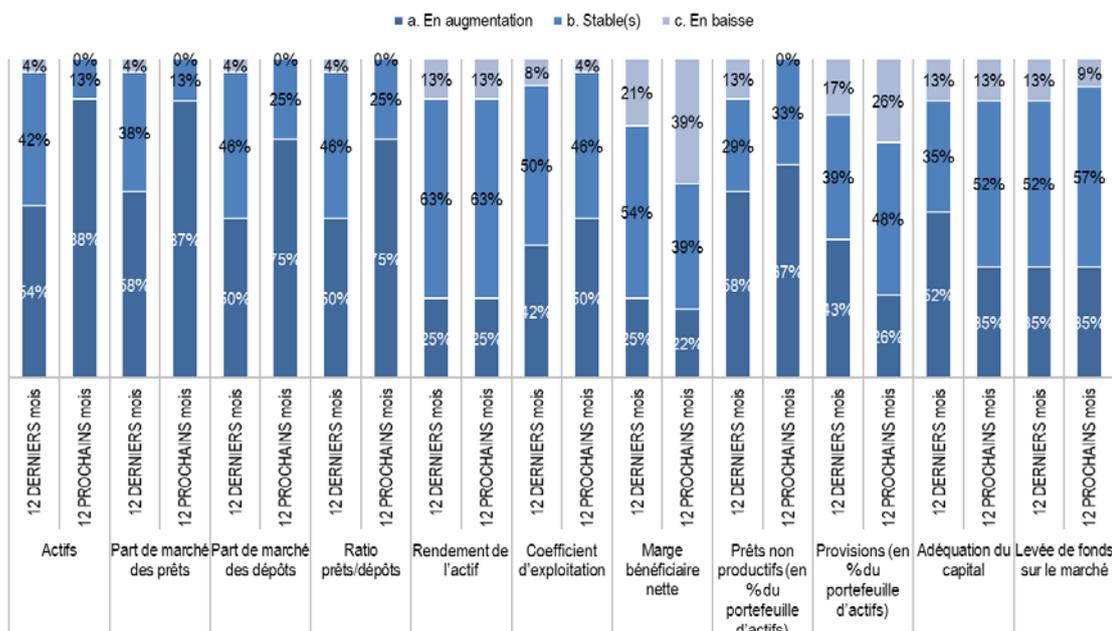
Source : Enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.

Remarque : le cadre a. correspond à la question 4 (marché prioritaire) et le cadre b. à la question 18 (voir l'annexe).

Parmi les groupes bancaires faisant l'objet de l'enquête, la part de ceux déclarant cibler les PME sur le long terme ainsi que les particuliers est en augmentation. Comme le montre le graphique 1.7., 60% des groupes bancaires disent désormais cibler les PME sur le long terme. 30% des groupes accordent la priorité aux particuliers (contre 8% en 2016). Dans l'échantillon 2018, aucun groupe n'a déclaré cibler les grandes multinationales et la part de groupes ciblant les grandes entreprises locales a diminué, passant d'un groupe sur quatre à un groupe sur dix. Par ailleurs, les groupes déclarent que leurs principaux besoins à moyen terme en matière d'assistance technique (AT) concernent la gestion du risque de crédit (37%) et le suivi du crédit (21%). Ces résultats sont en phase avec la priorité croissante qui est accordée aux PME et aux prêts non productifs en hausse.

1.4. Tendances récentes en matière de condition de marché et de financement pour les groupes bancaires en Afrique subsaharienne

Graphique 1.8. - Évaluation par les groupes bancaires des conditions actuelles et futures du marché (% de répondants)



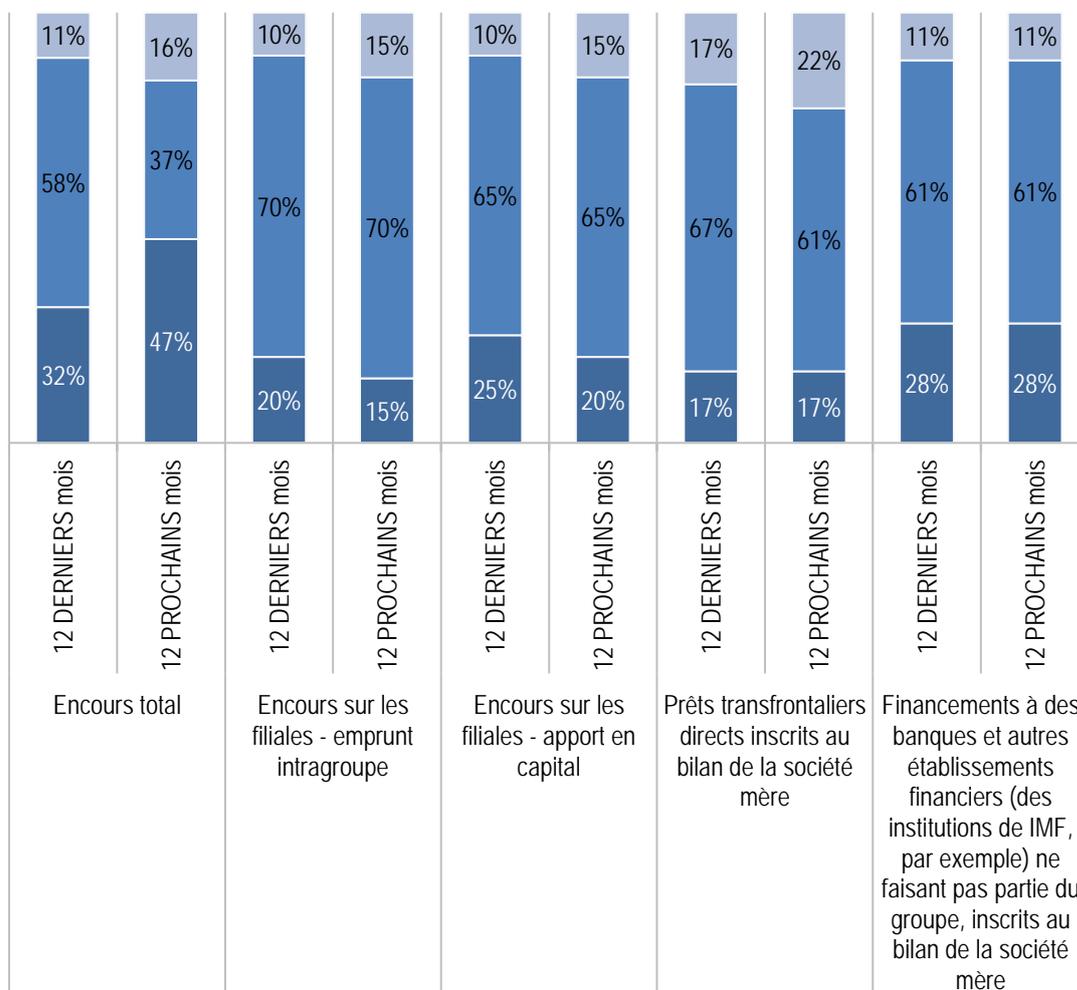
Source : enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.

Remarque : question 2 (voir l'annexe).

Les groupes bancaires font état d'une amélioration des conditions de marché relatives à l'octroi de crédit et de leur part de marché, mais aussi d'une augmentation des prêts non productifs et d'une diminution des marges (Graphique 1.8.). La grande majorité (89%) des répondants s'attend à une croissance des actifs à court terme. Les répondants prévoient aussi une hausse de leur part du marché des dépôts et des prêts, ce qui est indicatif de l'intensification de la concurrence sur le marché. Pour les grands groupes bancaires, l'augmentation des parts de marché - si elle se concrétise - se fera aux dépens des banques de plus petite dimension qui ne sont pas couvertes par l'enquête. En effet, près de deux groupes bancaires sur cinq craignent une baisse à court terme de leur marge bénéficiaire nette et la moitié des répondants s'attend à ce que le coefficient d'exploitation s'accroisse. Les trois quarts des groupes bancaires prévoient une augmentation de leur ratio prêts/dépôts, conjugué à un ralentissement en matière d'adéquation du capital. Environ un tiers seulement des groupes bancaires envisage de lever des fonds sur le marché.

Graphique 1.9. - Accès des groupes à des financements en Afrique subsaharienne
(% de répondants)

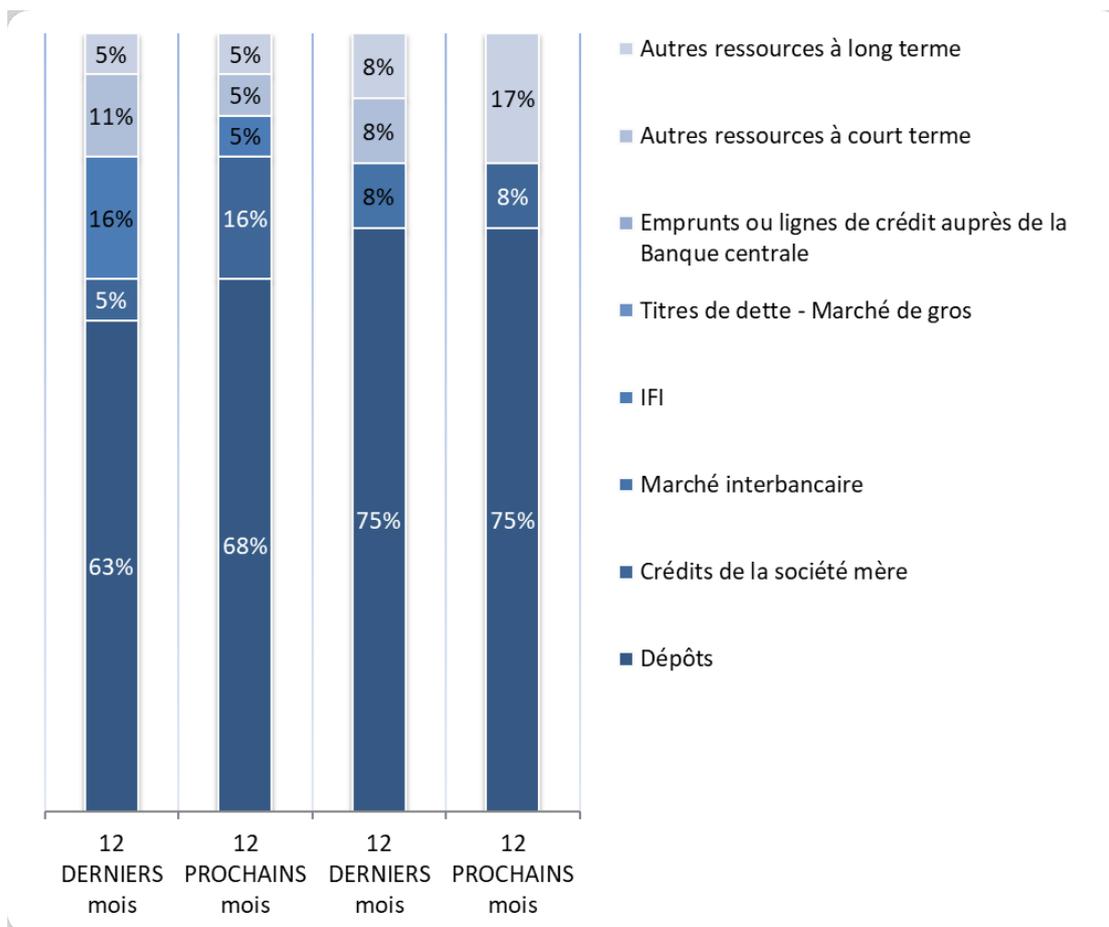
■ a. Augmentation de l'encours ■ b. Maintien de l'encours au même niveau ■ c. Réduction de l'encours



Source : Enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.
Remarque : question 3 (voir l'annexe).

Pour la majorité des groupes bancaires, l'accès aux financements devrait s'améliorer au niveau des groupes et l'accent devrait être mis sur les dépôts et ressources à long terme (Graphique 1.9.). Seul un quart des répondants compte avoir recours au marché interbancaire et moins d'un cinquième entend obtenir un crédit auprès de la Banque centrale. Alors qu'un groupe sur quatre envisage de moins faire appel aux financements de la Banque centrale, deux groupes sur cinq songent, en revanche, à recourir à un financement à court terme. Un tiers des groupes compte utiliser des titres de créances du marché de gros, soit environ la même proportion que pour les financements auprès des IFI. Si les intentions des groupes de se tourner vers les IFI pour obtenir un financement semblent repartir à la hausse, la proportion de groupes envisageant cette possibilité demeure toutefois inférieure à celle de 2016 (50%).

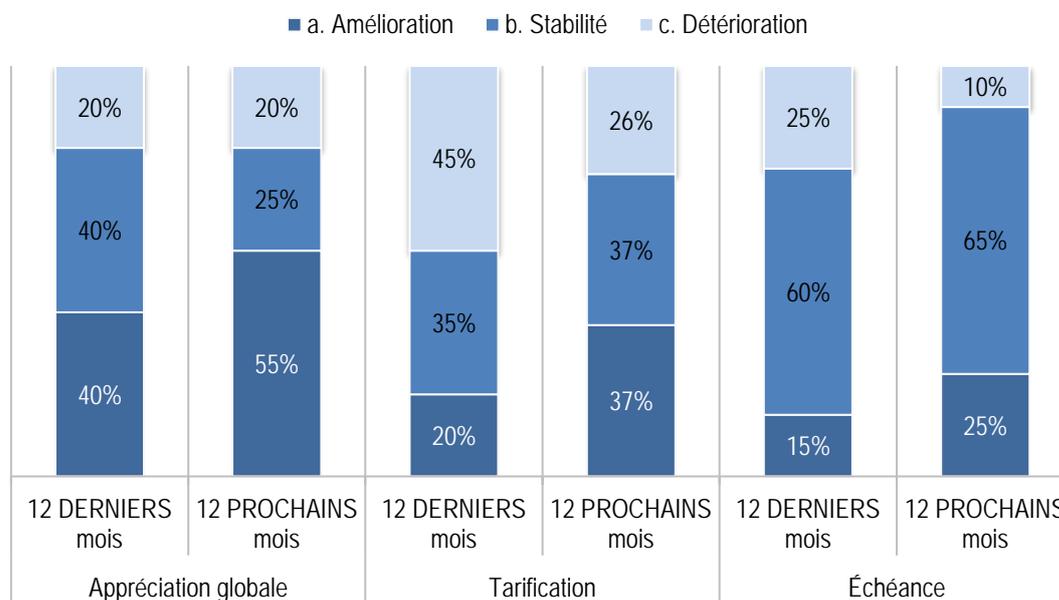
Graphique 1.10. - Accès des filiales aux financements
(% de répondants)



Source : Enquêtes 2018 et 2016 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.
Remarque : question 8 (voir l'annexe).

Quoique la structure de financement au niveau des filiales reste largement tributaire de la collecte de dépôts, cette dépendance est moindre qu'il y a deux ans (Graphique 1.10.). En 2015, 60% des groupes bancaires considéraient les dépôts comme la principale source de financement de leurs filiales et ne prévoyaient pas de changement. Dans l'édition 2016 de l'enquête, cette proportion a grimpé à 75%. Elle a ensuite chuté à 63% en 2017, mais devrait augmenter de nouveau jusqu'à 68% à court terme. En d'autres termes, la dépendance des filiales à l'égard des dépôts semble revenir à son niveau d'avant la crise : les dépôts conservent un rôle dominant, mais qui n'est plus pour autant écrasant. La proportion de groupes bancaires envisageant de financer leurs filiales a augmenté (16%). Parmi les sources marginales de financement à court terme figurent les IFI et les ressources à court et long termes.

Graphique 1.11. - Évolution des conditions de financement au niveau des filiales
(% de répondants)



Source : Enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.

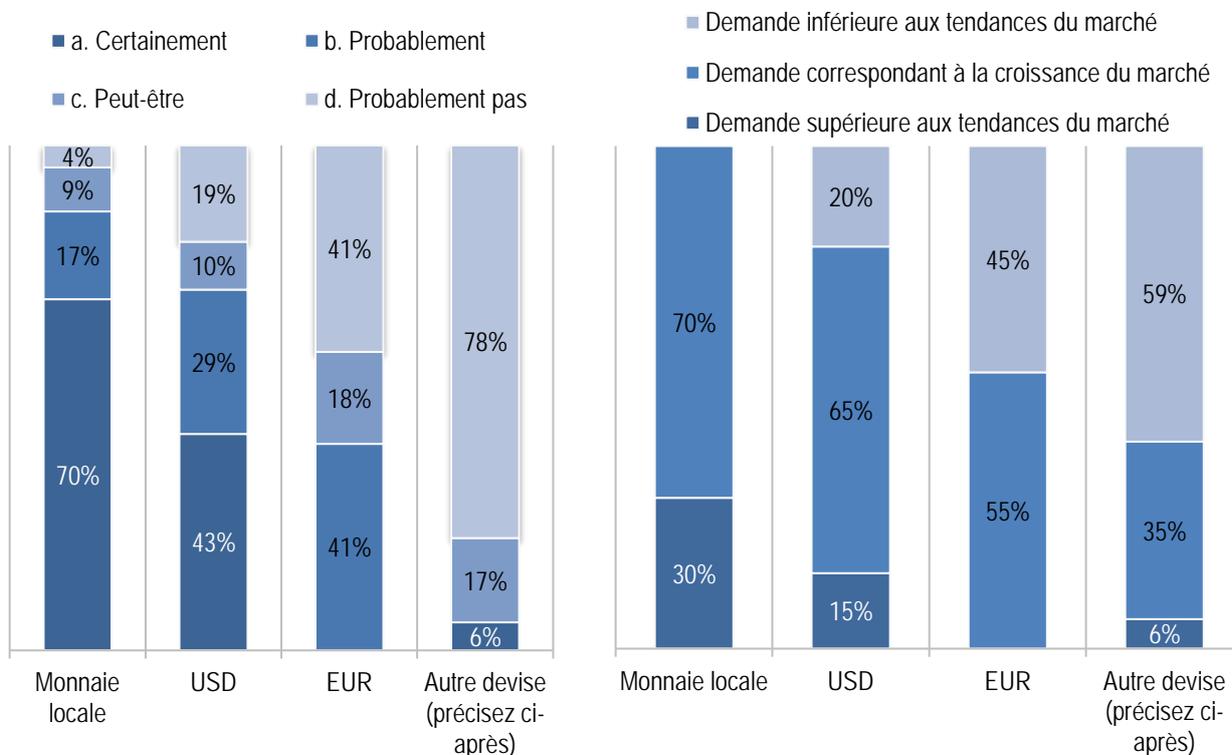
Remarque : question 9 (voir l'annexe).

Les groupes bancaires affichent un optimisme croissant en ce qui concerne l'accès général aux financements, mais se montrent moins confiants en ce qui concerne la tarification et l'échéance des financements (Graphique 1.11.). À court terme, la majorité des groupes bancaires (55%) s'attend à une amélioration des conditions générales de financement au niveau des filiales. Si la proportion de groupes bancaires comptant sur une amélioration des conditions de tarification et d'échéance pour les financements des filiales est en hausse, ceux misant sur une stabilité ou une détérioration de ces conditions restent majoritaires. Un constat s'impose néanmoins : alors que, ces dernières années, les groupes bancaires pensant que les conditions de tarification et d'échéance allaient se détériorer étaient plus nombreux que ceux s'attendant à une amélioration, on note désormais davantage de groupes bancaires qui comptent sur une amélioration que de groupes misant sur une détérioration. Bien que les groupes bancaires ne soient pas aussi optimistes qu'il y a deux ans à peine, leur opinion indique que le pire semble être passé, puisque les perspectives s'améliorent.

Graphique 1.12. - Financement et octroi de prêts en monnaie locale et en devises
(% de répondants)

a. Prévisions de levée de fonds

b. Estimation de la demande de prêts

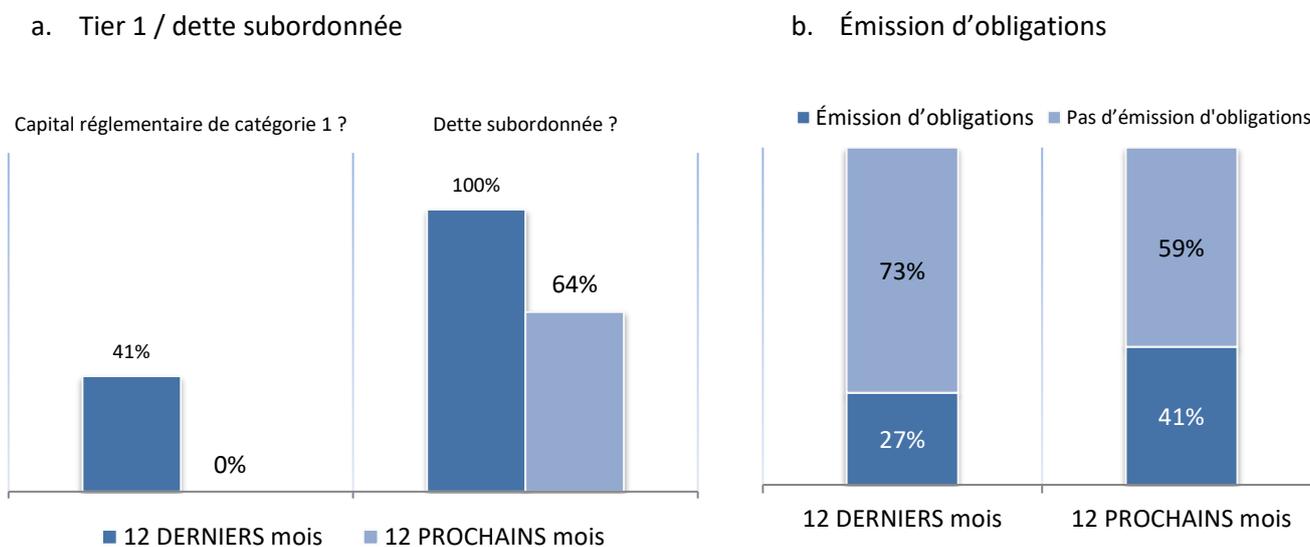


Source : Enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.

Remarque : question 11 (voir l'annexe).

Les groupes bancaires prévoient, principalement, de lever des fonds en monnaie locale (Graphique 1.12.a.) **et estiment, dès lors, que la demande de prêts en monnaie locale est soit supérieure (30%), soit en ligne (70%) avec les tendances du marché** (Graphique 1.12.b.). Les groupes bancaires déclarent envisager également des levées de fonds en USD, quoiqu'avec moins de certitude que pour les levées de fonds en monnaie locale. Ils estiment, en outre, qu'il existe une demande de prêts en USD, même si celle-ci est moins marquée que la demande de prêts en monnaie locale. Deux groupes bancaires sur cinq indiquent qu'ils sont probablement plus enclins à lever des fonds en EUR et la majorité (55%) d'entre eux considère que la demande de prêts en EUR s'inscrit dans la lignée des tendances du marché. Quatre groupes bancaires sur cinq ne prévoient pas de lever des fonds dans d'autres devises et trois groupes sur cinq estiment que la demande de prêts dans d'autres devises est inférieure aux tendances du marché.

Graphique 1.13. – Fonds propres réglementaires, dette subordonnée et émission d'obligations
(% de répondants)



Source : Enquête 2016 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.

Remarque : le cadre a. correspond à la question 14 et le cadre b. à la question 15 (voir l'annexe).

Tandis qu'aucun groupe bancaire n'envisage de lever des fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) au cours des 12 prochains mois, une importance majeure est accordée à l'émission de dette subordonnée (64%) et, dans une moindre mesure, à l'émission d'obligations (41%) (Graphique 1.13.). Si deux groupes sur cinq déclarent avoir émis des fonds propres réglementaires au cours des 12 derniers mois, aucun n'indique en revanche vouloir le faire durant les 12 prochains mois, ce qui laisse à penser que les groupes bancaires ont pleinement satisfait à leurs besoins en fonds propres de catégorie 1, en tant que tels. Par opposition, les groupes bancaires déclarent tous avoir commencé récemment à émettre de la dette subordonnée et la plupart d'entre eux envisagent d'en émettre davantage dans un avenir proche. Deux groupes sur cinq prévoient d'émettre prochainement une obligation, alors qu'ils n'étaient que 27% lors de l'édition 2016 de l'enquête.

1.5. Tendances à moyen terme en matière d'accès aux financements en Afrique subsaharienne

Alors qu'une large part de la population d'Afrique subsaharienne ne bénéficie toujours pas de services bancaires, des progrès notables ont été accomplis depuis 2011 en matière d'accès à des services financiers et le secteur bancaire officiel lui-même affiche, à cet égard, des signes de progression. Toutefois, l'utilisation de services financiers et l'inclusion financière active n'ont pas évolué aussi rapidement que la détention de comptes et l'accès à des financements reste limité pour les PME d'Afrique subsaharienne. Pour les services bancaires mobiles, il s'agit là d'une formidable opportunité de combler ce manque en proposant des services financiers à bas coût. Nombreux sont les exemples de réussite

existants qui illustrent combien il est important d'établir des partenariats stratégiques entre les banques et les entreprises de télécommunications.

1.5.A. INDICATEURS D'INCLUSION FINANCIERE

Tableau 1.2. - Accès à des services financiers en Afrique subsaharienne
(en %)

Accès à des services financiers (en % de la population âgée de plus de 15 ans)	Afrique subsaharienne			Pays en développement		
	2011	2014	2017	2011	2014	2017
Compte*	23	34	43	42	55	63
Compte dans une institution financière	23	29	33	42	54	61
Épargne dans une institution financière	14	16	15	17	22	21
Détention d'une carte de débit	15	18	18	24	32	40
Détention d'une carte de crédit	3	3	3	7	10	10
Emprunt auprès d'une institution financière	5	6	7	8	9	9
Emprunt auprès de proches/d'amis	40	42	31	26	29	29

Source : Global Findex.

*Remarque : Global Findex définit la détention de compte comme le fait de détenir un compte individuel ou commun auprès d'une institution financière (banque ou tout autre type d'institution financière officielle et réglementée, telle qu'une caisse de crédit mutuel, une coopérative ou une institution de microfinance) ou par l'intermédiaire d'un fournisseur de services bancaires mobiles (services basés sur la téléphonie mobile, non liés à une institution financière, qui sont utilisés pour payer des factures ou pour envoyer ou recevoir de l'argent).

En 2017, il était estimé que 43% de la population adulte détenait un compte⁶, alors que ce taux n'était que de 23% en 2011 (Tableau 1.2.). Cette évolution rapide est due, en partie, à la pénétration rapide des services de paiement mobiles. Si l'on considère uniquement le pourcentage relatif aux comptes auprès d'institutions financières, on constate que la progression a été beaucoup plus lente : 33% de la population adulte avait un compte auprès d'une institution financière en 2017, soit une hausse de 10 points de pourcentage par rapport à 2011 (à comparer à l'augmentation de 20 points de pourcentage observée pour tous les types de compte). La détention de comptes bancaires en Afrique subsaharienne demeure, en moyenne, très inférieure à celle des pays en développement, où le pourcentage de la population adulte détenant un compte auprès d'une institution financière s'élevait à 61% en 2017 (63% si l'on inclut les comptes bancaires mobiles).

Toutefois, l'Afrique subsaharienne a encore un long chemin à parcourir en matière d'utilisation des services financiers et l'inclusion financière active n'a pas évolué aussi rapidement que la détention d'un compte. Le pourcentage d'adultes ayant des épargnes auprès d'institutions financières reste faible, à l'instar de celui des personnes ayant une carte de débit (Tableau 1.4.). Les améliorations ont été très limitées depuis 2011. Néanmoins, il est possible que la pénétration rapide des services bancaires mobiles ait restreint le besoin de produits bancaires plus traditionnels, tels que la carte de débit et les comptes d'épargne dans des banques, compte tenu de l'accès limité de la population à ces produits et du fait que certains de ces services ne sont accessibles qu'au moyen d'un compte bancaire mobile. Seulement 7%

⁶ Global Findex définit la détention de comptes comme le fait de détenir un compte individuel auprès d'une institution financière ou par l'intermédiaire d'un fournisseur de services bancaires mobiles.

de la population d'Afrique subsaharienne a contracté un emprunt auprès d'une institution financière. Ce pourcentage n'est que légèrement inférieur à la moyenne des pays en développement, laquelle s'élevait à 9% en 2017. En revanche, plus d'un tiers de la population d'Afrique subsaharienne a emprunté auprès de membres de la famille ou d'amis, mais il y a lieu de noter que cette proportion a chuté depuis 2011 puisqu'elle atteignait alors 40%. En tout état de cause, les mécanismes de prêts informels restent prédominants en Afrique subsaharienne.

Tableau 1.3. - L'état du secteur bancaire en Afrique subsaharienne

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Agences de banques commerciales (pour 100 000 adultes)	3,7	3,8	4,2	4,9	5,3	.
Emprunteurs auprès de banques commerciales (pour 1 000 adultes)	21,5	23,3	34,2	34,7	.	.
Déposants auprès de banques commerciales (pour 1 000 adultes)	206,9	245,0	242,6	292,1	.	.
Crédit intérieur au secteur privé (en % du PIB)	29,3	27,9	27,7	28,8	28,9	31,8
Entreprises ayant recours à des banques pour financer des investissements (en % d'entreprises)	20,8	22,9

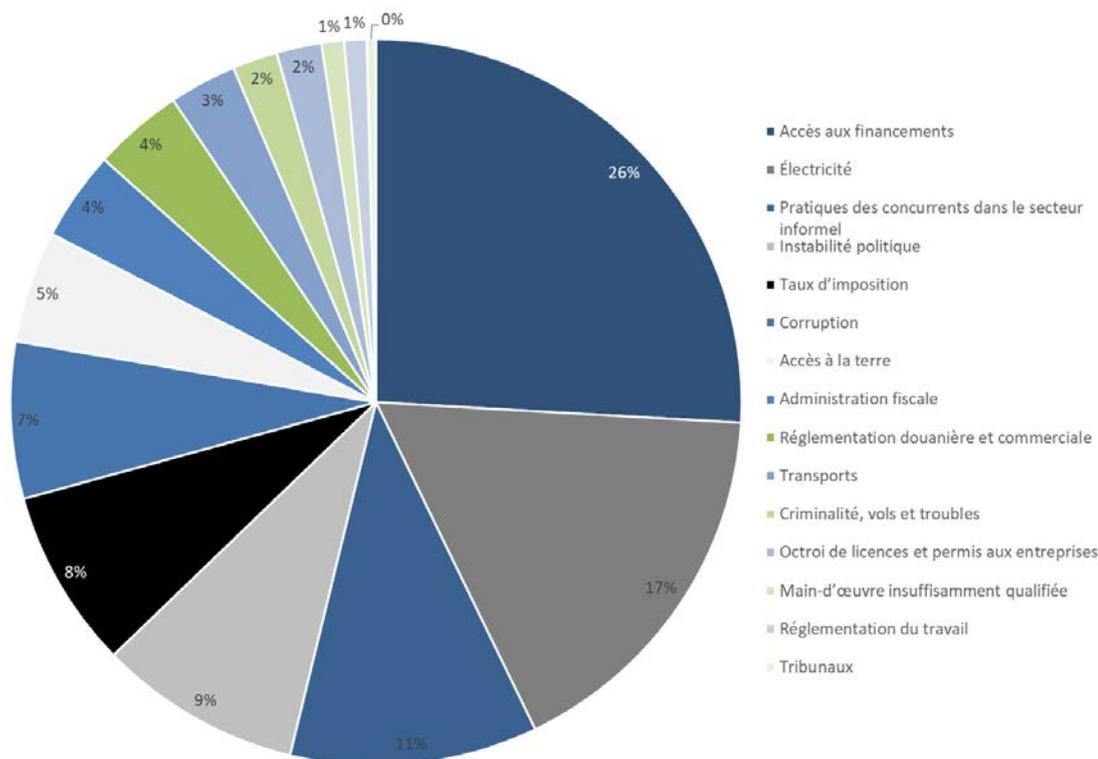
Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

Le secteur bancaire officiel montre lui aussi des signes de progression, même si le pourcentage de la population disposant officiellement d'un compte en banque reste faible (Tableau 1.3.). Le nombre d'agences de banques commerciales s'est légèrement accru, passant de 3,7 à 4,9 pour 100 000 adultes. Par comparaison, le groupe composé de pays à revenu faible et intermédiaire comptait 9,8 agences pour 100 000 adultes en 2016. Compte tenu du coût d'ouverture d'agences physiques dans des pays se caractérisant par des infrastructures de transport limitées et des zones à faible densité de population, la réticence des banques à développer leur réseau d'agences dans de nombreux marchés d'Afrique subsaharienne - et, en particulier, hors des grands centres urbains - n'est guère surprenante. Le nombre d'emprunteurs et de déposants a aussi augmenté durant la période 2012-2015, mais demeure inférieur à la moyenne des pays à revenu faible et intermédiaire : en 2015, pour 1 000 adultes, le secteur bancaire comptait 292,1 déposants et 34,7 emprunteurs, alors que les moyennes des pays à revenu faible et intermédiaire s'élevaient, respectivement, à 742,6 déposants et 105,9 emprunteurs.

Il existe une réelle opportunité pour les services bancaires mobiles (y compris ceux fournis par des banques) de combler ce manque en proposant des services financiers à bas coût. Le crédit intérieur octroyé par des banques au secteur privé s'est élevé à 31,8% du PIB en 2017, contre 104,9% pour le groupe de pays à revenu faible et intermédiaire. En réalité, seulement 22,9% des entreprises déclaraient avoir eu recours à des banques pour financer leurs investissements en 2017, contre 29,1% pour les pays à revenu faible et intermédiaire.

1.5.B. AVANCEES EN MATIERE DE FINANCEMENT DES PME : POSSIBILITES ET CONTRAINTES

Graphique 1.14. - Obstacles majeurs pour les activités des PME en Afrique subsaharienne

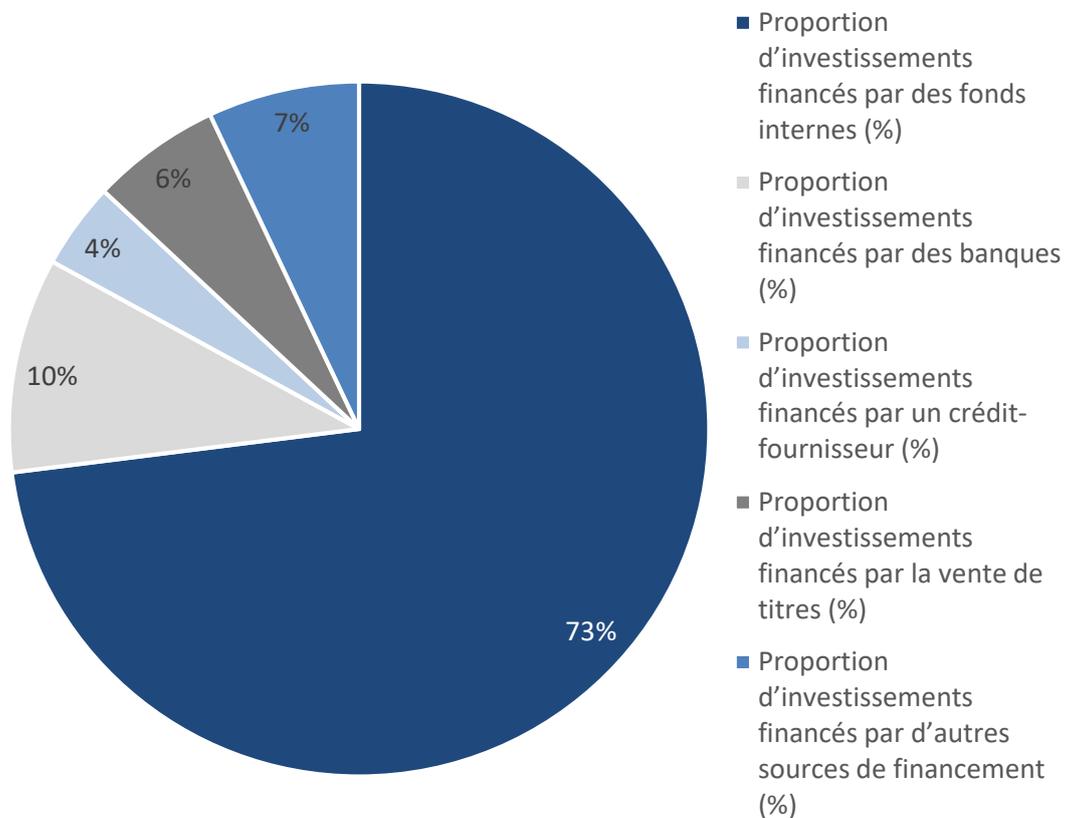


Source : Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises. N=13 722 (nombre d'entreprises couvertes sur toute la période d'enquête). Années couvertes : 2011-2017 en Afrique subsaharienne.

Le financement du secteur privé par les banques reste insuffisant. En Afrique subsaharienne, 26% des PME ayant fait l'objet d'une enquête durant la période 2011-2017 ont cité l'accès à des financements comme principal obstacle auquel elles se heurtent pour exercer leurs activités (Graphique 1.14.). En deuxième position figure l'électricité, qui représente l'obstacle majeur pour 17% des PME, ce qui montre que les problèmes liés aux infrastructures et les coupures de courant compliquent encore les activités des entreprises sur le continent. L'économie informelle et, en particulier, les pratiques des concurrents dans le secteur informel constituent aussi un obstacle pour 11% des entreprises sondées. Ce constat n'est guère surprenant, si l'on songe que la part de l'économie informelle en Afrique subsaharienne compte parmi les plus élevées au monde, puisqu'elle atteignait près de 38% du PIB durant les années 2010-2014 et n'était devancée que par l'Amérique latine qui affichait un taux de 40% du PIB (Medina et al., 2017). En moyenne, 49% des entreprises couvertes par l'enquête en Afrique subsaharienne ont considéré l'accès aux financements comme un obstacle majeur, avec la corruption (37% des entreprises), l'instabilité politique (33% des entreprises) et l'octroi de licences et permis aux entreprises (15%). Les entreprises sondées en Afrique subsaharienne ont déclaré exercer pendant un an, en moyenne, sans enregistrement officiel, ce qui est

révélateur des difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées pour lancer formellement une activité dans la région.

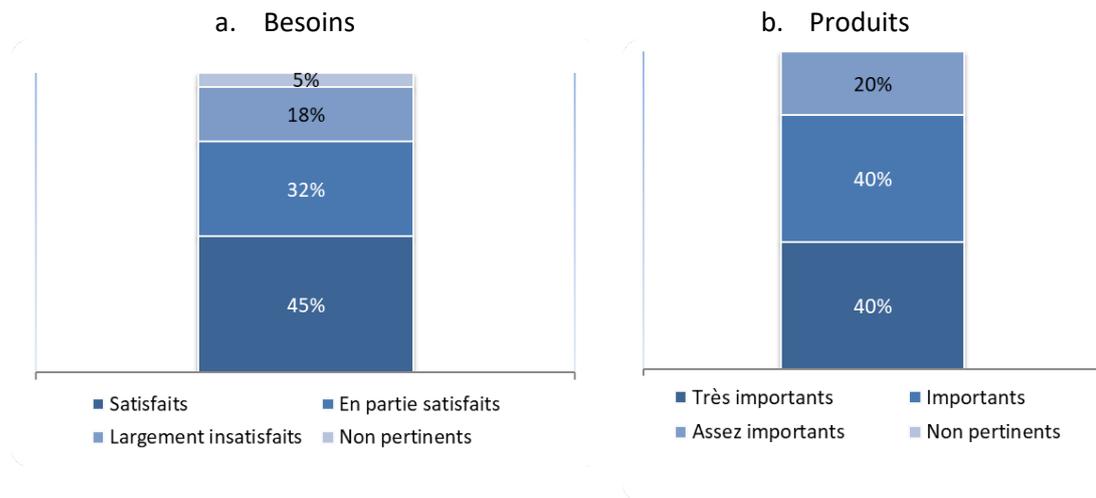
Graphique 1.15. - Source de financement des PME



Source : Enquêtes sur les entreprises. N=4 779 (nombre d'entreprises couvertes sur toute la période d'enquête).
Années couvertes : 2011-2017.

En Afrique subsaharienne, les PME souffrent toujours d'un accès limité aux financements et la plupart de leurs investissements sont autofinancés, ce qui entraîne un déficit de financement considérable pour ces entreprises (Graphique 1.15.). Compte tenu des difficultés d'accéder à des financements bancaires, 73% des investissements effectués par les PME sondées par la Banque mondiale lors de son enquête sur les entreprises sont financés par des fonds internes et seulement 10% par des banques, le reste étant financé par un crédit-fournisseur (4%), la vente de titres (6%) et d'autres sources de financement (7%). Selon les estimations établies par le Forum de financement des PME (2018), 20% des PME en Afrique subsaharienne sont totalement limitées par les difficultés de financement et 26% sont partiellement limitées, ce qui signifie que près d'une PME sur deux est partiellement ou totalement limitée par le problème de l'accès aux financements.

Graphique 1.16. - Garanties de portefeuille
(% de répondants)



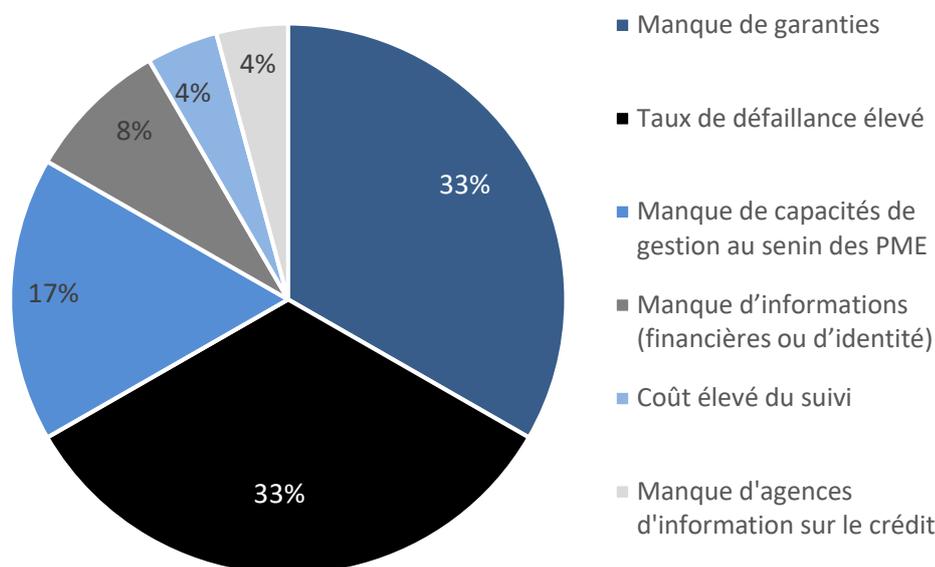
Source : Enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.

Remarque : les cadres a et b correspondent à la question 12 (voir l'annexe).

Dans ce contexte, les IFI ont élaboré des programmes destinés à offrir des garanties de portefeuille aux banques commerciales lors de l'octroi de prêts à des PME ; toutefois, la proportion de besoins en garanties de portefeuille toujours insatisfaits reste conséquente (Graphique 1.16.). 45% des groupes bancaires déclarent que leurs besoins en garanties de portefeuille sont satisfaits et 32% estiment qu'ils sont en partie satisfaits. En outre, 80% considèrent que les produits de garantie de portefeuille sont importants ou très importants. Ce chiffre montre que des progrès doivent encore être accomplis à cet égard, puisque la majorité des groupes bancaires déclarent que leurs besoins de garanties sont largement ou partiellement insatisfaits : en fait, pas moins d'un répondant sur cinq indique que ses besoins sont largement insatisfaits. Toutefois, la fourniture de garanties n'est qu'un facteur entrant en ligne de compte, un autre étant l'existence de limites du côté de la demande, posées par les PME elles-mêmes. En effet, 35% des groupes bancaires faisant l'objet de l'enquête de la BEI ont considéré que l'absence de demandes de prêts bancaires par des PME bancables constituait un facteur clé dans la restriction des prêts, tandis qu'une autre tranche de 35% a répondu qu'il ne s'agissait qu'en partie d'un facteur clé⁷. Il est vrai que le simple fait de déterminer, à la base, quelles sont les PME bancables représente déjà un défi en soi.

⁷ Question 22 (voir l'annexe).

Graphique 1.17. - Principal obstacle à l'octroi de prêts aux PME
(% de répondants)



Source : Enquête 2018 de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne.
Remarque : question 23 (voir l'annexe).

Selon les groupes bancaires, le manque de garanties adéquates (33%) et le taux de défaut élevé (33%) constituent les principaux obstacles à l'octroi de prêts aux PME en Afrique subsaharienne (Graphique 1.17.). Le manque de capacités de gestion au sein des PME arrive en troisième position (17%) et le manque d'informations (8%) en quatrième position. L'on peut donc considérer que le renforcement des capacités de gestion des PME constitue un instrument décisif pour les partenaires de développement. Étant donné que les entreprises exercent souvent leurs activités de manière non officielle et n'ont ni comptabilité en bonne et due forme, ni documents d'information financière, les banques éprouvent des difficultés à évaluer le risque de crédit et à surveiller les entités emprunteuses (4%). Le manque d'agences d'information sur le crédit (4%) joue aussi un rôle et met en lumière l'importance que peut revêtir l'assistance technique dans ce domaine. Ces agences contribuent à réduire l'asymétrie de l'information et à accroître la transparence dans le système. De plus, pour les bons emprunteurs, le fait d'obtenir des informations positives de la part d'agences d'information sur le crédit peut les aider à négocier leur taux d'emprunt, qui se situe souvent dans une fourchette de valeurs à deux chiffres. Cependant, seule une poignée de pays d'Afrique subsaharienne disposent de sociétés d'information financière exerçant pleinement leurs activités. Le manque de réseau d'agences et les barrières réglementaires et juridiques ne sont pas cités par les groupes bancaires comme des obstacles importants à l'octroi de prêts aux PME.

1.5.C. L'AVENEMENT DE LA TECHNOLOGIE FINANCIERE ET SON IMPACT SUR L'INCLUSION FINANCIERE ET LE SECTEUR BANCAIRE

Des services financiers bon marché et aisément accessibles via la téléphonie mobile permettent à une large gamme de clients, situés dans un nombre croissant de pays en développement, d'obtenir des financements. De tout temps, le manque d'informations sur les clients, la taille réduite des transactions et les risques plus élevés ont incité les organismes financiers des économies en développement soit à s'abstenir de proposer des services financiers officiels à de larges segments de la population, soit à appliquer des frais élevés pour les services proposés (Claessens 2006, Banerjee et Duflo 2011). En conséquence, plus de la moitié de la population mondiale n'est pas intégrée dans le système financier officiel (Beck et al. 2008, Demirgüç-Kunt et al. 2015). Alors que la population des pays en développement ne dispose que d'un accès limité aux services bancaires, le taux de pénétration des téléphones mobiles s'est accru rapidement et avoisine les 80% en Afrique⁸. Cette pénétration a été facilitée par l'offre de téléphones portables à fonctions avancées (« feature phones ») et de téléphones portables intelligents (« smartphones ») qui, même pour les populations à revenu faible, sont à des prix abordables.

Tableau 1.4. - Déploiement des services de paiement mobiles par région

Déploiement par région (# SPM)			
Asie de l'Est et Pacifique	41	Moyen-Orient et Afrique du Nord	18
Europe et Asie centrale	8	Asie du Sud	39
Amérique latine et Caraïbes	34	Afrique subsaharienne	135

Source : GSMA, mars 2018.

Remarque : les chiffres incluent les services de paiement offerts par les banques.

La réussite exemplaire de M-Pesa au Kenya est désormais notoire, mais le marché a évolué bien au-delà du succès initial. Les fournisseurs étendent maintenant leurs services aux microcrédits et aux produits d'épargne. L'Afrique subsaharienne affiche le plus haut taux de déploiement des services de paiement mobiles au monde. Au mois de mars 2018⁹, 135 entreprises proposaient des services de paiement mobiles en Afrique subsaharienne (Tableau 1.4.). M-Shwari est un bon exemple : lancée en 2012 dans le cadre d'un partenariat stratégique entre la Commercial Bank of Africa (CBA) et Safaricom, cette entreprise propose une combinaison de produits d'épargne et de prêt. Les estimations établies en 2015 ont révélé qu'un Kenyan sur cinq était un client actif de M-Shwari¹⁰.

De nombreux exemples de réussite mettent en lumière l'importance des partenariats stratégiques entre les banques et les entreprises de télécommunications. 78% des banques interrogées lors de l'enquête de la BEI considèrent que les opérateurs de télécommunications peuvent généralement établir des partenariats efficaces avec des banques en vue de fournir des services bancaires mobiles ; seuls 17% des banques estiment que ces opérateurs sont des

⁸ La GSMA a estimé à 77% le taux de pénétration (sur la base de la connexion SIM) en 2017. https://www.gsma.com/mobileeconomy/archive/GSMA_ME_SubSaharanAfrica_2015.pdf

⁹ Source : Base de données de GSMA, *Mobile Money Around the World*.

¹⁰ Source: <http://www.cgap.org/blog/top-10-things-know-about-m-shwari>.

concurrents directs des banques dans le secteur bancaire mobile¹¹. Même si la réglementation tend à prendre en considération les groupes de télécommunication qui offrent des services de paiement mobile en Afrique subsaharienne, il se peut que ces groupes ne soient toujours pas en mesure de proposer des produits tels que des prêts et de l'épargne, sans conclure un partenariat avec une banque, dès lors qu'ils ne disposent pas d'une licence bancaire qui leur permet de fournir directement ces services. Un autre avantage des partenariats entre banques et opérateurs de télécommunications réside dans le fait que l'intégration d'activités à caractère plus économique au sein du système financier officiel et la fourniture de services financiers à des personnes précédemment non bancarisées peut générer des bénéfices considérables en matière de croissance économique nationale et de développement (Levine 1997 et Raj 2015). Le coût élevé des agences physiques est une autre raison justifiant une coopération entre les opérateurs de télécommunications et les banques (BEI, 2017).

Tableau 1.5. - Utilisation de paiements numériques

Accès à des services financiers (en % de la population âgée de plus de 15 ans)	Afrique subsaharienne		Pays en développement	
	2014	2017	2014	2017
Paiements numériques effectués ou reçus au cours de l'année précédente	27 %	34 %	32 %	44 %
Paiements numériques effectués au cours de l'année précédente	23 %	29 %	26 %	36 %
Paiements numériques reçus au cours de l'année précédente	21 %	25 %	25 %	27 %

Source : Global Findex.

L'utilisation des services de paiements numériques et mobiles s'intensifie et s'élargit en Afrique subsaharienne (Tableau 1.5.). En 2017, plus d'un tiers de la population avait effectué ou reçu un paiement numérique au cours de l'année précédente, ce qui représente une hausse de 7 points de pourcentage par rapport aux 27% enregistrés en 2014 (Tableau 1.5.). En 2017, 23% de la population adulte payant des factures de services publics a utilisé un téléphone mobile pour le faire, contre 10% en 2014. De même, 19% des salariés adultes ont perçu leurs rémunérations via un téléphone mobile en 2017, alors qu'ils n'étaient que 8% en 2014¹². L'utilisation des paiements mobiles a, dès lors, de profondes répercussions sur la vie économique des populations - bancarisées et non bancarisées - d'Afrique subsaharienne, en ce sens qu'elle offre un moyen abordable et efficace d'effectuer des transactions et de recevoir de l'argent. Si les recharges téléphoniques (crédits d'appel), les dépôts et retraits d'argent et les transferts entre pairs restent les principaux services proposés par les fournisseurs de paiement mobile, 84% des fournisseurs d'Afrique subsaharienne ont aussi offert des services de paiement international de factures et 79% des facilités de paiement pour les commerçants ; en outre, 45% ont permis à des clients de procéder à des transferts de fonds internationaux.

¹¹ Question 25 (voir l'annexe).

¹² Source : Global Findex, Banque mondiale.

À quelques exceptions notables près, les banques ont été reléguées au second plan en matière de fourniture de services financiers mobiles en Afrique subsaharienne. Cela s'explique en partie par le fait qu'elles ne disposent pas des réseaux d'agents de détail dont les opérateurs de télécommunications bénéficient et que leur modèle économique type se fonde sur des commissions d'intermédiation et non sur un mécanisme de commission de faible montant pour une transaction importante. Quelques groupes bancaires figurent néanmoins parmi les principaux fournisseurs de paiement mobile, dont FirstRand Bank (Afrique du Sud) qui propose des services de paiement mobile au Botswana, au eSwatini, au Lesotho, en Namibie, en Zambie et dans son pays d'origine, l'Afrique du Sud. Toutefois, les groupes bancaires tendent plutôt, en règle générale, à offrir ces services au cas par cas. À titre d'exemple, le groupe français Société Générale, présent en tant que banque dans 18 pays africains, n'offre des services de paiement mobile que dans deux d'entre eux (le Cameroun et le Sénégal). Les banques mettent l'accent tant sur les technologies de banque à distance pour leurs clients existants que sur celles liées aux services bancaires mobiles. En effet, 42% des banques soumises à l'enquête déclarent avoir terminé le déploiement des technologies de banque à distance ; elles sont aussi 42% à avoir déclaré que ce déploiement est en cours. En ce qui concerne les technologies liées aux services bancaires mobiles, 25% déclarent les avoir pleinement déployées et 63% que le déploiement est en cours¹³.

1.6. Conclusion

Cette étude intervient à un moment où la plupart des économies d'Afrique subsaharienne peinent encore à se rétablir après le grave ralentissement survenu en 2016. Pour nombre de secteurs financiers de la région, les plaies sont encore manifestes et se traduisent, notamment, par une augmentation des prêts non productifs et une diminution du rendement des actifs. Si le développement financier progresse en Afrique subsaharienne depuis le début des années 90, celui-ci a cependant marqué une pause dans plusieurs pays de la région au cours des deux dernières années. Cette pause est due, en grande partie, au ralentissement de 2016 et à la reprise morose observée en 2017. En Afrique subsaharienne, les groupes bancaires sont nombreux à être exposés aux secteurs de l'énergie et des ressources minières, que ce soit directement ou indirectement via les prêts octroyés aux autorités publiques ou à leurs fournisseurs. Or, l'Afrique subsaharienne ne peut pas se permettre d'observer pareille pause, dans la mesure où une croissance partagée et durable est nécessaire pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).

L'enquête de la BEI auprès des groupes bancaires d'Afrique subsaharienne a mis en lumière quelques bonnes nouvelles : la proportion de groupes bancaires qui envisagent une expansion structurelle de leurs activités en Afrique subsaharienne est en croissance et aucun groupe bancaire ne prévoit de consolider encore ses activités dans cette région. Un regain d'optimisme se fait sentir en ce qui concerne l'accès général aux financements. Les banques prévoient, essentiellement, de lever des fonds en monnaie locale, en mettant l'accent sur les dépôts et ressources à long terme, dont la dette subordonnée. La moitié des groupes bancaires déclarent avoir pleinement terminé le déploiement des infrastructures

¹³ Question 19 (voir l'annexe).

informatiques générales. Pour la majorité d'entre eux, le déploiement des technologies de banque à distance, de celles liées aux services bancaires mobiles et de la technologie financière (FinTech) est en cours ou prévu. La proportion de groupes bancaires en conformité avec les normes Bâle II et Bâle III s'est accrue depuis la dernière édition de l'enquête, quoique la révision du système de gestion des risques et de la capacité en matière de conformité soit toujours en cours.

On ne saurait trop insister sur l'importance de soutenir les efforts de renforcement de la superstructure légale, réglementaire et de surveillance du secteur financier de l'Afrique subsaharienne. Afin d'étayer la confiance nécessaire pour stimuler les investissements privés dans cette région, il convient de remédier au problème des prêts non productifs et à celui des banques qui ne parviennent pas à renouer avec la rentabilité. Pour attirer des investisseurs audacieux, les secteurs bancaires et les acteurs œuvrant dans ces secteurs devront démontrer de façon crédible qu'ils font travailler judicieusement les capitaux et que, si les investisseurs le souhaitent, ceux-ci pourront récupérer leur investissement dans des conditions normales et être traités en toute équité en cas de résolution.

L'intermédiation financière - fort heureusement, de façon subtile - a continué à s'améliorer remarquablement tout au long de l'épisode récent de ralentissement conjoncturel, grâce à la nouvelle approche adoptée par les acteurs du secteur bancaire et leurs autorités réglementaires. L'inclusion financière numérique progresse : d'abord entreprise en Afrique orientale, il est clair qu'elle a ensuite fait tache d'huile et améliore désormais l'accès aux financements dans toutes les régions d'Afrique. Un début d'amélioration se fait sentir également en matière de financement des PME, même s'il reste un énorme fossé à combler à cet égard. La concurrence de plus en plus intense entre les banques pousse les groupes bancaires à sortir de leur zone de confort et à rechercher la croissance et le rendement en finançant davantage les PME et les professions libérales. En conséquence, les banques investissent dans leurs infrastructures informatiques et dans des réseaux numériques et physiques, tout en renforçant leurs processus de gestion des risques et d'octroi de crédit.

Étant donné que les économies d'Afrique subsaharienne continuent à se redresser, il importe de ne pas rater l'occasion d'approfondir les secteurs financiers de la région, même si les mesures les plus aisées à appliquer ont probablement déjà été prises. En dehors des secteurs bancaires en tant que tels, les marchés financiers manquent toujours de profondeur, à quelques exceptions notables près. Le développement graduel du marché des capitaux constitue la condition préalable requise pour orienter l'épargne intérieure à long terme de la région vers des investissements à long terme et pas simplement vers le commerce à court terme. Les IFI et les institutions de financement du développement (IFD) devraient fournir des ressources en monnaie locale et éliminer le risque lié aux investissements à long terme. Cependant, ce sont les ressources propres de la région en monnaie locale qu'il importe de mobiliser, afin de garantir de manière durable l'avenir économique de la région et non se contenter de combler les déficits budgétaires colossaux.

Au fur et à mesure que l'inclusion financière progresse, de nouveaux enjeux se font jour, auxquels il conviendra de faire face sans tarder. La protection des consommateurs sera capitale pour maintenir la confiance des nouveaux déposants et utilisateurs de services

financiers, ainsi que pour garantir des conditions de concurrence équitables avec les acteurs réglementés. Le développement du secteur privé ne nécessitera pas seulement des financements, mais aussi une assistance technique et le transfert de connaissances. Il s'agit là d'un investissement à long terme qui, en définitive, confèrera aux groupes bancaires un avantage économique et financier, en ce sens qu'ils prépareront ainsi le terrain pour une future clientèle plus importante et plus solide. Il importe cependant de se mettre d'ores et déjà à l'œuvre.

Entretemps, la concurrence grandissante devrait contribuer à améliorer les conditions de financement des PME et, partant, à accroître la part des PME qui financent leur croissance par des prêts bancaires plutôt que par des bénéfices non distribués. En fin de compte, les PME sont les seuls employeurs capables de fournir à l'Afrique subsaharienne le dividende démographique dont elle a tant besoin. Toutes les parties prenantes doivent rester pleinement engagées et coordonnées dans le cadre du programme de développement du secteur privé, sinon elles risquent de rater l'occasion de permettre, demain, à des centaines de millions de jeunes Africains de contribuer à la croissance de leur pays, du fait de la pénurie d'emplois décents et productifs. Tel est ni plus ni moins l'enjeu !

Bibliographie

Banerjee, A.V., Duflo, E., *Poor economics: a radical rethinking of the way to fight global poverty*, PublicAffairs, New York (NY), 2011 [ouvrage paru en français sous le titre *Repenser la pauvreté*].

Bankscope / Fitch connect

Beck, T., Demirgüç-Kunt, A., Martinez Peria, M.S., « Banking Services for Everyone? Barriers to Bank Access and Use around the World », *The World Bank Economic Review*, vol. 22, n° 3, 2008, p. 397 à 430.

Claessens, S., « Access to Financial Services: A Review of the Issues and Public Policy Objectives », *World Bank Research Observer* vol. 21, n° 2, 2006, p. 207 à 240.

Demirgüç-Kunt, A., Klapper, L., Singer, D., van Oudheusden, P., *The Global Findex Database 2014: Measuring Financial Inclusion Around the World*, document de travail de recherche sur les politiques n° 7255, Banque mondiale, Washington D.C, 2015.

Banque européenne d'investissement, *L'activité bancaire en Afrique subsaharienne - Défis et perspectives*, Luxembourg, 2013.

Banque européenne d'investissement, *Tendances récentes dans le secteur bancaire en Afrique subsaharienne : du financement à l'investissement*, Luxembourg, 2015.

Banque européenne d'investissement, *Le secteur bancaire en Afrique subsaharienne - Évolutions récentes et inclusion financière numérique*, Luxembourg, 2016.

Banque européenne d'investissement, *Le secteur bancaire en Afrique subsaharienne - Rapport intérimaire sur l'inclusion financière numérique*, 2017.

GMSA, *Mobile Money Around the World*, mars 2018.

FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2018.

FMI, *Indicateurs de solidité financière*.

Medina, L., Jonelis, A., et Cangul, M., « The Informal Economy in Sub-Saharan Africa: Size and Determinants », document de travail du FMI n° 17/156, juillet 2017.

Pelletier, 2014.

Banque mondiale, Base de données Global Findex.

Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises.

Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

Annexe 1 : Questionnaire de l'enquête, version augmentée (2016)**Q1 | Quel est le positionnement de votre banque dans chaque pays ?¹⁴**

	Positionnement actuel	Potentiel de marché perçu	Positionnement stratégique
1 Angola			
2 Bénin			
...			
49 Zimbabwe			

Dans la Q1, pour le positionnement actuel, sont proposées les réponses suivantes : a. « Activité par le biais d'une filiale ou d'une succursale - avec une part de marché importante (parmi les trois premiers acteurs du marché) » ; b. « Activité par le biais d'une filiale ou d'une succursale - avec une part de marché moyenne » ; c. « Activité par le biais d'une filiale ou d'une succursale - avec une position de niche » ; d. « Activité par le biais d'un bureau de représentation » ; e. « Inactivité ». Pour le potentiel de marché perçu, sont proposées les réponses suivantes : a. « Faible » ; b. « Moyen » ; c. « Fort ». La carte correspondante illustre la somme pondérée des réponses des groupes bancaires africains pour un pays déterminé, avec un coefficient de pondération de 1 pour la réponse a, de 2 pour la réponse b et de 3 pour la réponse c. Pour le positionnement stratégique, sont proposées les réponses suivantes : a. « Accroissement de l'activité par une nouvelle acquisition » ; b. « Accroissement de l'activité par de nouveaux apports en capital de la société mère ou par le réinvestissement des bénéficiaires » ; c. « Accroissement de l'activité par de nouveaux financements de la société mère » ; d. « Accroissement de l'activité par des prêts transfrontaliers » ; e. « Stabilité » ; f. « Baisse de l'activité par une diminution des prêts transfrontaliers » ; g. « Baisse de l'activité par une diminution des ressources de la société mère » ; h. « Baisse de l'activité par une cession d'actifs ou de filiales ».

Q2 | En Afrique subsaharienne, les principaux indicateurs ont été ou devraient être...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois
Actifs		
Demandes de prêt		
Part de marché des prêts		
Part de marché des dépôts		
Ratio prêts/dépôts		
Rendement de l'actif		
Coefficient d'exploitation		
Marge bénéficiaire nette		
Prêts non productifs (en % du portefeuille d'actifs)		
Provisions (en % du portefeuille d'actifs)		
Adéquation du capital		
Levée de fonds sur le marché		

¹⁴ La liste complète des pays couverts par l'enquête est la suivante : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, eSwatini, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe.

Q3 | L'accès du groupe aux financements en Afrique subsaharienne

	Ce qui a changé au cours des 12 DERNIERS mois	Ce qui devrait changer selon vous au cours des 12 PROCHAINS mois
Total		
Dépôts		
Marché interbancaire		
IFI		
Titres de créance – marché de gros		
Emprunts ou lignes de crédit auprès de la Banque centrale		
Ressources à court terme (<= 1 an)		
Ressources à long terme (> 1 an)		

Pour chaque variable dans les Q2 et Q3, sont proposées les réponses suivantes : a. « en augmentation » ; b. « stable(s) » ; c. « en baisse ».

Q4 | Approche stratégique à plus long terme (au-delà de 12 mois) : concernant les opérations en Afrique subsaharienne, votre groupe prévoit...

Appréciation globale	
À quel nouveau produit ou service votre groupe accordera-t-il la plus haute priorité au cours des 12 prochains mois ?	
Segment de marché prioritaire	

Dans la Q4, pour l'appréciation globale, sont proposées les réponses suivantes : a. « une expansion des opérations globalement » ; b. « un maintien des opérations au même niveau globalement » ; c. « une réduction des opérations globalement ». Le graphique correspondant illustre la somme nette des réponses de tous les groupes bancaires africains, avec un coefficient de pondération de +1 pour la réponse a, de 0 pour la réponse b et de -1 pour la réponse c. Pour le nouveau produit ou service prioritaire, sont proposées les réponses suivantes : a. « en mettant en place des services bancaires mobiles » ; b. « en mettant en place le crédit hypothécaire » ; c. « en mettant en place le crédit à la consommation et les cartes de crédit » ; d. « en mettant en place des produits de crédit-bail » ; e. « en mettant en place des services de banque à distance » ; f. « autre, veuillez préciser ci-dessous ». Pour le segment de marché prioritaire, sont proposées les réponses suivantes : a. « en ciblant les grandes multinationales » ; b. « en ciblant les grandes entreprises locales » ; c. « en ciblant les PME » ; d. « en ciblant les particuliers ».

Q5 | Encours total du groupe à moyen terme sur l'Afrique subsaharienne : concernant les opérations transfrontalières dans les pays d'Afrique subsaharienne, votre groupe a connu ou prévoit...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois
Encours total		
Encours sur les filiales - emprunt intragroupe		
Encours sur les filiales - apports en capital		
Prêts transfrontaliers directs inscrits au bilan de la société mère		
Financements à des banques et autres établissements financiers (p. ex. institutions de microfinance) ne faisant pas partie du groupe, inscrits au bilan de la société mère		

Dans la Q5, sont proposées les réponses suivantes : a. « une augmentation de l'encours » ; b. « un maintien de l'encours au même niveau » ; c. « une réduction de l'encours ».

Q6 | Rentabilité des opérations réalisées en Afrique subsaharienne : la contribution des activités en Afrique subsaharienne dans le rendement de l'actif total du groupe a connu ou devrait connaître...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois

Dans la Q6, sont proposées les réponses suivantes : a. « une augmentation » ; b. « une stabilité » ; c. « une réduction ».

Q7 | Rentabilité des opérations réalisées en Afrique subsaharienne par rapport à l'ensemble du groupe et pondérée en fonction du coût du risque : le rendement de l'actif pour les opérations réalisées en Afrique subsaharienne a été ou devrait être...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois

Dans la Q7, sont proposées les réponses suivantes : a. « en baisse » ; b. « égal » ; c. « en augmentation ».

Q8 | Quel a été ou sera le principal mode de financement pour vos filiales en Afrique subsaharienne ?

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois

Dans la Q8, sont proposées les réponses suivantes : a. « Dépôts » ; b. « Crédits de la société mère » ; c. « Marché interbancaire » ; d. « IFI » ; e. « Titres de créance - marché de gros » ; f. « Emprunts ou lignes de crédit auprès de la Banque centrale » ; g. « Autres ressources à court terme » ; h. « Autres ressources à long terme ».

Q9 | Les conditions de financement de vos propres filiales en Afrique subsaharienne ont connu ou devraient connaître...

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois
Appréciation globale		
Tarification		
Échéance		

Dans la Q9, pour l'appréciation globale, sont proposées les réponses suivantes : a. « une amélioration » ; b. « une détérioration » ; c. « une stabilité ». Dans la Q9, pour la tarification, sont proposées les réponses suivantes : a. « moins élevée » ; b. « plus élevée » ; c. « stable ». Dans la Q9, pour l'échéance, sont proposées les réponses suivantes : a. « plus longue » ; b. « plus courte » ; c. « stable ».

Q10 | Quelle est la part de vos opérations en Afrique subsaharienne qui est réalisée en dehors de votre pays d'origine ?

	Actifs	Chiffre d'affaires

Dans la Q10, sont proposées les réponses suivantes : a. « Moins de 10 % » ; b. « 10 - 25 % » ; c. « 25 - 50 % » ; d. « 50 - 75 % » ; e. « Plus de 75 % ».

Q11 | En Afrique subsaharienne, dans quelle monnaie...

	... prévoyez-vous de lever des fonds ?	... pensez-vous recevoir des demandes de prêts ?
Monnaie locale		
USD		
EUR		
Autre devise (précisez ci-après)		
Autre devise (précisez ci-après)		

Dans la Q11, concernant les prévisions de levée de fonds, sont proposées les réponses suivantes : a. « Certainement » ; b. « Probablement » ; c. « Peut-être » ; d. « Probablement pas ». Dans la Q11, concernant la demande de prêts estimée, sont proposées les réponses suivantes : a. « Demande supérieure aux tendances du marché » ; b. « Demande correspondant à la croissance du marché » ; c. « Demande inférieure aux tendances du marché ».

Q12 | En ce qui concerne le développement de votre activité de prêt aux PME en Afrique subsaharienne,

	sont...
estimez-vous que vos besoins en matière de garantie de portefeuille...	
estimez-vous que les produits de garantie de portefeuille...	

Dans la Q12, concernant les besoins en matière de garantie de portefeuille, sont proposées les réponses suivantes : a. « satisfaits » ; b. « en partie satisfaits » ; c. « largement insatisfaits » ; d. « non pertinents ». Dans la Q12, concernant les produits de garantie de portefeuille, sont proposées les réponses suivantes : a. « très importants » ; b. « importants » ; c. « assez importants » ; d. « non pertinents ».

Q13 | En Afrique subsaharienne, quels ont été vos principaux concurrents ces douze derniers mois en matière de prêts aux...

	... PME ?	... entreprises de taille intermédiaire ?
Veuillez préciser le cas échéant :		

Dans la Q13, sont proposées les réponses suivantes : a. « Une ou plusieurs banques nationales publiques » ; b. « Une ou plusieurs banques nationales privées » ; c. « Une ou plusieurs banques étrangères » ; d. « Un ou plusieurs bailleurs de fonds transfrontaliers » ; e. « Autre ».

Q14 | Stratégie de collecte de ressources à l'échelle du groupe : votre groupe a-t-il levé ou prévoit-il de lever...

	... au cours des 12 prochains
du capital réglementaire de catégorie 1 (Tier 1) ?	
de la dette subordonnée ?	

Dans la Q14, pour le volet « capital réglementaire de catégorie 1 (Tier 1) », sont proposées les réponses suivantes : a. « Oui » ; b. « Non ».

Dans la Q14, pour le volet « dette subordonnée », sont proposées les réponses suivantes : a. « Certainement » ; b. « Probablement » ; c. « Peut-être » ; d. « Probablement pas ».

Q15 | Avez-vous émis des obligations ou prévoyez-vous d'en émettre ?

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois
Si non : pourquoi ? Trop cher, besoin inexistant, par manque de capacités ? En raison de contraintes sur le marché local des capitaux ? Accès insuffisant au marché des capitaux ?		
Si oui : quelle est la stratégie ? Diversifier les sources de financement ? Prolonger l'échéance des financements ?		

Dans la Q15, sont proposées les réponses suivantes : a. « Oui » ; b. « Non ».

Q16 | En Afrique subsaharienne, quel est votre principal mode d'expansion actuel ou envisagé ?

	12 DERNIERS mois	12 PROCHAINS mois

Dans la Q16, sont proposées les réponses suivantes : a. « Croissance organique » ; b. « Acquisitions » ; c. « Investissements entièrement nouveaux ou extension de capacités existantes » ; d. « Aucune expansion envisagée » ; e. « Consolidation ».

Q17 | En Afrique subsaharienne, quel secteur de l'économie privilégiez-vous pour votre activité de prêt ?

--	--

Dans la Q17, sont proposées les réponses suivantes: a. « Agriculture, foresterie et pêche » ; b. « Industries extractives » ; c. « Industrie manufacturière » ; d. « Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné » ; e. « Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution » ; f. « Construction » ; g. « Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles » ; h. « Transport et entreposage » ; i. « Hébergement et restauration ; j. « Information et communication » ; k. « Activités financières et d'assurance » ; l. « Activités immobilières » ; m. « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » ; n. « Activités administratives et de soutien » ; o. « Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire » ; p. « Enseignement » ; q. « Santé humaine et action sociale » ; r. « Arts, spectacles et activités récréatives » ; s. « Autres activités de services » ; t. « Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre » ; u. « Activités des organisations et organismes extra-territoriaux ».

Q18 | En ce qui concerne votre activité de prêt en Afrique subsaharienne, quels sont vos principaux besoins d'assistance technique (AT) à moyen terme du point de vue du siège ?

Veuillez préciser, le cas échéant :

Dans la Q18, sont proposées les réponses suivantes : a. « Marketing » ; b. « Informatique » ; c. « Gestion du risque opérationnel » ; d. « Gestion du risque de crédit » ; e. « Technologies applicables aux prêts » ; f. « Suivi » ; g. « Autre » (précisez) ».

Q19 | Où se situe votre groupe...

... en ce qui concerne :

a. l'investissement dans des infrastructures informatiques générales ?	
b. le déploiement de technologies de banque à distance ?	
c. le déploiement de technologies liées aux services bancaires mobiles ?	
d. le déploiement de la FinTech pour simplifier les décisions de crédit ?	
e. le déploiement de produits et services inclusifs en matière de genre ?	
f. le déploiement de produits et services de finance islamique ?	

Dans la Q19, sont proposées les réponses suivantes : a. « Déploiement terminé » ; b. « Déploiement en cours » ; c. « Déploiement prévu » ; d. « Ce n'est pas une priorité immédiate ».

Q20 | Estimez-vous que votre groupe bancaire...

est...

Concernant Bâle I :	
Concernant Bâle II :	
Concernant Bâle III :	

Dans la Q20, sont proposées les réponses suivantes : a. « en conformité » ; b. « en cours de mise en conformité » ; c. « ce n'est pas une priorité immédiate ». Le graphique correspondant illustre la répartition des réponses obtenues (en %) pour chaque catégorie.

Q21 | Dans quelle mesure l'activité de prêt aux PME est-elle une priorité pour votre entreprise en Afrique subsaharienne ?

Dans la Q21, sont proposées les réponses suivantes : a. « Priorité élevée » ; b. « Priorité moyenne » ; c. « Priorité faible » ; d. « Ce n'est pas une priorité ».

Q22 | Considérez-vous que la demande (ou l'absence de demande) de prêts bancaires par des PME bancables est un facteur clé (pour expliquer l'activité de prêt) ?

Dans la Q22, sont proposées les réponses suivantes : a. « Très certainement » ; b. « Partiellement » ; c. « Pas vraiment » ; d. « Pas du tout ».

Q23 | Quels sont selon vous les principaux obstacles à l'activité de prêt aux PME en Afrique subsaharienne ?

L'obstacle le plus important :	
Le deuxième obstacle :	
Le troisième obstacle :	
Veuillez indiquer d'autres obstacles, le cas échéant :	

Dans la Q23, sont proposées les réponses suivantes : a. « Manque de garanties » ; b. « Taux de défaillance élevé » ; c. « Absence d'agences d'information sur le crédit » ; d. « Manque de capacités de gestion au sein des PME » ; e. « Absence de réseau d'agences » ; f. « Coût élevé du suivi » ; g. « Manque d'informations (financières ou d'identité) » ; h. « Forte concurrence » ; i. « Obstacles juridiques ou liés à la réglementation » ; j. « Qualité du portefeuille d'actifs » ; k. « Autre ».

Q24 | Dans quel domaine de la technologie financière (FinTech) investissez-vous le plus actuellement en Afrique subsaharienne ?

Veuillez indiquer d'autres domaines, le cas échéant :

Dans la Q24, sont proposées les réponses suivantes : a. « Cybersécurité » ; b. « Chaîne de blocs » ; c. « Analyse de données » ; d. « Finances personnelles » ; e. « Logiciels de services financiers » ; f. « Prêts » ; g. « Paiements et règlements » ; h. « Technologie de gestion de la conformité réglementaire » ; i. « Monnaies virtuelles » ; j. « Paiements transfrontaliers » ; k. « Paiements et (ou) transferts d'argent mobiles ou en ligne » ; l. « Autre ».

Q25 | En général, que pensez-vous des opérateurs de télécommunications dans le domaine des services bancaires mobiles (veuillez choisir la réponse la plus pertinente) ?

Veuillez préciser, le cas échéant :

Dans la Q25, sont proposées les réponses suivantes : a. « Les opérateurs télécoms sont généralement des concurrents directs des banques en matière de services bancaires mobiles » ; b. « Les opérateurs télécoms peuvent généralement créer des partenariats efficaces avec les banques pour fournir des services bancaires mobiles » ; c. « Les opérateurs télécoms sont souvent mieux placés que les banques pour offrir des services bancaires mobiles » ; d. « Autre ».

2. Les tendances du secteur bancaire en Afrique de l'Ouest

Claudio CALI¹, Emmanouil DAVRADAKIS¹, Nina FENTON^{1,2} et Amine EL KOURCHI³

Résumé analytique

- L'Afrique de l'Ouest est une région économiquement diversifiée, comptant quatre pays à revenu intermédiaire et douze pays à faible revenu. Certains sont riches en ressources naturelles : le Nigeria, plus grande économie de la région, figure au huitième rang mondial des pays producteurs de pétrole tandis que le Ghana fait partie des principaux producteurs d'or au monde. D'autres États abritent un vaste potentiel agricole : la Côte d'Ivoire, par exemple, est le plus grand fournisseur de fèves de cacao au monde.
- Les performances économiques enregistrées au cours des dernières années reflètent la diversité des structures économiques ainsi que les différents degrés de dépendance des États au pétrole. En 2017, le Nigeria a su surmonter un contexte de récession économique, notamment grâce à la hausse des cours du pétrole, tandis que le Ghana a pu enregistrer une nette reprise de la dynamique de croissance après le ralentissement observé durant les deux années précédentes. Enfin, l'activité économique au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont la Côte d'Ivoire fait partie, s'est maintenue à un niveau élevé, enregistrant, en 2017, une progression de plus de 6% pour la sixième année consécutive.
- L'activité économique est accompagnée, au sein de l'UEMOA, par une forte présence de banques panafricaines et étrangères, favorisant le développement d'un secteur bancaire solide et en pleine expansion. La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) mène une politique monétaire souple, à l'heure où les normes de Bâle III, introduites en janvier 2018, devraient contribuer à renforcer la solidité du système bancaire.
- Au Nigeria et au Ghana, les banques continuent d'expérimenter les conséquences dues au ralentissement économique observé entre 2014 et 2016 et aux effets de contagion liés à des situations budgétaires difficiles. Une crise systémique a ainsi pu être évitée, illustrant la forte résilience des systèmes financiers dans la région. Toutefois, dans l'ensemble, les indicateurs de solidité financière liés à l'adéquation des fonds propres et à la qualité des actifs se sont

¹ Banque européenne d'investissement

² Responsable pour les apports concernant le Ghana et le Nigeria

³ Economiste, Institute of Africa - La création, en 2016, de l'Institute of Africa visait à répondre à des besoins accrus d'information sur l'Afrique et à la volonté de mieux appréhender l'évolution économique et les perspectives de développement sur le continent.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement, ni celles de Institute of Africa. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

quelque peu dégradés sur les deux marchés depuis 2014 ; les secteurs financiers ne parvenant pas à assurer totalement le financement des économies réelles.

- L'accès au financement constitue l'un des premiers obstacles au développement des entreprises en Afrique de l'Ouest, les structures les plus petites étant plus exposées au manque de financement externe.

2.1. Évolutions macroéconomiques récentes

L'Afrique de l'Ouest est une région économiquement diversifiée, qui compte plus de 366 millions d'habitants. Le PIB moyen par habitant en parité de pouvoir d'achat s'élevait à 5 130 USD en 2017, avec un minimum de moins de 1 200 USD au Niger et un maximum d'environ 6 000 USD au Nigeria. A l'inverse des pays anglophones de la région, les pays de l'UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), tous francophones, disposent d'une monnaie commune caractérisée par un taux de change fixe par rapport à l'euro et affichent un PIB moyen par habitant de 2 716 USD PPA. L'analyse qui suit considère l'UEMOA comme étant une région à part entière et livre, également, un bilan détaillé des principaux marchés de l'ensemble de la région que sont le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire.

S'il est vrai que la région recèle un potentiel économique important, le niveau de développement humain y demeure peu avancé. En 2016, les pays de l'UEMOA étaient situés, en moyenne, au 155^e rang sur 188 dans l'Indice de Développement Humain (IDH) des Nations Unies. Cette position intègre tant les pays les plus aisés de la région (le Nigeria étant classé au 152^e rang) que des économies riches en ressources naturelles (Nigeria, Ghana, Niger, Burkina Faso, Guinée, Liberia et Mali), en or (Ghana, Mali, Burkina Faso et Guinée) ou en cacao (Côte d'Ivoire et Ghana).

Toutefois, la région n'est pas totalement tributaire des matières premières. Par exemple, la ville nigériane de Lagos se mue rapidement en un important centre technologique, tandis que « Nollywood » est reconnu comme le deuxième producteur mondial de films. La région est également dotée d'une population jeune et en croissance, favorisant l'existence d'un potentiel « dividende démographique ». Cette diversification soutenue de l'économie et ce niveau de développement du secteur privé sont, cependant, ralentis par diverses difficultés, dont l'enregistrement de propriété, l'octroi de permis de construire, l'obtention de crédits, l'approvisionnement en électricité, le règlement des impôts et la protection des investisseurs minoritaires. A titre d'illustration, en 2017, les économies ouest-africaines se sont classées en moyenne au 143^e rang sur 189 dans l'Indice Doing Business de la Banque mondiale.

La croissance du PIB réel en Afrique de l'Ouest est passée de 0,4% en 2016 à 2,6% en 2017, tirée par les réalisations du Nigeria, plus grande économie de la région qui a su surmonter l'épisode de récession. Egalement impliqué dans cette performance, le Ghana a affiché une croissance de 8,4% en 2017 après une période de ralentissement du rythme de croissance entre 2014-2016 ; la Côte d'Ivoire et le Sénégal, pour leur part, ont également progressé de plus de 7%. La croissance dans les autres économies a été modérée (2,5% au Liberia et 3,5%

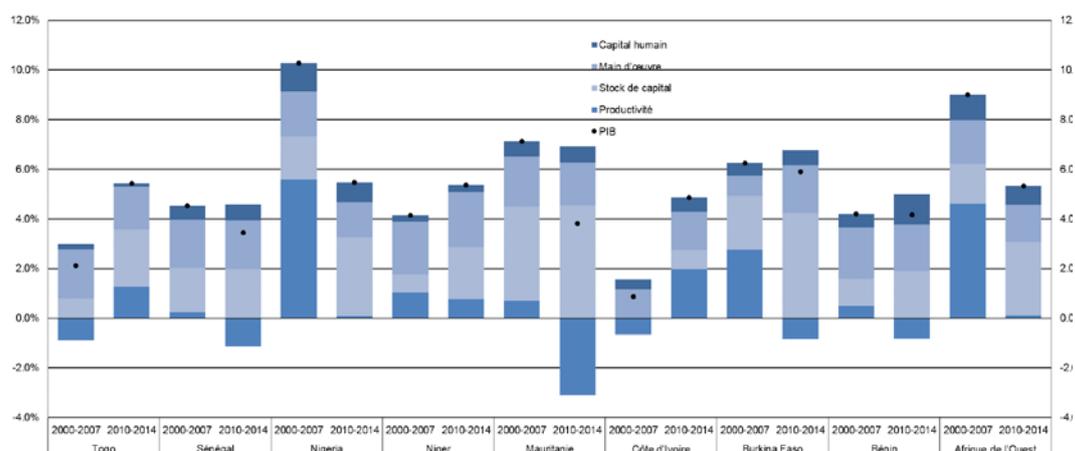
en Sierra Leone), voire soutenue, comme en UEMOA où la croissance moyenne du PIB a dépassé la barre des 6% pour la sixième année consécutive en dépit des difficultés liées aux échanges de produits agricoles et des problèmes de sécurité. En termes de perspectives, la croissance économique de l'Afrique de l'Ouest devrait continuer sur cette tendance haussière pour atteindre 3,3% en 2018, tirée, une nouvelle fois, par le fort dynamisme de l'UEMOA (+6,4%) et une performance relative des autres pays qui verraient leur PIB réel augmenter de 2,7% en moyenne.

L'inflation au sein de l'UEMOA s'est située à 1% en 2017 contre 0,1% l'année précédente. En excluant les 8 pays de l'Union monétaire, l'indice moyen des prix à la consommation a augmenté de 15,7% en 2017 contre 15,4% l'année précédente, principalement en raison de la dépréciation de la devise nigériane, le Naira. Le taux d'inflation faible et stable au sein de l'UEMOA, reflète le succès de la politique monétaire prévoyant un taux de change fixe pour préserver la stabilité des prix. Pour sa part, le déficit budgétaire moyen dans les économies ouest-africaines s'est situé à 5,3% du PIB en 2017 contre 4,4% en 2016.

Encadré 2.1. - Convergence économique en Afrique de l'Ouest

La convergence économique, également appelée «rattrapage économique», est le phénomène en vertu duquel les économies affichant un faible revenu par habitant ont tendance à progresser à un rythme plus rapide que les économies plus prospères. A l'échelle internationale, l'activité économique sur les marchés émergents a progressé de 5,3% par an durant la période 2010-2017, alors que le PIB des économies avancées a augmenté de 1,9% en moyenne. En Afrique de l'Ouest, la croissance économique s'est située à un taux de 4,7% par an en moyenne pendant la période 2010-2017, les économies de l'UEMOA arrivant en tête avec une croissance annuelle moyenne de 5,5%. Avant la crise financière mondiale (CFM), les taux enregistrés étaient plus importants : les économies de l'UEMOA affichaient une croissance annuelle moyenne de 6,9% et les pays d'Afrique de l'Ouest, hors Union, jouaient le rôle de chef de file.

Graphique 2.1. - Décomposition de la croissance du PIB réel en Afrique de l'Ouest*



Source : calculs des auteurs et informations obtenues de la base de données Penn World Table.

* Afin de ne pas altérer les résultats, le tableau ne tient pas compte de la période 2008-2009 correspondant à la récession mondiale.

Une diminution sensible de la contribution de la productivité explique le ralentissement de la croissance en Afrique de l'Ouest à l'issue de la CFM. En effet, en décomposant la croissance économique en ses principaux intrants à long terme, il est constaté que la productivité a contribué à hauteur de presque 5 points de pourcentage à la croissance du PIB réel avant la CFM, avant de fléchir à 0,1 point de pourcentage pendant la période 2010-2014 (Graphique 2.1.)⁴. Durant cette phase, une contribution accrue du stock de capital à l'évolution de la croissance économique n'a pas été suffisante pour contrebalancer la baisse de la contribution de la productivité. De plus, des inégalités significatives existent entre les pays : alors que le Sénégal, la Mauritanie et le Bénin affichent une contribution négative de la productivité à la croissance, d'autres tels que le Togo et la Côte d'Ivoire enregistrent une hausse sensible.

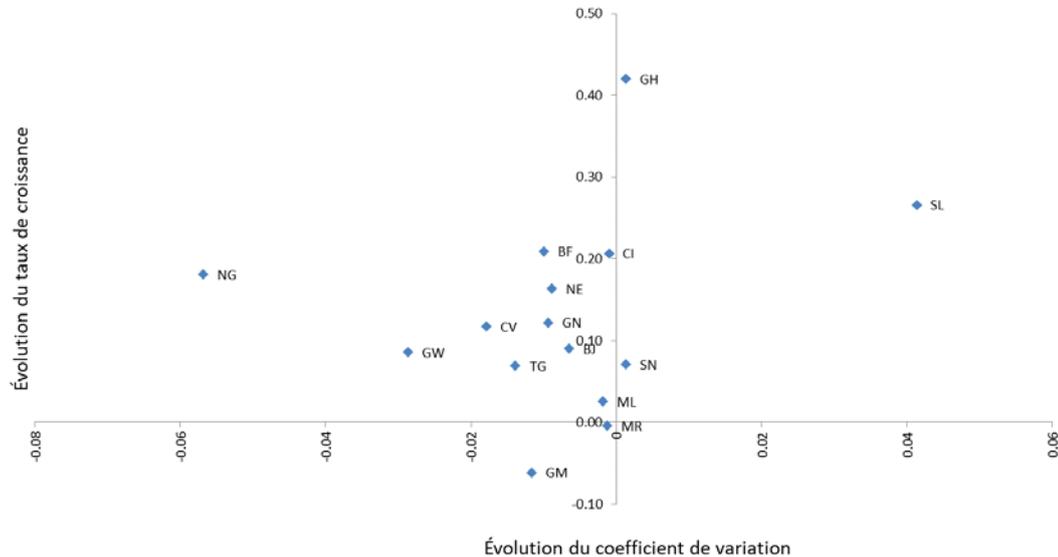
La baisse de la contribution de la productivité à la croissance n'a toutefois pas empêché les économies ouest-africaines de se développer plus rapidement et de rattraper les économies avancées. Si l'on prend le cas des Etats-Unis, la croissance de la productivité s'est située à 0,9% en 2017 contre -0,6% en 2016⁵, évolution qui devrait s'inscrire, en outre, dans une tendance à long terme. L'économiste Robert Gordon⁶ a d'ailleurs montré que la croissance de la productivité aux États-Unis s'est ralentie pour passer d'un rythme d'environ 3% par an pendant la période 1930-1970 à un taux d'environ 1% depuis lors - et ce, à l'exclusion d'une brève accélération à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

⁴ Les données les plus récentes disponibles dans la base de données Penn World Table datent de 2014.

⁵ Données les plus récentes du [Bureau of Labor Statistics](#).

⁶ Gordon R. (2010), « Revisiting US productivity growth over the past century with a view of the future », [NBER Working Paper 15834](#), mars.

Graphique 2.2. - Afrique de l'Ouest, variation en pourcentage du PIB par habitant (économies avancées = 100) et évolution du coefficient de variation entre 2006 et 2017



Source : calculs des auteurs et FMI.

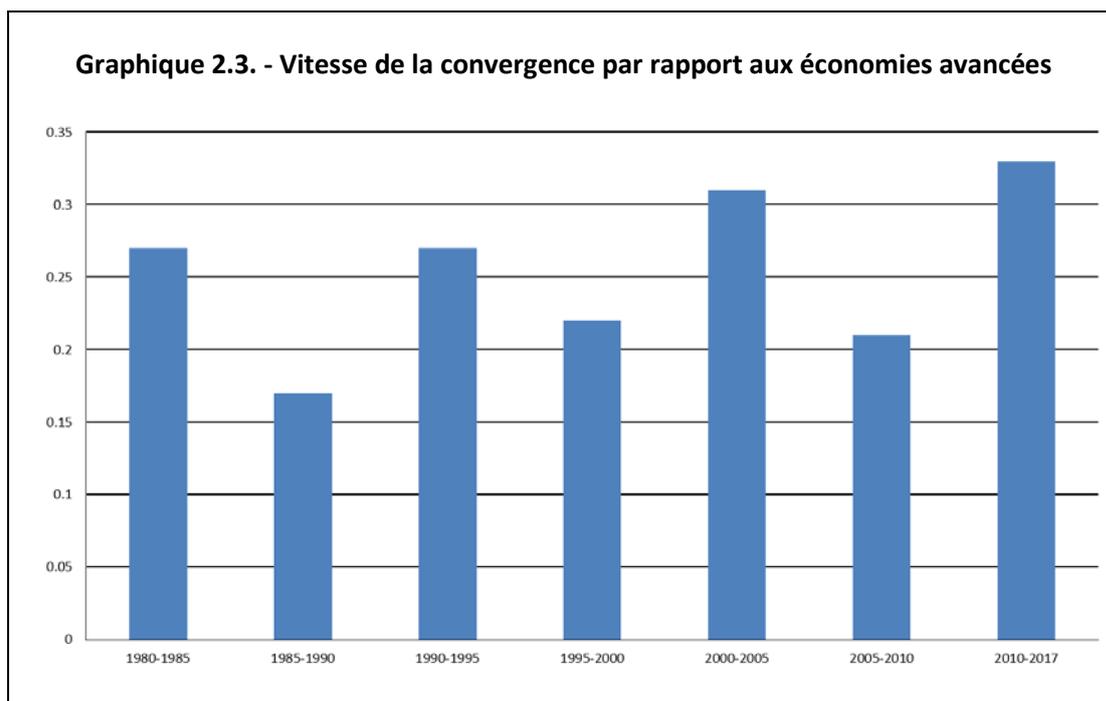
Remarque : Bénin : BJ ; Burkina Faso : BF ; Cap-Vert : CV ; Gambie : GM ; Ghana : GH ; Guinée : GN ; Guinée-Bissau : GW ; Côte d'Ivoire : CI ; Liberia : LR ; Mali : ML ; Mauritanie : MR ; Niger : NE ; Nigeria : NG ; Sénégal : SN ; Sierra Leone : SL et Togo TG.

En 2017, et par rapport à la décennie précédente, les économies de l'UEMOA ont convergé plus rapidement, de façon moins volatile, vers les économies avancées ; évolution attribuée aux efforts considérables menés dans la gestion macroéconomique. Par rapport aux économies avancées, la croissance du PIB par habitant (en USD PPA) a également progressé, tandis que la volatilité de la croissance du PIB par habitant calculée sur la base du coefficient de variation⁷ a baissé entre 2006 et 2017 (Graphique 2.2.). Il existe toutefois des différences d'un pays à l'autre en ce qui concerne l'amélioration de la croissance par rapport aux économies avancées et la baisse de cette volatilité.

L'analyse économétrique confirme, enfin, que la vitesse à laquelle les économies ouest-africaines ont convergé vers des niveaux plus élevés a augmenté de façon significative depuis 2005 et a aujourd'hui atteint son niveau le plus élevé depuis 1980 (Graphique 2.3.)⁸.

⁷ Le coefficient de variation d'une variable est le rapport entre sa déviation standard et sa moyenne.

⁸ Nous estimons le modèle suivant $\Delta \ln \left(\frac{Y_{it}}{Y_{dt}} \right) = \alpha + \beta_i + \gamma \ln \left(\frac{Y_{it-1}}{Y_{dt-1}} \right) + \varepsilon_{it}$, où Y_{it} (Y_{dt}) désigne le PIB par habitant en USD PPA (des économies avancées) de l'Afrique de l'Ouest i au moment t ; Δ représente l'opérateur de différence première ; \ln est le logarithme naturel ; α et β_i désignent respectivement une constante et les effets fixes propres à chaque pays, et ε représente le terme d'erreur. i = Bénin ; Burkina Faso ; Cap-Vert ; Gambie ; Ghana ; Guinée ; Guinée-Bissau ; Côte d'Ivoire ; Liberia ; Mali ; Mauritanie ; Niger ; Nigeria ; Sénégal ; Sierra Leone et Togo. Les données annuelles relatives à la période 1980-2017 sont issues du FMI, alors qu'une estimation de données de panel avec effets fixes propres à chaque pays a été effectuée. Le graphique 2.3 illustre le coefficient estimé $-\gamma$ lorsque l'estimation de panel a été effectuée pendant les périodes de temps indiquées sur l'axe des x du tableau.



Source : calculs des auteurs et FMI.

Le déficit budgétaire de l'UEMOA s'est stabilisé en 2017, en progression légère de 4,5% du PIB en 2016 à 4,6%. Cette ampleur s'explique par des investissements publics soutenus dans les infrastructures, effectués dans le cadre de programmes de développement pluriannuels. Dans le même temps, il est à observer un creusement constant du déficit du Nigeria, alors que le Ghana a su consolider sa position budgétaire. La dette publique du Nigeria est relativement faible en pourcentage du PIB, mais elle enregistre une progression régulière, atteignant 23% en 2017. Cette situation a entraîné une augmentation de la moyenne régionale de la dette publique de la région, passant de 27% du PIB en 2016 à 34% en 2017. Pour sa part, le déficit budgétaire de l'Afrique de l'Ouest devrait atteindre 4,6% du PIB en 2018, 4% du PIB en UEMOA et 4,7% hors UEMOA grâce à un assainissement budgétaire en cours.

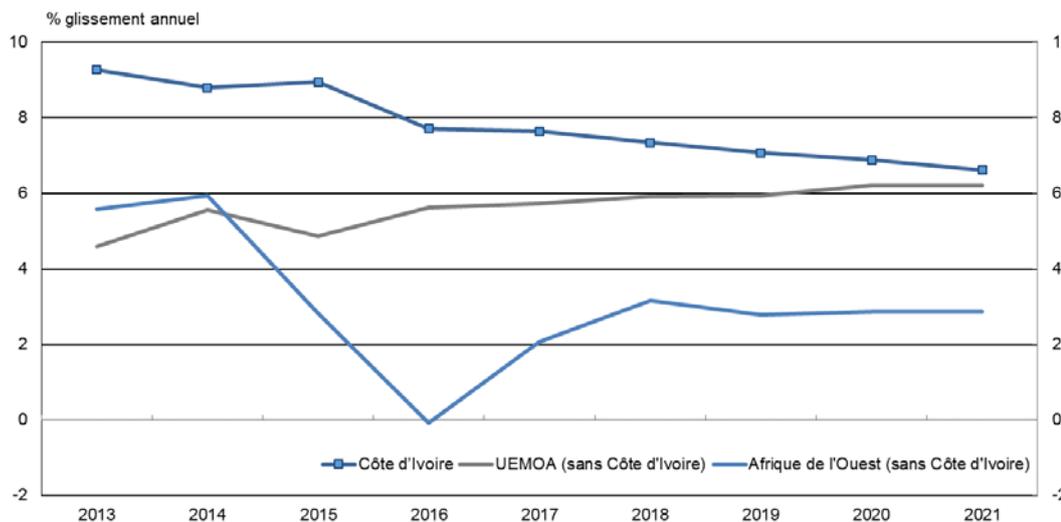
Dans l'ensemble de la région, la hausse des prix des matières premières en 2017 a donné une nouvelle impulsion à la balance courante des pays exportateurs de pétrole tel que le Nigeria ; le déficit moyen passant de 1,9% du PIB en 2016 à 0,5% en 2017. Au sein de l'UEMOA, la prédominance des importations a contribué à creuser le déficit moyen de la balance courante des 8 pays, se dégradant de 5,7% du PIB en 2016 à 6,1% en 2017.

2.1.A. FOCUS SUR LA COTE D'IVOIRE, LE GHANA ET LE NIGERIA

La croissance du PIB réel de la Côte d'Ivoire devrait atteindre 7,3% en 2018 contre 7,8% en 2017 et 8,3% en 2016 ; son économie progressant à un rythme plus rapide que celle des autres pays de la région (Graphique 2.4.). Toutefois, le ralentissement qu'a connu le secteur du cacao, qui emploie un quart de la population, pourrait impacter les perspectives économiques du pays. Le déficit budgétaire, qui s'est creusé pour atteindre 4,3% du PIB en 2017 contre 3,9% en 2016, devrait reculer à 3,7% en 2018 avant de converger vers la norme régionale de l'UEMOA de 3% du PIB en 2019. La dette publique du pays, pour sa part, s'est

légèrement contractée pour s'établir à 46% du PIB en 2017, contre 47% en 2016, le FMI⁹ ayant évalué le risque de surendettement comme étant modéré. L'endettement des entreprises publiques, estimé à environ 3 à 6% du PIB, n'est pas inclus dans le calcul de la dette. Les faibles coûts de refinancement des opérations de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la rentabilité élevée des obligations d'État ont attiré les banques de l'UEMOA dans le marché des obligations d'État primaire. Toutefois, la BCEAO a décidé, à fin 2016, de resserrer sa politique monétaire, en relevant son taux directeur à 4,5% et en limitant les possibilités de refinancement des banques à deux fois le montant de leurs fonds propres. Ces mesures ont réduit l'attrait des obligations d'État pour les banques commerciales et ont remis en question la capacité des gouvernements à émettre de la dette. Le déficit de la balance courante de la Côte d'Ivoire a augmenté de 1,1% du PIB en 2016 à 1,2% en 2017 en raison de la baisse des recettes du cacao et des importations liées à des investissements élevés, mais il continue d'être financé largement par des investissements étrangers directs et des investissements de portefeuille.

Graphique 2.4. - Croissance annuelle du PIB réel



Source : calculs des auteurs et FMI.

Le Nigeria et le Ghana ont connu des ralentissements ou des récessions entre 2015 et 2016, engendrés par la chute des prix internationaux des matières premières. Ils ont toutefois été exacerbés par des problèmes internes (notamment des problèmes de sécurité et l'interruption de la production de pétrole au Nigeria, d'une part, la crise énergétique nationale et l'incertitude liée au cycle politique au Ghana, d'autre part) et par la nature des politiques adoptées. Plus en détail, le gouvernement nigérian a porté un coup d'arrêt à la libéralisation complète du taux de change lorsque le naira a subi une pression accrue en 2016, une situation qui a abouti à l'émergence d'un régime de taux de change multiple, un contrôle des capitaux

⁹ Le FMI a approuvé en décembre 2016 deux accords de trois ans pour un montant total de 674,4 millions d'USD au titre d'une facilité élargie de crédit (FEC) et d'un mécanisme élargi de crédit (MEDC) dans lequel 224,8 millions d'USD ont été injectés en juin 2017.

et une pénurie de devises. Le pays est entré en récession en 2016 alors que la croissance au Ghana est passée de plus de 7% en 2013 à environ 4% pendant la période 2014-2016.

La reprise a été amorcée au Ghana et au Nigeria, mais à des rythmes très différents. Au Nigeria, le problème de la disponibilité des devises s'est amélioré depuis le début de 2017 avec l'introduction de nouvelles mesures en matière de change et une hausse des entrées due à la remontée des prix du pétrole et à la reprise de la production. De nombreuses distorsions subsistent sur le marché des changes, qui s'ajoutent à d'autres difficultés sous-jacentes auxquelles le secteur privé est confronté. La reprise a donc été lente, avec une croissance proche de 1% en 2017, et le secteur non pétrolier attend encore une relance significative. Au Ghana, la reprise économique a été plus rapide, la croissance du PIB ayant dépassé la barre des 8% en 2017. Somme toute, la croissance au Nigeria devrait se maintenir à un niveau relativement faible avoisinant les 2% sur la période 2018-2019, tandis qu'elle devrait progresser de plus de 6% durant la même période au Ghana.

Au Ghana, tout comme au Nigeria, des difficultés en rapport avec la mobilisation des ressources nationales ont été ressenties durant les périodes de ralentissement; les déficits budgétaires ayant respectivement atteint 9,5% et 3,9%. Même si l'endettement public brut du Nigeria s'est établi à un niveau relativement faible (23% du PIB en 2017), il suit une trajectoire ascendante. Les intérêts sur la dette du gouvernement fédéral comptent déjà pour environ 72% des recettes du pays et, selon le FMI, ils risqueraient d'atteindre des niveaux insoutenables. A l'inverse, le Ghana est déjà considéré comme étant exposé à un risque de surendettement élevé ; la dette publique brute, bien que sur un trend baissier, représente près de 72% du PIB. Dans les deux pays, la situation budgétaire a des répercussions majeures sur le secteur financier et l'économie réelle, y compris l'éviction du secteur privé par des rendements élevés sur les titres d'État. Le Ghana a réalisé des progrès considérables en matière d'assainissement budgétaire en 2017, si bien que le déficit devrait reculer à 3,6% d'ici la fin de l'année 2019. Au Nigeria, en revanche, le déficit a continué de se creuser (5,8% du PIB en 2017) et les perspectives pour l'assainissement restent vagues, alors que des élections sont prévues pour le début de 2019. Le FMI s'attend, d'ailleurs, à ce que le déficit ne recule que légèrement entre 2018 et 2019.

2.2. Accès au financement et inclusion financière

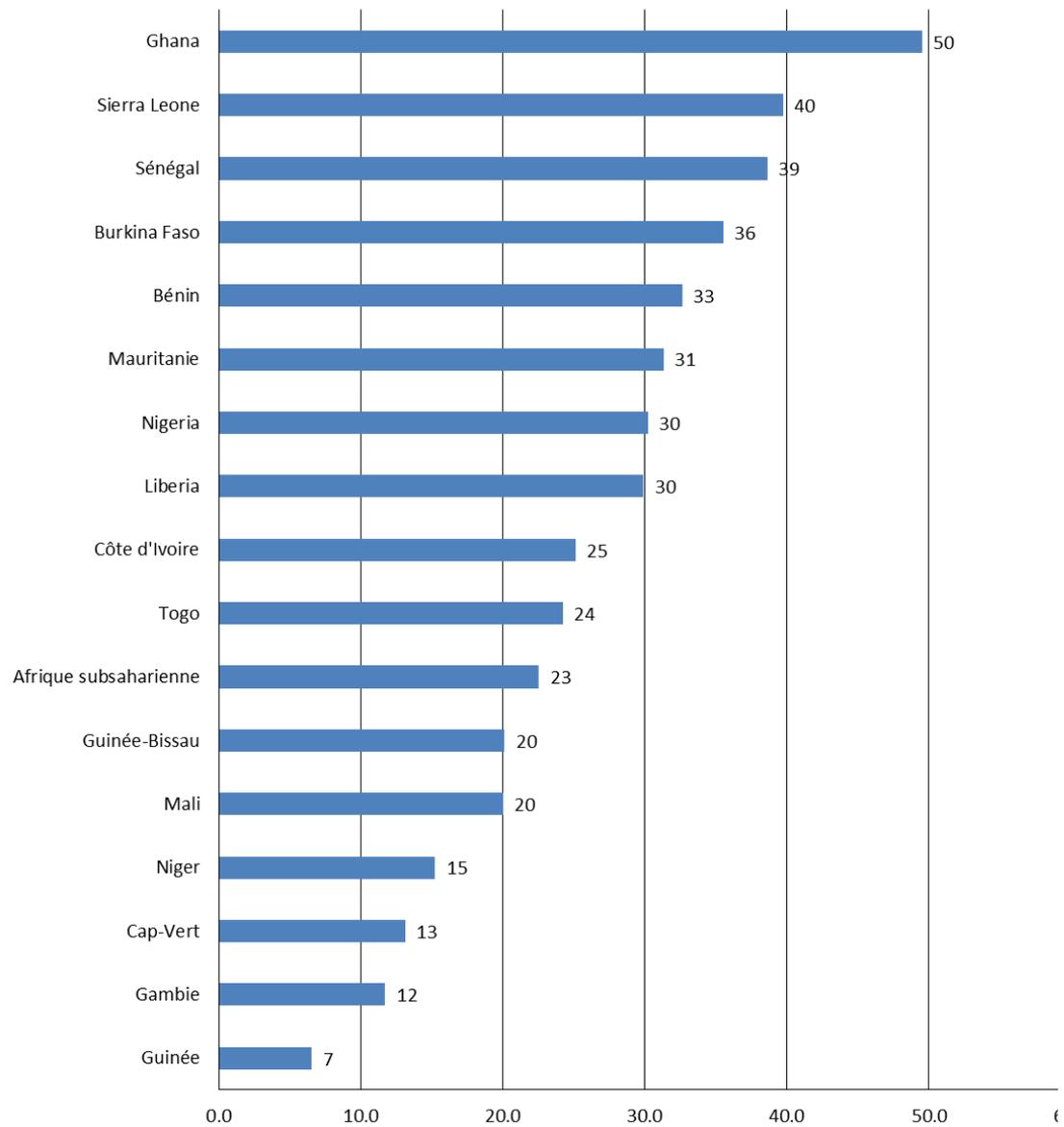
Les entreprises dans la région sont confrontées à de nombreux obstacles, tel que l'accès aux ressources financières, nuisant à leur développement. D'après les différentes enquêtes menées par la Banque mondiale, la plupart des entreprises interrogées en Afrique de l'Ouest ont affirmé que le financement constituait le premier ou le deuxième obstacle le plus important à leur développement - et ce, parmi une liste de quinze difficultés aussi diverses que les transports et les impôts. Les entreprises ghanéennes avaient le plus tendance à percevoir le financement comme leur principale contrainte (49,5% des entreprises interrogées), mais les pourcentages étaient élevés dans tous les pays (Graphique 2.5.). De façon générale, les petites entreprises sont plus susceptibles de signaler un manque de financement extérieur (Graphique 2.6.). À titre d'exemple, en Côte d'Ivoire, près de 30% des petites entreprises comptant 5 à 19 employés ont identifié l'accès au financement comme un

goulot d'étranglement grave ou important, contre 20% des entreprises de taille moyenne et 9% des entreprises de plus de 100 employés.

La plupart des banques reconnaissent l'importance des PME dans le tissu économique ouest-africain et affirment que leur accorder des prêts peut aider à diversifier les risques de portefeuilles. Un nombre croissant de banques placent les PME au cœur de leurs stratégies, même si, en pratique, les inefficacités au niveau de l'offre et de la demande de crédits ont souvent constitué un frein à l'étoffement de l'offre de crédits bancaires. Au niveau des PME, les petites entreprises sont souvent perçues, à tort, comme présentant un facteur de risque plus élevé. Cette perception est justifiée par les niveaux élevés d'informalité existants, un manque de garanties et la faible capacité à présenter des projets susceptibles d'obtenir un financement. De nombreuses banques finissent donc par octroyer des prêts à une poignée d'entreprises de qualité ou à l'État par l'intermédiaire de bons du Trésor et d'obligations (généralement émis à des taux attractifs). Toutefois, comme expliqué au chapitre 7, une surexposition à la dette souveraine peut davantage freiner les prêts bancaires au secteur privé. Enfin, il est à rappeler que lorsque les banques offrent des financements aux PME, la valeur de la garantie équivaut habituellement au double du montant de prêt demandé ; elle peut néanmoins s'élever à près du triple de cette somme dans des pays tel que le Sénégal, rendant les prêts inaccessibles pour bon nombre d'entreprises.

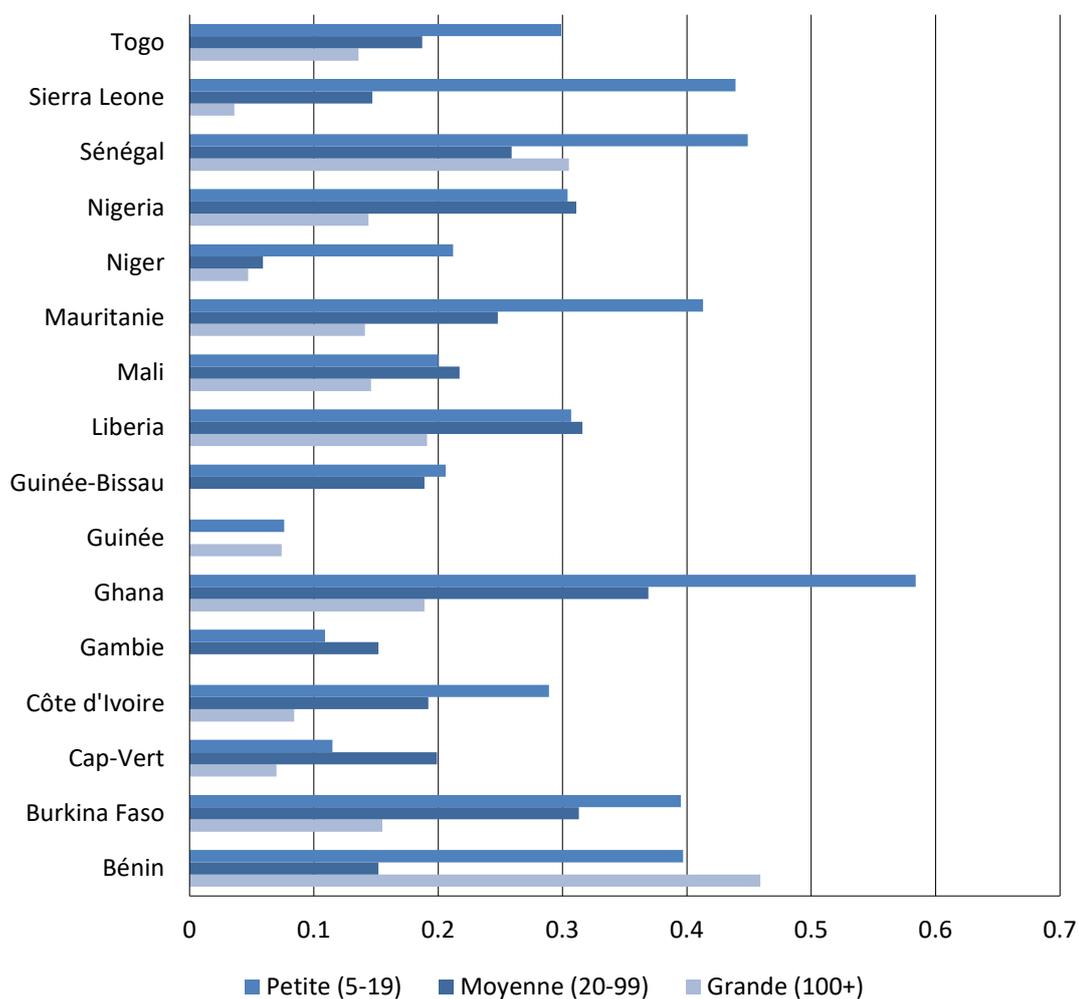
Dans ce contexte, seulement 22% des entreprises en Afrique de l'Ouest disposent d'un prêt bancaire et/ou d'une ligne de crédit. Nombre d'entreprises, y compris celles parvenant à accéder aisément aux marchés financiers, ne sont pas en mesure de subvenir à l'ensemble de leurs besoins. En général, les banques en Afrique de l'Ouest accordent des prêts pour couvrir leurs dépenses de fonds de roulement à plus court terme, au détriment d'investissements dans les actifs corporels (25% contre 10%). Dans ce sillage, 75% des entreprises affirment qu'elles doivent recourir à des ressources internes pour couvrir leurs frais (Tableau 2.1.).

Graphique 2.5. - Entreprises percevant l'accès au financement comme principal obstacle
(% des entreprises interrogées)



Source : enquêtes sur les entreprises de la Banque mondiale (différentes éditions).

Graphique 2.6. - Pourcentage d'entreprises identifiant l'accès au financement comme contrainte majeure
(en fonction de la taille de l'entreprise)



Source : Banque mondiale, enquêtes sur les entreprises (différentes années).

Tableau 2.1. - Principaux indicateurs de l'accès au financement pour les entreprises

	Entreprises disposant d'un prêt bancaire / d'une ligne de crédit (%)	Prêts exigeant une garantie (%)	Valeur de la garantie nécessaire (% montant du prêt)	Entreprises ayant recours aux banques pour financer leurs investissements (%)	Investissements financés en interne (%)	Investissements financés par les banques (%)	Entreprises ayant recours aux banques pour financer leurs fonds de roulement (%)	Entreprises identifiant l'accès au financement comme une contrainte majeure (%)
Bénin	24	79	231	12	91	4	26	43
Cap-Vert	42	90	176	35	57	24	50	37
Côte d'Ivoire	21	86	157	24	72	15	15	69
Gambie	17	86	193	8	79	10	14	40
Ghana	23	80	240	21	76	13	25	62
Guinée	4	100	s.o.	9	92	3	11	30
Guinée-Bissau	3	s.o.	s.o.	1	85	1	1	72
Liberia	19	83	172	19	72	11	20	39
Mali	26	86	233	55	75	19	52	64
Mauritanie	33	76	111	13	77	9	29	52
Niger	28	88	160	22	73	14	29	27
Nigeria	11	89	228	7	53	3	17	33
Sénégal	23	79	272	19	72	7	20	52
Sierra Leone	9	87	356	7	91	1	9	65
Togo	42	91	226	26	65	18	40	51
Afrique subsaharienne (moyenne)	22	85	215	21	74	10	23	38

Source : enquêtes sur les entreprises de la Banque mondiale.

L'inclusion financière des populations reste un défi majeur, malgré l'amélioration de la situation au cours des dernières années. En effet, près de 75% de la population demeure en situation d'exclusion financière, même si la part des particuliers ayant bénéficié de services d'institutions financières formelles dans la région a augmenté d'environ 10% entre 2011 et 2017. Pour l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest, élargir les services financiers à l'ensemble de la population est un objectif réel, variant d'un pays à l'autre. Au Nigeria, près de la moitié de la population adulte détient un compte auprès d'une banque ou d'une autre institution, alors que dans des pays tels que la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Sénégal, les niveaux d'inclusion financière sont inférieurs à 20%. Les femmes et les plus démunis sont particulièrement affectés : au sein de ces groupes, les taux d'inclusion moyens dans la région sont respectivement de 13% et de 9%¹⁰. En raison du manque d'accès aux institutions formelles, les habitudes en matière de recours au crédit sont similaires à celles constatées dans les autres pays d'Afrique subsaharienne : la majorité de la population adulte emprunte de l'argent auprès de membres de leurs familles et amis (35%) et seulement 4% a recours à une institution financière.

¹⁰ Source des données : base de données sur l'inclusion financière de la Banque mondiale.

Encadré 2.2. - Monnaie électronique : un avenir prometteur au sein de l'UEMOA

Les activités liées à la monnaie électronique - offre de services de paiement adossés au téléphone mobile - sont en pleine phase d'expansion au sein de l'UEMOA. À fin 2016, on comptait 7 établissements de monnaie électronique (EME) répartis dans 4 pays : Bénin, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal.

L'agrément des EME dans la région étant récent, les données préliminaires font état de plus de 36,5 millions de souscripteurs en 2016 dans l'Union contre 25,6 millions en 2015.

Ceci étant, l'offre de services financiers liés à l'utilisation de la téléphonie mobile permet également d'améliorer de manière significative le taux global d'utilisation des services financiers. Selon les données disponibles, ce taux se situait à 50,2% en 2015 pour un taux de bancarisation de 16,1%. De plus, la monnaie électronique a permis de rehausser le taux d'inclusion financière à 65% pendant cette même période contre 60,4% un an auparavant

Élaborée dans le cadre d'une approche participative relative aux instructions de la BCEAO, l'activité reste par ailleurs encadrée et soumise à diverses conditions. L'interdiction de la Banque centrale adressée à Orange Telecom en mars 2017 pour le transfert d'argent entre l'UEMOA et la France abonde dans ce sens : si elle n'est pas en partenariat avec un établissement de crédit agréé, une société de télécommunications ne peut émettre de la monnaie électronique sans en avoir sollicité l'autorisation au préalable. L'activité est de ce fait réservée aux banques, aux systèmes financiers décentralisés et aux EME dotés d'un capital social minimum de 300 millions de FCFA.

2.3. Le secteur financier au sein de l'UEMOA

2.3.A. UN PAYSAGE BANCAIRE EN EVOLUTION CONSTANTE, PORTE PAR UN INTERET ACCRU DES ACTEURS INTERNATIONAUX ET PANAFRICAINS

À fin 2016, le nombre d'institutions de crédit au sein de l'UEMOA s'établissait à 138, contre 132 en 2014, réparties entre 123 banques et 15 établissements financiers à caractère bancaire. L'environnement économique, favorable à la densification du réseau bancaire sur le plan interne, permet également d'énumérer l'existence de 2 542 agences, bureaux et points de vente, ainsi que de 3 010 distributeurs automatiques dans les huit pays membres. Le total d'actifs du secteur a, quant à lui, atteint 49,8 milliards d'EUR, soit 56% du PIB (contre une moyenne de 58% en Afrique subsaharienne et une médiane de 44%).

En termes d'activité, 27 groupes bancaires exercent au sein de l'UEMOA. Parmi les principaux acteurs, les groupes Ecobank (14,9% du total des actifs) et BMCE Bank of Africa (11,4%) jouent les premiers rôles (Tableau 2.2.). Le secteur de la microfinance, dont l'actif total est valorisé à 1,9 milliard d'EUR, fait état de la présence de 130 institutions majoritairement présentes au Sénégal (41 institutions) et au Burkina Faso (25).

Tableau 2.2. - Principaux groupes bancaires au sein de l'UEMOA à fin 2016

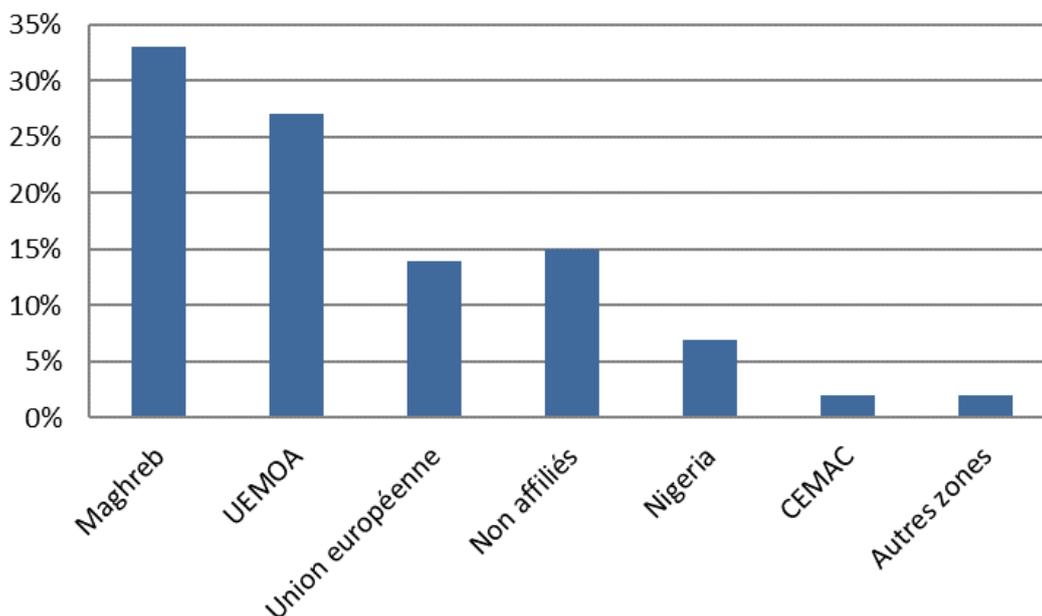
	Nombre d'établissements	Parts de marché	Agences	GAB/DAB*
Ecobank	8	14,9 %	252	626
BMCE Bank of Africa	8	11,4 %	269	304
Atlantic Business International (ABI)	8	9,4 %	216	217
Société Générale	5	9,2 %	150	259
Attijariwafa Bank	9	8 %	254	259
BNP Paribas	4	4,4 %	99	166
Coris Bank International	4	4,1 %	66	45
Oragroup	8	3,9 %	99	90
Diamond Bank	4	3,8 %	46	51
United Bank for Africa (UBA)	4	2,7 %	64	81

Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

* Guichets automatiques de billets (GAB) et Distributeurs automatiques de billets (DAB).

L'analyse de l'origine géographique des acteurs bancaires en activité montre l'intérêt porté par les groupes bancaires maghrébins (Graphique 2.7.) - et plus spécifiquement marocains - pour la région. Ces derniers détiennent la plus large part de marché (29%), ainsi que 28% des dépôts de la clientèle et 29,3% des crédits octroyés. Les groupes bancaires locaux totalisent 27% de parts de marché, 25,6% de dépôts de la clientèle et autant de part de crédits octroyés.

Graphique 2.7. - UEMOA : répartition des acteurs bancaires par origine géographique



Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

2.3.B. ANALYSE DE BILAN : UNE IMPLICATION CROISSANTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT DANS LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

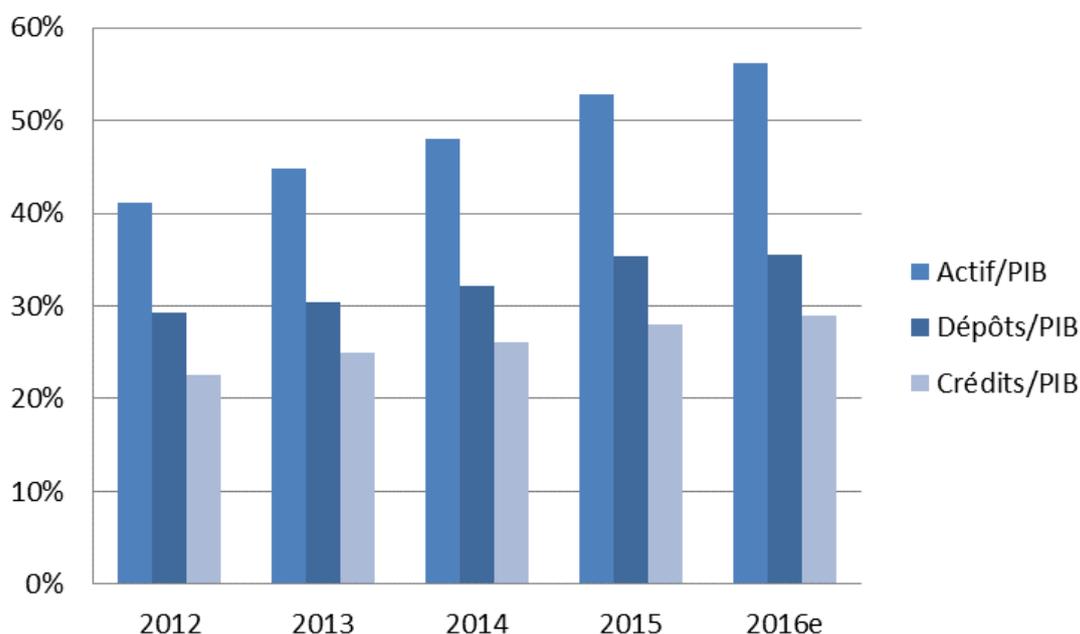
2.3.B.1. UNE NETTE AMELIORATION DES RESSOURCES ET EMPLOIS BANCAIRES

Le secteur bancaire de l'UEMOA se développe à un rythme accéléré. À la lumière des données de ces cinq dernières années, il ressort que le total bilan agrégé du secteur a plus que doublé (Graphique 2.8.), passant de 23 milliards d'EUR en 2012 (41% du PIB) à 49,8 milliards d'EUR en 2016 (56% du PIB).

Plus récemment, sur l'exercice 2016, le secteur a poursuivi son trend haussier, avec une hausse de 16% du total bilan par rapport à l'année précédente. La Côte d'Ivoire concentre 30% du total bilan avec 24 établissements bancaires, suivie du Sénégal (19,4% pour 23 établissements), du Burkina Faso (13,7% pour 13 établissements) et du Mali (13,3% pour 13 établissements). La Guinée-Bissau a le secteur bancaire le moins développé avec seulement quatre banques.

Dans ce sillage, les ressources bancaires ont cru de 9,6% en 2016 pour se situer à 24 500 milliards de FCFA (37 milliards d'EUR). Cette évolution est essentiellement attribuable à une hausse de 9,5% des dépôts de la clientèle qui représentaient 36% du PIB en 2016 et s'élevaient à 20 688 milliards de FCFA (31,5 milliards d'EUR).

Graphique 2.8. - UEMOA : évolution de la pénétration bancaire



Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

S'agissant des emplois, ces derniers ont pu augmenter de 16,8% en 2016 pour se situer à 27 603 milliards de FCFA (42 milliards d'EUR) ; cette situation étant due à une hausse de 12,6% des crédits bancaires qui s'élevaient à cette date à 16 847 milliards de FCFA (25,7 milliards d'EUR).

Ainsi, le financement de l'économie par crédits bancaires n'a cessé d'évoluer positivement, représentant en 2016 près de 29% du PIB contre 22% cinq ans auparavant. La hausse des crédits a été bénéfique à l'ensemble des secteurs d'activité et plus spécifiquement aux secteurs « commerces, restaurants et hôtels » (33% des engagements déclarés à la Centrale des risques en 2016), industries manufacturières (17%) et services à la collectivité (16%).

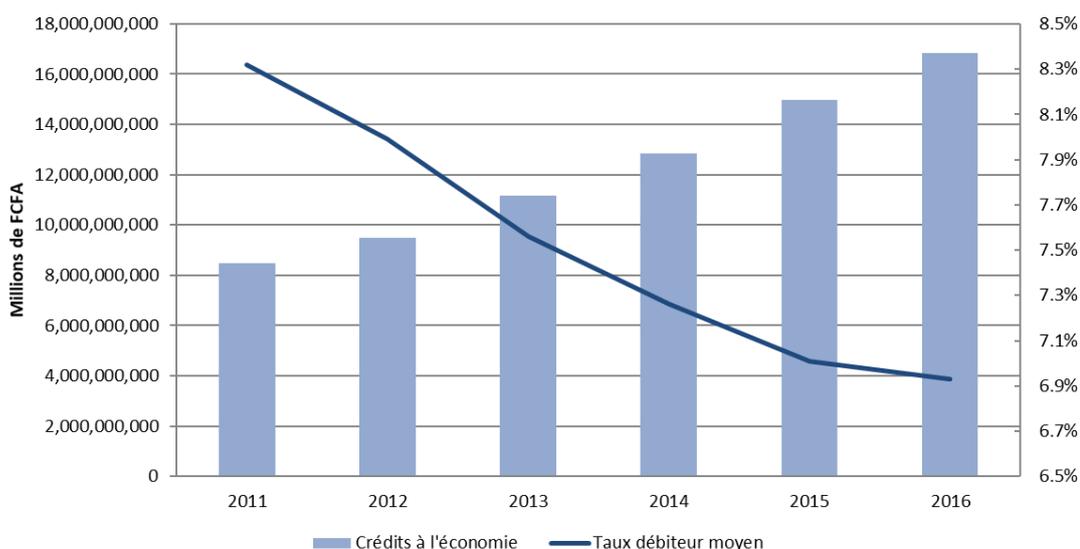
2.3.B.2. UN ASSOULPISSEMENT DES CONDITIONS MONÉTAIRES FAVORISE PAR LA CONJONCTURE RÉGIONALE

La BCEAO mène une politique accommodante dans la zone, allant de pair avec l'amélioration globale des conditions macroéconomiques. En effet, la conjoncture économique et l'assouplissement des conditions monétaires de la BCEAO a permis une évolution favorable du taux débiteur moyen.

Pour rappel, le taux directeur établi par la BCEAO se décompose comme suit :

- taux minimum de soumission : 2,5% contre 4,25% avant le 16 septembre 2013 ;
- taux du guichet de prêt marginal¹¹ : 4,5% contre 3,5% avant le 16 décembre 2016.

¹¹ Taux d'intérêt le plus élevé pour lequel les banques obtiendront toujours les liquidités dont elles ont besoin.

Graphique 2.9. - UEMOA : évolution du taux débiteur moyen

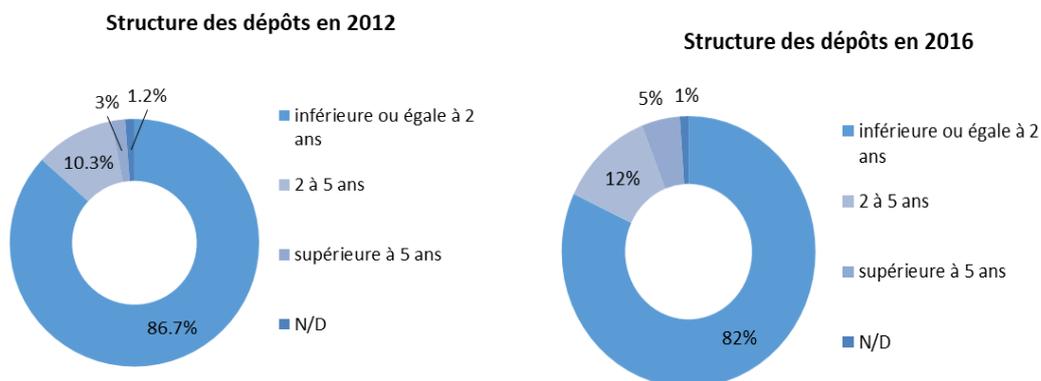
Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

Ainsi, les taux d'intérêt débiteurs (Graphique 2.9.) appliqués par les banques à leur clientèle se situaient à 6,9% en moyenne en 2016, contre 7% en 2015 et 7,3% en 2014. Bien que cette baisse ait été plus importante au Burkina Faso, en Guinée-Bissau et au Mali, elle reste toutefois homogène sur l'ensemble de la sous-région, réduisant ainsi la dispersion entre les huit pays membres. En termes de produits, et bien que toute la clientèle ait bénéficié du recul des taux appliqués par les établissements de crédit, les crédits d'exportation (-1,96 point de pourcentage) et les crédits d'habitation (-0,50 point de pourcentage) demeurent les plus impactés.

2.3.B.3. UNE AMELIORATION DU FINANCEMENT BANCAIRE A LONG TERME

Les encours de crédits au sein de l'UEMOA augmentent à un rythme soutenu, demeurant toutefois majoritairement à court terme, orientés vers les grandes entreprises. Pour cause, la structure des dépôts observe une répartition similaire : en 2016 par exemple, le total des dépôts (31,5 milliards d'EUR) perçus par les banques commerciales était composé, à 82%, de dépôts à durée inférieure ou égale à 2 ans (Graphique 2.10.). Cette part importante, qui limite la capacité des banques à créer de l'actif à long terme et à constituer une épargne adaptée aux besoins, est toutefois en amélioration de plus de 4 points de pourcentage par rapport à 2012. Une telle évolution dénote la volonté croissante des banques commerciales de prendre part au financement des investissements des entreprises et des ménages ainsi que des projets structurants de la région.

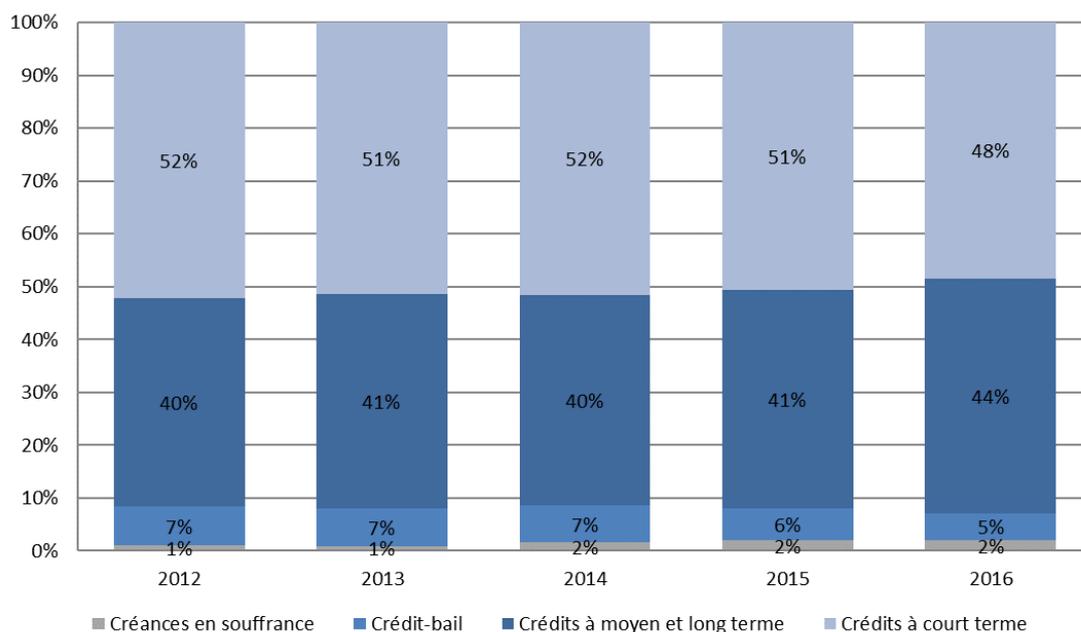
Graphique 2.10. - UEMOA : évolution de la structure des dépôts par durée (% du total)



Source : Commission bancaire de l'UEMOA

Par conséquent, les crédits à court terme qui représentaient 48% (Graphique 2.11.) du montant total en 2016 contre 52% en 2012 constituent encore le premier poste des encours des établissements bancaires. Cette part est en voie de se réduire, la politique d'assouplissement monétaire décidée par la BCEAO abaissant le coefficient de couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables à 50% (contre 75% auparavant). Aussi, la hausse du taux de prêt marginal (3,5% à 4,5% à fin 2016) permettra-t-elle de freiner les placements des banques commerciales dans les titres publics, représentant 25% des emplois agrégés de la place en 2016.

Graphique 2.11. - UEMOA : évolution de la structure des crédits octroyés par les banques



Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

2.3.B.4. ANALYSE DE RESULTAT : UNE RENTABILITE ACCRUE DU SECTEUR

Le secteur bancaire de l'UEMOA serait parvenu à dégager une forte rentabilité des capitaux propres (ROE ou Return on Equity en anglais) après impôts de l'ordre de 16,1% en 2016, contre 9,9% en 2015 (Tableau 2.3.). Somme toute, cette réalisation est principalement due à la vigueur de la croissance économique dans la région, conjuguée à la hausse des crédits à la clientèle et à la rationalisation des charges opérationnelles du secteur. En 2016, le PNB (produit net bancaire) ressortait à 1 643 milliards de FCFA (2,5 milliards d'EUR) contre 1 520 milliards de FCFA (2,3 milliards d'EUR) en 2015 ; soit un montant globalement deux fois plus élevé que celui réalisé par les banques d'Afrique centrale. Cette évolution favorable fut principalement tirée par la hausse des crédits à la clientèle.

De ce fait, le résultat d'exploitation avait augmenté de plus de 12,8%, en lien avec une maîtrise accrue des frais généraux. Dans ce sillage, le coefficient net d'exploitation qui mesure le niveau d'absorption du PNB par les frais généraux s'est amélioré de 0,6 point de pourcentage en glissement annuel pour se situer à 66,3% en 2016.

Le résultat net de l'activité bancaire de l'UEMOA était quant à lui ressorti à 646 millions d'EUR (25% du PNB) en 2016, supérieur de 93% par rapport à l'exercice précédent. La marge globale du secteur bancaire suit la tendance haussière générale, affichant ainsi un ratio de 6,8% en 2016 contre 6,5% en 2015.

Tableau 2.3. - UEMOA : principaux ratios caractéristiques de rentabilité
(%)

	2012	2013	2014	2015	2016
Marge globale (Rendements des prêts - coût des capitaux)	7,3	7,9	6,7	6,5	6,8
Coefficient net d'exploitation (frais généraux + dotations aux amortissements)/PNB	69,6	68,8	66,4	66,9	66,3
Taux de marge nette (Résultat net/Produit net bancaire)	13,6	15,6	12,8	14,4	25,8
Coefficient de rentabilité (ROE) (Résultat net/fonds propres)	9,1	10,1	8,6	9,9	16,1
Taux net de prêts non-performants (Créances en souffrance nettes / Total crédits nets)	6,7	6,7	6,5	6	5,2
Taux de provision des prêts non-performants (Provisions constituées / Créances en souffrance brutes)	64,1	60,9	61	60,1	64,9

Source : Commission bancaire de l'UEMOA.

2.3.C. REFORMES REGLEMENTAIRES ET AUTRES DEVELOPPEMENTS SUR LE PLAN POLITIQUE

Sur le plan prudentiel, et sur la base des données disponibles, il apparaît que le ratio moyen de solvabilité s'élevait à 12,4% en 2016 - soit un taux supérieur à la norme fixée à 8%. Tous les pays de l'UEMOA respectent les exigences réglementaires, allant de 8,4% au Togo à environ 30% en Guinée-Bissau.

La Commission bancaire de l'UEMOA a, dans un premier temps, décidé d'accroître les exigences de capital minimum passant de 5 milliards de FCFA (7,6 millions d'EUR) à 10 milliards (15,3 millions d'EUR) - échéance au 1^{er} juillet 2017 afin de renforcer la solidité du secteur bancaire, puis de faire face aux aléas liés à la concentration des risques et à la hausse des prêts non-performants.

Les actions entreprises par la Commission bancaire de l'UEMOA s'inscrivent dans l'agenda des réformes initiées par la BCEAO. À ce titre, l'organisme central a en effet engagé la transposition des normes de Bâle II et III dans le dispositif réglementaire. La migration est effective dès le 1^{er} janvier 2018, permettant ainsi une refonte des outils et de l'approche prudentielle. Le ratio de solvabilité minimal sera fixé à 10,5%.

Ce dispositif d'accompagnement devrait permettre à la BCEAO :

- d'assurer une meilleure coordination et un suivi minutieux des établissements chargés du contrôle et de l'aspect prudentiel ;
- d'assister, dans des délais préétablis, les établissements de crédit qui éprouveraient des difficultés dans l'exercice de leur activité ;
- d'anticiper et appréhender les défaillances potentielles.

Hormis les aspects techniques évoqués, la nouvelle réglementation imposera aux banques de rendre compte à chaque trimestre de leur santé financière en faisant à la BCEAO des déclarations prudentielles selon un nouveau plan comptable établi. La BCEAO a en effet repensé le plan comptable en vigueur pour intégrer de nouveaux éléments liés à l'enregistrement et la comptabilisation des titres tout en modernisant l'outil électronique de Reporting.

2.4. Focus sur certains marchés

2.4.A. COTE D'IVOIRE

Le secteur bancaire de la Côte d'Ivoire est constitué de 29 banques dont les actifs représentent 45% du PIB, avec 27 succursales par million d'habitants. Le pays possède le plus grand nombre de banques au sein de l'UEMOA et fait partie des pays dotés du taux de couverture bancaire le plus élevé. Le taux de pénétration du crédit en Côte d'Ivoire, évalué à 25% du PIB en 2017, est bien inférieur à celui du Togo, du Sénégal et du Burkina Faso. La croissance annuelle du crédit a enregistré une baisse et est passée de 34,3% en 2015 à 12,5% en 2016 et à 20% en 2017, tendance observée dans la plupart des économies de l'UEMOA. Les crédits se concentrent principalement autour des secteurs du commerce de détail, des transports et des autres services (57% du total). Les banques financent leur expansion du crédit à l'aide de leur base de dépôts intérieurs, principalement constituée de dépôts à vue

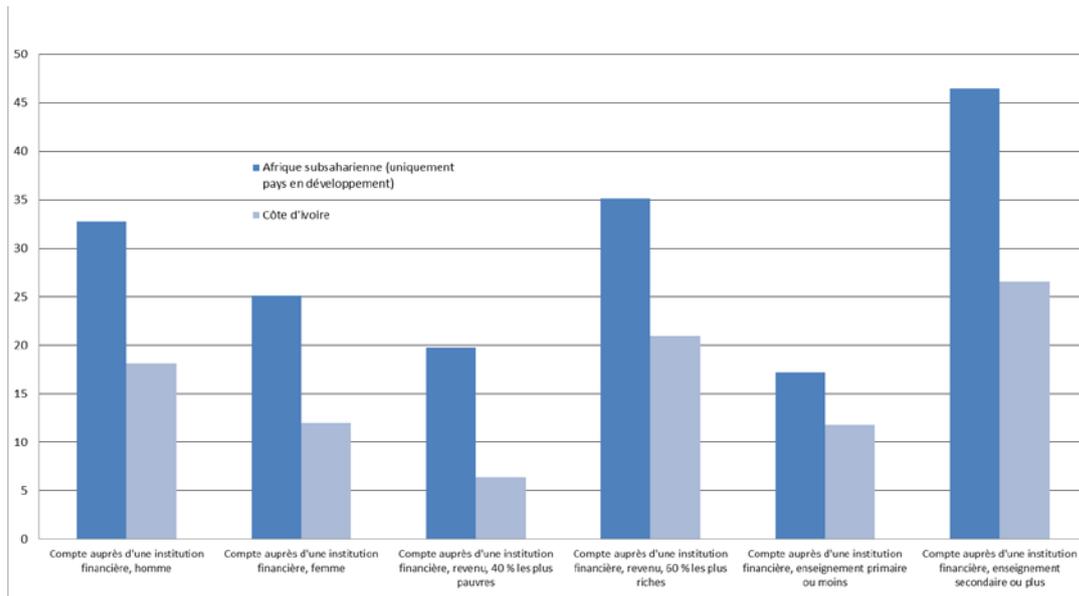
dont le volume ne permet pas de financer des prêts assortis d'échéances de plus de trois à cinq ans ; alors que l'échéance à cinq ans demeure l'option préférée des clients souhaitant financer leurs dépenses d'investissement.

Les crédits représentent 82% des dépôts, soit le même niveau constaté que dans la plupart des autres pays de l'UEMOA (à l'exception du Niger). La rentabilité des banques en Côte d'Ivoire est élevée et augmente ; le rendement des fonds propres progressant de 20% en 2015 à 22% en 2016 et une marge d'intérêts de 7%. Le risque de change est inexistant, étant donné que la réglementation bancaire ne permet pas aux banques d'accorder des prêts dans une devise étrangère¹². La proportion de prêts non productifs (NPL) s'établissait à 11% du total des prêts à fin 2017, contre 9,3% du total des prêts en juin 2017 et 10,3% en mars 2017. Le ratio d'adéquation des fonds propres s'est amélioré pour s'établir à près de 10% à la mi-2017, contre 8% enregistré à fin 2016. La Côte d'Ivoire fait l'objet de l'introduction progressive d'un panel de réformes ambitieuses, en préparation à la mise en œuvre de Bâle III dans la région. L'application de ces accords a démarré en janvier 2018, une conformité complète étant exigée dans les cinq ans à venir.

L'accès au financement en Côte d'Ivoire est moins développé que celui des économies frontalières d'Afrique subsaharienne. De plus, il existe des disparités importantes entre hommes et femmes d'une part, et entre zones rurales et zones urbaines d'autre part. Selon la base de données Global Findex, 18% des hommes adultes possèdent un compte auprès d'une institution financière, contre 12% des femmes adultes ; des chiffres qui révèlent un écart de 6 points de pourcentage entre les deux groupes, contre un écart moyen de 8 points de pourcentage en Afrique subsaharienne (Graphique 2.12.). Les personnes démunies et moins instruites sont moins susceptibles de posséder un compte bancaire que les personnes plus aisées disposant d'un niveau d'éducation plus élevé. L'écart en matière d'inclusion financière entre les zones rurales et les régions urbaines est même supérieur et se situe à 10 points de pourcentage, étant donné que l'accès aux services financiers dans les zones rurales est très limité et que les banques et les institutions de microfinance sont majoritairement établies dans les zones urbaines.

¹² 80% des recettes des transactions de change des exportateurs doivent être déposées à la Banque centrale, l'ouverture de comptes de dépôt en devises étrangères est interdite et les importateurs sont uniquement autorisés à payer leurs fournisseurs par l'intermédiaire de la Banque centrale.

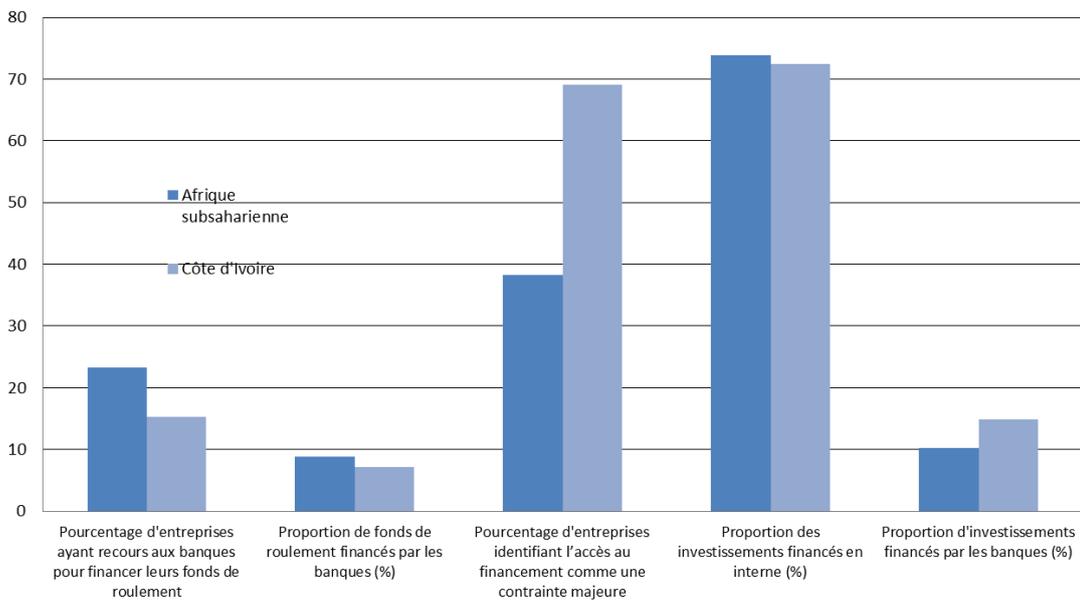
Graphique 2.12. - Inclusion financière, 2014



Source : Banque mondiale.

Par rapport aux pays frontaliers, la Côte d'Ivoire présente une plus grande marge d'amélioration pour étendre le financement aux PME. L'obstacle à l'activité commerciale le plus fréquemment mentionné est la difficulté à obtenir un financement (Graphique 2.13.). Globalement, la proportion des fonds de roulement financés par les banques en Côte d'Ivoire est inférieure aux autres économies d'Afrique subsaharienne. Egalement, moins de PME dans le pays ont recours aux banques pour financer leurs fonds de roulement. La proportion de PME qui finance des investissements avec leurs fonds propres est équivalente à celle des autres économies d'Afrique subsaharienne, tandis que la proportion d'investissements financés par les banques est supérieure au reste de la région. En conclusion, l'accès des PME au financement concerne essentiellement les besoins en fonds de roulement plutôt que les besoins en investissements.

Les pays de l'UEMOA comptent près de 700 institutions de microfinance ; la Côte d'Ivoire étant le deuxième marché, derrière le Sénégal. Les dépôts auprès des institutions de microfinance s'élèvent à 6,9% des dépôts totaux auprès des établissements financiers (y compris les banques et les institutions de microfinance), tandis que les encours de crédit se chiffrent à 7% du montant des crédits octroyés par l'ensemble des institutions de crédit au sein de l'UEMOA.

Graphique 2.13. - Indicateurs de l'accès au financement, 2016

Source : Banque mondiale.

Le rapport entre les fonds propres et les actifs pour les institutions de microfinance est de 4,5% en Côte d'Ivoire, en dessous du minimum requis fixé à 15% et de la moyenne de l'UEMOA de 19,5%. Les encours de crédit des institutions de microfinance demeurent inférieurs aux dépôts en Côte d'Ivoire ; celles-ci accordant essentiellement des avances de fonds (50% du montant total de prêts accordés) et des fonds de roulement. Selon le dernier rapport publié par l'Association de microfinance en Côte d'Ivoire, plus de 90% du portefeuille de clients (dont 40% sont des femmes) est constitué de personnes privées et de micro-entrepreneurs informels, le reste étant des entreprises et des groupes de petite taille. Les taux d'intérêt appliqués se situent entre 11 à 24%, inférieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Les prêts octroyés par les institutions de microfinance financent essentiellement des activités commerciales, l'industrie légère et le secteur des services ; le secteur agricole (25% du PIB) ne bénéficiant que d'environ 5% des crédits.

2.4.B. NIGERIA ET GHANA

Le Nigeria et le Ghana possèdent des secteurs financiers relativement importants et sophistiqués. Des crises systémiques ont pu être évitées au cours des dernières années, ce qui illustre la bonne résilience des secteurs bancaires et l'efficacité des actions proactives mises en œuvre par les banques centrales. Toutefois, à l'issue des événements économiques qui se sont produits durant la période allant de 2014 à 2016, les secteurs financiers ont été confrontés à une série de défis. Dans l'ensemble, les indicateurs de solidité financière en rapport avec l'adéquation des fonds propres et la qualité des actifs se sont détériorés dans les deux pays depuis 2014 et plusieurs banques ont été soumises à une surveillance renforcée, voire placées sous tutelle. De plus, les secteurs financiers ne parviennent pas à assurer totalement le financement des économies réelles.

Le secteur des banques commerciales au Nigeria est constitué de 25 banques de dépôt et d'une banque n'exigeant pas d'intérêts. Parmi les banques de dépôt, quatre sont des banques étrangères, qui détiennent près de 13% des actifs de l'ensemble du secteur bancaire. **Le secteur bancaire au Ghana est plus fragmenté et compte 34 banques ;** les trois principales banques détenant près de 41% de l'ensemble des actifs opérationnels et 42% des dépôts.

Dans les deux pays, les dépôts constituent la principale source de financement, représentant environ 60% du total passif. Il existe de grands écarts entre les taux créditeurs et débiteurs, ce qui fait des dépôts une source très attractive et concurrentielle pour les banques. D'une part, les plus petites banques sont moins en mesure d'attirer des dépôts et finissent par s'appuyer davantage sur le financement interbancaire plus coûteux. D'autre part, les grandes banques internationales peuvent accéder au financement intergroupe et les plus importantes d'entre elles ont accès au financement sur les marchés. Quelques-unes des grandes banques nigérianes ont émis avec succès des obligations au cours des dernières années. Les divergences au niveau des structures de financement entraînent des différences en ce qui concerne les coûts des fonds entre les petites et les grandes banques. Les deux pays connaissent une inadéquation substantielle entre les protagonistes du financement et les ténors des prêts, avec un manque de financements à long terme, même au Nigeria.

Les banques nigérianes ont été directement affectées par la crise économique en raison de leur exposition au secteur des hydrocarbures et aux entreprises touchées par la récession. Elles ont également été affectées, de manière plus indirecte, par les effets de contagion de la situation budgétaire, des disponibilités limitées en devises et des distorsions au niveau des taux de change. Le ratio d'adéquation des fonds propres a dépassé la barre des 17% d'actifs pondérés en fonction des risques en 2013, mais s'est rapidement érodé à 10,6% au troisième trimestre de 2017. Il s'est, d'ailleurs, avéré que quatre banques manquaient de capital et que l'une d'entre elles était insolvable. La qualité des actifs s'est détériorée, notamment parmi les banques qui étaient très exposées au secteur du pétrole. La proportion des NPL a augmenté de 5% du total des prêts au quatrième trimestre de 2015 à 15% en octobre 2017, sans augmentation du provisionnement¹³. Au Ghana, les répercussions du climat économique difficile ont été exacerbées par la prise de conscience progressive qu'une grande partie de la dette des entreprises d'État actives dans le secteur de l'énergie envers le secteur financier serait difficile à assumer. Le ratio d'adéquation des fonds propres a chuté de 18,5% en 2013 à 15% à la fin de 2017. Lors de l'examen de la qualité des actifs mené en 2016, neuf banques étaient nettement sous-capitalisées. Alors que certaines banques ont pu être stabilisées et qu'une grande partie de la dette des entreprises d'État a été restructurée, la Bank of Ghana est intervenue auprès de deux banques en 2017 et d'une banque au début de 2018¹⁴. L'une d'entre elles figure parmi les principales banques du pays (en termes d'actifs). La détérioration de la qualité des actifs a été marquée et alimentée seulement en partie par la dette des entreprises d'État. Fin 2017, à l'issue d'un deuxième examen de la qualité des actifs, la

¹³ Il convient de souligner que la restructuration préventive des prêts effectuée par les banques peut masquer une détérioration sous-jacente plus importante que ce que reflètent ces chiffres officiels.

¹⁴ Les deux banques dont les licences ont été révoquées en 2017 ont toutes les deux été reprises par la Ghana Commercial Bank, qui est détenue majoritairement par le Fonds gouvernemental des assurances sociales, en plus des 20% qui appartiennent au gouvernement. La Bank of Ghana a annoncé que la banque placée sous administration au début de 2018 sera restituée aux propriétaires privés une fois sa santé financière rétablie.

proportion des NPL a atteint 22,7% des prêts bruts, contre 12% en 2013 (Tableau 2.4.)¹⁵. Les bénéfiques restent appréciables dans les deux pays, en partie en raison des rendements élevés sur les titres d'État, et le niveau de liquidité est adéquat en moyenne¹⁶.

Les petites banques nigérianes sont particulièrement exposées au secteur du pétrole et du gaz et, donc, aux chocs des prix des matières premières. De nombreuses banques sont exposées aux grandes entreprises, ce qui représente un risque de concentration. Il est à prévoir que la proportion de NPL augmentera davantage, même si des commentateurs extérieurs jugent improbable qu'elle atteigne les niveaux qui ont suivi la crise de 2008-2009. Au Ghana, les NPL suivent une trajectoire à la baisse et une consolidation du secteur est à prévoir du fait que les banques devront satisfaire les exigences minimales de fonds propres d'ici décembre 2018. Le secteur est également exposé à d'autres difficultés liées à la dette des entreprises d'État, à des problèmes en rapport avec les secteurs dominants ou les grandes entreprises et au risque de change (en septembre 2017, le FMI a évalué la position nette ouverte totale à 3% du capital).

Les banques nigérianes et ghanéennes entendent renforcer leur engagement en faveur du financement de l'économie réelle. Selon les indicateurs de développement de la Banque mondiale, le crédit intérieur au secteur privé s'est élevé à 16% du PIB au Nigeria et à 20% du PIB au Ghana en 2016. Il s'agit là d'un niveau bien inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (46%), même si les deux économies y figurent parmi les plus développées. Cette situation s'explique par un certain nombre de facteurs, tels qu'un climat d'affaires perfectible et des déficits en matière d'infrastructures augmentant les risques et les défis associés aux prêts bancaires au secteur privé. L'éviction substantielle du secteur privé est un autre défi majeur auquel les deux économies sont confrontées, traduisant les difficultés budgétaires susmentionnées - plus d'informations à ce sujet sont disponibles au chapitre 7 de ce volume.

¹⁵ Alors qu'une part importante de la dette des entreprises d'État actives dans le secteur de l'énergie a été restructurée entre 2016 et 2017, des NPL non négligeables en provenance de ce secteur et d'autres entreprises de l'État sont inscrits dans les livres de certaines banques.

¹⁶ Les banques nigérianes ont connu des problèmes de liquidité en devises fortes entre 2016 et 2017, et certaines d'entre elles ont eu des difficultés ou ne sont pas parvenues à honorer les lettres de crédit. La situation s'est désormais améliorée.

Tableau 2.4. - Indicateurs de solidité financière au Nigeria et au Ghana

	T4 2013	T4 2014	T4 2015	T4 2016	T3 2017
Nigeria					
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	17,1	18,6	17,7	14,8	10,6
Fonds propres de base (tier 1)	17,1	15,5	18,1	16,3	10,8
NPL nets de provisions au capital	5,9	3,8	5,5	36,2	43,0
NPL/prêts bruts totaux	3,4	3	4,9	12,8	15,1
Rendement de l'actif	2,3	2,5	2,5	1,3	2,4
Rendement des fonds propres	18,9	21,2	19,7	10	20,5
Actifs liquides/total de l'actif	16,8	11,4	18,5	16,2	17
Ghana					T4 2017
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	18,5	17,9	17,7	17,8	15,0
Fonds propres de base (tier 1)	14,7	15,3	14,5	14,4	12,8
NPL nets de provisions au capital	8,3	11,2	14,9	15,8	16,1
NPL/prêts bruts totaux	12	11,3	14,9	17,3	22,7
Rendement de l'actif	4,5	4,7	3,1	2,5	2,2
Rendement des fonds propres	31,1	32,3	21,4	18	16,7
Actifs liquides/total de l'actif	21,7	26,8	34,3	35,1	41,5

Source : rapports pays du FMI, 2018 pour le Ghana et le Nigeria, sur la base des données de la Banque centrale.

Au volet des recommandations, il serait dans l'intérêt des banques qu'elles réorientent leurs activités de prêt jusqu'ici axées sur les grandes entreprises et les matières premières. Une telle approche permettrait de réduire le risque de concentration et d'accroître leur résilience aux fluctuations économiques. Les gouvernements et les Banques centrales tiennent à encourager les banques commerciales à octroyer des prêts aux petites entreprises et aux secteurs non pétroliers de l'économie (y compris les entreprises de plus grande envergure), dans une volonté de favoriser les prêts au secteur agricole et à l'agro-industrie. Il convient toutefois de rappeler les défis auxquels les banques sont confrontées. La plupart des petites entreprises dans les deux pays ne peuvent pas fournir les garanties nécessaires et manquent d'expérience pour élaborer des plans de développement ; nombre d'entre elles étant établies sur des bases totalement ou partiellement informelles.

Les deux pays sont dotés de secteurs de la microfinance actifs ; le Nigeria compte près de 1 000 institutions de microfinance (IMF) enregistrées et le Ghana plus de 300. Toutefois, les

IMF sont vulnérables à l'instabilité et, à l'instar des banques, elles ont été mises à rude épreuve par le climat économique. La surveillance est beaucoup moins développée que pour les banques de dépôt, en particulier au vu du nombre élevé d'institutions et de la capacité limitée en termes de ressources humaines du côté des autorités de régulation. La plupart des IMF nigérianes disposent d'un niveau de liquidité élevé ou excédentaire, mais nombre d'entre elles détiennent un grand nombre ou un nombre grandissant de portefeuilles à risque, certaines d'entre elles se situant sous le seuil minimum du ratio d'adéquation des fonds propres. En septembre 2017, le FMI a indiqué que de nombreuses IMF ghanéennes étaient passées en deçà des exigences réglementaires minimales en matière de capital versé. Au début de 2018, les clients de quatre institutions n'auraient pas été en mesure d'accéder à leurs fonds. Dans les deux pays, un renforcement de la surveillance du secteur de la microfinance s'impose afin d'accroître son efficacité et d'offrir une meilleure protection aux clients.

Indépendamment des considérations relatives au risque, il est évident que les IMF sont incapables à elles seules de couvrir le financement de l'ensemble des domaines et des secteurs de l'économie. Le taux de pénétration des IMF au Nigeria (2,3 succursales pour 100 000 adultes) accuse d'un certain retard par rapport à celui des banques traditionnelles (5,6 succursales pour 100 000 habitants) et est loin de satisfaire les objectifs fixés par le gouvernement en matière d'inclusion financière. Par ailleurs, les IMF concentrent leurs services dans les zones plus aisées, plus sûres et plus densément peuplées. Au Ghana, l'amélioration de l'accès au financement et de l'inclusion financière depuis 2010 est en grande partie imputable à l'expansion des services de microfinance. Néanmoins, seuls 41% des adultes possédaient un compte formel en 2014.

Des développements tels que l'introduction récente d'un registre de garanties au Ghana, l'utilisation accrue des technologies mobiles tant par les banques que par les institutions de microfinance et l'émission d'identifiants bancaires individuels au Nigeria devraient contribuer à renforcer l'inclusion financière. Au Ghana, la proportion d'adultes possédant un compte mobile (13% en 2014) est supérieure à la moyenne au sein de l'Afrique subsaharienne (12%) et à la moyenne dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (2,5%). Au Nigeria, en revanche, seuls 2,3% des adultes possédaient un compte mobile en 2014, une situation qui laissait entrevoir de réelles possibilités d'expansion.

Bibliographie

Asli Demirgüç-Kunt, Leora Klapper, Dorothe Singer, Saniya Ansar et Jake Hess (2018), « The Global Findex Database 2017, Measuring financial inclusion and the Fintech Revolution », Groupe de la Banque mondiale.

Commission bancaire de l'Union monétaire ouest-africaine (2016), Rapport annuel de la Commission bancaire 2016, 31 décembre.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (2016), « Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers », 30 décembre.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (2016), Rapport annuel de la BCEAO, 31 décembre.

Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (2017), « Situation de la microfinance à fin décembre 2017 », Note sur la situation de la microfinance, 31 décembre.

Feenstra, Robert C., Robert Inklaar et Marcel P. Timmer (2015), « The Next Generation of the Penn World Table » American Economic Review, 105(10), 3150-3182, disponible en téléchargement sur le site www.ggd.net/pwt

Gordon R. (2010), « Revisiting US productivity growth over the past century with a view of the future », [NBER Working Paper 15834](#), mars.

Fonds monétaire international (2018), Nigeria, IMF Country Report N° 18/63, mars

Fonds monétaire international (2018), « Cyclical Upswing, Structural Change », World Economic Outlook, avril.

Fonds monétaire international (2018), Ghana, IMF Country Report N° 18/113, mai.

La Banque mondiale (2018), « World Development Indicators », URL : <https://data.worldbank.org/products/wdi>

3. Le secteur bancaire dans la CEMAC : un potentiel immense sur fond d'énormes défis

JAD BENHAMDANE¹, SAID HIDANE¹, JEAN-PHILIPPE STIJNS^{2,3}

Résumé analytique

- La situation macroéconomique des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est en phase d'amélioration après un ralentissement marqué de leur dynamique économique, sous l'effet conjugué de la chute des cours des matières premières et de l'accentuation des menaces sécuritaires dans plusieurs pays de la sous-région. L'ancrage macroéconomique des pays de la zone est également en cours de redressement, à la fois en matière d'inflation et de situation budgétaire. La croissance économique devrait connaître une amélioration assez sensible à partir de 2018. En revanche, la situation est plus préoccupante s'agissant de l'endettement public et des réserves de change, et l'embellie prévue n'est cependant pas garantie. En effet, des mesures de diversification s'avèrent essentielles pour réduire la vulnérabilité des pays aux chocs sur les cours pétroliers.
- En ce qui concerne le secteur bancaire, les progrès accomplis par la COBAC laissent espérer une résilience et des potentialités accrues en dépit d'une conjoncture difficile. En effet, la COBAC met actuellement en place une surveillance plus axée sur les risques, tandis que les exigences de fonds propres vont augmenter progressivement. Une légère hausse de l'activité des institutions financières est à constater, avec des variations significatives d'un marché à l'autre. En revanche, l'activité bancaire dans la CEMAC a été marquée en 2017 par une diminution du total des bilans, des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle. Les prêts non productifs (PNP), déjà très élevés, sont à la hausse et la baisse des dépôts exerce des pressions sur la liquidité des banques. Pour ce qui est du risque de concentration, un tiers des banques solvables sont en violation du règlement CEMAC.
- L'inclusion financière s'est fortement améliorée dans la sous-région depuis 2011, même si elle demeure perfectible en Afrique centrale au regard des normes des pays en développement. Les services de banque mobile contribuent significativement à la bancarisation en Afrique centrale et l'accélération récente du nombre de comptes et d'agents actifs laisse espérer qu'un phénomène de

¹ Économistes, Institute of Africa. Lancé en 2016, Institute of Africa a été conçu en vue de répondre aux besoins d'information croissants concernant l'Afrique et à la volonté de mieux comprendre l'évolution économique et les opportunités de développement sur le continent.

² Économiste principal, Banque européenne d'investissement.

³ Les auteurs remercient Emmanouil Davradakis et Barbara Marchitto du département Analyses économiques de la BEI ainsi que Samia Azzabi et Amine El Kourchi de Institute of Africa pour les commentaires dont ce chapitre a bénéficié. Cependant, les vues exprimées ici sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement, ni celles de Institute of Africa. Toutes les erreurs restantes relèvent de la responsabilité des auteurs.

rattrapage, voire de convergence, est à l'œuvre entre la zone et l'Afrique subsaharienne. Le besoin en matière d'accès au financement bancaire pour les microentreprises et les PME est tel que la région a encore beaucoup de potentiel à exploiter dans les années à venir, au Cameroun en particulier.

3.1. Introduction

La CEMAC dispose de plusieurs atouts qui la distinguent des autres régions du continent. Elle jouit d'une position stratégique lui permettant de s'ériger en une zone privilégiée de transit. Elle recèle aussi d'importantes ressources pétrolières et minières de haute valeur, puis notamment d'un considérable potentiel agricole, forestier et hydraulique⁴. Par ailleurs, la population de la zone a connu une évolution remarquable ces dernières décennies. La CEMAC a ainsi vu sa démographie doubler entre 1990 et 2017 pour s'établir à plus de 48 millions de personnes (Tableau 3.1. ci-dessous). Plus de 40% de cette population sont concentrés au Cameroun, lequel compte plus de 24 millions d'habitants.

Tableau 3.1. - CEMAC : caractéristiques générales des pays membres en 2017

	Superficie (en km ²)	Population (en millions d'habitants)	PIB au prix constant (en milliards d'USD)	En % du total CEMAC	PIB /Habitant (en USD ¹)	PIB /Habitant (PPA ²)	IDH ³ (sur 188 pays)
Cameroun	475 442	24,3	34	42 %	1 400,7	3 334,0	153 ^e
Centrafrique	622 984	5,0	1,9	2,7 %	386,8	616,6	188 ^e
Congo, Rép.	342	4,3	8,5	11 %	1 958,2	6 049,8	135 ^e
Gabon	267 667	1,9	15,2	19 %	7 971,6	17 537,9	109 ^e
Guinée équat.	28 051	0,8	10,7	13 %	12 727,0	32 807,0	135 ^e
Tchad	1 284 000	12,2	9,9	12 %	810,2	2 134,7	186 ^e
CEMAC - 6 pays	3 020 144	48,5	80,3	100 %	4 209,1*	-	-
UEMOA - 8 pays	3 508 048	118,4	108,3	-	850,6*	-	-

Sources : FMI, PNUD.

Note : * En moyenne ; 1 USD courant ; 2 USD de 2011 constant en parité de pouvoir d'achat (PPA) ; 3 Indice de développement humain du PNUD en 2016.

Dans un contexte de forte croissance démographique, les gouvernements de la zone font aujourd'hui face à d'importants défis en matière d'accès aux services sociaux de base, d'urbanisation rapide et de pressions sur les ressources naturelles. En outre, ils doivent répondre à une demande croissante des nouveaux entrants sur le marché du travail en matière d'emplois. Avec 45% des habitants âgés de moins de 15 ans (contre 40% pour tout le continent et 44% pour l'Afrique de l'Ouest), la région dans son ensemble dispose également de la plus importante population jeune d'Afrique et enregistre le taux de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer) le plus élevé sur le continent (environ 6,0 contre 5,4 pour l'Afrique de l'Ouest)⁵. À l'horizon 2050, la population de la CEMAC devrait atteindre environ 110 millions d'habitants⁶.

Les autorités de l'espace communautaire doivent notamment relever d'autres défis liés à la stabilisation et à l'inclusivité d'une croissance économique volatile dans un environnement

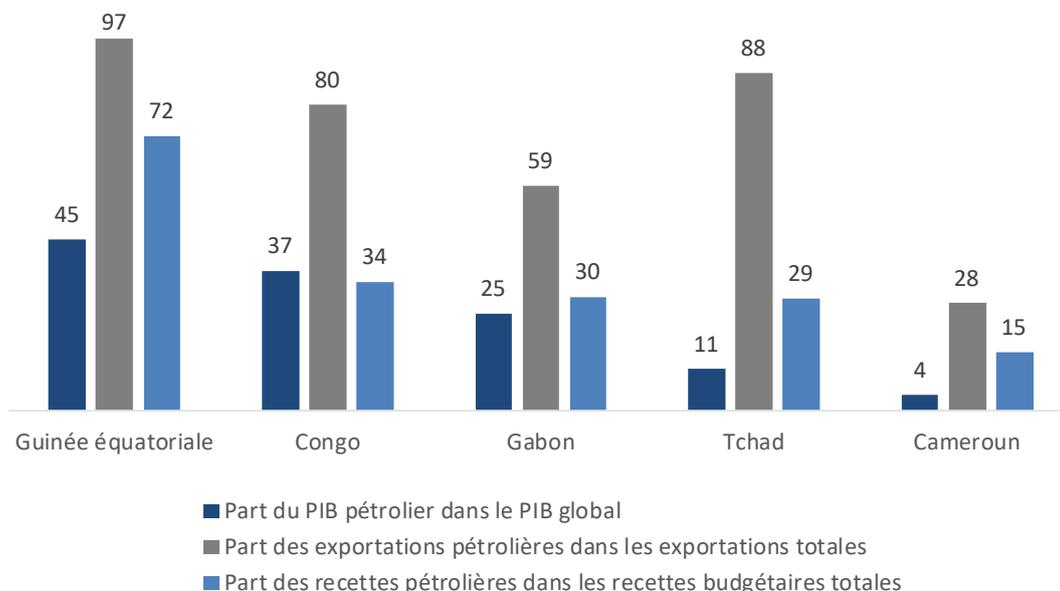
⁴ Le bassin du Congo est le deuxième plus grand bassin fluvial du monde, après celui de l'Amazone.

⁵ State of Africa's Population 2017, Union africaine, mars 2017.

⁶ World Population Prospects, révision 2017, Nations unies.

marqué par la fluctuation des prix des produits de base. En effet, la chute des prix pétroliers s'est traduite par le repli du revenu moyen par habitant à 4 209,1 USD en 2017, contre 7 364,5 USD trois années plus tôt. Malgré cette baisse, certains pays de la zone, à l'instar du Gabon et la Guinée équatoriale, ont toujours des niveaux de revenu par habitant nettement plus élevés que la moyenne de la CEMAC, grâce aux revenus du secteur pétrolier.

Graphique 3.1. - Poids du pétrole dans les économies de la CEMAC
(en % - 2016)

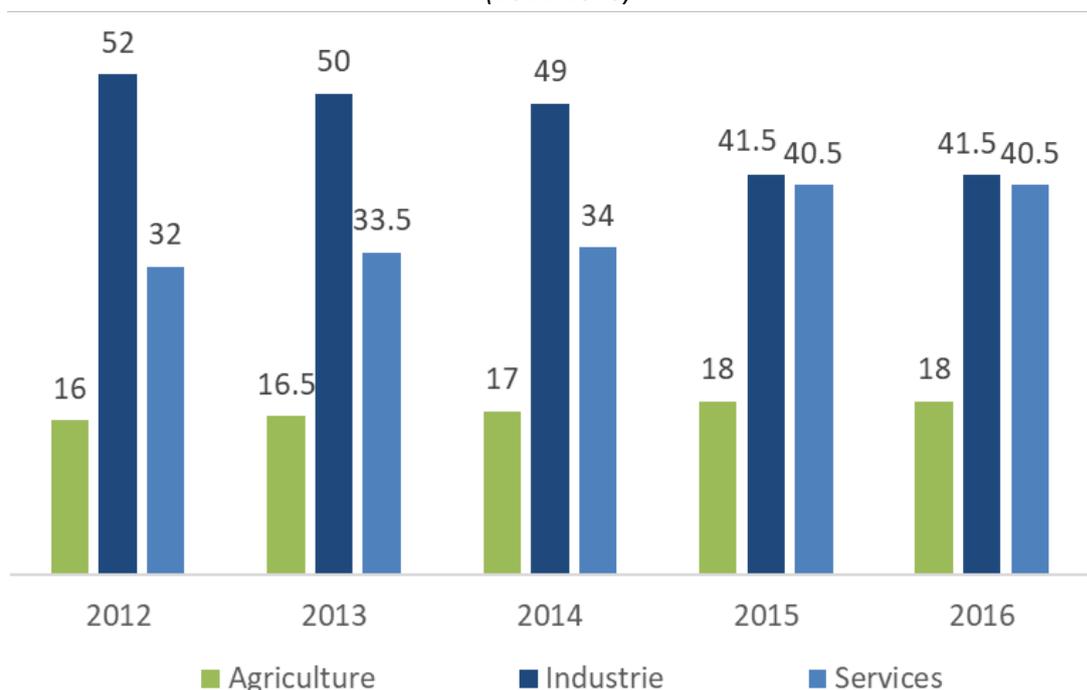


Sources : BEAC, BP, Banque de France.

Le pétrole représentant un moteur principal de l'économie sous-régionale, les États de la sous-région se sont vus contraints d'adopter des mesures d'austérité, et d'ouvrir des négociations bilatérales avec le FMI pour conclure des programmes d'ajustement⁷ destinés à rétablir les équilibres macroéconomiques. En effet, les recettes pétrolières qui représentaient 60,5% des recettes totales en 2013, n'en représentaient plus que 30% en 2016, plongeant la sous-région dans des difficultés de trésorerie, se traduisant par une baisse des réserves de change. Hormis la République centrafricaine, tous les cinq autres États de la CEMAC sont des pays pétroliers. L'apport du pétrole à la croissance économique diffère toutefois d'un pays à l'autre en fonction du niveau de diversification économique (Graphique 3.1.). Si le brut contribuait pour près de 4% du PIB du Cameroun en 2016, ce taux s'élevait à environ 45% pour la Guinée équatoriale, à 36% pour le Congo et à 25% pour le Gabon. Cette ressource représentait également 97% des exportations totales de la Guinée équatoriale la même année, 88% de celles du Tchad, 80% de celles du Congo et 59% de celles du Gabon.

⁷ Trois pays (Cameroun, Gabon et Tchad) ont adopté de nouveaux programmes appuyés par le FMI, tandis que la République centrafricaine a ajusté un programme existant.

Graphique 3.2. - Contribution sectorielle moyenne au PIB régional en Afrique centrale (2012-2016)



Source : Banque africaine de développement.

Des mesures de diversification s'avèrent donc essentielles pour réduire la vulnérabilité des pays de la sous-région aux chocs sur les cours pétroliers, libérer tout leur potentiel économique et rétablir une croissance plus durable. Cela étant, l'analyse de la répartition sectorielle des grandes activités économiques en Afrique centrale dans sa globalité (Graphique 3.2.) indique que l'industrie continue de dominer l'économie de la région, avec une contribution d'environ 41% au PIB régional⁸, et ce, malgré son recul depuis 2012. Elle est suivie par celles des services, représentant 40,5%, et de l'agriculture (18%). La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) estime par ailleurs que les secteurs secondaire et tertiaire ont constitué les moteurs de la croissance de la CEMAC en 2017. En effet, ces derniers ont contribué chacun pour +0,4 point, contre respectivement -0,9 point et +1,3 point en 2016. La dynamique des activités secondaires a été portée par les industries manufacturières (+0,3 point, contre +0,2 point en 2016) et par les autres industries (0,2 point comme en 2016), et celle du secteur tertiaire par l'activité des services marchands (+0,3 point, contre +1,0 point en 2016). Toutefois, le secteur primaire a pesé sur la croissance avec un apport de -0,9 point en 2017, contre -1,3 point un an auparavant.

3.2. Situation macroéconomique

Globalement, la situation macroéconomique des pays de la CEMAC est en phase d'amélioration après un ralentissement marqué de leur dynamique économique, sous l'effet conjugué de la chute des cours des matières premières et de l'accentuation des menaces sécuritaires dans plusieurs pays de la sous-région. Selon le FMI, la croissance

⁸ Perspectives économiques en Afrique centrale 2018, BAD.

économique de la zone aurait glissé légèrement dans le rouge pour se situer à -0,1% en 2017 (-2,2% pour le secteur pétrolier et +0,3% pour le secteur non pétrolier) contre 4,7% en 2014. Ce ralentissement serait dû à la régression des dépenses publiques⁹ ainsi qu'à la poursuite de la baisse de la production de pétrole. En 2018, en revanche, les économies de la zone devraient amorcer une reprise économique assez importante. Le FMI prévoit une progression de la croissance de 1,7% la même année. Ce regain de vitalité s'explique notamment par la remontée des cours et de la production de pétrole, l'accélération de la mise en œuvre des réformes économiques, monétaires et financières des pays de la sous-région et la stabilisation des réserves de change grâce aux fonds injectés par le FMI et d'autres bailleurs de fonds internationaux dans le cadre de programmes d'ajustement et d'aides financières visant à relancer les économies de cet ensemble sous-régional et à stabiliser le franc CFA (XAF).

Tableau 3.2. - CEMAC : principaux indicateurs macroéconomiques
(2014-2018)

	2014	2015	2016 ^e	2017 ^e	2018 ^p
PIB réel (variation annuelle en %)	4,7	2,0	-0,5	-0,1	1,7
Prix à la consommation* (variation annuelle en %)	2,7	2,7	1,3	0,9	1,6
Solde budgétaire global** (% du PIB)	-4,7	-8,1	-7,6	-3,5	-0,3
Dettes publiques (% du PIB)	28,9	43,9	51,6	52,0	51,1
Solde extérieur courant (% du PIB)	-2,0	-13,2	-13,8	-4,3	-1,9
Réserves officielles brutes (mois d'importation)	5,8	4,3	2,4	2,5	3,3

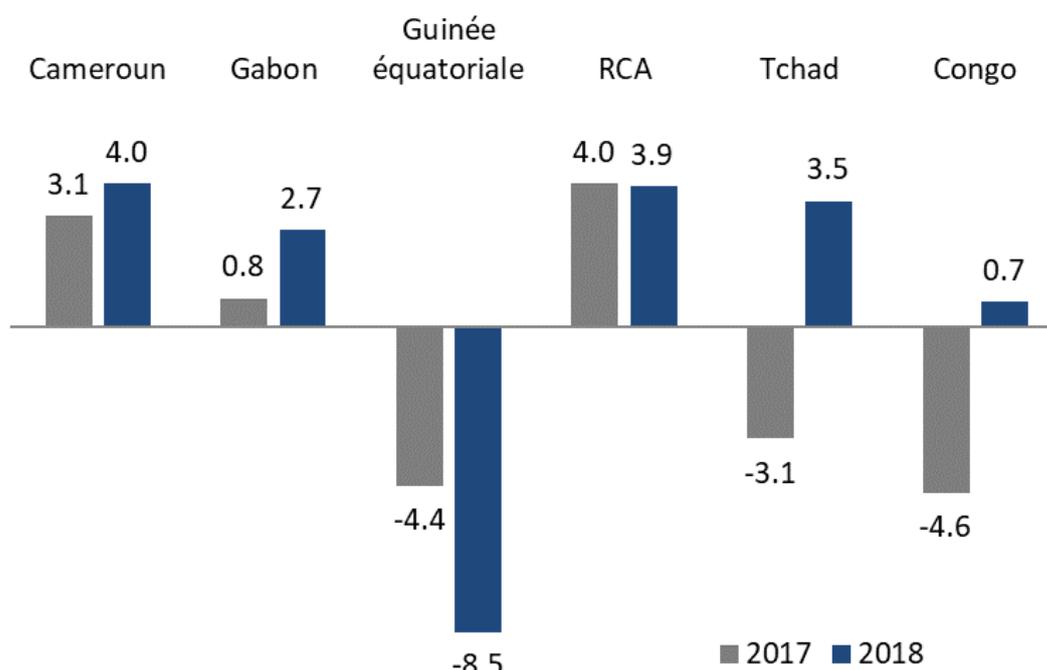
Source : FMI.

Note : e : estimation ; p : projections ; * : moyenne de la période ; ** : dons inclus.

L'ancrage macroéconomique des pays de la CEMAC est également en cours d'amélioration, à la fois sur le plan de l'inflation et de la situation budgétaire (Tableau 3.2.) L'inflation demeure peu élevée dans la zone, bien en deçà du plafond régional de convergence (3%), en raison notamment de la contraction de l'activité économique et du régime de parité fixe de la monnaie avec l'euro. Le taux d'inflation en moyenne annuelle devrait ainsi se situer à 1,6% en 2018, contre 0,9% un an auparavant, selon le FMI. Pour leur part, les déficits budgétaires et courants devraient, selon les projections du FMI, se réduire progressivement en 2018, grâce notamment aux efforts d'assainissement accomplis et à la remontée des cours du pétrole. Le déficit budgétaire global devrait reculer à 0,3% en 2018, contre 3,5% en 2017, tandis que le déficit courant devrait s'établir à 1,9% la même année, contre 4,3% un an auparavant.

⁹ Ces dépenses auraient connu, d'après la BEAC, une baisse drastique de 4 000 milliards de FCFA (environ 7,2 millions d'USD) entre 2014 et 2017.

Graphique 3.3. - Croissance économique des pays de la zone CEMAC
(2017*-2018** - en %)



Source : FMI.

Note : * : Estimation ; ** : Projections.

Dans ce cadre, la croissance économique des pays de la CEMAC devrait connaître une amélioration assez sensible à partir de 2018 et un raffermissement à terme. Ainsi, à l'exception de la Guinée équatoriale, tous les pays du bloc régional devraient enregistrer cette année un redressement de leurs taux de croissance (Graphique 3.3.) La croissance économique de la majorité des pays de la CEMAC devrait s'accélérer à moyen terme pour dépasser, selon les projections du FMI, les 3% d'ici 2019, avant de se stabiliser ensuite aux alentours de 3,7%.

Cette embellie n'est cependant pas garantie et sa réalisation nécessitera la vigilance des pays de la région et de leurs partenaires au développement. D'une part, les performances sont conditionnées par la poursuite des efforts de diversification, l'achèvement des programmes d'assainissement budgétaire, une meilleure allocation des investissements publics et l'amélioration du climat des affaires. D'autre part, il y a des risques importants liés notamment à l'évolution des cours internationaux des matières premières, à la mise en œuvre des programmes d'ajustement et des engagements pris par les États, ainsi qu'à la situation sécuritaire qui reste précaire dans certaines zones, dont la République centrafricaine, la région du lac Tchad et celle du Pool au Congo. De plus, la persistance de tensions politiques dans certains pays de la région risquerait de perturber la bonne exécution des politiques économiques publiques.

En outre, la situation macroéconomique de la zone est préoccupante s'agissant de l'endettement public et des réserves de change. En effet, le ratio total dette publique / PIB estimé pour la sous-région est passé, quant à lui, de 29% à fin 2014 à 52% en 2017. Sur la

même période, l'encours de la dette extérieure des pays de la CEMAC est passé de 18% à 28% du PIB, sous l'effet de la poursuite de programmes d'investissements publics dans certains pays dans un contexte assez difficile. Par ailleurs, l'évolution baissière des avoirs extérieurs a entraîné un repli significatif des réserves de change, les portant en dessous de 3 mois d'importations entre 2016 et 2017. Toutefois, ces réserves devraient s'améliorer en 2018 pour dépasser ce niveau grâce aux aides d'organismes internationaux et à la progression des recettes pétrolières. Selon le FMI, à l'horizon 2021, la dette publique de la zone, estimée à 52% du PIB en 2017, devrait baisser progressivement à 47% du PIB, le déficit des transactions courantes extérieures devrait se réduire pour s'établir à environ 1,5% du PIB, et la couverture des réserves devrait se situer aux alentours de 4,5 mois d'importations.

Tableau 3.3. - Flux bruts d'IDE à destination des pays de la CEMAC
(en millions d'USD, 2011-2017)

Pays/Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	VAR 16/17 (en %)
Cameroun	739	567	727	627	664	672	1,2
Centrafrique	70	2	3	3	7	17	142,9
Tchad	580	520	-676	559	244	335	37,3
Congo	-283	609	1 659	3 802	3 565	1 159	-67,5
Guinée équatoriale	985	583	168	233	54	304	463,0
Gabon	-221	771	1 048	990	1 241	1 498	20,7
CEMAC	1 870	3 052	2 929	6 214	5 775	3 985	-31,0
Afrique de l'Ouest*	15 485	13 354	11 647	9 677	12 423	10 977	-11,6

Source : CNUCED (World Investment Report, 2018).

Note : * Hors Mauritanie.

Une reprise est attendue pour les investissements étrangers vers la sous-région alors qu'en 2017, la faiblesse des prix des produits de base a tempéré l'engouement des investisseurs pour l'Afrique centrale (Tableau 3.3.) Selon les estimations de la CNUCED, les flux bruts d'IDE à destination de la CEMAC ont baissé de l'ordre de 31% en 2017 par rapport à l'année précédente, se situant à près de 4 milliards d'USD. Ces entrées ont ainsi chuté de 68% au Congo pour atteindre 1,2 milliard d'USD, principalement à cause des difficultés économiques que connaît le pays, conjuguées à la volatilité des investissements pétroliers et à la faiblesse des IDE dans les secteurs non pétroliers. En revanche, ces flux ont connu une hausse substantielle au Gabon et en Guinée équatoriale, se situant respectivement à 1,5 milliard d'USD (+21%) et à 304 millions d'USD (+463%), au moment où ils ont quasiment stagné au Cameroun (+1,2% à 672 millions d'USD). Quant aux perspectives, les IDE à destination de la sous-région devraient, selon le FMI, renouer avec la croissance, grâce à la remontée des cours des matières premières et à la mise en œuvre des réformes structurelles. Cependant, la dépendance de l'Afrique centrale vis-à-vis des produits de base fera que ces flux demeureront cycliques.

Tableau 3.4. - Classement en matière de climat des affaires des pays membres de la CEMAC

(Classement Doing Business - 2016-2018)

Pays	2016	2017	2018
Cameroun	172	166	163
Gabon	162	164	167
Guinée équatoriale	180	178	173
République du Congo	176	177	179
Tchad	183	180	180
République centrafricaine	185	185	184

Source : Banque mondiale.

Des avancées sont à noter quant à l'amélioration du climat des affaires (Tableau 3.4.). Afin de favoriser un environnement davantage propice aux affaires, les gouvernements de la CEMAC ont engagé une série de réformes structurantes, ayant permis à quatre pays sur six de la sous-région de progresser dans le dernier classement du Doing Business de la Banque mondiale. En effet, le Cameroun a mis en œuvre la réforme OHADA¹⁰, tout en renforçant les prérogatives de l'Agence de promotion des investissements (API). La République centrafricaine a constitué une trentaine de points focaux rattachés au Secrétariat technique permanent du Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA), et ayant pour mission de proposer les actions susceptibles d'améliorer le classement du pays. Pour sa part, le Congo a élaboré un guide pour l'utilisateur et un manuel de procédures pour les administrations afin de moderniser le secteur public. Au Gabon aussi, de multiples réformes ont été menées, notamment dans la simplification des procédures puis via la mise en place d'une charte nationale des investissements et d'un centre d'arbitrage dédié à la gestion des litiges commerciaux. Le Tchad, quant à lui, a procédé à la création de l'Agence nationale des investissements et des exportations (ANIE) et d'un guichet unique pour simplifier les procédures. Outre la mise en place d'une charte nationale des investissements, le pays a mis en place un Forum de dialogue public-privé (FODEP), puis a fixé les tarifs à la création, à la modification et au renouvellement de l'attestation d'entreprises. Enfin, et dans le but d'améliorer l'environnement économique dans la région et y favoriser le développement d'un secteur privé dynamique et compétitif, les pays de la zone comptent incessamment mettre en place un observatoire sous-régional du climat des affaires.

Pour sa part, l'intégration économique sous-régionale dans la zone CEMAC¹¹ a été favorisée par un cadre institutionnel assez avancé. Une monnaie commune, le franc CFA, a été adoptée et émise par une autorité monétaire indépendante pilotant la politique monétaire des États membres, la BEAC. Un cadre harmonisé de gestion des finances publiques a été mis en place. Une institution financière a été créée en vue de financer le développement des pays de la sous-région, à savoir la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Ce

¹⁰ L'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

¹¹ Fondée en 1994, la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC) regroupe 6 pays, à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République de Centrafrique et le Tchad. Sa mission est de promouvoir le développement harmonieux des États membres et l'instauration d'un véritable marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services.

processus d'intégration repose également sur le respect d'un certain nombre de critères de convergence économique, appliqués depuis 2001, puis redéfinis depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette récente réforme concerne principalement i) la révision du critère relatif au solde budgétaire, qui tient désormais mieux compte des recettes pétrolières de chaque pays, ii) l'introduction d'un frein à l'endettement afin de limiter l'accumulation de dette à moyen terme, et iii) l'adaptation du critère relatif à l'inflation, désormais fondé sur une moyenne triennale.

Tableau 3.5. - Position indicative des États par rapport aux critères de la surveillance multilatérale

(Critères de surveillance de premier rang)

	Cameroun		Centrafrique		Congo, Rép.		Gabon		Guinée équat.		Tchad	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Solde budgétaire de base positif ou nul	+	-	-	-	-	-	+	-	-	-	+	-
Solde budgétaire de référence $\leq -1,5\%$ *	-	-	+	+	-	-	+	-	-	+	+	+
Taux d'inflation annuel moyen $\leq 3\%$	+	+	+	-	+	-	+	+	+	+	-	+
Dette publique totale sur PIB nominal $\leq 70\%$	+	+	+	+	+	-	+	+	+	+	+	+
Variation arriérés ≤ 0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nombre de critères respectés	3/4	2/4	2/4	1/4	2/4	0/4	3/4	2/4	2/4	2/4	2/4	2/4

Notes : + = respecté ; - = non respecté ; * : pour information.

Sources : Commission de la CEMAC, Banque de France.

L'analyse de l'état de convergence de l'espace communautaire révèle pour 2016 une non-observation quasi généralisée des critères associés, en lien notamment avec un contexte économique peu favorable (Tableau 3.5.) En effet, le critère du déficit budgétaire de base n'a été respecté par aucun des six pays (alors que trois pays le respectaient en 2015) sur fond de baisse des recettes pétrolières. En outre, la République du Congo et la République centrafricaine ont toutes deux enregistré un taux supérieur à la norme communautaire en matière d'inflation. De même, le taux d'endettement du Congo a largement dépassé le seuil des 70%.

3.3. Tendances récentes dans le secteur financier

Malgré une conjoncture économique défavorable, les vulnérabilités pesant sur le système financier de la CEMAC n'ont eu que peu d'incidence sur sa stabilité. Selon le FMI, la profitabilité des banques demeure intacte et la régulation bancaire continue de se renforcer. Bien qu'elle soit perfectible, l'inclusion financière s'est considérablement renforcée dans la

zone grâce au développement de l'activité de la microfinance et à l'essor de la banque mobile. Pour sa part, le marché des capitaux de la sous-région devrait tirer avantage des effets positifs attendus du projet visant son unification, et constituer ainsi une alternative de financement pour les PME de la zone.

Le secteur bancaire de la CEMAC demeure relativement solide malgré le ralentissement de sa dynamique en 2017. Dans le même temps, l'activité des autres institutions financières a été marquée par une légère hausse en dépit d'un contexte peu porteur. La situation de la région varie aussi significativement d'un marché à l'autre. Les prêts non productifs (PNP), déjà très élevés, sont à la hausse et la baisse des dépôts exerce des pressions sur la liquidité des banques. La COBAC met actuellement en place une surveillance plus axée sur les risques, tandis que les exigences de fonds propres devraient augmenter progressivement. S'agissant du risque de concentration, un tiers des banques solvables sont en violation du règlement CEMAC. L'inclusion financière s'est améliorée ces dernières années mais il est encore trop tôt pour parler de convergence avec le reste de l'Afrique et le reste des pays en développement.

3.3.A. SECTEUR BANCAIRE

Tableau 3.6. - Le secteur bancaire dans la zone CEMAC
(au 31 décembre 2017, en millions d'USD)

10 banques les plus importantes en termes d'actifs	Actifs	Capital	Dépôts	Capitaux maj. étrangers	Capitaux maj. publics
1 BGFIBANK	1 966,13	223,71	1 563,04	Non	Non
2 Afriland First Bank	1 784,41	200,59	1 318,85	Non	Non
3 SGBC	1 575,31	163,38	1 289,31	Oui	Non
4 BICEC	1 416,89	9,61	1 112,01	Oui	Non
5 CCEI BANK	1 337,86	321,75	782,88	Oui	Non
6 BGFIBANK Congo	1 053,97	174,85	653,30	Oui	Non
7 CA-SCB	978,12	96,91	811,34	Oui	Non
8 Ecobank Cameroun	859,99	74,71	636,59	Oui	Non
9 BANGE	757,53	65,26	669,58	Non	Oui
10 BICIG	732,43	110,22	575,02	Oui	Non
Somme pour tout le secteur bancaire	23 213,66	2 807,77	17 091,24		

Sources : COBAC.

Les huit plus grandes banques de la CEMAC sont désormais des institutions à capitaux privés, détenues en majorité par des investisseurs étrangers, à l'exception des deux premiers établissements (Tableau 3.6.). Au 31 août 2017, la CEMAC comptait 65 établissements de crédit¹² dont 11 établissements financiers¹³. Ils sont répartis dans les États membres comme suit : 15 banques et 8 établissements financiers au Cameroun, 4 banques en République centrafricaine, 11 banques au Congo, 10 banques et 3 établissements financiers au Gabon, 5 banques en Guinée équatoriale et 9 banques au Tchad. La somme des actifs pour le secteur bancaire de la zone s'élève à 12,7 quadrillions de FCFA au 31 décembre 2017, soit 23,2 milliards d'USD. En ce qui concerne le secteur de la microfinance de la zone, il comptait, en 2016, 825 établissements de microfinance (EMF) ayant reçu l'avis conforme de la COBAC, dont 700 sont effectivement en activité (COBAC, 2017).

Tableau 3.7. - Évolution des ressources et des emplois du secteur bancaire
(en millions d'USD, 2014-2017)

	2014	2015	2016	2017
Dépôts de la clientèle	18 748,20	16 461,70	15 081,80	17 091,20
dont comptes à vue créditeurs	14 261,33	12 873,74	12 334,12	14 107,16
dont dépôts à terme	3 285,75	2 966,06	2 841,73	3 250,23
Dettes envers les établissements de crédit	892,40	793,10	669,91	705,87
Dettes obligataires	3,08	1,82	0,00	0,00
Fonds propres	2 463,78	2 438,65	2 419,68	2 975,43
Autres passifs	179,79	158,65	281,64	218,14
Résultat net	266,10	208,08	140,51	105,25
Total des passifs	22 553,36	20 061,96	18 593,51	21 095,94
Fonds propres de base (Tier One)	13 565,17	13 538,34	13 606,07	15 491,92
Crédits à la clientèle	239,87	266,53	243,77	420,64
dont prêts à long terme (> 5 ans)	4 929,58	4 942,09	5 207,17	5 807,57
dont prêts à moyen terme (1-5 ans)	3 251,71	3 325,49	3 243,26	3 802,18
dont prêts à court terme (< 1 an)	5 338,95	3 735,31	3 054,55	4 210,76
Créances sur les établissements de crédit	13 565,17	13 538,34	13 606,07	15 491,92
Placements à la Banque centrale	10,88	150,91	52,24	0,07
Bons du Trésor	679,02	862,29	1 852,54	1 715,09
Autres actifs	2,92	14,73	18,24	10,28
Total des actifs	19 596,94	18 301,58	18 583,63	21 428,11

Sources : COBAC.

Le système financier de la CEMAC reste globalement résilient en 2017. En effet, si les vulnérabilités ont augmenté dans le secteur financier en 2017, la profitabilité des banques

¹² Les établissements de crédit sont des organismes effectuant à titre de profession habituelle des opérations de banque, notamment la réception de fonds du public, les opérations de crédit ainsi que la mise à la disposition de la clientèle et la gestion de moyens de paiement. Ils sont classés en deux catégories : les établissements bancaires et les établissements financiers.

¹³ Les établissements financiers de la CEMAC se distinguent des banques par l'interdiction de recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme, ainsi que par l'exigence d'un capital social minimum arrêté à deux milliards de FCFA contre 10 milliards pour ces dernières. Il en existe deux catégories principales : les sociétés financières (crédit à la consommation, crédit-bail, affacturage, etc.) et les institutions financières spécialisées, investies d'une mission d'intérêt public (crédits, garanties, prises de participation, conseil, etc.).

reste stable et le ratio moyen d'adéquation des fonds propres a progressé (FMI, 2017). Au 31 décembre 2017, l'activité bancaire dans la CEMAC (Tableau 3.7.) était marquée par un rebond du total de bilan de 2,5 milliards d'USD (qui correspond à une contraction de 0,80% en FCFA) entre décembre 2016 et décembre 2017, une progression également des crédits à la clientèle de 1,89 milliard d'USD et une hausse des dépôts de la clientèle de 2,00 milliards d'USD (qui correspond à une chute de -0,45% en FCFA). À cette tendance à la hausse une fois les montants exprimés en USD correspond toutefois une contraction des actifs de l'ordre de 840 milliards de FCFA, perceptible dans tous les pays de la CEMAC, excepté au Cameroun et en Centrafrique¹⁴.

D'après le FMI¹⁵, des progrès notables sont à souligner concernant la régulation et la supervision bancaires grâce aux efforts soutenus de la COBAC, même si le secteur financier de la CEMAC continue d'afficher quelques fragilités. La faible activité économique et l'assainissement des finances publiques ont un impact sur les deux côtés du bilan des banques commerciales, contribuant ainsi à une nouvelle augmentation des prêts improductifs, déjà élevés, et à une baisse des dépôts. Le secteur bancaire continue à ressentir l'impact négatif du choc des prix pétroliers via son exposition directe au secteur et son exposition indirecte aux dépenses publiques.

¹⁴ COBAC (2017), Situation du système bancaire de la CEMAC, respectivement au 31 août pour les banques et au 30 juin 2017 pour les établissements financiers.

¹⁵ FMI (2017) Country Report No. 17/389, décembre.

Tableau 3.8. - Indicateurs de résilience du secteur bancaire et ratios de crédits dans la CEMAC
(pourcentages, 2014-2017)

	2014	2015	2016	2017
Fonds propres réglementaires				
Fonds propres réglementaires / actifs pondérés par type de risque	17,8	18,2	17,7	21,5
Fonds propres de base /actifs pondérés par risque	12,6	13,2	12,4	15,2
Fonds propres / actifs	3,1	3,8	3,6	3,6
Rentabilité¹⁶				
Rendement de l'actif (ROA)	1,15	0,95	0,66	0,42
Rendement des fonds propres (ROE)	13,53	10,2	7,32	4,47
Marge d'intérêt nette / Produit net bancaire	58,0	54,9	57,3	115,2
Dépenses de personnel / Produit net bancaire	20,7	21,2	22,0	46,7
Créances en souffrance				
Créances douteuses / Total des prêts	8,0	8,9	9,8	11,0
Provisions spécifiques / Créances douteuses	86,0	82,0	86,4	90,4
Créances douteuses nettes de provisions/ Total des prêts	1,1	1,6	1,3	1,1
Liquidité				
Actifs liquides / Total des actifs	29,4	25,4	23,6	26,1
Actifs liquides / Passifs à court terme	156,3	151,	141,	158,2
Actifs liquides / Dépôts de la clientèle	36,5	33,2	32,7	35,5
Dépôts / Prêts	138,2	121,	110,	110,3
		6	8	
Sensibilité aux risques du marché				
Position de change ouverte nette / Fonds propres de base	215,2	101,	82,0	75,2
Actifs en devises / Total des actifs	12,9	5,0	4,1	4,2
Passifs en devises / Total des passifs	19,9	9,1	7,3	7,2
Ratios de crédits				
Prêts / Actifs	58,4	63,1	65,0	66,7
Crédit au secteur privé / PIB	11,43	13,6	14,5	13,54
Croissance du crédit au secteur privé	8,8	10,6	4,9	0,4
Prêts en devises / Total des prêts	0,2	0,3	0,3	0,6

Source : COBAC.

Les prêts non productifs (PNP), déjà très élevés, sont à la hausse et la baisse des dépôts exerce des pressions sur la liquidité des banques (Tableau 3.8.) Plusieurs banques, dans tous les pays de la région, sont en violation des principaux indicateurs prudentiels, et la croissance du crédit pourrait exercer des pressions sur les bénéfices futurs. L'accumulation d'arriérés de grandes administrations nationales, qui se poursuit dans certains pays, a été un facteur important dans l'augmentation des PNP. Parmi les créances en souffrance, les créances

¹⁶ Pour 2017, les ratios relatifs à la rentabilité sont calculés au 30.06.2017.

douteuses représentent la part la plus importante, soit 63% en août 2017, contre 60% un an plus tôt (COBAC, 2017). Les provisions pour dépréciation des comptes clientèle sont également en hausse et le taux de couverture des créances douteuses par les provisions s'établissait à 90% à fin 2017, contre 86% douze mois plus tôt. Le rendement de l'actif et des fonds propres a diminué en 2017 ; en revanche, le ratio de solvabilité moyenne a augmenté sur la même période.

La COBAC met actuellement en place une surveillance plus axée sur les risques, tandis que les exigences de fonds propres vont augmenter progressivement de 8 à 10,5% en 2019. À cet effet, l'autorité de régulation bancaire prépare des exigences supplémentaires de fonds propres pour couvrir les risques anticycliques et les banques d'importance systémique, ainsi que des charges en capital couvrant les risques opérationnels et de marché. Le FMI s'est également félicité de l'adoption du nouveau cadre réglementaire pour la microfinance, qui va renforcer et stabiliser le secteur. L'institution internationale recommande que les textes régissant le fonctionnement du Fonds d'assurance des dépôts (FOGADAC) soient adoptés rapidement pour le rendre pleinement opérationnel, et que les conditions et les procédures de remboursement des déposants en diverses circonstances soient bien définies.

Au sujet du risque de concentration, un tiers des banques solvables sont en violation du règlement CEMAC. Si elle était pleinement exécutée, l'augmentation très importante envisagée (de 75 à 90%) des pondérations de risque appliquée à la dette des États membres ayant manqué les critères de convergence régionale pousserait probablement encore plus de banques à enfreindre ce ratio prudentiel du risque de concentration. En conséquence, la COBAC a récemment précisé les conditions dans lesquelles les banques pourraient être temporairement (pour 1 à 2 ans) dispensées, au cas par cas, de mettre en œuvre ces pondérations de risque supplémentaire. En particulier, les exonérations ne seront octroyées que pour des titres publics émis par des pays engagés dans des programmes avec le FMI.

Tableau 3.9. - Répartition sectorielle des crédits
(en pourcentage de la valeur des crédits, 2014-2017)

	2014	2015	2016	2017
Finance	0,4	0,4	0,0	0,5
Entreprises privées	31,4	32,8	34,5	33,9
Autres secteurs	17,8	25,0	27,8	22,9
Administrations publiques	8,2	9,5	10,6	12,4
Non-résidents	42,2	32,3	26,6	30,4

Sources : COBAC ; calculs des auteurs.

Conformément aux recommandations du FMI, nous estimons que des mesures devraient être prises car il est urgent de réduire le niveau élevé et croissant de PNP et de redresser rapidement les banques en difficulté, afin de restaurer leur capacité à prêter à l'économie et de préserver la confiance dans le secteur financier. En effet, plus les banques resteront en

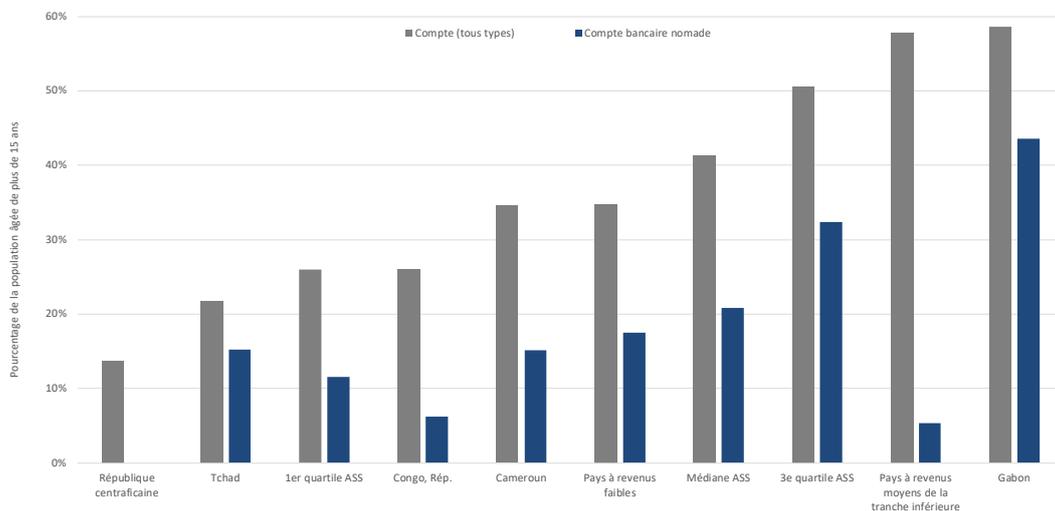
détresse, plus les coûts budgétaires potentiels de restructuration pourraient se révéler élevés. L'important volume de PNP mobilise du capital et de la liquidité, ce qui freine les banques dans le financement de l'économie des États de la CEMAC. Si ces conditions devaient persister, le secteur bancaire serait insuffisamment à même d'appuyer la diversification de la CEMAC en dehors des secteurs pétrolier et public (Tableau 3.9.)

Dans le même temps, la situation de plusieurs banques en difficulté a entraîné pendant une longue période, les autorités de surveillance ayant tardé à procéder à la résolution de nombreux cas, jusqu'à récemment. Ces banques ne sont pas systémiques, mais la persistance de leur non-respect des règles prudentielles sape la crédibilité de la COBAC dans sa capacité d'appliquer uniformément les règles. Heureusement, celle-ci a pris des décisions concernant toutes ces institutions, allant de la nomination de liquidateurs pour deux d'entre elles jusqu'à la sollicitation d'autres banques pour proposer des plans de restructuration. En revanche, plusieurs banques ont tardé à trouver des solutions pour leur recapitalisation.

Du point de vue bancaire, l'orientation de la politique monétaire est correctement calibrée pour l'instant. Si l'accumulation de réserves devait se révéler insuffisante par rapport aux objectifs de la BEAC, un nouveau resserrement devra probablement être envisagé. La BEAC a éliminé les avances statutaires à la fin 2017. Cette réforme devrait aider à rétablir la discipline budgétaire dans la CEMAC et à contribuer au renforcement de la transmission de la politique monétaire au fil du temps.

3.3.B. INCLUSION FINANCIERE

Graphique 3.4. - Part de la population adulte disposant d'un compte dans la CEMAC (âge 15+, 2017)



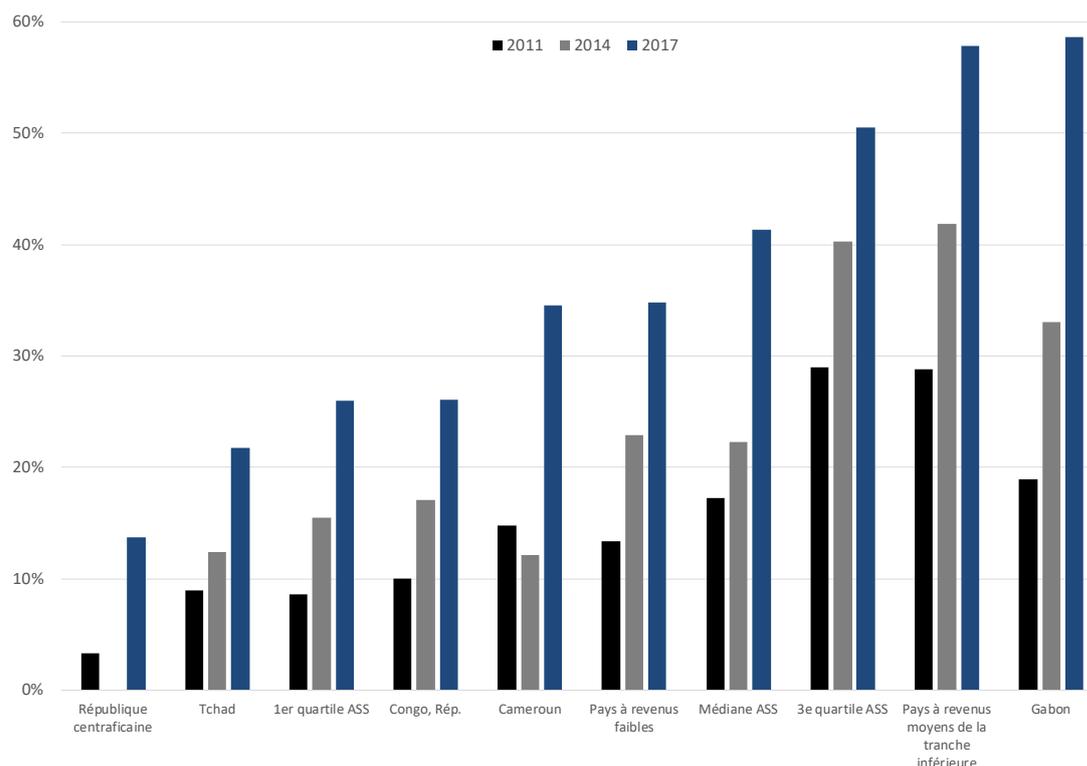
Source : FINDEX.

Note : FINDEX ne produit pas de données pour la Guinée équatoriale.

L'inclusion financière dans la CEMAC reste perfectible, même selon les normes des pays en développement. La République centrafricaine, le Tchad et la République du Congo ont tous un taux de propriété de compte inférieur non seulement à 30% de la population âgée de plus de 15 ans mais également à la moyenne des pays à faibles revenus (Graphique 3.4.). Quant au

Cameroun, s'il dépasse les 30% de taux de propriété de compte, il n'en reste pas moins en dessous de la médiane des pays de l'Afrique subsaharienne et nettement en dessous de la moyenne de la catégorie des pays à revenus moyens de la tranche inférieure, à laquelle il appartient.

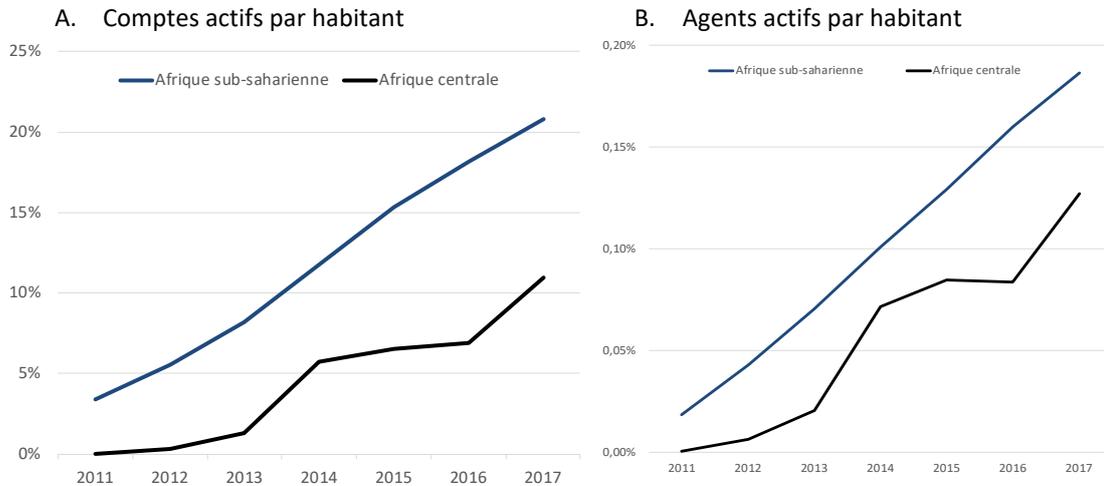
Graphique 3.5. - Évolution de la part de la population adulte disposant d'un compte dans la CEMAC (âge 15+, 2017)



Source : FINDEX.

En revanche, et de manière plus tendancielle, l'inclusivité financière a enregistré une forte amélioration dans la CEMAC depuis 2011 (Graphique 3.5.) La République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, le Cameroun et le Gabon ont tous vu progresser le nombre de comptes bancaires et mobiles de manière soutenue entre 2011 et 2014, ainsi qu'en 2014 et 2017. Cette évolution est en phase avec l'évolution observée pour le reste des pays d'Afrique subsaharienne ainsi que pour les pays à revenus faibles et ceux à revenus moyens de la tranche inférieure. L'absence de données FINDEX pour la Guinée équatoriale laisse soupçonner cependant que le pays marque un net retard par rapport au reste de la zone et, a fortiori, par rapport au continent et aux pays de sa catégorie de revenus (moyens de la tranche inférieure) dans le domaine de l'inclusion financière.

**Graphique 3.6. - Inclusion financière active en Afrique centrale
(2011-2017)**



Source : GMSA (2018).

De même, une analyse plus poussée laisse entrevoir le début d'une convergence de l'inclusion financière en Afrique centrale avec le reste de l'Afrique subsaharienne (Graphique 3.6.) En effet, le nombre de comptes et d'agents actifs semble en phase d'accélération depuis décembre 2016, dépassant dernièrement, en dynamique, celui du reste de la région. La part de la population adulte en Afrique centrale ayant utilisé un compte bancaire ou mobile durant les 3 derniers mois est passée de 0% en 2011 à 11% en 2017. Le ratio du nombre d'agents bancaires actifs par rapport à la population adulte est, quant à lui, passé de 0,00% à 0,13%, c'est-à-dire 13 agents bancaires actifs pour 1 000 habitants, sur la même période. Une accélération de cette tendance est à remarquer en 2014 et 2017. Clairement, en matière d'inclusion financière, la sous-région a encore un important retard à rattraper par rapport à l'Afrique subsaharienne dans son ensemble mais un rattrapage encore inespéré au tournant de la décennie (BEI, 2016) semblerait désormais envisageable.

Dans ce sens, la banque mobile contribue désormais significativement à la bancarisation dans la zone. La majorité des comptes sont des comptes mobiles au Tchad comme au Gabon. Pour sa part, le Cameroun se caractérise par un taux de bancarisation mobile proche de la moyenne des pays à revenus faibles, même s'il est inférieur à la médiane des pays d'Afrique subsaharienne. À ce titre, le rôle joué par le secteur bancaire mobile au Cameroun est proportionnellement moins important que dans les autres pays de la sous-région bien qu'il soit nettement supérieur à la moyenne des pays à revenus moyens de la tranche inférieure, catégorie de revenus à laquelle il appartient.

Dès lors, les banques de la sous-région ont été contraintes d'entamer leur mue numérique dans un contexte marqué par la rapidité de l'évolution des technologies innovantes, l'explosion des portefeuilles électroniques (Orange Money, MTN Mobile Money...) et les exigences croissantes des clients en matière de délais de réponse. Face à ces enjeux, ces institutions commencent à déployer toute une panoplie de services digitaux, à l'instar d'Ecobank Cameroun qui a lancé depuis février 2017 « Ecobank Mobile », une application

permettant aux clients d'envoyer et de recevoir de l'argent instantanément à travers 33 pays africains. Pour sa part, le Groupe BGFIBank mise sur le numérique pour réaliser son projet « Excellence 2020 ». À cet effet, la banque gabonaise a développé plusieurs solutions innovantes, parmi lesquelles une carte nouvelle génération à code dynamique, placée au dos de la carte bancaire, permettant de sécuriser les transactions, particulièrement celles effectuées sur Internet.

Tableau 3.10. - Besoin de financement des micro-, petites et moyennes entreprises (MPME) en Afrique centrale

	Nombre de MPME	Offre actuelle (Mio USD)	Besoin de financement (Mio USD)	Besoin de financement MPTE : PIB	Investissements financés sur fonds propres (%)	Investissements financés par une banque (%)
Angola	27 603	2 707	34 178	33 %	91,5 (2006) 88,8 (2010)	2,6 3,9
Cameroun	93 030	1 662	8 715	30 %	75,6 (2009) 65,3 (2016)	5,1 2,4
Centrafrique	22 326	31	242	16 %	70,8 (2011)	4,1
RDC	319 090	447	9 305	26 %	88,0 (2010) 92,9 (2013)	0,6 0,6
Tchad	5 170	282	1 134	10 %	89,3 (2009) 72,8 (2018)	1,7 0,5

Source : Forum sur le financement des PME (2018), Enquêtes sur les entreprises de la Banque mondiale.

Note : pays sélectionnés pour la disponibilité de données.

Le besoin en matière d'accès au financement bancaire pour les microentreprises et les PME est tel que, dans certains pays en particulier, la région a encore beaucoup de potentiel à exploiter dans les années à venir (Tableau 3.10.) En effet, le pays présentant la plus forte proportion d'investissements réalisés par des petites entreprises (5-19 employés) sur la base de financements bancaires est le Cameroun, avec seulement 2,4% en 2016, en régression par rapport au pourcentage de 5,1% enregistré en 2009. Le déficit de financements en faveur des MPME varie entre 10% du PIB au Tchad et 33% en Angola. Au Cameroun, ce déficit représente 30% du PIB, laissant présager un potentiel énorme s'appuyant sur une économie relativement bien diversifiée et bénéficiant d'une croissance soutenue. Afin de faciliter l'accès de ce type d'entreprises à des financements, les autorités camerounaises ont d'ailleurs récemment annoncé le renforcement de l'Agence nationale des PME, le raffermisssement des capacités financières de la Banque camerounaise des PME et la création en son sein d'un Fonds de garantie des crédits à ces structures.

3.3.C. DEVELOPPEMENT DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Même si encore embryonnaire, l'activité des établissements financiers - hors secteur bancaire - commence à jouer un rôle important dans le financement de l'économie au sein de la zone CEMAC. Cependant, au niveau prudentiel, seuls quatre établissements financiers sur onze en activité dans la sous-région ont respecté, selon la COBAC, toutes les normes en 2016 (Tableau 3.11.) De façon plus détaillée, quatre organismes étaient en conformité avec les dispositions relatives à la représentation du capital minimum, tandis que sept établissements ont déclaré un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8%. Concernant le rapport de liquidité, huit établissements ont pu constituer des disponibilités à vue ou à moins d'un mois, supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100% des exigibilités de même terme. Le même constat vaut pour le coefficient de transformation à long terme. En effet, huit établissements sont parvenus à financer à hauteur de 50% au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes.

Tableau 3.11. - Nombre d'établissements financiers en conformité avec les normes prudentielles

Norme prudentielle	2015	2016
Capital minimum	6	4
Couverture des risques	8	7
Plafond global des risques	8	7
Plafond individuel des risques	8	7
Couverture des immobilisations	8	7
Rapport de liquidité	8	8
Coefficient de transformation	8	8
Engagements sur les apparentés	8	7
Nombre total d'établissements financiers	8	8

Source : COBAC.

Le marché des capitaux de la CEMAC représente un potentiel de croissance certain et l'activité est en légère hausse malgré un contexte peu porteur. Au regard des atouts dont dispose la sous-région - potentialités économiques, plans de développement ambitieux, vastes projets d'infrastructures, appartenance à une union monétaire unique, existence d'un cadre juridique important dans les domaines financiers et d'institutions financières ayant accès à des mandats régionaux -, ce marché dispose d'un potentiel de croissance considérable, encore inexploité.

En Afrique centrale, le marché des capitaux est subdivisé en deux grands segments : un marché monétaire de court terme et un marché financier centralisant des offres et des demandes de capitaux de long terme. Le premier marché a été ouvert dans la sous-région le 1^{er} juillet 1994, à la suite des réformes monétaires et financières lancées après la grave crise économique survenue dans la sous-région au milieu des années 1980. Le marché financier,

quant à lui, n'a été institué officiellement qu'à partir de 2003¹⁷, année de la création de la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC), un marché boursier régional basé à Libreville. Dans le même temps, le Cameroun a mis en place une bourse nationale, la Douala Stock Exchange (DSX).

Tableau 3.12. - Comparaison des taux d'intérêt interbancaires dans la CEMAC, l'UEMOA et la ZONE EURO
(moyenne annuelle en %)

	2012	2013	2014	2015	2016
TIMP ¹ (CEMAC)	2,66	4,42	5,00	4,12	5,00
Taux à un jour (BECEAO)	4,20	3,93	3,92	3,72	4,42
Taux à 3 mois (BECEAO)	5,10	5,66	5,15	4,72	4,68
EONIA ¹⁸ (au jour le jour)	0,07	0,091	0,094	-0,108	-0,320
EURIBOR ¹⁹ à 3 mois	0,19	0,221	0,209	-0,020	-0,265

Sources : BEAC et BDF.

Note : 1 taux interbancaire moyen pondéré.

Le marché monétaire de la CEMAC est organisé en deux compartiments et son activité a été soutenue. Le premier compartiment est le marché interbancaire, le niveau 1, sur lequel les établissements de crédit et les institutions financières publiques échangent les liquidités en compte à la Banque centrale, à des conditions de montant, de taux, de durée et éventuellement de garantie librement négociées. En 2016, ce compartiment a enregistré une certaine reprise avec des transactions d'environ 48,9 millions d'USD (30,4 milliards de FCFA), contre 44,8 millions d'USD (27 milliards de FCFA) un an auparavant. Ces opérations, de nature nationale et sous-régionale, ont été pratiquées avec des taux d'intérêt compris entre 2,50% et 5,00%, pour des durées allant d'un jour à un an (Tableau 3.12.)

Pour sa part, le second compartiment - le niveau 2 - a également bénéficié d'une envolée. Il correspond aux interventions de la BEAC effectuées par l'intermédiaire de deux guichets (A²⁰ et B²¹), en faveur des établissements de crédit admissibles. En 2016, l'encours moyen des avances de l'Institut d'émission à ces institutions s'est fortement accru, s'élevant à près de 1,04 milliard d'USD (646,1 milliards de FCFA) en 2016, contre 473,5 millions d'USD (280,8 milliards de FCFA) un an plus tôt, soit une hausse de +123%²². Cette envolée s'explique essentiellement par la forte hausse des besoins de trésorerie du système bancaire de la zone dans un contexte marqué par le resserrement de ses ressources, en raison de la chute des recettes budgétaires d'origine pétrolière.

¹⁷ La BVMAC n'a débuté ses activités administratives qu'en date du 13 août 2008.

¹⁸ EONIA (Euro Overnight Index Average). C'est le taux au jour le jour des échanges réalisés sur le marché interbancaire de la zone euro.

¹⁹ EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate). Il s'agit de la moyenne arithmétique des taux auxquels les banques sont disposées à prêter de l'argent sur le marché interbancaire pour les échéances d'un à douze mois.

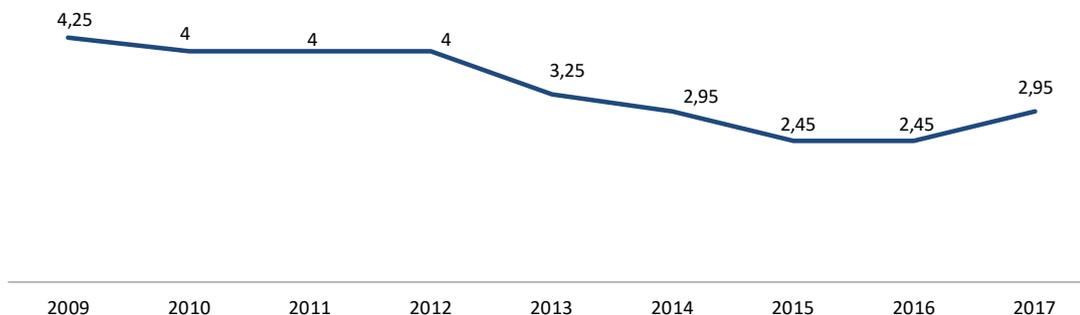
²⁰ Le guichet A correspond à la sphère du marché monétaire où sont traitées toutes les opérations d'injection ou de reprise de liquidités.

²¹ Le guichet B est destiné au refinancement des investissements productifs pour une durée de deux à sept ans, notamment de la BDEAC.

²² Le niveau de variation annuelle dépend des fluctuations du taux de change FCFA (BEAC)/USD.

Le volume moyen des concours octroyés aux établissements de crédit a considérablement augmenté. S'agissant du principal guichet d'intervention de la BEAC (guichet A), cette augmentation est due au quadruplement des concours de la BEAC au système bancaire du Tchad et à leur doublement en faveur des banques du Cameroun. Ce volume a cru de 136%, s'établissant à 964,2 millions d'USD (600 milliards de FCFA) en 2016 contre 408,4 millions d'USD (246 milliards de FCFA) en 2015. Concernant le guichet B, le volume moyen des facilités octroyées à la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) par le biais de ce canal aurait atteint, selon la COBAC, 76,2 millions d'USD (47,4 milliards de FCFA) au 31 décembre 2016, contre 57,8 millions d'USD (34,8 milliards de FCFA) à la même période de l'année précédente.

Graphique 3.7. - Évolution du taux directeur BEAC
(TIAO¹ fin de période, en %, 2009-2017)



Source : BEAC.

Note : 1 Taux d'intérêt des appels d'offres.

S'agissant des taux directeurs, le Comité de politique monétaire de la BEAC a décidé de resserrer la politique monétaire (Graphique 3.7.) Le Comité a relevé, en date du 22 mars 2017, de 50 points de base le taux d'intérêt des appels d'offres (TIAO), pour le fixer à 2,95%. L'objectif est de juguler l'inflation et de reconstituer les réserves de change de la zone.

À noter enfin que la BEAC s'est engagée, depuis quelques années, dans une série de réformes visant à dynamiser le marché monétaire de la CEMAC. Parmi elles, figurent spécialement l'octroi d'une plus grande flexibilité aux établissements de crédit dans la gestion de leur liquidité, la redynamisation des échanges interbancaires²³ et le lancement d'un dispositif d'apport de liquidités d'urgence aux banques ainsi que d'un autre sur la gestion des réserves obligatoires²⁴.

Il y a un appel accru au marché des titres publics émis par adjudication. Lancé en novembre 2011, ce marché comprend deux compartiments : un marché primaire où sont placés les titres publics nouvellement émis et un autre, secondaire, où s'échangent les titres après leur émission. Les titres émis sur ce marché sont les bons du Trésor assimilables²⁵ (BTA) et des

²³ Décision N°11/CPM/2017.

²⁴ Décision N° 02/CPM/2016.

²⁵ Des bons émis pour des durées de 13, 26 et 52 semaines, avec une valeur nominale fixée à 1 000 000 FCFA et les intérêts précomptés.

obligations du Trésor assimilables²⁶ (OTA). En 2016, ce marché a été très sollicité par les Trésors publics des États de la communauté, comparativement à un an auparavant, du fait de la chute des recettes pétrolières. Sur le marché primaire, 110 appels d'offres sur bons et obligations du Trésor ont été lancés sur la même année (dont 103 fructueux ayant permis de lever près de 1,6 milliard d'USD (992,4 milliards de FCFA), contre 77 un an plus tôt.

S'agissant du marché secondaire des titres publics, il a été marqué, sur la période précitée, par une atonie des transactions avec seulement deux opérations d'achat/vente enregistrées. En revanche, il a connu un accroissement important des opérations de nantissement sur titres auprès de la Banque centrale. L'encours total de ces derniers a atteint un niveau record en 2016, réparti en 222 135 BTA et 32 800 700 OTA, d'une valeur totale de 884 millions d'USD (550,1 milliards de FCFA) et 21 420 000 obligations du Trésor (OT), pour une valeur nominale de 345,8 millions d'USD (208,3 milliards de FCFA).

Le marché financier sous-régional de l'Afrique centrale est caractérisé par une prédominance du compartiment obligataire. La faiblesse du volume d'activités réalisées sur ce marché dénote dans les faits de l'existence d'un fort potentiel d'opportunités d'investissement. Au 31 décembre 2016, la capitalisation boursière et obligataire sur le marché de la BVMAC a atteint, selon la BEAC, près de 515,4 millions d'USD (320,7 milliards de FCFA), soit 0,7% du PIB de la CEMAC, en progression de 19% par rapport à 2015. Dans ce sillage, l'activité du marché obligataire a été marquée par l'enregistrement de deux opérations par appel public à l'épargne sur le compartiment obligataire. Il s'agit du premier emprunt obligataire de l'État du Congo « EOCG 6,5% Net 2016-2021 » d'un montant de 309 millions d'USD (192,3 milliards de FCFA), et de l'emprunt de l'État du Gabon « EOG 6,50 % Net 2016-2021 » d'une valeur de 216,8 millions d'USD (134,9 milliards de FCFA).

Le nombre de titres obligataires cotés au niveau sous-régional reste limité et laisse soupçonner un potentiel inexploité. Le nombre d'obligations cotées à la BVMAC est demeuré inchangé en 2016 comparativement à l'année 2015, à huit valeurs, après l'arrivée à échéance, le 20 juillet 2016, de l'emprunt obligataire de l'État tchadien émis en 2011. À fin 2016, la capitalisation du compartiment obligataire s'est établie à près de 506 millions d'USD (314,9 milliards de FCFA), en hausse de 16,9% par rapport à fin 2015. Le marché secondaire ou le compartiment des actions, quant à lui, comptait une seule société cotée sur le marché actions (SIAT Gabon²⁷), représentant au 30 décembre 2016 une capitalisation boursière d'environ 9,2 millions d'USD (5,7 milliards de FCFA), en recul de 1,7% par rapport à une année auparavant.

Pour sa part, le marché financier du Cameroun a vu une hausse des transactions malgré le recul de la capitalisation. Au 31 décembre 2016, la capitalisation boursière et obligataire de la DSX s'est établie à 531,9 millions d'USD (331 milliards de FCFA), soit environ 2% du PIB du Cameroun, en baisse de 21% par rapport à l'année précédente. Sur le compartiment obligataire, le nombre de titres de créances cotés sur cette place s'est situé à cinq contre six en 2015, suite au remboursement du premier emprunt obligataire de l'État du Cameroun

²⁶ Des titres publics émis pour des durées supérieures ou égales à deux ans, pour une valeur nominale de 10 000 FCFA et dont les intérêts sont payables annuellement.

²⁷ Société d'investissement gabonaise pour l'agriculture tropicale, investie des activités d'hévéaculture et d'élevage.

dénommé EMCR (5,6% net 2010-2015), arrivé à échéance en 2015. Dès lors, la capitalisation obligataire a reculé à 292,5 millions d'USD (182 milliards de FCFA), contre 422,3 millions d'USD (254,4 milliards de FCFA) un an auparavant. Malgré cette baisse, les transactions ont connu une évolution importante sur ce segment, atteignant une valeur cumulée de près de 4,7 millions d'USD (2,9 milliards de FCFA) sur l'année 2016, contre 76 000 USD (45,8 millions de FCFA) l'année précédente. Les obligations de l'État du Tchad (État tchadien 6% net 2013-2018) et de l'État du Cameroun (État camerounais 2014-2019) ont été les titres les plus échangés sur ce marché.

Une accélération de la relance du marché financier de la CEMAC est attendue. Après près d'une décennie d'existence, ce marché a réalisé des avancées assez encourageantes, mais demeure confronté à de nombreux défis (coexistence de deux Bourses, capitalisation, liquidité, profondeur, taille critique et attractivité) pour se hisser à des niveaux comparables aux places financières régionales. En effet, le marché financier de la zone se caractérise par une organisation dichotomique axée sur l'existence de deux Bourses: l'une à caractère régional, basée à Libreville, la BVMAC, et l'autre nationale, située au Cameroun, la DSX. Les autorités de la sous-région visaient, à travers le lancement de ces marchés, le développement d'un financement alternatif de leurs économies. Conscients de ce constat, et compte tenu des contraintes liées tant à l'ajustement structurel des finances publiques qu'à l'endettement extérieur, les dirigeants des pays de la CEMAC ont récemment décidé d'accélérer l'unification des places boursières afin de doter leur espace d'un nouvel instrument de financement des économies sous-régionales et d'en faire une place forte de la finance en Afrique²⁸.

La convergence du marché financier sous-régional se conçoit donc comme un premier jalon d'une vaste réforme. En Afrique centrale, la mise en place d'un marché financier a indéniablement contribué à mobiliser des ressources financières régionales à des coûts compétitifs au profit des entreprises et à assurer des financements aux États par le biais des diverses émissions obligataires publiques. À elle seule, la BVMAC a levé des fonds d'un montant de près de 1,6 milliard d'USD (800 milliards de FCFA) sur le marché sous-régional de la CEMAC durant la période 2008-2017²⁹. En dépit de ces progrès, ce marché demeure confronté à plusieurs challenges restreignant son développement.

Un approfondissement du marché pourrait également passer par la mise en œuvre d'un chantier plus structurant, à savoir la convergence des deux Bourses, la BVMAC et la DSX. Ce plan prévoit, en effet, que Libreville devienne la place de la régulation et que Douala soit la place financière étant donné que le Cameroun détient le tissu économique le plus dense de la communauté. Dans cette perspective, la COSUMAF et la CMF ont consigné, le 11 avril 2018, dans une convention de coopération et d'échange d'informations, les procédures à appliquer durant la période de transition devant aboutir à une bourse de valeurs unique pour la région CEMAC, à l'horizon du 30 juin 2019.

La concrétisation de ce projet de rapprochement devrait contribuer à dynamiser le marché financier de la sous-région. Selon les estimations de Roland Berger, cette fusion pourrait, d'ici

²⁸ Annonce faite lors de la session extraordinaire de la Conférence des chefs d'État de la CEMAC du 23 décembre 2016 à Douala et de la session du 31 octobre 2017 à N'Djamena.

²⁹ Selon le président de la COSUMAF, Rafael Tung Nsue, mai 2017.

2020, générer près de 1,8 milliard d'USD (1 000 milliards de FCFA) d'émissions. Piloté par la BEAC qui a lancé une étude pour organiser cette intégration, ce processus d'unification prévoit d'abord la création d'une seule autorité de régulation dénommée « Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale » et dont le siège sera à Libreville au Gabon. Cette convention préconise ensuite l'installation de l'entreprise de marché unique, la « Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale », à Douala au Cameroun, impliquant de facto la disparition de la DSX. L'unification des marchés aboutira aussi à la mise en place d'un seul Dépositaire central qui est provisoirement la BEAC, et ce, dans l'attente de l'agrément d'une structure indépendante dédiée à cette activité. Si l'unification des places boursières de Douala et de Libreville représente une grande avancée vers la mise en place d'un marché financier sous-régional plus efficace, il reste une exigence encore plus grande, celle d'œuvrer pour l'accomplissement d'une intégration économique et financière régionale plus poussée.

3.4 Conclusion

En définitive, les diverses réformes économiques et financières actuellement engagées par les pays de CEMAC, même si elles nécessitent encore un renforcement, devraient déjà libérer une partie du potentiel de croissance des économies de la zone et accélérer leur transformation structurelle. À ce titre, le système financier peut jouer un rôle crucial dans le développement économique des pays de la sous-région, moyennant notamment le soutien de leur diversification économique, le renforcement de l'inclusion financière de leur population et l'amélioration de l'accès de leurs entreprises au financement.

Bibliographie

Union africaine, State of Africa's Population 2017, mars 2017.

Banque africaine de développement, Perspectives économiques en Afrique centrale 2018, 12 mars 2018.

Banque de France, Rapport annuel de la zone Franc 2016.

Banque mondiale. Classement Doing Business 2018.

Banque mondiale, Enquêtes sur les entreprises, différentes éditions.

BEAC, Comité de politique monétaire, communiqué de presse, 21 mars 2018.

BEAC, Comité de politique monétaire, Conjoncture économique et financière des pays membres de la CEMAC en 2017 et perspectives pour l'année 2018, 21 mars 2018.

BEAC, Rapport annuel 2016.

CNUCED. World Investment Report 2018.

COBAC, Revue de la stabilité financière en Afrique centrale, année 2016.

COBAC, Situation du système bancaire de la CEMAC (respectivement au 31 août 2017 pour les banques et au 30 juin 2017 pour les établissements financiers).

COSUMAF et Berger, Forum sur le développement du marché financier de l'Afrique centrale (FODEMAF), Malabo, 24 et 25 février 2016)

FMI, Rapport sur la CEMAC n° 17/389, décembre 2017.

FMI, Perspectives économiques régionales, avril 2018.

FMI, World Economic Outlook Database, avril 2018.

Nations unies, Perspectives de la population mondiale, révision 2017.

PNUD. Rapport sur le développement humain 2016.

Roland Berger, Étude prospective sur le potentiel du marché financier régional de l'Afrique centrale et mesures d'accompagnement, mars 2016.

Forum sur le financement des PME (2018), MSME Finance Gap, Washington DC.

4. Le secteur bancaire en Afrique de l'Est - Répondre aux chocs du marché

Jared Osoro¹, Ricardo Santos²

Résumé analytique

- L'Afrique de l'Est est une région diversifiée qui fait face à des problèmes de développement communs, comme une forte croissance démographique exerçant une pression à la hausse sur le chômage des jeunes ou un secteur privé soumis à des contraintes financières. La croissance économique est restée faible en 2017, principalement à cause de conditions météorologiques défavorables, mais on s'attend à une reprise dès 2018.
- Les finances publiques se sont détériorées ces dernières années. Le ralentissement de l'activité économique et les répercussions des cycles électoraux ont creusé les déficits budgétaires dans la région et fait croître parallèlement la dette publique. La plupart des pays, même ceux dont la situation est plus confortable sur le plan de l'endettement, restent très vulnérables aux chocs.
- Les risques qui pèsent sur les perspectives se font de plus en plus lourds. À court terme, les principaux risques proviennent de chocs externes potentiels : i) une nouvelle dépréciation des monnaies locales ; ii) une hausse des prix pétroliers qui toucherait tous les pays, mais surtout ceux dont la dépendance à l'égard des exportations de produits de base est moindre ; et iii) une normalisation de la politique monétaire dans les économies développées qui pourrait conduire à un moment donné à un arrêt soudain des flux de capitaux vers les pays d'Afrique de l'Est.
- L'accès au financement reste un goulet d'étranglement pour les entreprises (en particulier pour les PME et les microentreprises) dans l'ensemble de la région, mais moins dans les grandes économies. Dans certains pays, les prêts au secteur public ont un effet d'éviction sur le crédit privé. Les comptes mobiles et l'inclusion financière s'améliorent de manière inégale dans toute la région. Dans certains pays, la banque numérique ou d'autres systèmes de paiement en ligne ne sont encore utilisés que par moins de 5% de la population.
- L'Afrique de l'Est a récemment subi des chocs qui ont ébranlé à la fois la situation politique et les marchés. La réglementation des taux d'intérêt au Kenya et une

¹ Directeur du Centre de recherche sur les marchés financiers et la politique financière®, Association des banquiers du Kenya.

² Économiste à la Banque européenne d'investissement.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement, ni celles du Centre de recherche sur les marchés financiers et la politique financière de l'Association des banquiers du Kenya. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

série de faillites dans le secteur bancaire ont mobilisé l'attention. Alertés par ces signaux, tant les régulateurs que les acteurs du marché ont adopté une attitude vigilante dans la recherche de possibilités de croissance.

- Les performances du secteur bancaire, sur le plan de l'efficacité et de la solidité, ont été mitigées. Le faible niveau de concurrence sur le marché est souvent masqué par d'autres considérations relatives à la concentration du marché, aux aspects réglementaires propres à chaque pays, par exemple en ce qui concerne l'environnement des affaires, et à l'évolution de la situation économique dans les différents pays.

4.1. Aperçu économique et tendances récentes

L'Afrique de l'Est est une région diversifiée qui fait face à des problèmes de développement communs. La région se compose d'un groupe de pays divers, qui partagent cependant d'importants défis à relever en matière de développement. À l'exception du Kenya, il s'agit d'économies à faible revenu et à faible développement humain, fortement tributaires de l'agriculture. Le PIB moyen non pondéré par habitant dans la région est de 2 528 USD (corrigés en fonction de la PPA), mais il varie entre 735 USD au Burundi et 4 586 USD au Soudan du Sud.

La population des pays de la région varie aussi considérablement, l'Éthiopie étant très peuplée avec 93 millions d'habitants, suivie de la Tanzanie avec 49 millions et du Kenya avec 47 millions d'habitants, tandis que les autres pays sont peu peuplés. Le taux de croissance démographique est relativement élevé, ce qui exerce une pression à la hausse sur le chômage des jeunes. Sur une note plus positive, le potentiel de développement et de création d'emplois du secteur privé est considérable, mais subit néanmoins plusieurs contraintes, dont la moindre n'est pas l'accès au financement.

Tableau 4.1. - Aperçu macroéconomique

	Population	PIB	PIB par habitant
	en millions	en Mrd USD	en dollars internationaux corrigés en fonction de la PPA ¹
Burundi	10,9	3,4	735,2
Érythrée	5,9	5,8	1 581,3
Éthiopie	92,7	80,8	2 160,8
Kenya	46,7	79,5	3 491,1
Rwanda	11,8	9,1	2 079,9
Soudan du Sud	12,6	2,9	4 586,0
Tanzanie	48,6	51,7	3 240,4
Ouganda	37,6	26,3	2 353,7
Moyenne²	33,5	32,4	2 528,6

Source : FMI, base de données relative aux perspectives de l'économie mondiale (avril 2018).

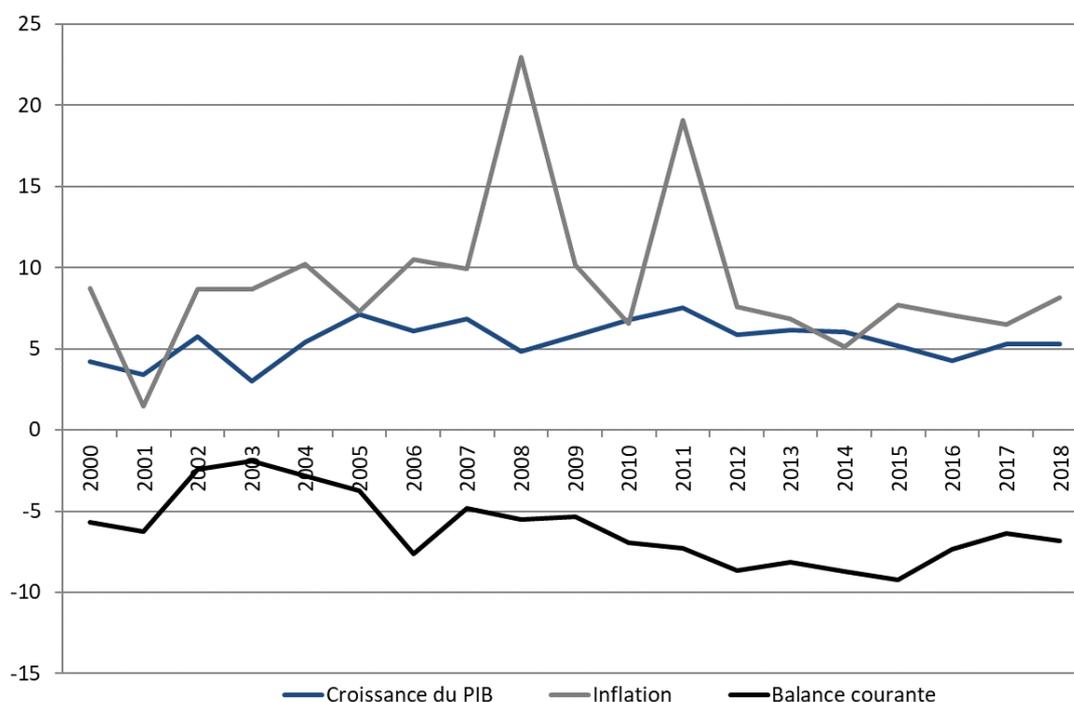
¹PPP = parité de pouvoir d'achat.

²Moyenne non pondérée.

La croissance économique est restée faible en 2017, mais un redressement est attendu. Au cours de la dernière décennie, l'Afrique de l'Est a compté parmi les régions les plus performantes de l'Afrique subsaharienne. Cependant, plus récemment, la croissance du PIB s'est ralentie. En 2017, la croissance du PIB de la région était de 5,3%, toujours en dessous de la moyenne des 10 dernières années (6,5%) (Graphique 4.1). Ce ralentissement est une conséquence non seulement de la grave sécheresse qui a touché la région, mais aussi de l'instabilité politique régnant en Afrique de l'Est, qui s'est poursuivie en 2017. Le Kenya et l'Ouganda ont été les moins performants, avec une croissance du PIB de 4,8% et 4,5% respectivement. Au Rwanda, la croissance est restée stable, à près de 6%. La croissance économique de la région devrait remonter à 5,8% en 2018, puis à 6,2% en 2019, en supposant que l'environnement politique soit plus stable et que les prix du pétrole augmentent graduellement. Le Kenya et l'Ouganda enregistreront néanmoins des résultats inférieurs à ceux de leurs homologues régionaux en 2018 et 2019, quoique dans une moindre mesure par rapport à 2017. L'évolution économique au cours de la première partie de 2018 a fait apparaître un renforcement progressif de l'activité.

L'inflation s'est accélérée dans toute la région à cause des conditions météorologiques. Les graves sécheresses de 2016 et 2017 ont entraîné une baisse des récoltes et une diminution de la production agricole. La hausse des prix a pourtant été beaucoup plus modérée que par le passé, grâce aux politiques macroéconomiques mises en œuvre dans la région qui ont pu contenir les effets de second tour, de sorte que l'inflation est restée nettement inférieure aux niveaux enregistrés lors des épisodes précédents de pics de prix. Les soldes extérieurs restent négatifs mais s'améliorent, du fait du ralentissement de l'activité économique et des prix moins élevés du pétrole. Le déficit courant moyen (non pondéré) a atteint 7,4% du PIB en 2017.

Graphique 4.1. - Évolution récente de la situation économique en Afrique de l'Est¹
(en pourcentage)

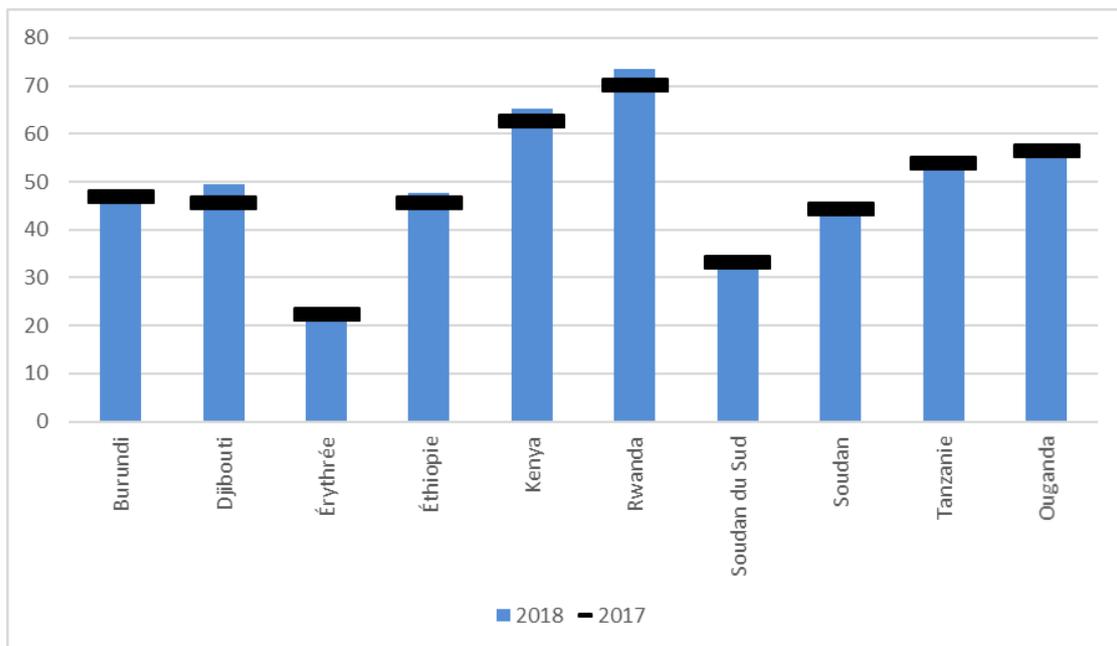


Source : FMI, base de données relative aux perspectives de l'économie mondiale (avril 2018).

¹ Moyenne non pondérée.

L'environnement des affaires est inégal dans la région. Au Rwanda et au Kenya, la conjoncture est déjà meilleure que dans la plupart des pays d'Afrique et s'est encore améliorée en 2018, puisque certaines des recommandations de la Banque mondiale, notamment en ce qui concerne l'enregistrement foncier, ont été appliquées. En Tanzanie et en Ouganda, l'environnement des affaires est moins propice et s'est à peine amélioré en 2018. L'Éthiopie, le Soudan, le Soudan du Sud et surtout l'Érythrée accusent un retard encore plus grand. Dans ces pays, les conditions sont parmi les moins favorables du continent et ne se sont guère améliorées en 2018. Il est crucial d'y remédier afin d'attirer les investissements étrangers, qui stagnent à un faible niveau de 2% du PIB (même au Kenya, ils n'ont atteint que 0,8% du PIB en 2017).

Graphique 4.2. - Indicateur Doing Business (« distance de la frontière »)



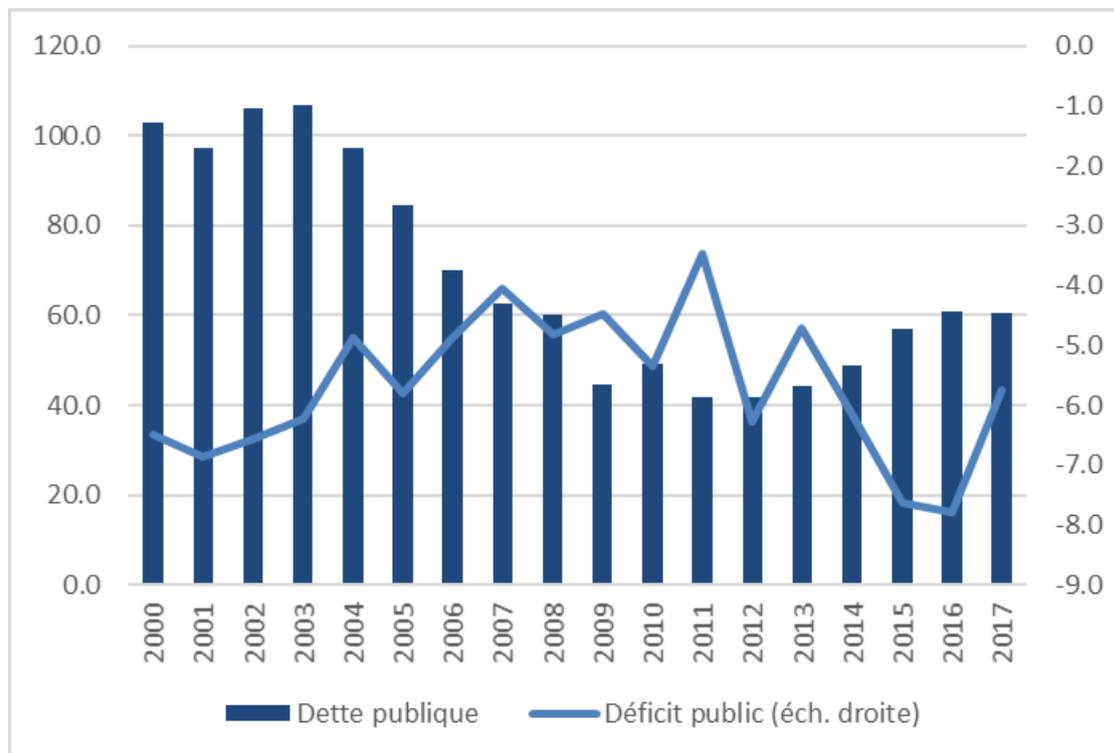
Source : Banque mondiale.

La plupart des pays de la région sont membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et pourraient bénéficier d'une intégration encore plus poussée. La CAE se compose du Burundi, du Kenya, du Rwanda, du Soudan du Sud, de la Tanzanie et de l'Ouganda. Elle comprend une union douanière et un marché commun. En outre, les pays de la CAE ont signé en 2013 un protocole couvrant des objectifs économiques et budgétaires, et comptent former une union monétaire d'ici 2023. Plus récemment, en 2017, les membres de la CAE ont convenu de former une Confédération politique, à titre de modèle transitoire pour la Fédération politique des États d'Afrique de l'Est. Il reste des progrès à faire, puisque les échanges intrarégionaux ne représentaient que 10% du commerce total de la région en 2016 (la même part qu'en 2010). Beaucoup de pays d'Afrique de l'Est ont déjà signé l'accord, qui approfondira l'intégration du continent africain et en augmentera les retombées économiques potentielles.

Les finances publiques se sont détériorées ces dernières années. Le ralentissement de l'activité économique et les répercussions des cycles électoraux ont creusé le déficit budgétaire moyen dans la région, qui a atteint près de 8% du PIB en 2016. Il a ensuite diminué en 2017, mais à 5,7% du PIB, il demeure plus élevé que dans un passé récent. Cette tendance est commune à toute la région, à l'exception du Kenya, du Burundi et de l'Éthiopie, où le déficit budgétaire devrait encore augmenter en 2018. Une réduction des déficits budgétaires, obtenue de préférence en élargissant l'assiette fiscale et en augmentant l'efficacité des dépenses, est nécessaire afin de rendre les finances publiques plus viables et de créer une marge de manœuvre pour des investissements structurels indispensables. La persistance des déficits budgétaires a fait grimper la dette publique moyenne de 20 points de pourcentage depuis 2011. Elle représente aujourd'hui 60% du PIB. Et bien que ce niveau soit encore nettement inférieur au record de 100% atteint au début des années 2000 (avant l'allègement

de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des PPTÉ), cette tendance récente annule déjà certains des résultats positifs de l'initiative en faveur des PPTÉ. De plus, le niveau d'endettement comporte des risques importants. Selon le FMI, les risques liés à la viabilité de la dette sont plus élevés au Kenya, en Éthiopie, au Rwanda et au Soudan. La plupart des pays, même ceux dont la situation est plus confortable sur le plan de l'endettement, restent très vulnérables aux chocs résultant des taux de change, des taux d'intérêt ou du prix du pétrole. La viabilité à long terme des finances publiques dans la région dépend donc de la mise en œuvre de réformes budgétaires.

Graphique 4.3. - Finances publiques
(en % du PIB)



Les risques qui pèsent sur les perspectives se font de plus en plus lourds. Les difficultés économiques et politiques auxquelles sont confrontés les différents pays sont considérables. Le risque politique demeure élevé, bien qu'il soit moindre aujourd'hui que par le passé. Depuis les élections qui ont été organisées au Kenya à la fin de 2017, la principale économie de la région se trouve dans un contexte politique moins instable, maintenant que les résultats du scrutin ont été acceptés. À court terme, les principaux risques macroéconomiques résident dans des chocs externes éventuels. Le premier de ces chocs pourrait provenir de la dépréciation continue des monnaies locales imputable à de nouveaux pics d'inflation. Le deuxième a trait à une nouvelle hausse des prix pétroliers, qui toucherait tous les pays, mais surtout ceux dont la dépendance à l'égard des exportations de produits de base est moindre comme l'Ouganda et le Rwanda. Enfin, la normalisation de la politique monétaire dans les économies développées et l'augmentation continue de l'encours de la dette publique en Afrique de l'Est pourraient conduire à un moment donné à un arrêt soudain des flux de capitaux vers les pays de la région.

Le risque politique est moins prononcé que par le passé, mais des tensions subsistent. Les dernières années ont été marquées par une incertitude électorale, sans pour autant voir resurgir les conflits qui ont frappé la région dans le passé. En particulier, après les élections qui ont eu lieu à la fin de 2017 au Kenya, le contexte politique est demeuré incertain, mais il est à présent un peu plus stable depuis que le nouveau gouvernement a pris ses fonctions. L'Ouganda pourrait connaître une période de troubles politiques dans un avenir proche, dès lors que le gouvernement et le parlement en place tentent de prolonger la durée de leur mandat afin de rester au pouvoir. Au Rwanda, les autorités ont réussi à assurer l'ordre depuis la guerre civile de 1994, mais il existe toujours un risque d'instabilité politique. Le Président Kagame (au pouvoir depuis 17 ans) a été réélu pour un troisième mandat présidentiel en août 2017. Quant à la Tanzanie, bien qu'il n'y ait pas d'élections en vue, la polarisation croissante entre factions politiques rivales pourrait devenir une source de troubles et d'inquiétude pour les investisseurs étrangers, même si le risque de voir cette situation s'intensifier au point de déstabiliser le pays est faible.

Sur une note plus positive, le récent accord de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée ouvre des perspectives bienvenues de résolution du long conflit qui a opposé les deux pays et de réduction des risques dans l'ensemble de la région.

4.2. Accès au financement et inclusion financière

4.2.A. ACCES DES PME AUX FINANCEMENTS

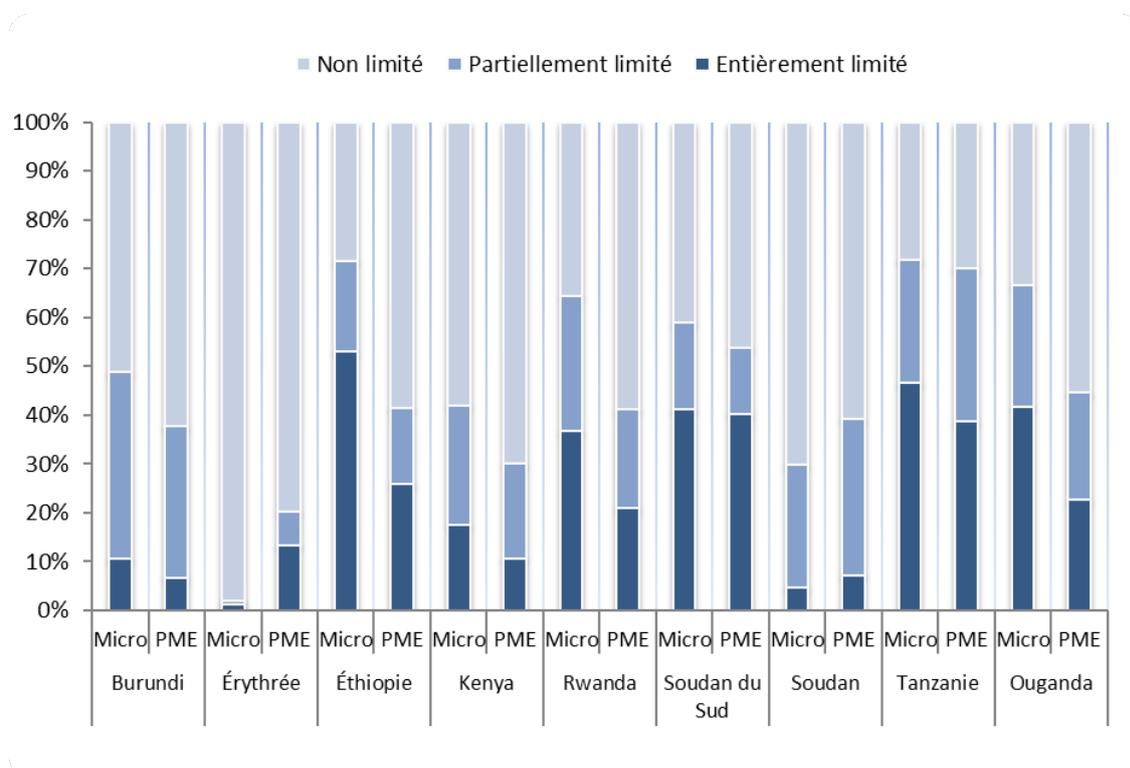
Les PME et les microentreprises constituent un moteur important de l'activité économique en Afrique de l'Est, plus encore que dans d'autres régions. L'Afrique de l'Est est moins dépendante des ressources naturelles que les autres régions du continent et, par conséquent, le secteur privé joue un rôle plus crucial, générant en moyenne plus de 30% de la production économique des différents pays et une part à peu près équivalente de la valeur ajoutée brute moyenne. La contribution de ce secteur à l'emploi est beaucoup plus grande puisqu'on estime qu'il représente plus de 80% de l'emploi total³.

L'accès au financement reste un goulet d'étranglement pour les investissements, surtout dans le cas des microentreprises. En Érythrée et, dans une moindre mesure, au Kenya, les PME et les microentreprises peuvent obtenir des crédits en cas de besoin (Graphique 4.4.). Cependant, dans les autres pays, la situation n'est pas favorable aux investissements et à l'activité économique en général. Les microentreprises sont celles qui se heurtent aux plus grandes difficultés, en particulier en Éthiopie où 70% d'entre elles déclarent avoir du mal à accéder au crédit, alors que 40% des PME seulement évoquent le même genre d'obstacle. En Tanzanie, tant les microentreprises que les petites entreprises font état de grandes difficultés d'accès au crédit (près de 70% dans les deux cas). Avec la détérioration de la qualité des actifs due au ralentissement économique, les banques ont adopté des conditions d'octroi de crédit plus strictes. Bon nombre d'entre elles ont aussi augmenté leurs prêts au secteur public. Dans certains pays, la hausse des taux d'intérêt sur les titres souverains a réduit l'attrait des prêts

³ Ces chiffres correspondent à une moyenne des statistiques disponibles pour les différents pays de la région. Les données les plus récentes concernent le Kenya (2016) et correspondent dans l'ensemble à la moyenne régionale.

au secteur privé. Le risque d'éviction du crédit privé par la dette publique prévaut en particulier au Kenya et en Ouganda (voir le chapitre 7).

Graphique 4.4. - Accès des microentreprises et des PME au crédit
(dernière année disponible)



Source : Base de données du Forum sur le financement des PME.

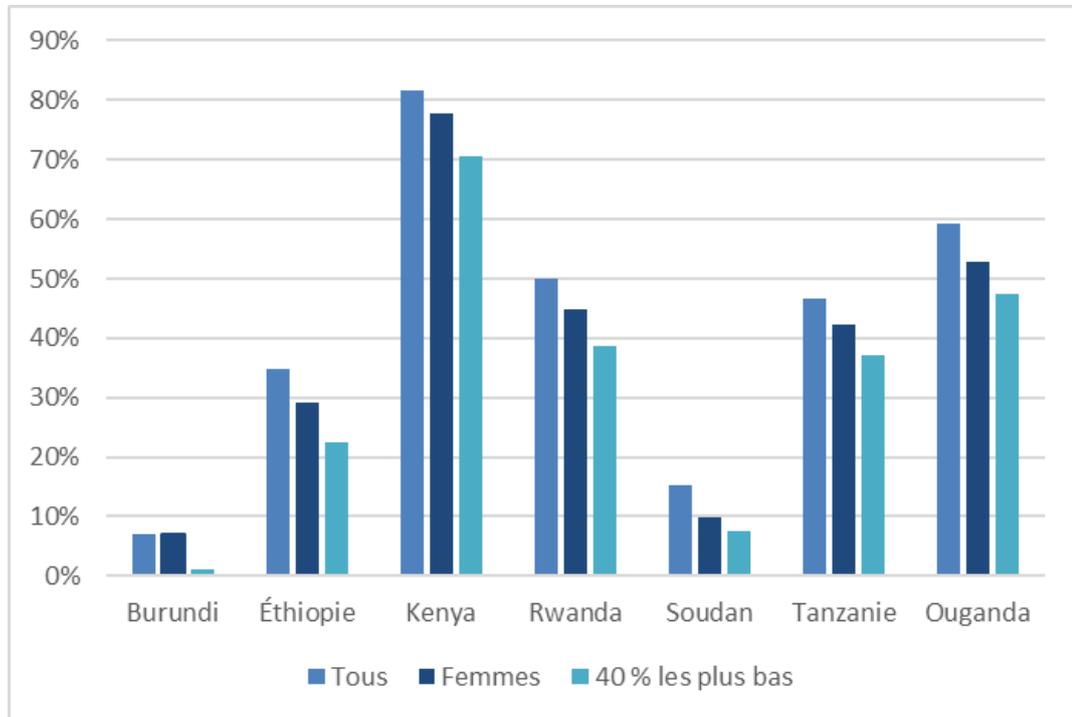
4.2.B. ACCES DES PARTICULIERS AU FINANCEMENT

Le numérique a contribué à l'inclusion financière dans certains pays de la région. Compte tenu du faible niveau de développement et de la forte croissance démographique de la plupart de ces économies, l'accès rapide aux nouvelles technologies a permis à certains de ces pays de sauter quelques étapes sur la voie d'une meilleure inclusion financière. Toutefois, l'accès aux services financiers varie considérablement au sein de la région et, dans certains pays, c'est à peine s'il existe. Au Kenya, plus de 80% de la population âgée de plus de 15 ans possède un compte auprès d'une banque ou d'un autre type d'institution financière, mais dans beaucoup de pays, cette proportion est beaucoup plus faible, et même inférieure à 10% au Burundi ou à 20% au Soudan (Graphiques 4.5. et 4.6.). Dans tous les pays, les comptes bancaires sont moins accessibles aux femmes qu'aux hommes et l'écart entre les couches les plus pauvres et les plus riches de la population à cet égard reste considérable dans toute la région.

Les différences en matière d'accès aux systèmes de paiement mobile sont encore plus frappantes. Au Kenya, souvent cité comme l'une des principales références mondiales pour le numérique, près de 80% de la population âgée de plus de 15 ans utilise des systèmes de paiement numérique ou dispose d'un compte bancaire mobile. Il en va tout autrement dans les autres pays de la région. En Tanzanie et en Ouganda, environ la moitié de la population adulte a recours aux services bancaires ou aux paiements mobiles. Au Rwanda, la part tombe

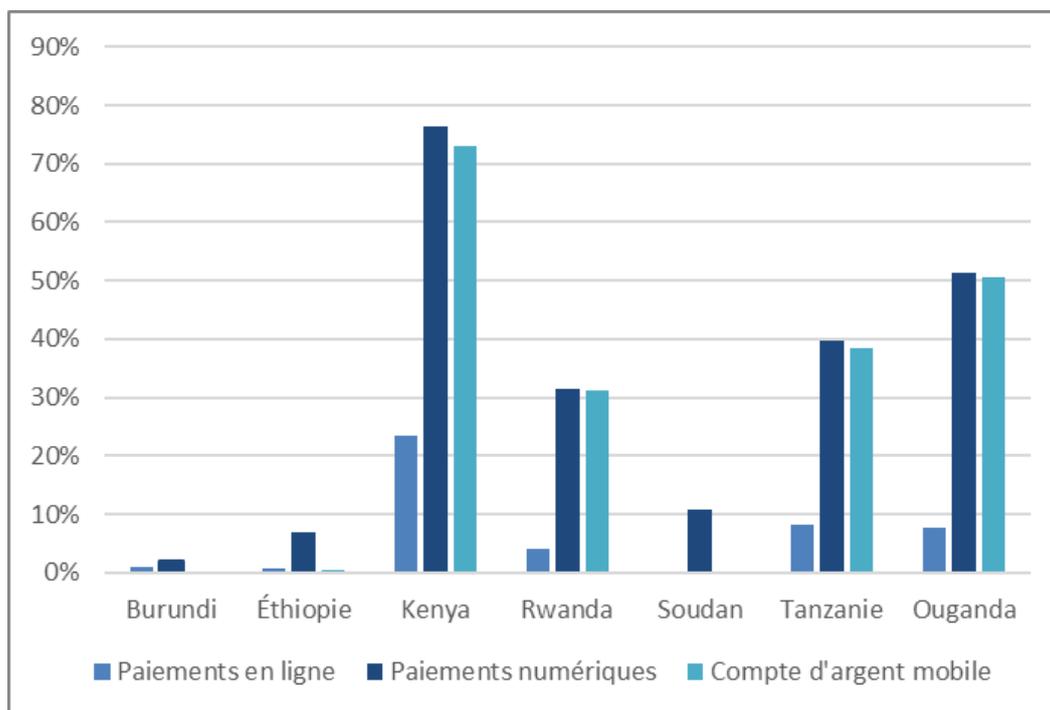
à 30% et, dans les autres pays, elle est sensiblement plus réduite, voire parfois presque négligeable, avec moins de 5% de la population utilisant des services bancaires ou des systèmes de paiement numériques.

Graphique 4.5. - Comptes ouverts auprès de banques ou d'autres institutions financières
(population âgée de 15 ans et plus)



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex.

Graphique 4.6. - Comptes mobiles
(population âgée de 15 ans et plus, en %)



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex.

4.3. Structure et état des systèmes bancaires en Afrique de l'Est

Les six États partenaires de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)⁴ présentent des niveaux variés de développement du secteur financier. Cependant, tous les pays de la CAE ont une caractéristique commune : des secteurs financiers dirigés par les banques (Osoro et Osano, 2014). La prépondérance du système bancaire kényan au sein de la CAE transparaît dans le niveau du crédit intérieur exprimé en pourcentage du PIB, qui est sensiblement plus élevé par rapport aux autres économies (Tableau 4.2.).

⁴ Les membres de la CAE sont la République du Burundi, la République du Kenya, la République du Rwanda, la République unie de Tanzanie, la République du Soudan du Sud et la République de l'Ouganda.

Tableau 4.2. - Crédit intérieur au secteur privé
(en % du PIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Burundi	20,3	18,9	17,4	16,7	16,4	16,7
Kenya	30,6	29,5	31,7	34,1	34,4	32,8
Rwanda	16,0	18,5	19,2	20,8	21,1	21,2
Soudan du Sud	0,4	1,3	1,6	1,9	2,7	-
Tanzanie	12,6	13,0	13,0	13,8	15,2	14,3
Ouganda	15,8	14,0	13,9	14,9	15,6	15,9

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale.

La dynamique du marché dans chacune des économies de la CAE - et en particulier la manière dont elle est liée aux opérations transfrontières des banques - est révélatrice de la nature unique de ce marché. Dans le cas des banques internationales, les activités bancaires transfrontières typiques sont perçues comme pénétrant de nouveaux marchés souvent moins développés et débouchant sur une concurrence accrue, une plus grande stabilité financière et un meilleur accès au crédit (Banque mondiale, 2018). Même lorsque l'accent est mis sur l'Afrique subsaharienne (par exemple, dans Mecagni, Marchettini et Maino, 2015), les nuances qui distinguent le marché de l'Afrique de l'Est du tableau général ne sont pas mises en évidence. Par exemple, l'hypothèse implicite selon laquelle les grandes banques panafricaines - notamment la Standard Bank de l'Afrique de l'Est et l'Ecobank du Togo - sont les principaux moteurs de la dynamique bancaire transfrontière en Afrique de l'Est est démentie par le fait que la région porte avant tout l'empreinte des banques établies au Kenya. À cet égard, le rôle des banques kényanes dans la région est plus important que celui des banques panafricaines. L'envergure de l'économie du Kenya confère aux banques du pays l'échelle nécessaire pour jouer un rôle clé dans la région de la CAE. Les banques kényanes dominent le marché du Soudan du Sud, dont on peut raisonnablement penser que la taille ne justifie pas le nombre de banques qui y opèrent (Tableau 4.3.).

Tableau 4.3. - Nombre de banques par rapport à la taille de l'économie

	PIB nominal - en Mrd USD (2017)	Nombre de banques
Burundi	3,4	10
Kenya	79,5	43
Rwanda	9,2	11
Soudan du Sud	2,9	22
Tanzanie	51,7	40
Ouganda	26,3	24

Source : Données du FMI, Perspectives de l'économie mondiale, Banques centrales des économies concernées.

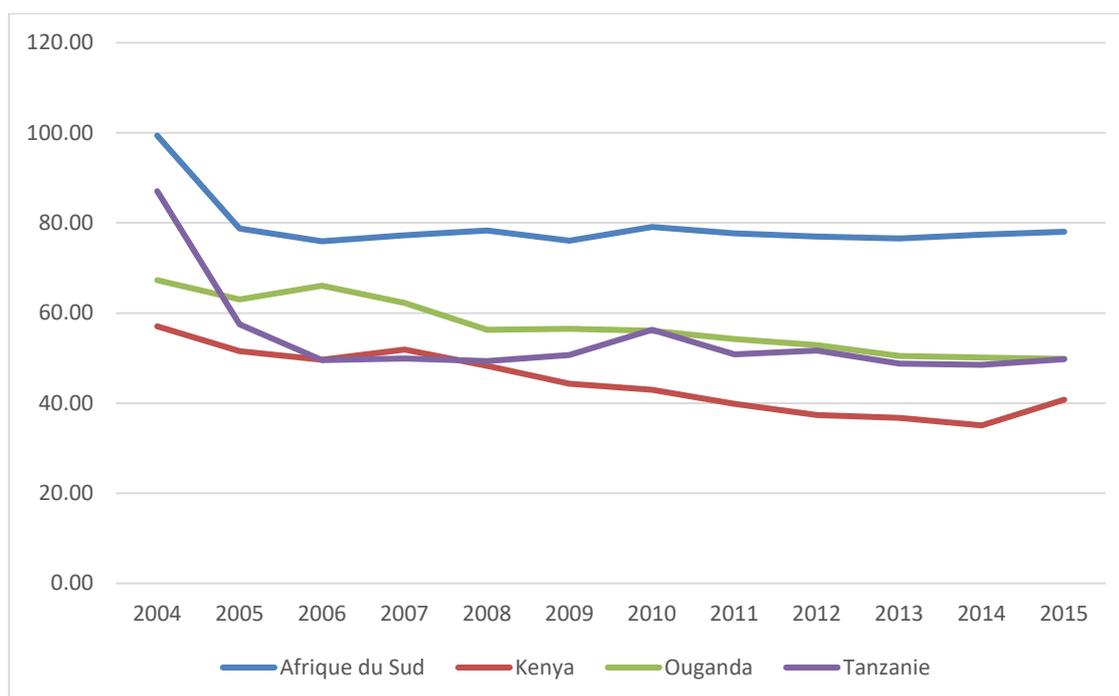
La forte présence des banques kényanes dans la région n'est pas compensée par la présence de banques d'autres économies de la CAE au Kenya. Cette question a fait l'objet d'études récentes (Kodongo, Natto et Biekpe, 2015 ; et Njoroge et Ouma, 2014)⁵. Ces études ont conclu

⁵ Dans le prolongement de ces études, il est intéressant de relever l'entrée de la State Bank of Mauritius (SMB) sur le marché kényan en novembre 2017, grâce à une acquisition à 100% de la Fidelity Bank - l'une des banques de rang III - et sa reprise

qu'une concurrence intense sur le marché local a incité les banques kényanes à rechercher des opportunités par-delà leurs frontières, profitant de l'ouverture du marché favorisée par le processus d'intégration de la CAE. La position de force du secteur bancaire kényan repose sur la prépondérance des acteurs locaux, à la différence de l'Ouganda et de la Tanzanie, où les systèmes bancaires sont dominés par des banques étrangères.

La concentration du secteur bancaire de la CAE est faible. Si l'on prend les taux de concentration - définis comme la part des actifs bancaires détenus par les trois plus grandes banques dans une économie donnée -, les secteurs bancaires des trois plus grandes économies de la CAE sont moins concentrés que celui du marché le plus avancé en Afrique (Graphique 4.7.)⁶. Il a été établi que le lien entre concentration et concurrence est ténu (Berger et al., 2004). Une moindre concentration n'est donc nullement une indication d'une concurrence relativement plus forte sur le marché. Les mesures de renforcement de la concurrence mises en place de manière constante en Afrique de l'Est comprennent des dispositions réglementaires visant à améliorer la transparence des prix et des réformes législatives destinées à intégrer les droits de propriété et la liberté de concurrence dans l'économie.

Graphique 4.7. - Concentration du marché
(%)



Source : Base de données sur la structure financière de la Banque mondiale (version de juin 2017).

ultérieure, en avril 2018, de la Chase Bank (sous séquestre), une banque de rang II en forte croissance jusqu'alors. Entre-temps, des banques tanzaniennes tentent leur chance au Burundi et en Ouganda, tandis qu'une banque ougandaise s'est attaquée au marché rwandais, sans autre résultat que de voir l'institution mère fermée par le régulateur et la filiale acquise par une banque établie au Kenya.

⁶ Ainsi, en Tanzanie et en Ouganda, les systèmes financiers sont moins concentrés que dans un pays à revenu intermédiaire comme l'Afrique du Sud, tout en étant considérés comme relativement moins développés.

4.4. Performances récentes du secteur bancaire

Sur le plan de l'efficacité et de la solidité, les performances du secteur bancaire en Afrique de l'Est sont mitigées. Un certain nombre de facteurs y ont contribué. Le faible niveau de concurrence sur le marché en fait partie : il est souvent masqué par d'autres considérations relatives à la concentration du marché, aux aspects réglementaires propres à chaque pays, par exemple en ce qui concerne l'environnement des affaires, et à l'évolution de la situation économique dans les différents pays. L'analyse du rendement des actifs (RA) et du rendement des fonds propres (RFP) des banques dans une perspective historique montre que le secteur bancaire est généralement rentable, bien que ses performances varient dans le temps et selon les pays (Tableau 4.4.). Les pics de rendement des fonds propres au début du nouveau millénaire au Rwanda, en Ouganda et en Tanzanie sont imputables à des imperfections du marché, couplées à une profondeur du marché relativement limitée par rapport au Kenya, où ces rendements ont été assez constants, sauf en 2002, où les chocs économiques ont ébranlé les performances des banques.

Tableau 4.4. - Indicateurs de rentabilité
(%)

	Burundi		Kenya		Rwanda		Tanzania		Uganda	
	ROA	ROE	ROA	ROE	ROA	ROE	ROA	ROE	ROA	ROE
2000	3.82	30.84	0.82	13.99	6.98	112.12	3.73	35.18	5.51	63.80
2001	3.12	23.50	2.16	19.79	4.30	56.62	3.18	35.47	5.31	54.18
2002	2.00	15.72	0.44	3.06	2.46	32.33	3.27	39.68	1.95	20.13
2003	1.51	13.54	2.04	16.77	3.34	55.43	3.17	44.18	3.21	37.87
2004	1.40	12.29	2.36	19.67	1.98	28.26	4.40	59.37	4.18	49.03
2005	2.46	19.86	2.80	22.74	0.96	11.88	2.94	37.48	3.42	36.51
2006	2.69	24.48	3.02	23.39	2.44	29.59	2.96	33.45	3.44	32.97
2007	1.85	19.36	3.18	23.74	1.24	11.76	3.66	36.45	3.64	33.04
2008	3.78	39.47	2.69	19.85	2.42	20.32	2.76	26.66	3.34	26.41
2009	3.26	29.66	2.85	20.52	1.19	9.11	2.09	19.71	3.55	23.96
2010	2.84	23.09	3.98	25.98	2.00	13.55	1.31	11.84	2.69	18.50
2011	3.66	26.86	3.50	23.10	2.30	14.00	1.60	15.11	3.98	27.87
2012	1.99	13.55	3.32	21.99	2.13	12.03	1.73	16.65	3.93	24.88
2013	1.28	9.26	3.40	20.94	1.85	10.71	1.62	13.98	2.67	16.32
2014	1.25	9.17	3.32	20.88	2.40	14.96	2.04	15.97	2.74	16.81
2015	0.48	3.25	2.63	17.39	2.20	13.67	1.66	12.61	1.88	11.44

Source : Base de données sur la structure financière de la Banque mondiale (version de juin 2017).

Au cours des deux dernières années, tant les possibilités qui s'offraient que les risques ont constitué les aspects les plus caractéristiques du système bancaire de la CAE. La croissance économique est restée forte, malgré des vents contraires qui ont entraîné un ralentissement généralisé en 2017. Au cours de la même période, même si l'inflation a augmenté du fait principalement de la hausse des prix du pétrole et des mauvaises performances du secteur

agricole dues à la sécheresse, elle est restée modérée et a même amorcé un fléchissement au second semestre de 2017.

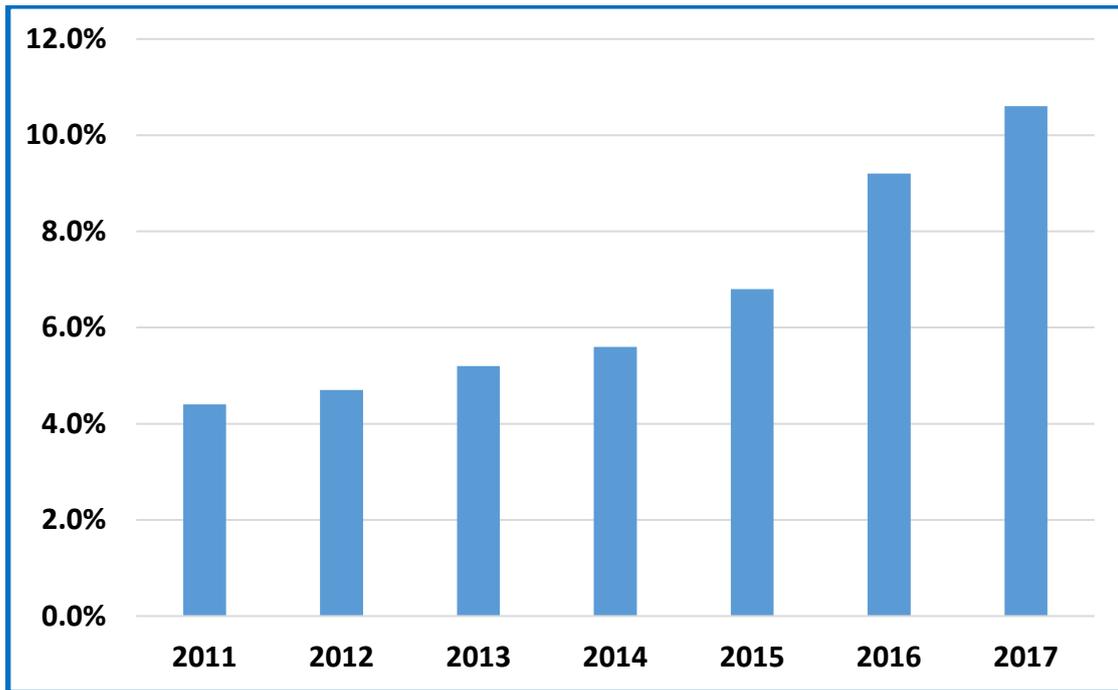
La tendance à la baisse de l'inflation a donné aux banques centrales de la région l'occasion d'assouplir les politiques monétaires à des rythmes et à des moments différents. Cela ne s'est toutefois pas traduit par une augmentation de l'activité de prêt en raison de l'interaction entre les conditions de l'offre et de la demande. En effet, les prêts bancaires au secteur privé dans les pays de la CAE ont encore ralenti du fait de la faiblesse de la demande. Dans le cas du Kenya, par exemple, la Banque centrale a commencé à assouplir sa politique monétaire en septembre 2016 en abaissant son taux directeur de 10,5% à 10,00%, puis à 9,5% en mars 2018 et à 9% en juillet 2019. Au cours de cette période, la croissance du crédit au secteur privé est restée sous la barre des taux à deux chiffres et ne réagit manifestement pas au signal de la politique monétaire. Le rythme modéré de la croissance du crédit au secteur privé s'est accompagné d'une détérioration de la qualité des actifs et de l'effet différé du ralentissement de l'activité économique.

À la lenteur de la croissance du crédit au secteur privé s'est ajoutée l'augmentation du risque de crédit, mesuré par le ratio de prêts non productifs (PNP) par rapport au prêts bruts, qui a augmenté dans toute la région, sauf en Ouganda. Selon les données des banques centrales de la CAE, en juin 2017, le Burundi avait le ratio de PNP le plus élevé avec 17,4%, suivi du Kenya avec 9,9% et de la Tanzanie et du Rwanda avec 8,2%. L'Ouganda avait le taux le plus bas, soit 6,2%. Les facteurs à l'origine de l'augmentation des PNP sont notamment les lacunes des processus d'évaluation du crédit, les retards de paiement aux entrepreneurs pour les projets financés par l'État, la sécheresse et les performances économiques en demi-teinte.

Le niveau élevé des PNP au Burundi est préoccupant. Non seulement l'économie burundaise est petite par rapport au reste de la région, mais elle a connu la croissance la plus lente en Afrique de l'Est à cause des difficultés et des incertitudes politiques. Il convient également de noter l'augmentation rapide du niveau des PNP au Kenya, la plus grande économie du bloc de la CAE, qui a également un secteur bancaire relativement plus profond que les autres économies de la région. Tout comme au Burundi, le ratio des PNP au Kenya a suivi une tendance à la hausse, passant de 9,9% à la mi-2017 à 10,6% à la fin de l'année (Graphique 4.8.).

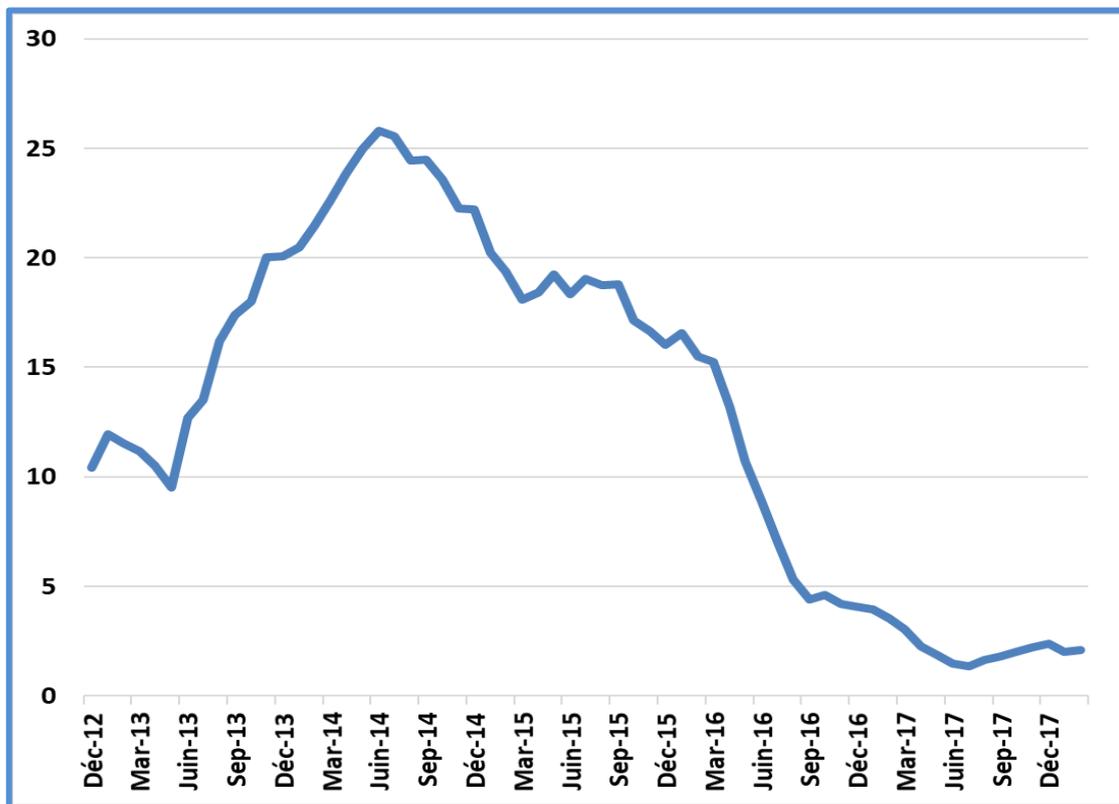
L'augmentation des PNP au Kenya s'explique en grande partie par le déclin rapide du taux de croissance du crédit au secteur privé (Graphique 4.9.). Ce dernier a été aggravé par l'impact de la loi (modificative) de 2016 sur les banques : le nouveau texte entré en vigueur en septembre 2016 a introduit un contrôle des taux d'intérêt interdisant aux banques de percevoir des taux supérieurs à « 4% de plus que le taux de base fixé et publié par la Banque centrale du Kenya ». En outre, la loi prévoit un plancher sur les dépôts productifs d'intérêts équivalant à 70% du taux de base fixé par la Banque centrale.

Graphique 4.8. - PNP/prêts bruts



Source : Banque centrale du Kenya.

Graphique 4.9. - Créances des banques sur le secteur privé
(croissance sur 12 mois en %)



Source : Banque centrale du Kenya.

Le plafonnement des taux d'intérêt au Kenya était motivé par la perception que les taux d'intérêt débiteurs au Kenya étaient trop élevés, même par rapport à d'autres économies d'Afrique de l'Est. En réalité, les taux d'intérêt nominaux sont beaucoup plus élevés en Ouganda et relativement comparables en Tanzanie, de même que les écarts de taux d'intérêt qui sont à un chiffre au Kenya depuis 2005 (Tableau 4.5.) (Encadré 4.1.).

Tableau 4.5. - Taux d'intérêt débiteurs moyens et écarts de taux d'intérêt

	Écart de taux d'intérêt (taux des prêts moins taux des dépôts ; en %)			Taux d'intérêt débiteur moyen (%)		
	Kenya	Ouganda	Tanzanie	Kenya	Ouganda	Tanzanie
1995	15,20	12,55	18,21	28,80	20,16	42,83
1996	16,20	9,68	20,37	33,79	20,29	33,97
1997	13,52	9,53	18,44	30,25	21,37	26,27
1998	11,09	9,51	15,14	29,49	20,86	22,89
1999	12,83	12,82	14,14	22,38	21,55	21,89
2000	14,24	13,08	14,19	22,34	22,92	21,58
2001	13,03	14,19	15,25	19,67	22,66	20,06
2002	12,97	13,53	13,11	18,45	19,10	16,40
2003	12,44	9,09	11,47	16,57	18,94	14,52
2004	10,10	12,86	9,94	12,53	20,60	14,14
2005	7,80	10,85	10,52	12,88	19,65	15,25
2006	8,50	9,61	8,93	13,64	18,70	15,65
2007	8,18	9,84	7,39	13,34	19,11	16,07
2008	8,71	9,78	6,73	14,02	20,45	14,98
2009	8,84	11,20	7,06	14,80	20,96	15,03
2010	9,81	12,49	7,92	14,37	20,17	14,54
2011	9,42	8,49	8,19	15,05	21,83	14,96
2012	8,15	9,35	6,01	19,72	26,15	15,56
2013	8,67	11,17	5,89	17,31	23,28	15,86
2014	8,14	10,77	6,43	16,51	21,58	16,29
2015	6,90	9,83	6,21	16,09	22,60	16,10
2016	7,87	10,65	5,46	16,56	23,89	15,96
2017	5,99	11,58	-	13,67	21,28	-

Source : banques centrales des pays concernés.

Encadré 4.1. - Le plafonnement des taux d'intérêt : un outil qui reste grossier

Une vaste étude récemment menée sur la réglementation des taux d'intérêt (Maimbo et Gallegos, 2014) tire deux conclusions essentielles. La première est que le plafonnement des taux d'intérêt reste populaire : plus de 60 pays dans le monde disposent d'une réglementation de ce type sous une forme ou une autre. La seconde est que, malgré leur popularité, les plafonds sont non seulement inefficaces pour remédier aux causes profondes des taux élevés - comme l'absence de concurrence, l'inefficacité du marché, les

déficits budgétaires importants et les goulets d'étranglement juridiques qui empêchent les clients de changer de banque -, mais ils créent aussi des distorsions supplémentaires dans le système, car les banques cherchent à les contourner (par exemple, en augmentant d'autres frais). Les analyses effectuées à la suite de la promulgation de la loi de plafonnement kényane (par exemple, Banque mondiale, 2017 ; Banque centrale du Kenya, 2018 ; Safavian et Husnain, 2018) confirment qu'il s'agit d'un outil grossier. La loi réglemente effectivement le risque qu'une banque peut prendre, en ce sens que tout emprunteur potentiel dont le profil de risque serait supérieur au plafond n'a pas accès au crédit. De plus, ces études confirment que les taux plafonnés interfèrent également avec la conduite de la politique monétaire. La tendance déclinante de la croissance du crédit au secteur privé, qui s'explique par la plus grande sensibilité des banques au risque face à l'augmentation de la proportion des PNP, a aggravé les difficultés du marché du crédit et, par conséquent, entravé la croissance de l'économie. En définitive, la loi, dont l'intention était de donner accès au crédit aux ménages à faible revenu et aux petites et moyennes entreprises, a en réalité produit l'effet exactement inverse. En général, l'obstacle auquel se heurtent les entreprises et les ménages dont le profil de risque est considéré comme élevé, c'est avant tout la difficulté d'accès au crédit, plutôt que son coût, à supposer que ce dernier reste important.

4.5. Stabilité du marché

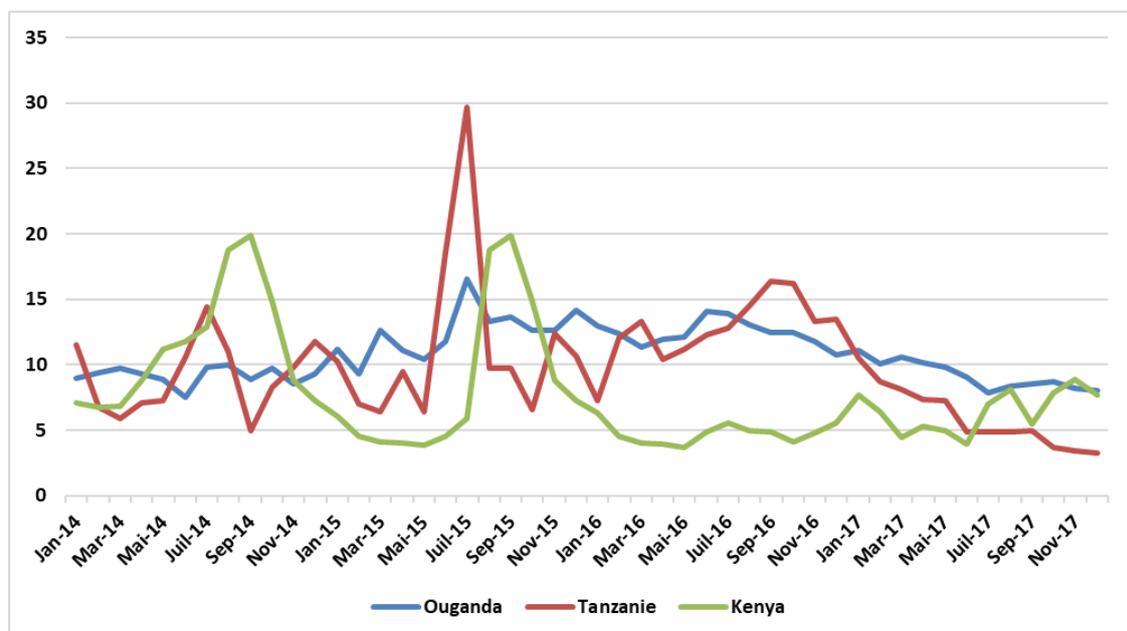
Malgré l'exposition croissante au risque de crédit, le secteur bancaire en Afrique de l'Est reste stable. La stabilité du marché est confirmée par diverses analyses, ainsi que par les programmes d'évaluation du secteur financier menés par le FMI tant au niveau local qu'à l'échelle régionale. Le marché reste bien capitalisé, le secteur bancaire respectant ses ratios minimaux d'adéquation des fonds propres de base et totaux. Au Kenya, les ratios minimaux d'adéquation des fonds propres de base et totaux requis sont respectivement de 10,5% et 14,5%, tandis qu'en Ouganda, ils sont de 8,0% et 12,0%. En Tanzanie, les ratios minimaux d'adéquation des fonds propres de base et totaux requis sont respectivement de 10,0% et 12,0%. Dans l'ensemble, les ratios d'adéquation des fonds propres, qui mesurent l'efficacité avec laquelle les banques peuvent supporter un volume raisonnable de pertes, restent au-dessus des limites prudentielles dans toute la région ; les matelas de fonds propres qui ont été intégrés aux exigences apportent une sécurité supplémentaire en cas de pertes imprévues.

Toutefois, les risques persistent et la région a récemment donné des signes d'instabilité sous la forme de faillites bancaires. Au cours de la période 2015-2016, trois banques kényanes, dont une active à l'échelle régionale, ont fait faillite. L'Ouganda a également vu tomber en faillite une banque, qui était présente au Rwanda et qui avait donc elle aussi des ramifications régionales. En janvier 2017, la Banque centrale de la Tanzanie a fermé cinq banques communautaires qu'elle estimait insuffisamment capitalisées. Les banques commerciales sont restées bien capitalisées (elles sont soumises à un cadre réglementaire différent) et, grâce à l'intervention de la Banque centrale, elles ont été protégées contre d'éventuels effets de contagion provenant des institutions concernées.

Les faillites bancaires en Afrique de l'Est sont en grande partie dues à des faiblesses structurelles. Une étude de Waweru et Kalani (2009) retrace les faillites des banques kényanes : entre 1986 et 1998, 37 banques ont fait faillite au Kenya. L'étude constate que les faillites étaient dues, entre autres, au fait que les clients n'avaient pas divulgué des informations essentielles au cours de la procédure de demande de crédit et à l'absence d'une politique énergique de recouvrement des créances de la part des banques. C'est un facteur qui contribue au problème des PNP au Kenya, dont les banques vulnérables subissent les conséquences. Certains travaux consacrés aux récentes faillites bancaires, comme ceux de Gathaiya (2017), soutiennent qu'à la différence des épisodes plus anciens, ce sont les lacunes en matière de gouvernance et de réglementation qui ont en grande partie causé l'effondrement des banques, ces derniers temps. Le rôle de supervision de la Banque centrale du Kenya a depuis été renforcé et la faillite des trois institutions en cause n'a pas généré de problèmes systémiques. La seule faiblesse que les récentes faillites bancaires aient mise en évidence est la segmentation du marché interbancaire.

Dans leur rôle de « prêteur en dernier ressort », les banques centrales ont injecté suffisamment de liquidités dans le marché. Leur intervention a eu pour effet de donner l'apparence de conditions normales sur le marché interbancaire, comme en témoignent les taux interbancaires (**Graphique 4.5.**). Néanmoins, le marché interbancaire reste segmenté et inefficace (Sichei, Tiriongo et Shimba, 2012). Dans ces conditions, le taux interbancaire ne permet pas de capter le signal de détresse, dès lors que les prêteurs s'évitent mutuellement, étant donné l'aversion élevée au risque qui suit généralement une crise bancaire (**Encadré 4.2.**).

Graphique 4.10. - Taux du marché interbancaire (%)



Source : Banques centrales des pays concernés.

Encadré 4.2. - Le marché interbancaire au Kenya : l'autre signal

Dans toute économie, le marché interbancaire joue un rôle crucial en permettant aux banques confrontées à un déficit de liquidités de s'approvisionner auprès des banques excédentaires. En cas de choc, comme le récent effondrement de trois banques au Kenya, les prêts interbancaires entre les grandes institutions bancaires (ayant souvent un excédent de liquidités) et les petits établissements (souvent victimes de la fuite des liquidités vers les grandes banques) sont limités. Il résulte de cette caractéristique d'un marché segmenté et inefficace que le taux interbancaire n'a pas d'effet de signal quant à l'état de la liquidité du marché et qu'il ne permet pas non plus de détecter une crise du marché financier. Étant donné que les banques excédentaires chercheront des occasions de placement, l'offre la plus attrayante est le marché des bons du Trésor à 91 jours, qui se caractérise à la fois par sa liquidité et son absence de risque. Par conséquent, les variations du taux des bons du Trésor à 91 jours sur le marché monétaire kényan, où les taux interbancaires ne s'appliquent qu'aux opérations au jour le jour, jouent un rôle de signal susceptible de mettre en évidence d'éventuels problèmes de liquidité dans le système. Il s'agit d'un indicateur implicite de la mesure dans laquelle la politique budgétaire s'infiltré dans la conduite de la politique monétaire, puisque les bons du Trésor font partie des instruments monétaires utilisés pour mettre en œuvre les opérations d'*open market* (OMO). La segmentation du marché interbancaire est souvent sous-tendue par la dichotomie « petite banque - grande banque ». Lors d'un choc de marché, la perte de liquidités des petites banques au profit des grandes banques, souvent perçue comme une « fuite vers la qualité » alors qu'en réalité il pourrait s'agir seulement d'une « fuite vers la taille », dénote un problème structurel. Les données empiriques indiquent que les chocs qui ébranlent les marchés interbancaires sont de longue durée plutôt que transitoires. Par conséquent, les interventions de la Banque centrale destinées à allouer des liquidités ne remédient pas aux faiblesses structurelles du marché.

Source : Osoro et Muriithi (2017).

4.6. Repères politiques

Le secteur bancaire de l'Afrique de l'Est continue de connaître des circonstances politiques qui ont modifié son évolution au fil du temps. Dans le cas du Kenya, la loi (modificative) de 2016 sur les banques, dont les effets ont été décrits ci-dessus, a marqué un jalon important. En Ouganda, la loi (modificative) de 2016 sur les institutions financières a débouché sur l'introduction de la banque islamique, de la bancassurance et des services d'agent bancaire dans le système. Au cours de la même année, une autre loi - la loi de 2016 sur les prêteurs et les institutions de microfinance de quatrième rang - a été adoptée, établissant l'Autorité ougandaise de réglementation de la microfinance, prévoyant l'agrément et la gestion des institutions de microfinance de quatrième rang, réglementant les prêts monétaires et établissant le Fonds de stabilisation des organisations coopératives d'épargne et de crédit et le Mécanisme de protection de l'épargne des organisations coopératives d'épargne et de crédit. En Tanzanie, la Banque centrale a publié un certain nombre de règlements, notamment les règlements (modificatifs) de 2015 sur l'adéquation des fonds propres des banques et

institutions financières, les Lignes directrices de 2017 sur les services d'agent bancaire pour les banques et les institutions financières et la loi (modificative) de 2017 sur les opérations de change.

L'application de la norme IFRS 9 apporte une nouvelle dimension au secteur bancaire. C'est avec l'IFRS 9 que les changements les plus fondamentaux sont attendus, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des pertes liées au risque de crédit, puisque les banques sont désormais censées prendre en compte le risque de crédit et prévoir les provisions nécessaires dès le début et pendant tout le cycle de vie d'un prêt, plutôt qu'au moment du défaut, comme il était d'usage avant l'entrée en vigueur de l'IFRS 9. Ce changement aura une incidence significative sur la rentabilité et l'approvisionnement en capital des banques. Durant les premières phases d'application de la nouvelle norme d'information financière, le marché est aux prises avec les différentes interprétations de la norme par les banques centrales et les autorités fiscales. En attendant, la question du traitement de l'exposition des banques à la dette publique n'est toujours pas résolue, d'autant qu'aucune méthode commune de notation des risques n'a été définie pour des actifs comme les titres d'État.

4.7. Conclusion

L'activité économique est restée faible dans l'ensemble de la région ces dernières années, mais elle devrait déjà commencer à se redresser en 2018, dès lors que la croissance n'est plus entravée par des conditions météorologiques défavorables. Cependant, les finances publiques se sont détériorées ces dernières années. Le ralentissement de l'activité économique et les répercussions des cycles électoraux ont creusé les déficits budgétaires dans la région et fait croître parallèlement la dette publique. La plupart des pays, même ceux dont la situation est plus confortable sur le plan de l'endettement, restent très vulnérables aux chocs. Les risques qui pèsent sur les perspectives se font de plus en plus lourds et, à court terme, les principales menaces proviennent de chocs externes potentiels.

L'accès au financement reste un goulet d'étranglement pour les entreprises dans l'ensemble de la région, mais moins au Kenya, en particulier pour les PME et les microentreprises. Dans certains pays, les prêts au secteur public ont un effet d'éviction sur le crédit privé. Les comptes mobiles et l'inclusion financière s'améliorent de manière inégale dans toute la région. Dans certains pays, la banque numérique ou d'autres systèmes de paiement en ligne ne sont utilisés que par moins de 5% de la population.

Les grandes tendances économiques en Afrique de l'Est ont façonné la croissance du secteur financier en général et du secteur bancaire en particulier. La région a récemment subi des chocs qui ont ébranlé à la fois la situation politique et les marchés. La réglementation des taux d'intérêt au Kenya et une série de faillites dans le secteur bancaire ont mobilisé l'attention. Alertés par ces signaux, tant les régulateurs que les acteurs du marché ont adopté une attitude vigilante dans la recherche de possibilités de croissance. Néanmoins, malgré l'exposition croissante au risque de crédit, le secteur bancaire en Afrique de l'Est reste stable.

Les performances du secteur bancaire, sur le plan de l'efficacité et de la solidité, ont été mitigées. Le faible niveau de concurrence sur le marché est souvent masqué par d'autres considérations relatives à la concentration du marché, aux aspects réglementaires propres à chaque pays, par exemple en ce qui concerne l'environnement des affaires, et à l'évolution de la situation économique dans les différents pays. Dans l'ensemble, les aspects les plus caractéristiques du système bancaire de la CAE résident tout à la fois dans les possibilités qui s'offrent et dans les risques. La croissance économique est restée forte, malgré des vents contraires qui ont entraîné un ralentissement généralisé en 2017. Le principal message politique est que la croissance durable passe nécessairement par la stabilité macroéconomique et réglementaire.

Bibliographie

Banque centrale du Kenya (2018), « The Impact of Interest Rate Capping on the Kenyan Economy », projet d'étude, mars.

Gathaiya, R.N. (2017), « Analysis of Issues Affecting Collapsed Banks in Kenya from Year 2015 to 2016 », *International Journal of Management and Business Studies*, vol. 7, numéro 3, p. 9-15.

Kodongo, O., Natto, D., et Biekpe, N. (2015), « Explaining Cross-Border Bank Expansion in East Africa », *Journal of International Financial Markets, Institutions and Money*, volume 36, numéro C, p. 71-84, mai.

Maimbo, S. M., et Gallegos, C.A.H. (2014), « Interest Rate Caps around the World Still Popular, but a Blunt Instrument », *Policy Research Working Paper n° WPS 7070*, Groupe de la Banque mondiale.

Mecagni, M., Marchettini, D., et Maino, R. (2015), « Evolving Banking Trends in Sub-Saharan Africa : Key Features and Challenges », *IMF Departmental Paper Series*, septembre.

Njoroge, L., et Ouma, S. (2014), « Determinants of Banks Expansion in the East African Community : An Empirical Analysis of Kenyan Banks », *Kenya Bankers Association Centre for Research on Financial Markets and Policy Working Paper*, n° 9, mars.

Osoro, J., et Muriithi, D. (2017), « The Interbank Market in Kenya : An Event-Based Stress Analysis Based on Treasury Bill Market », *European Scientific Journal*, vol. 13, n° 16, ISSN 1857 – 7881, juin.

Osoro, J., et Osano, E. (2014), « Bank-based Versus Market-based Financial System : Does Evidence Justify the Dichotomy in the Context of Kenya ? », *Kenya Bankers Association Centre for Research on Financial Markets and Policy Working Paper*, n° 10, décembre.

Safavian, M., et Husnain, B. (2018), « The impact of interest rate caps on the financial sector : evidence from commercial banks in Kenya », *Policy Research Working Paper*, n° WPS 8393, Groupe de la Banque mondiale.

Sichei, M.M., Tiriongo, S.K., et Shimba, C. (2012), « Segmentation and Efficiency of the Interbank Market in Kenya », *Kenya Bankers Association Centre for Research on Financial Markets and Policy Working Paper*, n° 1, décembre.

Waweru, N.M., et Kalani, V. M. (2009), « Commercial Banking Crises in Kenya : Causes and Remedies », *Global Journal of Finance and Banking Issues*, vol. 3., n° 3., p. 23-43.

Banque mondiale (2017), *Kenya Economic Update : Poised to Bounce Back ? Reviving Private Sector Credit and Boosting Revenue Mobilization to Support Fiscal Consolidation*, Washington DC.

World Bank (2018), « Bankers without Borders », *Global Financial Development Report 2017/2018*, Washington DC.

5. Le secteur bancaire en Afrique australe

Stuart Theobald¹ et Sanne Zwart^{2,3}

Résumé analytique

- Si la croissance économique de l'Afrique australe affichait encore récemment une certaine morosité, un léger redressement se dessine aujourd'hui, appuyé par la hausse des prix des produits de base, des réformes structurelles propices à une amélioration du climat des affaires et l'intégration régionale en cours.
- Les finances publiques demeurent le talon d'Achille de la plupart des pays de la région. Toutefois, les risques extérieurs s'accroissent parallèlement aux préoccupations relatives à l'évolution du commerce mondial, tandis que les taux d'intérêt devraient continuer à augmenter.
- L'accès aux financements reste un obstacle pour les entreprises de toute la région. Dans certains pays, les prêts au secteur public évincent ceux accordés au secteur privé. Cependant, la diffusion rapide des comptes mobiles dans l'ensemble de la région facilite l'accès des particuliers aux financements.
- Le ralentissement de la croissance du PIB, la faiblesse accrue des monnaies, la hausse de la dette publique et la diminution des rentrées d'impôts ont entraîné une détérioration des cotes de crédit souverain, limitant ainsi les financements et les liquidités des banques qui opèrent sur les marchés d'Afrique australe. Le principal défi de nombreuses banques consiste aujourd'hui à gérer le surendettement souverain qui s'est accentué.
- En dépit des difficultés auxquelles certains marchés sont confrontés, la croissance des actifs demeure positive et les prêts non productifs restent gérables. Dans l'ensemble, les banques de la région affichent toujours une forte rentabilité.
- Alors que les banques des économies avancées se retirent peu à peu de la région, les groupes bancaires régionaux consolident au contraire leur présence. En pareilles conditions, on pourrait s'attendre à une intensification de l'expansion transfrontalière. La diminution des relations de correspondants bancaire est préoccupante.

¹ Président, Intellidex.

² Économiste principal, Banque européenne d'investissement.

³ Les auteurs souhaitent remercier M^{mes} Sanja Blatt, Vivian F. De O. Schmidt et Barbara Marchitto ainsi que M. Ricardo Santos pour leurs précieuses observations sur les versions antérieures. La date de clôture de rédaction était fixée au 30 juin 2018. Toutefois, les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement, ni celles de Intellidex. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

- L'évolution du cadre réglementaire s'est poursuivie à un rythme soutenu dans la région, sous la houlette - notamment - du FMI. Plusieurs marchés s'emploient à réviser leur législation en vue d'améliorer la supervision des banques et autres institutions financières, et les marchés de grande taille ont d'ores et déjà mis en œuvre divers aspects de l'accord de Bâle III.

5.1. Évolution macroéconomique récente

La région de l'Afrique australe se caractérise par sa diversité. Tandis que certains des pays qu'elle couvre - dont le Botswana, Maurice et les Seychelles - enregistrent des revenus élevés par habitant, d'autres - tels que les Comores, Madagascar, le Malawi et le Mozambique - présentent au contraire de très faibles revenus (Tableau 5.1.). Les pays de cette région se distinguent également par de grandes divergences en ce qui concerne la taille de leur population : les pays les plus peuplés, à savoir l'Afrique du Sud, suivie du Mozambique, de l'Angola et de Madagascar, côtoient d'autres pays à faible densité de population. Bien que chacun soit unique, les pays d'Afrique australe ont de nombreux défis en commun, dont la nécessité de diversifier l'économie, de soutenir l'entrepreneuriat et de développer le secteur financier.

Tableau 5.1. - Statistiques macroéconomiques sélectionnées
(2017)

	Population	PIB nominal	PIB par habitant
	en millions	en milliards d'USD	en dollar international ajusté en fonction de la PPA ¹
<i>Angola</i>	28,2	124,2	6 151
<i>Botswana</i>	2,2	17,2	16 239
<i>Comores</i>	0,8	0,7	1 447
<i>eSwatini</i>	1,1	4,5	9 003
<i>Lesotho</i>	1,9	2,8	3 262
<i>Madagascar</i>	25,6	11,5	1 413
<i>Malawi</i>	19,2	6,2	1 063
<i>Maurice</i>	1,3	12,4	19 711
<i>Mozambique</i>	29,5	12,7	1 133
<i>Namibie</i>	2,3	12,7	10 303
<i>Seychelles</i>	0,1	1,5	26 214
<i>Afrique du Sud</i>	56,5	349,3	12 337
<i>Zambie</i>	17,2	25,5	3 640
<i>Zimbabwe</i>	14,9	17,5	2 079
Moyenne²	14,4	42,8	8 143

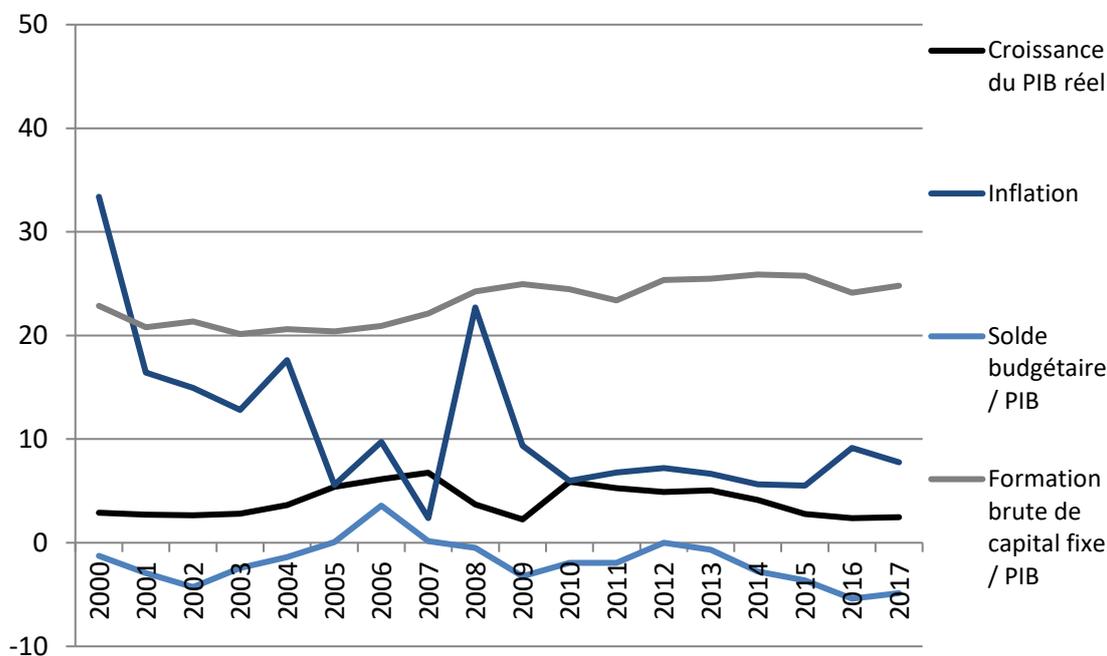
Source : FMI, base de données relative aux perspectives de l'économie mondiale (avril 2018).

¹PPA = parité de pouvoir d'achat.

²Moyenne non pondérée.

Si la croissance économique affichait, jusqu'il y a peu, une certaine morosité, elle montre aujourd'hui les signes d'une modeste reprise dans plusieurs pays. La croissance annuelle a chuté, passant d'environ 5% au cours de la période 2010-2014 à environ 2,5% ces dernières années (Graphique 5.1.), de nombreux exportateurs de produits de base de la région subissant de plein fouet la baisse de la demande internationale et le déclin des prix qui s'en est suivi. Dans certains pays, les évolutions observées au niveau national ont aussi contribué au ralentissement de la croissance, lequel a encore été accentué par la diminution de la demande des pays voisins. Seules Madagascar et Maurice ont enregistré une croissance plus élevée ces dernières années que durant la période 2010-2014. La baisse des prix des produits de base a donné lieu à une contraction des recettes en devises ainsi que des recettes fiscales, ce qui s'est traduit, dans de nombreux pays, par un creusement nettement plus marqué des déficits du budget et de la balance courante. Cette situation a conduit à un affaiblissement des taux de change et, partant, a contribué à l'inflation qui, après avoir grimpé à près de 10% en 2016, tend depuis peu à revenir à la normale. Les investissements ont relativement bien résisté, enregistrant même une hausse en pourcentage du PIB, ce qui s'explique, en partie, par les efforts des divers États pour garder leurs dépenses à des niveaux stables et parvenir ainsi à absorber le choc économique. Néanmoins, la position budgétaire moyenne s'est, en définitive, détériorée, puisque la situation d'équilibre observée en 2012 s'est muée en un déficit de 5% du PIB en 2016 et 2017. La conjoncture économique du premier semestre 2018 laisse présager un renforcement progressif de l'activité économique.

Graphique 5.1. - Évolution récente de la situation économique en Afrique australe¹
(en pourcentage)



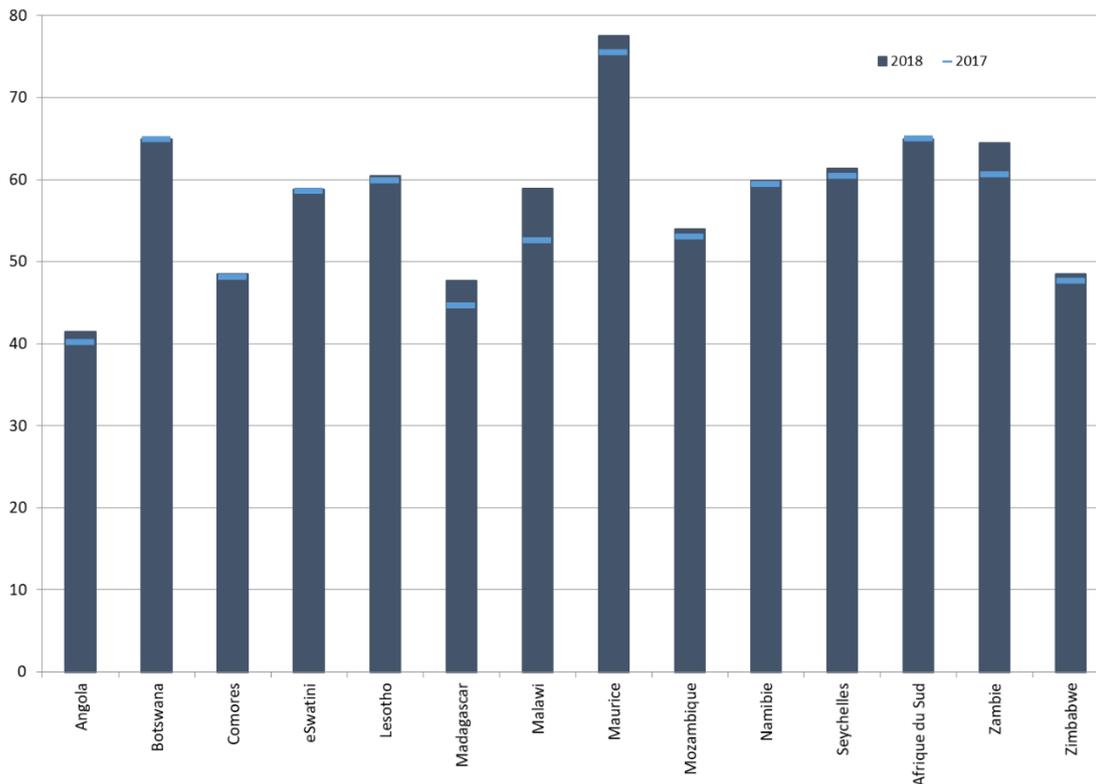
Source : FMI, base de données relative aux perspectives de l'économie mondiale (avril 2018).

¹Moyenne non pondérée.

Grâce à la hausse modérée des prix des produits de base, la forte dépendance à l'égard des ressources naturelles ne constitue plus un frein à la croissance. L'augmentation des cours du pétrole a favorisé un léger redressement de l'Angola qui dépend du pétrole pour plus de 95% de ses exportations et dont les perspectives de croissance ne cessent de se renforcer. De même, la Zambie a bénéficié de la reprise des cours du cuivre, tandis que la hausse des cours de l'or et du diamant a soutenu la croissance au Botswana, en Namibie et au Zimbabwe. Toutefois, la chute des prix des produits de base qui s'est prolongée de 2011 à 2016 a mis en lumière la nécessité pour les pays riches en ressources naturelles de diversifier leur économie. Il importe désormais que cette meilleure prise de conscience donne lieu à des changements effectifs, afin de garantir le développement durable de ces pays. Dans la même optique, le Mozambique s'engage lentement mais sûrement vers l'exploitation de gisements de gaz en mer ; cependant, les recettes futures de cette exploitation ne doivent pas faire perdre de vue la nécessité de créer des conditions propices à la croissance dans d'autres secteurs de l'économie. Dans la mesure où les exportations de produits de base de la région devraient s'intensifier et les importations liées à l'industrie extractive se maintenir à un haut niveau, il est probable que les déficits de la balance courante restent élevés.

Les réformes structurelles améliorent le climat général des affaires dans toute la région. Déjà considérées comme les meilleures en Afrique, les conditions économiques de Maurice se sont encore améliorées grâce à la nouvelle loi de facilitation des affaires (Graphique 5.2.). Madagascar, le Malawi et la Zambie ont également mis en place plusieurs réformes destinées à soutenir les activités du secteur privé⁴. Au Zimbabwe, les changements politiques ont permis de restaurer la confiance des entreprises, ce qui est de bon augure pour la poursuite des améliorations prévues dans l'environnement réglementaire. Seule l'Afrique du Sud a vu récemment ses conditions économiques se détériorer quelque peu, bien que les changements politiques aient aussi contribué à rehausser la confiance des entreprises. Le renforcement des conditions économiques permettra d'attirer des investissements étrangers, lesquels restent timides.

⁴ En Zambie, l'indicateur global « Doing Business » s'est amélioré, en dépit de l'accroissement récent des créances fiscales sur les exploitants miniers étrangers.

Graphique 5.2. - Indicateur « Doing Business » (distance de la frontière)

Source : Banque mondiale.

Plusieurs organisations supranationales apportent leur soutien à l'intensification de l'intégration régionale, en tant que facteur capable de stimuler la croissance. Les cinq pays les plus méridionaux sont membres de l'Union douanière de l'Afrique australe (UDAA). Les quatre pays africains situés dans l'océan Indien constituent, avec la Réunion, la Commission de l'océan Indien, laquelle est chargée de promouvoir la coopération et le développement. La Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) concourt à une coopération et une intégration socioéconomiques accrues ainsi qu'à la coopération politique et sécuritaire entre 16 pays d'Afrique australe. Plusieurs pays sont membres du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui constitue une zone de libre-échange. La CDAA, le COMESA et la Communauté d'Afrique de l'Est ont conclu l'accord de zone de libre-échange tripartite, qui prévoit un régime préférentiel, en matière d'échanges commerciaux de biens et services, entre les 26 pays susceptibles d'y participer. De nombreux pays d'Afrique australe ont déjà signé cet accord qui vise à approfondir l'intégration au sein du continent africain.

Bien que les finances publiques se soient stabilisées, elles restent le talon d'Achille de la conjoncture économique de la plupart des pays d'Afrique australe. Trois facteurs ont contribué à soutenir les recettes publiques des pays d'Afrique australe : une légère augmentation des prix des produits de base, la mise en place de certaines mesures de réforme et de consolidation fiscales, et une reprise de la croissance. Si les déficits budgétaires ont, en moyenne, cessé de s'aggraver en 2017, ils demeurent néanmoins élevés puisqu'ils avoisinent les 5% du PIB. La réduction de ces déficits - notamment par l'élargissement de l'assiette de l'impôt et l'optimisation des dépenses sociales - s'impose comme une nécessité pour rendre

les finances publiques plus durables et dégager une marge de manœuvre budgétaire pour les investissements structurels. Elle constitue, en outre, une condition impérative pour diminuer la dette publique qui a atteint plus de 50% du PIB en 2017, soit une augmentation de 12 points de pourcentage en seulement trois ans. Selon le FMI, le Mozambique et le Zimbabwe sont surendettés, tandis que les risques liés à la viabilité de la dette sont élevés (et croissants) en Zambie et modérés aux Comores, au Lesotho, à Madagascar et au Malawi. De plus, la plupart des pays, y compris ceux dont l'endettement est moins préoccupant, restent très vulnérables aux chocs, tels que ceux liés au taux de change ou au cours du pétrole, par exemple. Or, aucune amélioration notable ne sera possible à cet égard sans la mise en place de réformes budgétaires.

Les risques externes qui pèsent sur la conjoncture ne cessent de croître. Les perspectives commerciales sont moins brillantes qu'elles ne l'étaient il y a quelques années et pourraient encore se détériorer. Quoique les prix des produits de base aient augmenté, le ralentissement de la croissance dans les économies avancées ou le rééquilibrage de la Chine pourraient peser sur l'évolution des prix et, partant, faire chuter tant les recettes d'exportation que les recettes fiscales. Le Brexit pourrait aussi entraîner une réduction des exportations, dans la mesure où les complexités techniques et politiques risquent de retarder les modalités de remplacement des accords avec l'Union européenne qui deviendront caducs. Le Botswana, Maurice et les Seychelles figurent parmi les pays qui dépendent le plus du Royaume-Uni pour leurs exportations.

La plupart des monnaies ont affiché une meilleure tenue que l'an dernier et plusieurs pays sont parvenus à accroître leurs réserves de change. Le rand sud-africain a regagné du terrain après la forte dépréciation observée en 2015 et dont d'autres monnaies de la région se sont également ressenties. La plupart des pays ont connu une volatilité moindre et un meilleur comportement de leur monnaie qu'au cours des années précédentes. De ce fait, plusieurs pays - dont le Mozambique - sont parvenus à accroître leurs réserves. Si la Zambie a enregistré, pour sa part, un rebond au début de l'année 2017, la situation s'est ensuite inversée en raison des craintes croissantes concernant la durabilité des finances publiques. Dans une majorité de pays, les taux de change demeurent surévalués, ce qui réduit la compétitivité et entrave les exportations.

Bien que les politiques en matière de taux de change restent pour l'essentiel inchangées, certaines évolutions méritent d'être soulignées dans certains pays. Au Botswana, le ministère des finances n'a pas modifié la pondération du panier libellé en pula, mais a été contraint d'inverser la tendance et de passer d'une hausse à une baisse de sa monnaie, du fait de l'inflation plus faible chez ses principaux partenaires commerciaux. L'affaiblissement visé du pula par rapport au panier de monnaies sera très réduit (0,3%) et l'évolution réelle des taux de change sera déterminée, pour une large part, par la valeur du rand par rapport aux devises fortes. Au Mozambique, la nouvelle réglementation a permis de créer un marché davantage ouvert aux flux de capitaux, étant donné que les exportateurs et les investisseurs sont désormais autorisés à conserver l'intégralité du produit des opérations en devises. Au Zimbabwe, la pénurie de devises a conduit le gouvernement à introduire des contrôles sur les opérations courantes et en capital, ce qui a entraîné un rationnement des importations. Les

déficits de trésorerie persistants ont donné naissance à plusieurs « quasi-monnaies » qui s'inscrivent en complément du dollar américain, dans la mesure où le marché informel s'efforce en permanence de trouver un équilibre en matière de tarification. Une situation monétaire durable s'accompagnera, selon toute probabilité, d'une dévaluation des quasi-monnaies, de manière à améliorer la compétitivité des exportations du Zimbabwe.

Les importants changements intervenus à la tête de plusieurs États ont renforcé la stabilité politique. Jusqu'à la mi-2017, plusieurs pays de la région étaient confrontés à des changements imminents et inévitables de dirigeants, sans aucune garantie que ceux-ci se déroulent sans heurts. Pourtant, un an plus tard, plusieurs nouveaux dirigeants sont au pouvoir, à la suite d'événements survenus de manière pacifique, même s'ils n'ont pas été nécessairement simples pour autant. En Afrique du Sud, une longue bataille juridique au sujet d'allégations de corruption a conduit Jacob Zuma à démissionner de son poste de président, sous peine d'être destitué par son propre parti. Le nouveau président, Cyril Ramaphosa, s'est engagé à lutter contre la corruption et à restaurer la confiance érodée envers le gouvernement, le système de justice pénale et le monde des affaires. Quelques mois auparavant, Robert Mugabe, président du Zimbabwe durant de longues années, a quitté le pouvoir sous la pression grandissante des milieux politiques et de l'armée. La population zimbabwéenne espère que le nouveau président ouvrira une nouvelle ère, marquée par des conditions économiques plus favorables et une normalisation des relations internationales. À la suite des élections qui ont eu lieu en Angola, le parti au pouvoir a conservé sa majorité, mais João Lourenço a remplacé José Eduardo dos Santos qui occupait la présidence depuis 1979.

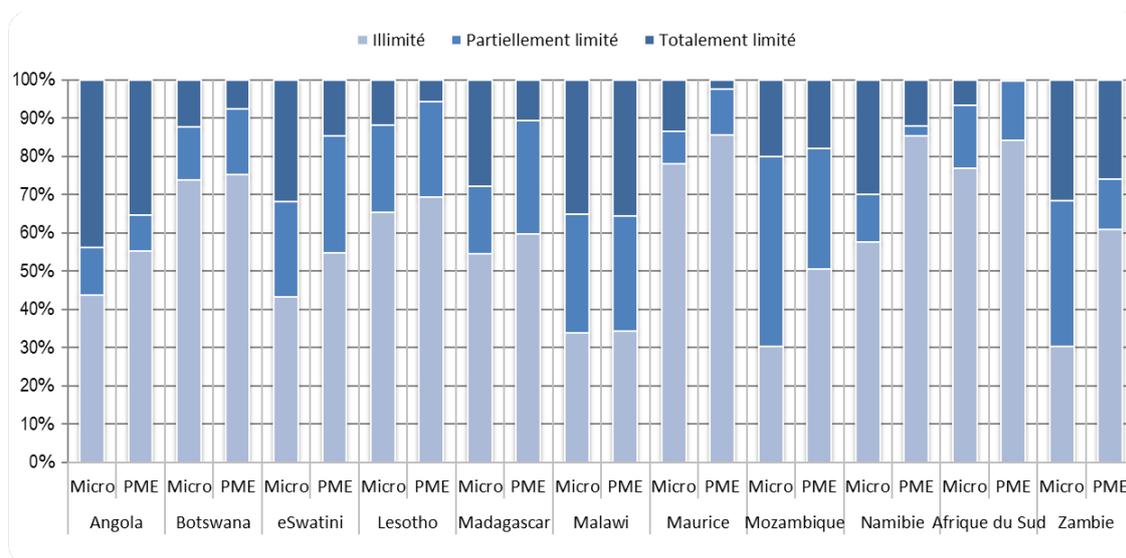
Le risque d'instabilité reste tangible dans certaines zones. Le risque principal réside dans les troubles qui secouent la République démocratique du Congo car, si ce pays devait sombrer dans l'anarchie, c'est l'ensemble de la région qui s'en ressentirait. Au Lesotho, les agitations politiques et sociales ont donné lieu au déploiement d'un contingent militaire de la CDAA en décembre 2017. Cette mission de prévention a permis de stabiliser la situation politique et de rétablir la sécurité. À Madagascar, les tensions s'accroissent à l'approche des élections présidentielles qui se tiendront fin 2018, dans la mesure où des modifications de la loi électorale pourraient empêcher plusieurs chefs de l'opposition de se porter candidats. Du côté positif, le processus de paix au Mozambique est en bonne voie, malgré l'instabilité permanente qui règne dans le nord du pays, et la vie dans les zones touchées tend à se normaliser.

5.2. Accès à des financements et inclusion financière

Partout dans la région, l'accès à des financements reste un obstacle pour les entreprises et aucune amélioration notable n'a été enregistrée à cet égard au cours des dernières années. Si les entreprises établies à Maurice, en Namibie et en Afrique du Sud peuvent assez aisément obtenir un crédit en cas de besoin (Graphique 5.3.), la situation se révèle nettement moins propice à l'activité économique dans plusieurs autres pays. Sans surprise, ce sont les microentreprises qui se heurtent aux difficultés les plus graves. Alors que plusieurs pays ont connu un ralentissement économique, les banques ont durci leurs critères d'octroi de crédit. Dans le même temps, beaucoup ont aussi augmenté le volume de prêts accordés au secteur public, en vue de financer les déficits budgétaires croissants. Dans certains pays, les

organismes financiers sont moins enclins à prêter au secteur privé et à supporter le risque de crédit lié à ces prêts, en raison des taux d'intérêt élevés sur les titres souverains. Le risque que les prêts au secteur public puissent évincer ceux accordés au secteur privé est particulièrement présent en Zambie et au Mozambique (voir chapitre 7).

Graphique 5.3. - Accès des microentreprises et des PME au crédit
(dernière année disponible)

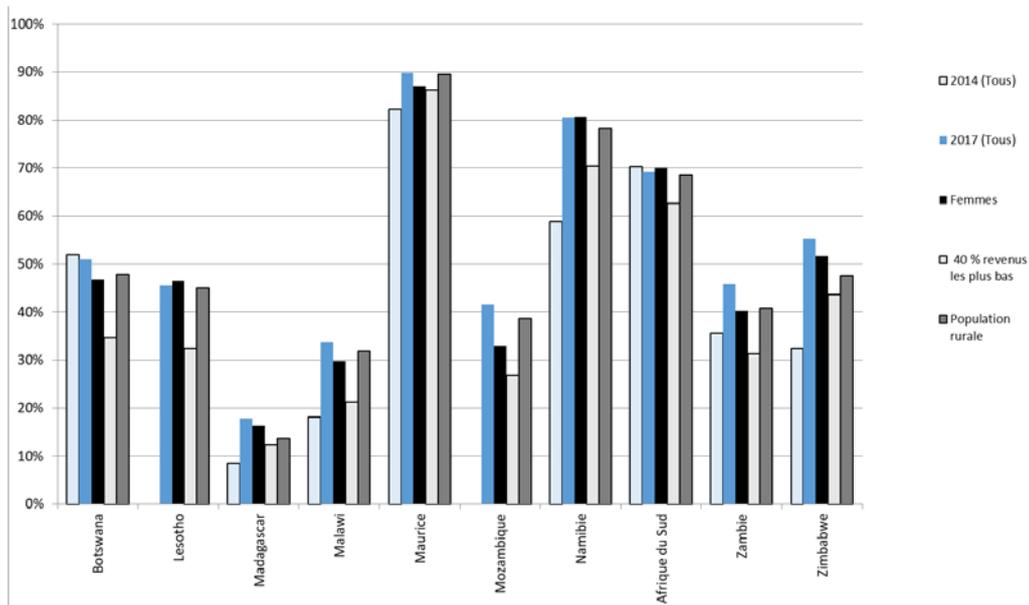


Source : base de données du Forum sur le financement des PME.

L'accès aux services financiers s'améliore dans l'ensemble, quoique des divergences importantes soient observées d'un pays à l'autre de la région. À Maurice, 90% de la population âgée de plus de 15 ans disposent d'un compte auprès d'une banque ou d'un autre type d'institution financière ; ce pourcentage est, en revanche, beaucoup plus faible dans de nombreux autres pays, où il est parfois inférieur à 25% (Graphique 5.4.). Alors que la possession d'un compte se répand de plus en plus dans la plupart des pays, celle-ci tend, au contraire, à diminuer légèrement au Botswana et en Afrique du Sud. Les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à être titulaires d'un compte et, dans certains pays, sont parfois même plus nombreuses que les hommes. Dans de nombreux pays, la population rurale a rattrapé son retard à cet égard par rapport à la population urbaine. Toutefois, bon nombre de pays affichent toujours des différences considérables en matière d'accès aux services financiers entre les couches les plus pauvres et celles les plus riches de la population.

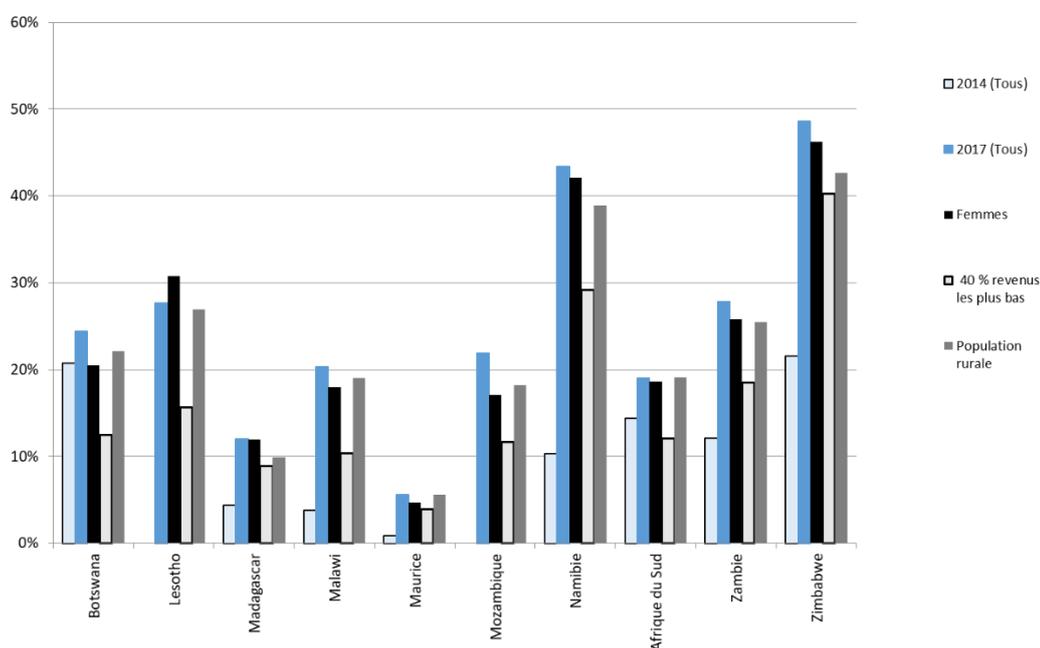
Les comptes mobiles se diffusent rapidement dans toute la région. L'utilisation de services de paiement mobiles s'est accrue en particulier au Zimbabwe (Graphique 5.5.), où le manque de liquidités a induit la numérisation des transactions. Cependant, l'utilisation de comptes mobiles a aussi connu une expansion rapide dans d'autres pays, dont la Namibie notamment. Par rapport aux comptes bancaires ordinaires, les différences en matière de possession d'un compte bancaire mobile sont plus prononcées entre les hommes et les femmes, ainsi qu'entre les habitants de zones urbaines et ceux de zones rurales, et entre les riches et les pauvres.

Graphique 5.4. - Comptes dans des banques ou d'autres institutions financières
(population âgée de plus de 15 ans)



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex.

Graphique 5.5. - Comptes mobiles
(population âgée de plus de 15 ans, en pourcentage)



Source : Banque mondiale, base de données Global Findex.

5.3. Le secteur financier

Les secteurs bancaires de la région ont été confrontés à des contrôles plus rigoureux sur le plan des exigences réglementaires internationales, à des niveaux de liquidité généralement plus faibles et à de graves difficultés de crédit engendrées par la chute des prix des produits de base qui s'est amorcée dès 2011. On observe des divergences considérables entre les

banques de la région en ce qui concerne leur taille, la structure de leur bilan et leur niveau de sophistication, de sorte qu'il est difficile de tirer des conclusions sur leurs performances générales (Tableau 5.2.). Toutefois, nombre de marchés continuent à subir les effets durables de la chute des prix des produits de base. Clairement, l'un des sujets de préoccupation est la faiblesse du crédit souverain due à une croissance moindre du PIB ; des monnaies déprimées et des rentrées d'impôts réduites ont donné lieu à une détérioration des cotes de crédit souverain, laquelle a, à son tour, entraîné une restriction des financements et des liquidités des banques actives sur les marchés d'Afrique australe. Plusieurs secteurs bancaires ont délaissé les prêts au secteur privé pour se réorienter vers le secteur public et soutenir les finances publiques, évinçant ainsi les entreprises privées de leur offre de prêts (voir chapitre 7). Du fait des conditions restrictives en matière de devises, certaines institutions bancaires ont éprouvé des difficultés à répondre aux besoins de leurs clients en devises ou à s'acquitter de leurs engagements concernant leurs propres dettes en devises. L'activité de prêt a connu, dans l'ensemble, une croissance moindre, tandis que l'endettement des clients s'est accru et la progression du taux de rentabilité s'est ralentie. Malgré les signes d'amélioration des conditions financières relevés en 2017 par rapport à celles exceptionnellement faibles de 2016, les banques sont aux prises avec plusieurs interventions réglementaires - dont l'introduction de règles strictes en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, la mise en œuvre de Bâle II et III, et l'imposition de l'IFRS 9 destinée à normaliser la constitution de provisions pour défauts de crédit - qui s'inscrivent dans le contexte d'une reprise économique encore modérée. Certains marchés de la région (notamment l'Angola) ont dû faire face au risque que leurs banques perdent leurs relations-clés de correspondant bancaire et soient ainsi écartées du circuit bancaire international.

Tableau 5.2. - Statistiques financières sélectionnées
(2016)

	Banques : ratio fonds propres/actifs	Crédit intérieur au secteur privé	Épargne intérieure brute	Écart de taux d'intérêt (taux des prêts moins taux des dépôts)
	%	% du PIB	% du PIB	%
<i>Angola</i>	n.d.	21,1	9,0	10,2
<i>Botswana</i>	8,4	31,7	37,6	5,2
<i>Comores</i>	n.d.	26,5	-6,9	8,8
<i>eSwatini</i>	13,0	21,6	9,3	7,3
<i>Lesotho</i>	13,2	16,8	-12,6	10,5
<i>Madagascar</i>	10,7	13,1	13,0	45,0
<i>Malawi</i>	n.d.	10,5	3,3	32,5
<i>Maurice</i>	10,6	96,4	7,3	3,4
<i>Mozambique</i>	n.d.	34,5	0,3	10,4
<i>Namibie</i>	11,1	67,2	2,0	4,2
<i>Afrique du Sud</i>	8,2	144,4	19,5	3,3
<i>Seychelles</i>	11,9	26,9	n.d.	8,9
<i>Zambie</i>	12,1	15,4	34,7	4,7
<i>Zimbabwe</i>	n.d.	n.d.	-1,8	n.d.

Source : Banque mondiale.

Dans l'ensemble, les banques de la région affichent toujours une forte rentabilité. Certains marchés ont été confrontés à une situation critique ; tel est le cas, notamment, de l'Angola où au moins trois banques dépendent actuellement du soutien de la Banque centrale. Néanmoins, la croissance des actifs demeure, en règle générale, positive et les taux de prêts non productifs restent maîtrisables. À ce jour, le défi majeur consiste à gérer le surendettement souverain qui s'est accentué.

Les banques des marchés développés se retirent des marchés de la région. En particulier, Barclays a procédé au désinvestissement de sa participation majoritaire dans le groupe Barclays Africa, lequel est largement détenu, désormais, par l'intermédiaire de ses actions cotées à la bourse de Johannesburg et a été renommé Absa Group. D'ici à 2020, la marque Barclays sera progressivement remplacée par Absa sur les marchés africains où le groupe est présent. Le géant de l'assurance Old Mutual entend également réduire sa participation de contrôle dans Nedbank en Afrique du Sud, pour la ramener à une participation minoritaire stratégique. D'autres banques mondiales ont aussi manifesté des signes de désintérêt pour les réseaux africains, telle la Deutsche Bank qui a mis fin à une grande partie de ses activités en Afrique du Sud, à l'instar du Crédit Suisse qui avait fait de même l'an dernier. Parmi les banques des marchés développés, seule la Standard Chartered Bank semble déterminée à maintenir sa présence sur le réseau africain. La perte d'appétit des banques des marchés développés pour les actifs africains est la conséquence des règles imposées en matière de fonds propres sur le marché intérieur : celles-ci ont accru les coûts liés à la

détention de filiales internationales, notamment pour les banques considérées comme d'importance systémique.

Les groupes bancaires régionaux se sont néanmoins stabilisés, après avoir connu des années 2015 et 2016 difficiles sur le continent. En 2017, Standard Bank, la plus grande banque du continent en termes d'actifs, a engrangé des bénéfices grâce à son réseau régional, au même titre qu'Absa, le deuxième plus grand acteur régional. Ecobank, le réseau bancaire d'Afrique occidentale et centrale qui a conclu une alliance avec Nedbank en Afrique du Sud, a aussi restauré sa rentabilité au cours de cette même année. Les groupes bancaires régionaux sont devenus la principale forme de banque transfrontalière et l'expansion transfrontalière devrait s'intensifier au fur et à mesure du développement des activités des banques hors de leurs bases nationales ; tel sera le cas, en particulier, des banques nigériennes, angolaises et d'Afrique de l'Est qui pénétreront peu à peu les marchés de la CDA.

L'évolution réglementaire s'est poursuivie à un rythme soutenu dans la région, sous la houlette - notamment - du FMI. Tous les marchés de grande taille ont désormais introduit une forme ou l'autre de réglementation macroprudentielle, en vue de contrôler le degré de risque du système dans son ensemble, et ont adopté des méthodes de tests de résistance destinées à évaluer le degré de risque de leurs banques. Plusieurs marchés s'emploient à réviser leur législation afin d'améliorer la supervision des banques et des autres institutions financières. Sur les marchés de grande taille, diverses dispositions de Bâle III ont été mises en œuvre, dont l'exigence relative aux niveaux de fonds propres pondérés en fonction du risque et - quoique moins souvent - celle concernant le ratio de financement stable net. La réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux a aussi été au cœur des évolutions réglementaires de la plupart des marchés, les pays s'efforçant de protéger urgemment leurs relations avec leurs fournisseurs internationaux. À la suite des inquiétudes soulevées concernant le blanchiment de capitaux, un pays - l'Angola - a perdu l'intégralité de ses relations de correspondant pour les services de compensation en dollars américains. De même, plusieurs autres pays ont vu certaines de leurs banques exclues des relations avec les États-Unis. Bien que ces marchés puissent compter sur les correspondants bancaires européens et sud-africains pour maintenir des liens avec le système financier international, ceux-ci imposent davantage de lourdeurs et des coûts plus élevés.

Les marchés de capitaux de la région restent dominés par l'Afrique du Sud dont la bourse et le marché obligataire sont, de loin, les plus grands et les plus sophistiqués. Vient ensuite Maurice qui a enregistré une évolution positive et attiré de nouvelles entrées en Bourse concernant, notamment, des instruments d'investissement actifs au niveau régional. Les marchés de plus petite dimension, tels que la Zambie, ont tenté d'accélérer le développement de leur marché des capitaux, en obligeant les entreprises internationales à s'inscrire à la cote des bourses nationales. Toutefois, il n'est pas rare que le manque de liquidités soit tel que ces cotations ne parviennent pas à générer des volumes appréciables. Compte tenu des demandes publiques de financement sur ces marchés, les actions ne suscitent guère l'intérêt des investisseurs. Les fonds de pension restent principalement acheminés par l'intermédiaire de gestionnaires de fonds d'État, lesquels affectent les flux à des titres d'État, des biens ou des liquidités et ne détiennent que peu de fonds propres. Des efforts ont été entrepris pour

remédier à ce schéma dans le cadre des réformes du secteur des pensions mais il est peu probable que des progrès notables soient accomplis à cet égard, étant donné que l'État demeure le principal bénéficiaire des fonds. La Namibie et le Botswana disposent aussi de bourses qui, en dépit de leur petite taille, n'en sont pas moins actives ; l'eSwatini, le Mozambique et le Malawi opèrent, quant à eux, des marchés qui sont encore en phase d'envol. L'Angola prévoit depuis longtemps de lancer une bourse, mais retarde sans cesse la mise sur pied de ce projet. La bourse de Johannesburg a enregistré le nombre le plus important de nouvelles inscriptions à la cote, puisque 37 entreprises sont entrées en bourse en 2016, levant 2,7 milliards d'USD de capitaux au total. Maurice a enregistré deux nouvelles entrées en bourse, le Botswana trois et la Zambie et le Zimbabwe une chacun ; le montant total de capitaux ainsi levés s'établit à moins de 300 millions d'USD.

5.4. Observations sur certains pays

5.4.A. ANGOLA

Le marché bancaire angolais est confronté à des conditions difficiles, marquées par une pénurie de devises et une détérioration notable de la performance de crédit ; à cela s'ajoute le fait que plusieurs banques ne survivent que grâce au soutien de la Banque centrale. Le secteur a vu son accès aux financements internationaux considérablement réduit à la suite des craintes de blanchiment de capitaux, les banques américaines n'étant plus disposées à compenser des dollars pour des banques angolaises depuis octobre 2016. De plus, les banques angolaises ne parviennent à lever des fonds sur aucun marché international. Du fait de la grave pénurie de devises, les travailleurs du secteur pétrolier angolais ne peuvent plus être payés en dollars sans que cela ne pose des difficultés importantes. Certaines banques européennes compensent des dollars, mais à un coût plus élevé et de manière tardive. Certains progrès ont été accomplis en vue de trouver une solution à ce problème. Ainsi, le Groupe d'action financière (GAFI) a retiré, l'an dernier, l'Angola de sa liste noire et un accord a été conclu avec le Fonds monétaire international aux fins d'une assistance technique destinée à renforcer le contrôle bancaire et la surveillance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Tableau 5.3. - Principales banques d'Angola

	Rang en 2016	Rang en 2015	Modification du classement	Total des actifs (2016) Millions d'USD	Croissance des actifs (2016) %
<i>Banco de Poupança e Crédito S.A.</i>	1	1	0	10 193	3,0
<i>Banco Angolano de Investimentos S.A.</i>	2	3	1	8 232	1,6
<i>Banco Fomento Angola</i>	3	2	-1	7 914	-12,9
<i>Banco Económico S.A.</i>	4	5	1	6 648	5,0
<i>Banco BIC Português S.A.</i>	5	4	-1	6 191	-14,3
<i>Banco Millennium Atlântico</i>	6	6	0	5 717	51,1
<i>Banco Sol</i>	7	8	1	2 392	-1,0
<i>Standard Bank Angola S.A.</i>	8	11	3	2 217	0,3
<i>Banco de Desenvolvimento de Angola</i>	9	10	1	1 947	-12,7
<i>Banco Caixa Geral Angola S.A.</i>	10	9	-1	1 888	-19,4
<i>Banco de Negócios Internacional S.A.</i>	11	12	1	1 560	-7,8
<i>Banco de Comércio e Indústria S.A.</i>	12	14	2	1 112	18,2
<i>Banco Regional do Keve SARL</i>	13	13	0	848	-12,3
<i>Standard Chartered Bank Angola S.A.</i>	14	17	3	292	65,6
<i>Banco Angolano de Negócios e Comércio S.A.</i>	15	16	1	279	-3,3
<i>BCA-Banco Comercial Angolano SARL</i>	16	15	-1	265	-23,6
Secteur				57 695	2,2

Source : Fitch Connect.

Selon les médias, trois des plus grandes banques du pays sont soutenues financièrement par la Banque centrale. La plus grande banque angolaise, à savoir la banque publique BPC, fait l'objet d'une restructuration de grande ampleur depuis septembre 2016. Les médias font état d'un manque de capitaux de quelque 1,4 milliard d'USD, soit environ 14% de l'actif total de la banque. De l'avis de la Banque centrale, pas moins de 30% du portefeuille de prêts risquent de devoir être dépréciés. La neuvième plus grande banque, à savoir la banque de développement Banco de Desenvolvimento de Angola qui a accusé des pertes importantes en 2015 et 2016, ainsi que la douzième plus grande banque, Banco de Comércio e Indústria SA, sont aussi en cours de réorganisation sous la supervision de la Banque centrale. Selon l'agence de notation Fitch, Banco Económico - quatrième plus grande banque du pays - dépend des liquidités de la Banque centrale. Après une recapitalisation controversée, Banco Económico semble néanmoins se stabiliser et a été notée récemment B3 par Moody's, ce qui fait d'elle la seconde banque angolaise à recevoir pareille notation (l'autre étant BAI).

Malgré les obstacles majeurs qui entravent l'économie angolaise, il existe des poches de forte rentabilité en Angola. BAI, la plus grande banque du secteur privé, a déclaré un rendement des fonds propres de 28% en 2017 et une marge d'intérêt nette de 8,9% qui a progressé de manière continue durant trois ans. Standard Bank Angola, filiale du groupe sud-africain, a enregistré un rendement des fonds propres de 46% en 2017, soit le plus élevé du marché. Les liquidités ont été restreintes au sein du système bancaire, en raison des efforts déployés pour ramener l'inflation sous contrôle. De plus, le secteur public a absorbé les crédits disponibles, de sorte que le volume total des crédits accordés au secteur privé a connu sa première baisse depuis de longues années, avec une chute de 1,8% en 2016. La Banque centrale a imposé de nouveaux niveaux de capitalisation rigoureux et triplé le montant de fonds propres exigé. Ces niveaux de fonds propres plus élevés doivent être atteints d'ici la fin 2018 et devraient permettre de consolider une industrie bancaire fragmentée. La Banque centrale est également déterminée à renforcer la surveillance des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux, afin d'améliorer les relations internationales des banques.

5.4.B. BOTSWANA

Le Botswana dispose d'un système bancaire relativement bien développé et stable, qui reste extrêmement rentable en dépit de la faiblesse économique générée par la baisse des prix du diamant en 2015. La nette reprise économique observée par la suite, grâce au redressement des prix du diamant et à l'intensification des dépenses publiques durant la période de récession, explique la bonne santé du secteur bancaire. L'industrie est dominée par quatre banques, dont trois sont des filiales de groupes sud-africains et une est britannique. Le ratio moyen d'adéquation du capital est proche de 20% des actifs pondérés en fonction des risques et le rendement des fonds propres des quatre grandes banques se situe à plus de 20%, avec une moyenne de 23% pour le secteur, tandis que les crédits accordés au secteur privé ont augmenté de quelque 9% par an depuis 2015. Les prêts non productifs sont cependant en hausse : les prêts bruts sont ainsi passés de 3,5% en 2013 à 5,3% à la fin de l'année 2017.

Tableau 5.4. - Principales banques du Botswana

	Rang en 2016	Rang en 2015	Modification du classement	Total des actifs (2016)	Croissance des actifs (2016)
				Millions d'USD	%
<i>First National Bank of Botswana Limited</i>	1	1	0	2 001	-5,5
<i>Barclays Bank of Botswana Limited</i>	2	2	0	1 445	10,8
<i>Standard Chartered Bank Botswana Ltd.</i>	3	3	0	1 303	11,5
<i>Stanbic Bank Botswana Limited</i>	4	4	0	1 127	5,6
<i>African Banking Corporation of Botswana (Pty) Ltd.</i>	5	5	0	781	10,2
<i>Letshego Holdings Limited</i>	6	6	0	740	11,4
<i>Bank Gaborone Limited</i>	7	7	0	405	2,6
<i>Botswana Building Society</i>	8	8	0	347	-7,2
<i>Capital Bank Limited</i>	9	10	1	153	27,5
<i>Bank of Baroda (Botswana) Limited</i>	10	9	-1	148	1,0
<i>Bank of India (Botswana) Limited</i>	11	11	0	17	-31,4
Secteur				8 468	5,3

Source : Fitch Connect.

La politique gouvernementale a pour objectif premier de diversifier l'économie actuellement centrée sur les mines de diamants, par l'instauration, notamment, d'un centre financier international de nature à inciter les groupes de services financiers régionaux à s'établir au Botswana. Ces efforts n'ayant eu qu'un succès limité, le gouvernement a révisé ses plans de diversification, lesquels sont axés, entre autres, sur une meilleure valorisation des ressources minérales, le tourisme, les services financiers, l'enseignement et l'élevage de bétail. Tirés par les exportations, ces plans visent à développer le secteur privé, grâce à des investissements massifs dans les infrastructures. Par ailleurs, le gouvernement a entrepris de privatiser plusieurs actifs publics, dont la compagnie nationale de télécommunications et une centrale électrique. Toutes ces mesures ont tenu leur promesse pour le secteur bancaire, à la fois directement, par le financement de nouveaux axes de développement, et indirectement, dans la mesure où elles ont induit un accroissement de la clientèle de classe moyenne dans ce petit pays.

La Banque centrale renforce activement sa supervision. Conformément aux normes internationales, la Banque centrale exerce une mission de politique macroprudentielle, consistant à améliorer la gestion du risque dans le système bancaire, tout en faisant avancer les mesures différées de mise en conformité totale avec l'accord de Bâle II. La Banque centrale s'emploie, en outre, à améliorer sa réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et à renforcer sa surveillance, afin de faire en sorte que le Botswana s'aligne sur les normes internationales.

5.4.C. MAURICE

À l'instar du Botswana et de l'Afrique du Sud, Maurice représente le marché bancaire le plus développé de la région et jouit du taux de pénétration des services bancaires le plus élevé. Maurice présente la particularité d'avoir une exposition relativement faible aux prix des produits de base en tant que pays importateur net de matières premières, même si son économie fondée sur les services se ressent des effets secondaires des résultats économiques d'autres marchés africains. Le pays est parvenu à maintenir une croissance économique assez forte au cours du cycle baissier des prix des produits de base survenu de 2011 à 2015. La croissance du crédit à l'égard du secteur privé s'est améliorée jusqu'à atteindre 7,5% à la mi-2017, bien que le taux de prêts non productifs du secteur bancaire (7,1%) soit élevé par rapport à celui de l'Afrique du Sud et du Botswana. La rentabilité est raisonnable, puisqu'elle atteignait, en moyenne, 13,8% à la fin de l'année 2016.

Tableau 5.5. - Principales banques de Maurice

	Rang en 2016	Rang en 2015	Modification du classement	Total des actifs (2016) Millions d'USD	Croissance des actifs (2016) %
<i>MCB Group Limited</i>	1	1	0	8 937	12,2
<i>SBM Holdings Ltd.</i>	2	2	0	4 079	7,5
<i>Barclays Bank Mauritius Limited</i>	3	3	0	3 000	-13,1
<i>Standard Chartered Bank (Mauritius) Limited</i>	4	4	0	2 787	-19,2
<i>AfrAsia Bank Limited</i>	5	5	0	2 491	17,0
<i>Standard Bank (Mauritius) Limited</i>	6	7	1	1 535	8,2
<i>ICICI International Limited</i>	7	6	-1	1 457	0,5
<i>SBI (Mauritius) Ltd</i>	8	8	0	1 092	2,0
<i>Bayport Management Ltd.</i>	9	9	0	1 074	9,9
<i>Maubank Ltd.</i>	10	n.d.	n.d.	801	n.d.
<i>Bank One Limited</i>	11	13	2	702	24,2
<i>HSBC Bank (Mauritius) Ltd</i>	12	11	-1	681	-5,4
<i>Banque des Mascareignes Ltée</i>	13	12	-1	619	-1,6
<i>Deutsche Bank (Mauritius) Ltd</i>	14	10	-4	605	-16,7
<i>ABC Banking Corporation Ltd</i>	15	14	-1	425	21,3
<i>Warwyck Private Bank Ltd</i>	16	16	0	206	73,7
Secteur				30 492	4,6

Source : Fitch Connect.

Maurice procède actuellement à une réorientation de son secteur financier et ses efforts pour inciter les entreprises régionales de services financiers à établir le siège de leurs activités sur l'île sont de plus en plus couronnés de succès. L'introduction de divers régimes fiscaux avantageux, y compris pour les services financiers, a parfois été source de conflits avec d'autres juridictions concernant des fuites fiscales. Ces régimes rapportent aujourd'hui près

de la moitié des actifs bancaires du pays. Toutefois, Maurice a signé les accords de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du G20 destinés à lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, de sorte que le pays est tenu d'appliquer les règles visant à empêcher l'utilisation abusive des conventions fiscales, ce qui pourrait mettre à mal sa capacité à attirer des entreprises internationales. Le secteur des « Global Business Companies » (GBC) a contribué de manière fondamentale à l'accroissement du crédit et des dépôts au sein du secteur bancaire ; il représentera néanmoins un risque, si les incitants fiscaux qui sous-tendent le régime des GBC sont remis en cause. Pour contrer ce risque, les autorités mauriciennes entendent attirer les entreprises régionales à Maurice non plus en se fondant sur des incitants fiscaux, mais en faisant valoir les services à valeur ajoutée et l'accès efficace aux marchés et, plus particulièrement, à ceux d'Afrique.

La Banque centrale de Maurice a amélioré progressivement son régime de surveillance.

Outre l'introduction de plusieurs dispositions des accords de Bâle III, dont celles relatives aux règles en matière de liquidités et d'adéquation du capital, la Banque centrale s'emploie à mettre sur pied une politique macroprudentielle. Le caractère international du secteur des services financiers engendre des risques spécifiques, parmi lesquels figure notamment celui relatif aux asymétries de devises entre les dépôts et les actifs. Le FMI a encouragé Maurice à procéder à des tests de résistance concernant ces risques et à appliquer les ratios de financement stable net définis au titre de Bâle III, afin d'y faire face. Le FMI a également fourni une assistance technique en vue de renforcer le cadre de résolution des défaillances bancaires.

5.4.D. NAMIBIE

Le secteur bancaire de la Namibie se caractérise par son dynamisme, son haut niveau de sophistication et ses liens étroits avec celui de l'Afrique du Sud. Les quatre plus grandes banques du pays sont toutes sud-africaines. La croissance des actifs est demeurée supérieure à 10% durant plusieurs années, tandis que le rendement des fonds propres s'est hissé au-delà des 20%, pour culminer à 21,1% l'an dernier. Le secteur est bien capitalisé puisqu'il présente un ratio de fonds propres pondérés en fonction du risque de 15,5%, ce qui constitue un pourcentage élevé compte tenu de son niveau de sophistication. Le taux de prêts non productifs compte parmi les plus faibles de la région et se limitait à 2,5% à la fin de l'année 2017 (même si ce chiffre était le plus haut jamais enregistré depuis la mi-2010).

Tableau 5.6. - Principales banques de Namibie

	Rang en 2016	Rang en 2015	Modification du classement	Total des actifs (2016) Millions d'USD	Croissance des actifs (2016) %
<i>Capricorn Investment Holdings Limited</i>	1	1	0	2 623	-5,8
<i>FNB Namibia Holdings Limited</i>	2	2	0	2 314	-5,2
<i>SBN Holdings Ltd.</i>	3	3	0	1 980	28,3
<i>Standard Bank Namibia Limited</i>	4	4	0	1 979	28,2
<i>NedNamibia Holdings Limited</i>	5	5	0	1 172	31,8
<i>Nedbank Namibia Limited</i>	6	6	0	1 144	32,5
<i>Agribank of Namibia</i>	7	7	0	203	15,6
<i>Bank BIC Namibia Limited</i>	8	n.d.	n.d.	22	n.d.
Secteur				11 435	14,2

Source : Fitch Connect.

Le volume de crédits octroyés est important, puisque le ratio d'endettement des ménages s'élève à 83%, soit un chiffre comparable à celui enregistré dans plusieurs économies développées et supérieur à celui de l'Afrique du Sud (71%). Le secteur bancaire est fortement exposé au marché namibien du logement : les prêts hypothécaires résidentiels représentent 40% de l'ensemble des prêts accordés dans le système bancaire, tandis que ceux relatifs à des biens immobiliers commerciaux comptent pour 12%. Préoccupée par l'impact potentiel d'une contraction du marché immobilier, la Banque centrale a mis en avant le risque que représente cette exposition relativement élevée.

La Banque centrale de Namibie a œuvré de concert avec le corps législatif pour renforcer la législation relative au secteur financier, depuis les aspects afférents à la garantie des dépôts jusqu'aux lois sur les marchés financiers. Grâce à ces mesures, le contrôle bancaire namibien pourra se conformer aux normes internationales. La Banque centrale exerce déjà une surveillance de haute qualité, caractérisée par des inspections rigoureuses. Le FMI est néanmoins d'avis que la Banque centrale de Namibie accuse du retard en matière de surveillance macroprudentielle, dans la mesure où le Conseil de la stabilité financière qu'elle a prévu d'instaurer pour assurer la mission de surveillance macroprudentielle n'a pas encore été mis en place. La législation a aussi été modifiée en vue d'augmenter la part du portefeuille des investisseurs institutionnels pouvant être affectée à des investissements intérieurs et la faire passer de 35% à 45%. Cette mesure devrait permettre de renforcer les marchés des capitaux nationaux et d'accroître les liquidités dans le système financier.

5.4.E. AFRIQUE DU SUD

Après avoir traversé une période difficile à la suite de la crise financière mondiale, les banques sud-africaines ont connu quelques années relativement satisfaisantes, bénéficiant d'une performance plus solide de l'activité de crédit. Une gestion stricte du crédit et une

tarification plus élevée ont ensuite conduit à une reprise des performances des portefeuilles de prêts, bien que les indicateurs de crédit aient enregistré à nouveau un ralentissement. La croissance sous-jacente est restée modérée au cours de l'an dernier : l'actif total s'est accru de 5,1% durant l'année 2017 et jusqu'à la fin du mois de janvier 2018, tandis que les profits totaux ont augmenté de 6,6% et le rendement des fonds propres s'est élevé, en moyenne, à 16,0% (2017 : 17,5%). La rentabilité s'est nettement améliorée grâce des marges d'intérêt nettes plus conséquentes ; en revanche, la tendance haussière de la performance de crédit qui avait été observée durant plusieurs années s'est inversée et la dépréciation des avances a accusé une augmentation de 9,2%. Les niveaux de fonds propres ont continué à croître et se situent actuellement à 16,1% en moyenne ; avec pareil niveau, les banques semblent donc être prêtes à faire face à la poursuite de la phase descendante du cycle de crédit.

Tableau 5.7. - Principales banques d'Afrique du Sud

	Rang en 2016	Rang en 2015	Modification du classement	Total des actifs (2016) Millions d'USD	Croissance des actifs (2016) %
<i>Standard Bank Group Limited</i>	1	1	0	142 642	11,6
<i>Barclays Africa Group Limited</i>	2	2	0	80 458	9,3
<i>Nedbank Group Limited</i>	3	3	0	70 593	18,5
<i>Nedbank Limited</i>	4	4	0	65 773	18,8
<i>PSG Group Ltd.</i>	5	5	0	6 300	41,0
<i>Capitec Bank Holdings Limited</i>	6	6	0	5 632	43,7
<i>African Bank Holdings Limited</i>	7	n.d.	n.d.	2 715	0,0
<i>RMB Holdings Limited</i>	8	7	-1	2 678	-10,6
<i>Toyota Financial Services (South Africa) Limited</i>	9	8	-1	2 612	25,6
<i>SAHL Investment Holdings (Proprietary) Limited</i>	10	9	-1	2 271	27,0
<i>Grindrod Bank Limited</i>	11	11	0	1 108	53,3
<i>Mercantile Bank Holdings Ltd.</i>	12	14	2	893	38,3
<i>Mercantile Bank Limited</i>	13	15	2	854	37,7
<i>Transaction Capital Limited</i>	14	12	-2	799	14,2
<i>Sasfin Holdings Ltd.</i>	15	10	-5	745	-16,4
<i>Sasfin Bank Limited</i>	16	13	-3	611	-11,6
Secteur				386 683	14,7 %

Source : Fitch Connect.

Les conditions économiques difficiles du pays ont eu des répercussions sur le secteur bancaire. La confiance des consommateurs et des entreprises a été sérieusement ébranlée par le sentiment de corruption généralisée, laquelle fait désormais l'objet d'un vaste débat sur ce qu'il est convenu d'appeler la « captation de l'État ». La situation financière précaire de certaines grandes entreprises publiques a suscité de graves inquiétudes quant à la durabilité des finances publiques, compte tenu de l'explosion du déficit budgétaire et de la dégradation

brutale des postes-clés du bilan de l'État. La Banque de réserve, qui supervise le système bancaire, a elle-même été la cible d'attaques dans le cadre de la tentative de captation de l'État, mais est parvenue à les contrer vigoureusement. En 2017, deux des trois plus grandes agences internationales de notation ont dégradé la dette souveraine de l'Afrique du Sud au rang de « junk bond », tant pour les émissions en monnaie locale que pour celles en devises. Cela a eu pour effet de restreindre l'accès des banques sud-africaines aux financements, même si celles-ci ont pu préserver les marges en concentrant les émissions sur une période antérieure aux abaissements de la note. Bien que l'arrivée au pouvoir du nouveau président Cyril Ramaphosa ait entraîné un regain de confiance, ce dernier ne s'est pas encore traduit par des investissements tangibles et la reprise d'une croissance économique soutenue. Il est, dès lors, à craindre que les difficultés économiques actuelles continuent à entraver les performances de crédit des banques.

Le rôle de superviseur du système bancaire assumé par la Banque de réserve a été considérablement modifié en avril 2018, avec le lancement de l'Autorité prudentielle qui remplace le précédent département de surveillance bancaire. Cette étape représente l'aboutissement du modèle bipolaire (dit « Twin Peaks ») de réglementation, en vertu duquel la stabilité systémique relève de la compétence de l'Autorité prudentielle, tandis qu'une autorité externe - la Financial Sector Conduct Authority (FSCA) - est chargée des questions liées au comportement du secteur financier. La FSCA a intégré l'ancienne autorité de contrôle du secteur financier, précédemment dénommée Financial Services Board. L'Autorité prudentielle assurera désormais la surveillance des risques dans toutes les institutions financières, y compris les compagnies d'assurance, tant au niveau macroprudentiel (ensemble du système) que microprudentiel (institution considérée individuellement). Pour lutter contre le blanchiment de capitaux, un système fondé sur les risques, plutôt que sur les règles, a été introduit en vue de limiter la criminalité financière dans le monde bancaire ; l'Afrique du Sud s'aligne ainsi sur les meilleures pratiques mondiales.

Le secteur devra faire face à une concurrence nettement accrue au cours des prochaines années, du fait de l'entrée sur le marché de nouvelles banques pour la première fois en plusieurs années, ainsi que de la réorientation de diverses banques plus anciennes. Postbank, qui fait partie intégrante de la Poste d'Afrique du Sud, a été constituée en personne morale et est appelée à exercer une concurrence plus agressive. Fruit du plan de curatelle et de sauvetage de l'ancienne African Bank qui a fait faillite en 2015, la nouvelle African Bank présente une rentabilité satisfaisante et intensifie ses activités afin de s'imposer comme une banque de détail à part entière. Trois nouvelles banques se sont vu octroyer une licence : Discovery Bank, Bank Zero et TymeDigital, filiale de la Commonwealth Bank of Australia. Toutes trois promettent des innovations radicales pour le marché de la consommation. Ces banques insuffleront un vent nouveau dans le secteur qui affiche déjà une envergure mondiale.

Toutes les grandes banques sud-africaines aspirent, elles aussi, à étendre leur champ d'action dans le reste de l'Afrique. Au cours du premier semestre, Barclays a procédé au désinvestissement de sa participation majoritaire dans le groupe Barclays Africa, dont la dénomination sociale a été changée en Absa. Absa doit aujourd'hui développer sa stratégie

du « cavalier seul » pour s'étendre sur les 12 marchés africains où le groupe dispose de banques ou de bureaux de représentation. Standard Bank, qui rivalise avec Absa pour constituer le réseau africain le plus étendu, exerce ses activités dans 17 marchés africains et tire parti de ses relations stratégiques avec l'Industrial & Commercial Bank of China pour exploiter le potentiel du couloir d'échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique. Nedbank possède des banques sur les marchés voisins et détient une participation stratégique dans Ecobank, laquelle dispose d'un large champ d'action en Afrique occidentale et centrale. FirstRand a suivi une stratégie de croissance interne plus lente qui a consisté à lancer de nouvelles activités sur des marchés clés, de manière à étendre son réseau africain à dix autres pays africains. Comme nous l'avons vu dans les rubriques consacrées aux autres pays, les banques sud-africaines sont souvent les plus grandes banques présentes dans le reste des marchés de la CDAA.

5.4.F. Zambie

Le système bancaire est dominé par des banques sous contrôle étranger, ce qui lui a garanti son intégration progressive dans le système financier mondial. Les banques sous contrôle national perdent peu à peu leurs relations de correspondant bancaire du fait des inquiétudes relatives à la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Les deux plus grandes banques sont des filiales de banques sud-africaines. Viennent ensuite Britain's Standard Chartered et, au quatrième rang, Zanaco qui s'impose, de loin, comme la principale banque nationale. L'an dernier, l'actionnaire majoritaire de Zanaco - Rabobank, bailleur de fonds néerlandais - a transféré sa participation de 46% dans une nouvelle entité, baptisée Arise BV, qui bénéficie du soutien financier de Norfund, Rabobank et la banque néerlandaise de développement.

Tableau 5.8. - Principales banques de Zambie

	Rang en 2016	Rang en 2015	Modification du classement	Total des actifs (2016) Millions d'USD	Croissance des actifs (2016) %
<i>Stanbic Bank Zambia Limited</i>	1	1	0	1 062	7,8
<i>Barclays Bank Zambia PLC</i>	2	3	1	877	6,2
<i>Standard Chartered Bank Zambia Plc</i>	3	4	1	828	5,5
<i>Zambia National Commercial Bank Plc</i>	4	5	1	807	11,5
<i>Bank of China Zambia Limited</i>	5	7	2	611	43,5
<i>First National Bank Zambia</i>	6	6	0	547	9,5
<i>African Banking Corporation Zambia Limited</i>	7	9	2	336	42,4
<i>Citibank Zambia Limited</i>	8	10	2	230	16,2
<i>Bayport Financial Services Limited</i>	9	11	2	180	21,3
<i>Ecobank Zambia Limited</i>	10	13	3	153	26,9
<i>Investrust Bank Plc</i>	11	12	1	130	2,3
<i>Cavmont Bank Limited</i>	12	14	2	96	-13,2
<i>Cavmont Capital Holdings Zambia Plc</i>	13	15	2	96	-13,2
<i>First Alliance Bank Zambia Limited</i>	14	16	2	68	8,3
<i>Access Bank (Zambia) Limited</i>	15	17	2	58	-0,7
<i>United Bank Africa Zambia Limited</i>	16	19	3	55	54,1
Secteur				6 133	14,1

Source : Fitch Connect.

Le secteur bancaire zambien a éprouvé des difficultés à se redresser après l'effondrement, en 2015, des cours du cuivre, tandis que les finances publiques n'ont cessé de se dégrader.

Les prêts non productifs sont restés obstinément élevés et en hausse constante, atteignant plus de 12% à la mi-2017, malgré une reprise modérée des cours du cuivre à compter de la mi-2016. Les arriérés croissants de l'État à l'égard des fournisseurs ont eu des répercussions sur les prêts non productifs, lesquels ont également subi l'impact négatif des pannes d'électricité qui se sont produites en 2016, à la suite d'une sécheresse de longue durée qui a compromis l'approvisionnement en hydroélectricité.

En dépit de la situation préoccupante du secteur bancaire, ce dernier demeure assez rentable, affichant un rendement des fonds propres proche de 15% (même si celui-ci a accusé un déclin après 2011, date à laquelle il atteignait plus de 30% en 2011). La rentabilité est favorisée par des taux d'intérêt élevés, qui atteignaient en moyenne 24,5% en décembre 2017 et plus de 10% sur les titres d'État et les dépôts relativement passifs disponibles sur le marché intérieur. Avec une inflation de l'ordre de 7%, les taux d'intérêt réels sont eux aussi élevés. Les marges sur prêts sont restées stables durant l'année 2017, se situant

aux environs de 14,5%. Les besoins de financement de l'État ayant entraîné une hémorragie de liquidités hors du marché, les banques ont limité leur propension à accorder de nouveaux prêts en faveur du secteur privé (voir aussi le chapitre 7), ce qui - à son tour - a eu pour effet d'entraver la croissance. Le secteur de la microfinance comprend désormais 34 établissements de prêt ; cependant, la plupart ont un bilan de faible volume et se concentrent sur les prêts sur salaire.

Les banques sont aux prises avec des difficultés liées à la mise en œuvre de l'IFRS 9, laquelle impose un modèle fondé sur les pertes attendues pour le calcul des provisions, en lieu et place du modèle des pertes encourues qui était appliqué auparavant. Selon PricewaterhouseCoopers, les banquiers zambiens ont mis en exergue le manque de données prospectives de qualité comme obstacle majeur à la mise en œuvre de l'IFRS 9 et plusieurs autres marchés de la région se heurteront sans doute au même problème.

La Bank of Zambia procède régulièrement à des tests de résistance des niveaux de vulnérabilité du crédit et des liquidités et assure une surveillance macroprudentielle satisfaisante du secteur. Néanmoins, le FMI a reproché, l'an dernier, à la Banque centrale d'être à la traîne en matière de meilleures pratiques internationales, soulignant, à cet égard, le manque de personnel - qui a pour conséquence des inspections insuffisantes auprès des banques - ainsi que des cadres juridiques lourds et obsolètes.

5.4.G. ZIMBABWE

En dépit des conditions difficiles rencontrées vers la fin de la présidence de Robert Mugabe, le secteur bancaire est parvenu à accroître les actifs libellés en dollars ; cependant, les chiffres fournis sont plus théoriques que réels, dans la mesure où il est impossible de monétiser ces actifs. Le changement politique survenu au cours du dernier trimestre 2017 a eu une incidence positive immédiate sur les banques qui ont vu leur rendement moyen des fonds propres grimper à 15,5% (contre 11,15% lors du trimestre précédent). Le bénéfice net enregistré au dernier trimestre est supérieur de 33,6% à celui relevé un an auparavant. La capitalisation est forte, puisqu'elle excède 27%, et le taux de prêts non productifs a baissé jusqu'à 7,1% durant le dernier trimestre. Toutefois, la grave pénurie de dollars dont souffre le pays nuit à la convertibilité des actifs et ne permet pas de déterminer aisément l'état de santé des banques. Cette situation a de nettes répercussions sur les consommateurs qui voient leur retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets limiter à 20 USD sous forme d'acquit-à-caution. L'argent liquide se négocie à une prime de 40% par rapport à la monnaie électronique sur le marché noir et les obligations et bons émis par l'État à quelque 20%. Considérant que les banques détiennent des montants conséquents en titres d'État ou ont des soldes importants vis-à-vis de la Banque centrale, toute reconnaissance d'une valeur réelle plus faible de ces titres ou soldes pourrait avoir des conséquences considérables sur la santé des banques.

Tableau 5.9. - Principales banques du Zimbabwe

	Rang en 2016	Rang en 2015	Modification du classement	Total des actifs (2016)	Croissance des actifs (2016)
				Millions d'USD	%
<i>ABC Holdings Ltd.</i>	1	2	1	2 040	12,7
<i>UT Bank Limited.</i>	2	1	-1	1 913	5,4
<i>Central Africa Building Society</i>	3	3	0	1 073	2,9
<i>Stanbic Bank Zimbabwe Ltd.</i>	4	4	0	846	42,1
<i>FBC Holdings Limited</i>	5	5	0	610	24,4
<i>Standard Chartered Bank Zimbabwe Ltd.</i>	6	9	3	504	31,5
<i>Barclays Bank of Zimbabwe Limited</i>	7	12	5	476	59,1
<i>FBC Bank Limited</i>	8	8	0	470	21,4
<i>ZB Financial Holdings Ltd</i>	9	7	-2	439	5,2
<i>Ecobank Zimbabwe Limited</i>	10	14	4	395	69,0
<i>NMB Bank</i>	11	10	-1	321	-3,9
<i>NMBZ Holdings Ltd.</i>	12	11	-1	321	-3,8
<i>MBCA Bank Limited</i>	13	13	0	299	22,6
<i>Steward Bank Limited</i>	14	16	2	226	34,0
<i>Metbank Limited</i>	15	17	2	201	27,1
<i>People's Own Savings Bank</i>	16	18	2	164	22,9
Secteur				10 299	18,9

Source : Fitch Connect.

Dès lors que le problème de liquidités sera résolu et que les difficultés en découlant en matière de bilan seront pleinement assumées, les banques du Zimbabwe seront appelées à opérer une transformation radicale et à intensifier leurs efforts pour jouer un rôle plus conséquent dans la reprise économique. Pour restaurer ses liquidités, le Zimbabwe a un besoin considérable de prêts en devises ; toutefois, s'il veut pouvoir bénéficier à nouveau d'une aide au développement de grande ampleur, il se doit de venir à bout de ses arriérés de dettes. Alors que la plupart des bailleurs de fonds internationaux attendent les résultats des élections prévues en juillet, CDC et Standard Chartered - deux institutions financières établies au Royaume-Uni - ont d'ores et déjà octroyé au Zimbabwe un prêt de 100 millions d'USD. Ce prêt constitue une première pour le pays, puisque ce dernier n'était plus parvenu à obtenir des fonds sur les marchés internationaux des capitaux depuis 1999. Lorsque le problème des liquidités sera pleinement résolu, la présence de plusieurs banques sous contrôle étranger pourrait contribuer à la réintégration du Zimbabwe dans l'économie internationale et participer au redressement de trois secteurs autrefois dynamiques, à savoir l'agriculture, le tourisme et les ressources naturelles. De manière plus générale, le secteur bancaire est très évolué et propose une gamme diversifiée de produits, de sorte qu'il semble bien placé pour appuyer une forte reprise de l'économie du Zimbabwe.

5.5. Conclusion

La région se remet lentement du ralentissement économique, mais le secteur bancaire - quoiqu'il se porte bien dans l'ensemble - en subit encore les séquelles. La rentabilité est restée solide et les niveaux de fonds propres sont généralement élevés. Néanmoins, dans certains pays, plusieurs banques ont dû être soumises à la supervision de l'autorité de surveillance. Les niveaux de prêts non productifs demeurent élevés, dans la mesure où la chute des prix des produits de base enregistrée de 2011 à 2015 continue à avoir des répercussions sur l'ensemble du système. Les banques ont vu leurs coûts de financement augmenter à la suite de l'abaissement des notes de leurs États respectifs, motivé par la détérioration de leur situation budgétaire. Avec la montée en puissance des prêts au secteur public, l'éviction des prêts au secteur privé s'est intensifiée dans plusieurs pays. Étant donné que les banques sous contrôle étranger ont limité leur présence, la reprise économique pourrait offrir des possibilités nouvelles aux banques locales et régionales, pour autant que celles-ci puissent disposer des liquidités requises pour renforcer les activités de prêt.

La région tente de renouer avec les taux de croissance qu'elle connaissait il y a dix ans et aura besoin, à cette fin, que ses banques et systèmes financiers apportent leur soutien au développement. Or, cela ne sera possible que si les États parviennent à stabiliser leurs propres finances et s'efforcent de créer un environnement propice qui permette aux systèmes bancaires de financer les secteurs productifs de leur économie. La hausse des prix des produits de base peut contribuer à une reprise économique de grande ampleur. Cependant, les systèmes financiers de la région doivent faire l'objet d'améliorations durables, lesquelles nécessitent une véritable volonté politique de mettre la réglementation en conformité avec les normes internationales, afin de s'assurer que les banques de la région fassent partie intégrante du système financier mondial.

6. Secteurs bancaires d'Afrique du Nord : une amélioration lente mais perceptible¹

Samia Azzabi², Jad Benhamdane² et Andreas Kappeler³

Résumé analytique

- Les pays d'Afrique du Nord, région la plus avancée du continent africain sur le plan industriel, connaissent actuellement une transformation économique majeure qui doit les amener à dépasser le cap du revenu intermédiaire. De nombreux pays voient cette transformation comme une opportunité pour rendre la croissance économique plus inclusive et renforcer l'environnement des affaires.
- Les perspectives économiques pour l'Afrique du Nord demeurent positives, grâce aux nombreuses réformes macroéconomiques et structurelles entreprises. La croissance du PIB en Afrique du Nord a ainsi atteint 3,4% en 2017. En outre, la politique budgétaire s'améliore grâce aux nouvelles taxes et à la hausse des prix du pétrole, qui devraient aussi profiter à la création d'emplois durables et qualifiés.
- S'appuyant sur les progrès notables réalisés ces dernières années, l'environnement des affaires est assez compétitif, surtout au Maroc et en Tunisie. Des efforts supplémentaires sont cependant nécessaires relativement à certains besoins, notamment en matière d'infrastructures pour mieux connecter les zones rurales et améliorer les liaisons commerciales.
- Les secteurs financiers de la région restent dominés par les activités bancaires traditionnelles. Les banques sont bien développées et ont désormais une dimension panafricaine. Les institutions financières non bancaires sont pour leur part dans leurs premières phases de développement. Il y a là une opportunité à saisir pour renforcer le financement des PME et l'inclusion financière.
- La supervision bancaire s'est améliorée dans toute la région au cours des dernières années. Des normes prudentielles reconnues à l'échelle internationale

¹ Dans le présent chapitre, l'Afrique du Nord désigne l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. La Libye n'est pas incluse dans la plupart des analyses présentées ici parce que certaines de ses caractéristiques économiques et politiques et la dynamique actuelle du secteur macroéconomique et bancaire sont très différentes de celles des autres économies de la région. La situation en Libye est traitée séparément dans ce chapitre, mais les valeurs aberrantes qui s'y rapportent ne sont pas utilisées dans les moyennes et les tableaux régionaux.

² Samia Azzabi et Jad Benhamdane sont économistes à l'Institute of Africa. La création, en 2016, de l'Institute of Africa vise à répondre à des besoins accrus d'information sur l'Afrique et à la volonté de mieux appréhender l'évolution économique et les perspectives de développement sur le continent.

³ Andreas Kappeler est économiste à la Banque européenne d'investissement.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement, ni celles de l'Institute of Africa. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

ont été adoptées dans plusieurs pays. Les efforts se poursuivent pour respecter les dispositifs réglementaires de Bâle III.

6.1. Tendances macroéconomiques récentes

Les événements du « Printemps arabe » se sont traduits par un processus de transformation politique dans de nombreux pays de la région. Les résultats de cette transformation économique et politique varient ainsi selon les pays nord-africains :

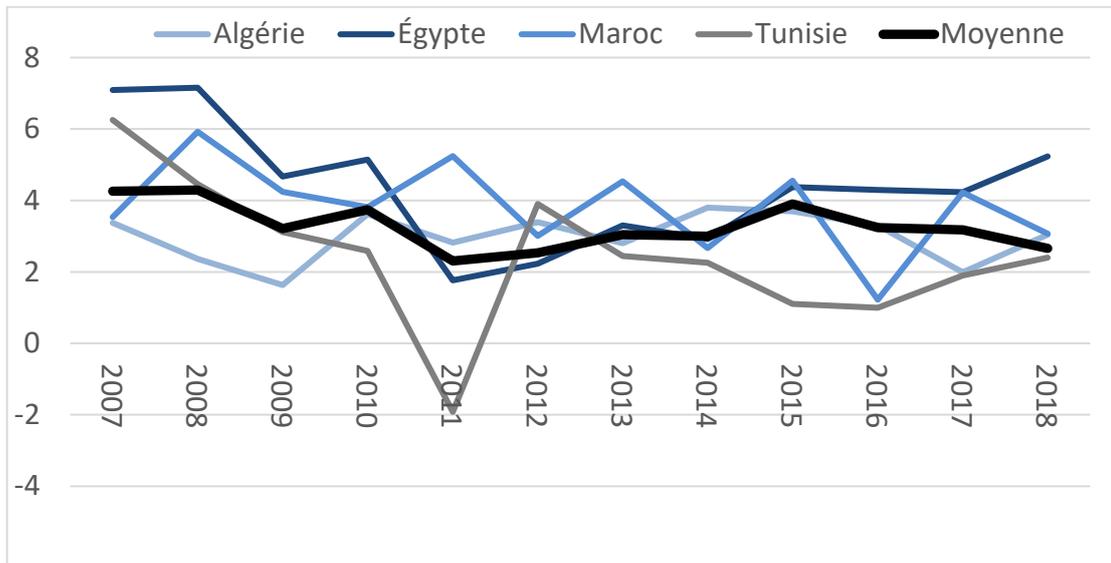
- en Égypte, l'élection en 2014 d'Abdelfattah Al Sissi a marqué un retour de la stabilité politique et le processus de transition s'est poursuivi après l'élection du Parlement en janvier 2016 ;
- le Maroc a réformé sa Constitution en 2011, remaniant ainsi en profondeur les institutions du pays. Le roi Mohammed VI a engagé le Maroc dans une modernisation à la fois politique, économique et sociale, marquée par une ouverture renforcée et reconnue par les observateurs internationaux ;
- en Tunisie, sept ans après le déclenchement de la révolution du Jasmin, la transition démocratique est en cours de parachèvement avec l'adoption de la nouvelle constitution et l'organisation d'élections libres ;
- l'Algérie semble être le seul pays où le soulèvement de 2011 n'a pas abouti à un changement institutionnel majeur. La mise en œuvre de politiques sociales importantes - hausse des salaires et vaste plan d'aides sociales - a permis de contenir la contestation.

Pour poursuivre avec succès ce processus de transformation politique, les pays de la région ont mis en avant des initiatives visant à promouvoir l'inclusion financière et la croissance inclusive. Il s'agit notamment d'ouvrir des perspectives pour tous les groupes sociaux en promouvant l'accès au financement et à l'éducation et de veiller à ce que la prospérité accrue soit partagée équitablement dans l'ensemble de la société (BAfD, 2017).

6.1.A. ACTIVITE ECONOMIQUE : DES PERSPECTIVES FAVORABLES

La croissance économique en Afrique du Nord a ralenti mais elle est restée robuste, à 3,4% en 2017 (Graphique 6.1. ci-dessous). Une bonne saison de récolte, une forte demande extérieure et des réformes structurelles dans certains pays ont soutenu la croissance économique.

Graphique 6.1. - Évolution de la croissance du PIB
(en %)



Source : FMI.

Le point d'inflexion économique majeur qu'a connu la région lors de cette dernière décennie a été la crise financière internationale, les événements du « Printemps arabe » et l'instabilité des cours des matières premières. En effet, le trou d'air du commerce international, conjugué à une baisse des investissements directs étrangers, s'est matérialisé par un ralentissement du rythme de croissance et la nécessité de soutenir la dynamique économique dans de nombreux pays de la région. Les comptes publics, de même que les balances courantes, se sont alors dégradés. Les ajustements liés aux événements du « Printemps arabe » ont limité ponctuellement les perspectives de croissance.

Depuis 2012, la région évolue dans un environnement économique plus stable. En Égypte, la croissance économique a bénéficié du développement de nouvelles ressources gazières et des réformes budgétaires (FMI, 2018). Le flottement de la livre à partir de fin 2016, couplé au soutien de bailleurs de fonds internationaux et à des réformes budgétaires, a permis de corriger les déséquilibres macroéconomiques enregistrés depuis 2011. Jusqu'en 2015, l'Algérie a réussi à contenir les effets de la diminution des prix des hydrocarbures avec un rythme d'expansion du PIB supérieur à 3%. Néanmoins, les difficultés de financement des investissements publics ont fortement pesé sur le taux de croissance économique, qui a diminué à 2% en 2017 (FMI, 2017a). Les perspectives restent cependant favorables avec une croissance projetée à 3% en 2018 selon le FMI.

**Tableau 6.1. - Indicateurs macroéconomiques
(2017)**

	Moyenne régionale*	Algérie	Égypte	Maroc	Tunisie	Libye
Croissance du PIB (prix constants ; en % annuel)	3,4	2,0	4,2	4,2	1,9	70,8
PIB (prix courants ; en Mrd USD)	180	178	237	110	40	31
PIB par habitant (prix courants ; en USD)	3331	4292	2501	3348	3913	7411
Dettes publiques brutes (en % du PIB)*	69	26	103	64	71	s.o.
Solde budgétaire (en % du PIB)	-7,9	-6,4	-11,4	-3,6	-6,0	-43,2
Balance des opérations courantes (en % du PIB)	-8,1	-12,3	-6,5	-3,8	-10,1	2,2
Dettes extérieures (en % du PIB)	27,1	2,3	33,3	35,0	78,1	s.o.
Inflation, IPC (variation en %)	12,2	5,6	23,5	0,8	5,3	28,0
Taux de chômage (en % de la population active)	11,9	11,7	12,2	10,2	15,3	s.o.

Source : FMI.

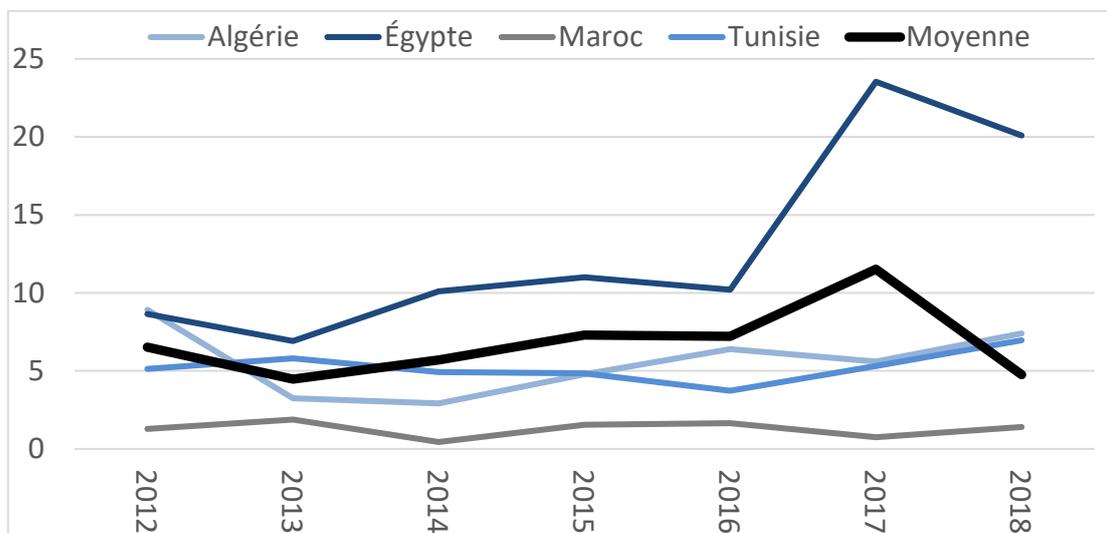
Note : * La moyenne régionale n'inclut pas la Libye.

Les efforts notables qui ont été entrepris en matière de consolidation budgétaire doivent continuer (Tableau 6.1.). Les finances publiques ont été mises à rude épreuve, l'Afrique du Nord présentant le déficit le plus élevé du continent, à 7,9% en 2017. Ce déséquilibre est essentiellement dû au creusement du déficit budgétaire algérien de 7% en 2014 à 13% en 2016, conséquence de la baisse des prix des hydrocarbures. En 2017, la reprise des cours du pétrole a toutefois entraîné une amélioration de ce déficit, qui a atteint 6%.

Les efforts d'assainissement budgétaire en cours laissent présager une amélioration continue des déficits budgétaires dans la région. Par exemple, à partir de 2018, les recettes fiscales de l'Égypte devraient bénéficier d'une amélioration de la croissance économique, de l'application effective du nouveau taux de TVA de 14% en vigueur depuis fin 2016 et de la révision des droits d'accises et des redevances sur certains biens et services.

Le taux de chômage des pays de la région s'est stabilisé mais reste élevé. Sur les cinq dernières années, le taux de chômage s'est maintenu en Algérie et en Tunisie à respectivement 11% et 15%, tandis qu'il a diminué au Maroc - de 10% en 2014 à 9,5% en 2018 - et en Égypte - de 13% en 2014 à 11% en 2018. À noter que cette dernière s'est fixée pour objectif de réduire son taux de chômage à 4%, dans le cadre de la stratégie « Vision Égypte 2030 », tandis que le plan de développement 2016-2020 de la Tunisie vise à ramener le taux de chômage du pays à 12%.

Graphique 6.2. - Évolution de l'inflation
(en %)



Source : FMI.

L'inflation, dans la région, a été majoritairement influencée par l'évolution des cours des matières premières pour l'Algérie et la libéralisation forcée de la livre égyptienne (Graphique 6.2.). L'inflation en Afrique du Nord est passée de 7,2% en 2016 à 11,5% en 2017, une hausse fortement portée par l'Égypte, qui a connu une dépréciation de sa monnaie et une augmentation des tarifs homologués de l'électricité. En Algérie, l'inflation s'est élevée à près de 7% en 2016 et 5,5% en 2017, à la suite de la hausse des prix des produits manufacturés et importés et de la fluctuation des prix des produits alimentaires. De leur côté, le Maroc et la Tunisie sont parvenus, tout au long de ces dernières années, à maintenir leur inflation en dessous de 4%.

La chute des prix des produits de base a creusé le déficit des comptes courants des pays de la région. La balance courante de la région affiche un déficit important, à l'exception du Maroc où il s'élève à 3,8%. La détérioration des termes de l'échange contribue à cette tendance.

Tableau 6.2. - Évolution des entrées d'investissements directs étrangers
(en Mio USD)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Algérie	2 580	1 499	1 684	1 507	584	1 546
Égypte	- 483	6 031	4 256	4 612	6 925	8 107
Maroc	2 658	2 728	3 928	3 561	3 255	2 322
Tunisie	1 148	1 603	1 117	1 064	1 002	958
Afrique du Nord	7 548	15 759	11 952	12 089	12 981	14 472
Afrique de l'Ouest	18 926	16 822	14 479	12 176	10 189	11 433
Afrique	66 018	77 501	74 551	71 254	61 495	59 373

Source : Rapport 2017 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde.

Les investissements directs étrangers (IDE) peuvent représenter un puissant moteur de croissance et d'innovation grâce au transfert de connaissances (CNUCED, 2017). L'Afrique du Nord enregistre une hausse des flux entrants de plus de 11%, à 14,5 milliards de USD en 2016 (Tableau 6.2.). Plus de 50% de ces flux - qui ont représenté en moyenne 2% du PIB des pays de la région en 2016 - sont destinés à l'Égypte à la suite, notamment, de la découverte de nouvelles réserves de gaz à l'ouest du pays et grâce à la réforme du régime de change qui a augmenté la flexibilité des taux de change et la compétitivité du pays. L'Égypte se positionne progressivement comme un pôle d'attractivité dans la région. Les IDE au Maroc arrivent en deuxième position grâce au développement d'une industrie d'envergure, notamment aéronautique et automobile. A contrario, l'investissement étranger en Algérie et en Tunisie reste faible, à respectivement 1,5 milliard d'USD et près de 1 milliard d'USD en 2016.

Tableau 6.3. - Classement Doing Business 2016-2018

	2018	2017	2016	Nombre de réformes engagées 2016-2018
Algérie	166	156	163	6
Égypte	128	122	126	4
Maroc	69	68	68	11
Tunisie	88	77	75	3

Source : Groupe Banque mondiale.

Les pays d'Afrique du Nord ont entrepris ces dernières années des changements majeurs pour améliorer leur climat des affaires (Tableau 6.3.). L'Algérie a ainsi adopté plusieurs réformes liées notamment à la suppression du capital minimum pour la création d'entreprise et la réduction du taux de la taxe sur les activités professionnelles. Le Maroc de son côté se rapproche des meilleures pratiques dans le classement Doing Business de la Banque mondiale, à la suite de la simplification des démarches de création d'entreprise. Malgré le contexte

socio-économique national, la Tunisie et l'Égypte ont également entrepris des changements significatifs liés principalement à la facilitation de la création d'entreprise et à l'amélioration du commerce transfrontalier.

Néanmoins, la position des pays d'Afrique du Nord dans le classement Doing Business est restée inchangée au cours des dernières années. Des efforts continus sont nécessaires pour renforcer la compétitivité dans la région. Par exemple, l'instabilité politique est considérée comme un obstacle majeur par près de la moitié des entreprises égyptiennes et tunisiennes. Les entreprises marocaines perçoivent les lourdeurs administratives - en dépit d'une nette amélioration - et la main-d'œuvre insuffisamment formée comme les entraves les plus importantes au climat des affaires (BEI, BERD et GBM, 2016).

La Libye, non intégrée dans le calcul des moyennes régionales présentées dans ce chapitre, se caractérise par une instabilité et des incertitudes macroéconomiques importantes (Groupe de la Banque mondiale, 2018). La croissance du PIB en Libye a atteint 71% en 2017 et devrait revenir à 16% en 2018, selon le FMI. Le maintien de la croissance requiert des réformes audacieuses afin de résoudre les troubles politiques et un vaste programme de reconstruction des infrastructures économiques et sociales. Les soldes budgétaire et du compte courant devraient dans ce contexte s'améliorer sensiblement. Toutefois, une forte inflation, couplée à une insuffisance des services de base, pourrait accroître les inégalités. Les dysfonctionnements des chaînes d'approvisionnement en produits de base, la spéculation sur les nombreux marchés parallèles et la forte dévaluation du dinar libyen ont entraîné un niveau d'inflation record de 28% en 2017 (Groupe de la Banque mondiale, 2018).

6.1.B. INTEGRATION REGIONALE : UNE OUVERTURE CONTINENTALE

L'intégration régionale en Afrique du Nord est la moins développée du continent. Les objectifs de l'Union du Maghreb arabe - organisation économique et politique formée par les cinq pays du Maghreb en 1990 avec pour priorité notamment l'instauration d'une zone de libre-échange et le développement économique des États membres - n'ont jamais été réalisés. La région du Maghreb perdrait ainsi 2 à 3% du PIB par an par manque d'ouverture et d'intégration régionale (BAfD, 2012).

Ces dernières années, les pays nord-africains se sont attelés à trouver de nouveaux débouchés commerciaux après le ralentissement observé en Europe, partenaire traditionnel de la région, et portent de plus en plus l'ambition d'une ouverture vers les économies subsahariennes. L'adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) et le rapprochement des pays nord-africains tant avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) qu'avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) offrent désormais de réelles perspectives d'ouverture sur le reste du continent aux pays de la région qui s'engagent à intensifier les liens commerciaux intra-africains.

- **Le Maroc** a réintégré l'Union africaine en 2016 et entamé des démarches pour intégrer la CEDEAO. Le pays a également multiplié ses implantations sur le continent, notamment en Afrique de l'Ouest et de l'Est dans divers secteurs (banques, assurances, industrie pharmaceutique, logistique, etc.)

- **L'Algérie** a entrepris des rapprochements avec des pays comme le Nigeria et l'Afrique du Sud dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), principalement pour des projets dans les secteurs des infrastructures et des hydrocarbures.
- **L'Égypte** également est fortement impliquée dans l'ouverture de la région au reste du continent, après avoir accueilli en 2015 la signature d'un accord tripartite de libre-échange entre la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), prônant ainsi le développement du commerce intra-africain comme vecteur de croissance pour l'Afrique du Nord.
- **La Tunisie**, avec 10% des échanges intra-régionaux selon la Commission économique pour l'Afrique (CEA), est le pays le plus performant d'Afrique du Nord pour ce qui est de l'intégration régionale.

6.2. Inclusion financière

L'inclusion financière en Afrique du Nord a fait des progrès appréciables, bien que des lacunes subsistent (Tableau 6.4. ci-dessous). Les pays de la région ont en effet progressé dans plusieurs domaines. La part des adultes disposant d'un compte est relativement élevée en Algérie et en Tunisie. Une proportion assez importante d'adultes en Tunisie et en Égypte emprunte auprès d'institutions financières et l'utilisation des cartes de débit est plutôt répandue en Égypte. Néanmoins, l'écart par rapport aux pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure demeure dans plusieurs domaines.

Tableau 6.4. - Indicateurs d'inclusion financière
(en % des plus de 15 ans, 2017)

	Afrique du Nord	Rev. interm.- tranche sup.	Algérie	Égypte	Maroc	Tunisie
Compte	34,7	73,1	42,8	32,8	28,6	36,9
Compte, femmes	26,0	69,3	29,3	27,0	16,8	28,4
Compte bancaire à accès numérique	3,8	30,0	2,0	1,3	1,2	3,7
Détention d'une carte de débit	25,4	58,8	20,0	24,8	21,1	23,5
Prêt au logement en cours	4,8	11,1	4,7	3,9	2,8	8,0
Emprunt auprès d'une institution financière	5,4	9,9	3,0	6,3	2,6	8,5
Épargne auprès d'une institution financière	10,1	26,9	11,4	6,2	6,3	18,3

Source : Groupe de la Banque mondiale, base de données Global Findex 2017.

Encadré 6.1. - Le numérique et la finance islamique, vecteurs d'opportunités pour la région

Les banques de la région ne ménagent pas leurs efforts pour développer de nouveaux produits et services. Le recours à des modes de paiement mobile et des services de banque à distance représente une réelle possibilité de développement, sachant, à titre d'exemple, que seulement 3% de la population adulte utilise des services de paiement électronique.

En termes d'innovation, le secteur bancaire de la région bénéficie de nombreux atouts. En effet, les services de banque à distance et les services bancaires électroniques semblent émerger dans un contexte de forte pénétration de l'internet (49%) et de l'internet mobile au sein de la région. Les banques ont ainsi de plus en plus recours à des canaux de distribution numérique, à faibles coûts et qui requièrent des technologies innovantes.

Le paiement mobile, pour sa part, se développe moins en Afrique du Nord que sur le reste du continent, à l'exception de l'Égypte où le service est disponible depuis 2013. Alors que la Tunisie a officiellement adopté le paiement mobile dans le cadre de son plan stratégique national « Tunisie numérique 2020 » et que le Maroc a annoncé la disponibilité des services mobiles de paiement pour cette année, les autorités algériennes se sont pour le moment opposées à la mise en place de ce type de services.

La finance islamique contribue également à l'inclusion financière. Le développement de la finance islamique dans la région pourrait représenter un vecteur d'inclusion financière - une partie de la population n'étant pas bancarisée pour des raisons religieuses. Ce type de finance pourrait également soutenir l'émergence de nouveaux mécanismes de financement des investissements publics et de solutions autres que la microfinance (Demirguc-Kunt, Klapper et Randall, 2013).

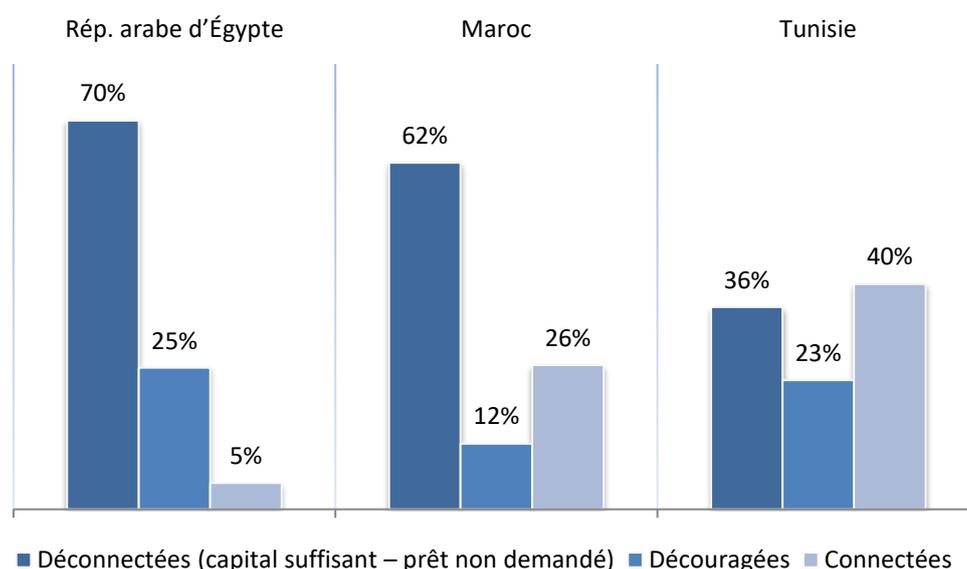
La finance islamique fait office, pour certains pays, de solution pour combler leur déficit budgétaire. Le gouvernement algérien prévoit ainsi des émissions souveraines de Sukuk pour financer son déficit sur les marchés financiers islamiques. En Tunisie, la part de la finance islamique dans le marché financier local ne dépasse pas 5% malgré les gros efforts déployés depuis 2013 afin de mettre en place le cadre réglementaire adéquat favorable. Le Maroc est le pays de la région où le développement de la finance islamique est le plus récent. En 2017, la Banque centrale a ainsi octroyé cinq licences de banques dites « participatives » et la finance islamique pourrait atteindre jusqu'à 10% des actifs bancaires marocains en 10 ans. Au contraire, en Égypte, la finance islamique ne s'est développée que très lentement. Sur les 40 banques du pays, trois seulement sont entièrement dédiées à la finance islamique et 12 banques universelles proposent des produits conformes à la charia.

Pour le moment, l'activité de finance islamique est peu développée en Afrique du Nord, contrairement à l'Asie et à l'Europe (Banque mondiale, 2013). Ainsi, seuls 3% des adultes en Égypte et en Algérie, 2% en Tunisie et 1% au Maroc sont consommateurs de produits conformes à la charia. Au niveau international, le marché de la finance islamique représente 2 000 milliards d'USD, en croissance annuelle de 15 à 20%.

Les banques de la région ont consenti des efforts considérables pour accroître la densité de leurs réseaux d'agences. Par ailleurs, l'offre de services bancaires et financiers est de plus en plus adaptée à chaque segment de clientèle, tant pour les particuliers que pour les entreprises, avec certaines disparités toutefois. L'adéquation entre l'offre et la demande s'en trouve améliorée. Les institutions financières investissent également dans la digitalisation de leurs produits et services. Ces efforts, couplés à un taux élevé de pénétration de la téléphonie mobile et de l'internet, devraient favoriser d'autant plus l'accès aux services financiers (Encadré 6.1.).

L'intermédiation financière est assez développée en Afrique du Nord et constitue une base solide permettant de renforcer davantage l'inclusion financière. Le ratio du crédit privé rapporté au PIB de la région est bien supérieur à la moyenne des économies relevant de la même catégorie. Le Maroc et la Tunisie ont réalisé des progrès notables en matière d'élargissement de l'accès au crédit (FMI, 2017b ; FMI, 2016). L'Égypte, quant à elle, accuse un retard en ce qui concerne le pourcentage d'entreprises à avoir souscrit à un prêt bancaire ou à une ligne de crédit, l'une des raisons étant que le crédit bancaire en Egypte est très concentré et ne bénéficie qu'à un nombre limité d'entreprises. En 2010, les 20 principales expositions représentaient plus de la moitié du total des prêts à l'économie, ce qui signifie que le crédit est essentiellement absorbé par les grandes entreprises.

Graphique 6.3. - Relations de crédit des entreprises avec le secteur financier
(en % des entreprises, 2013)



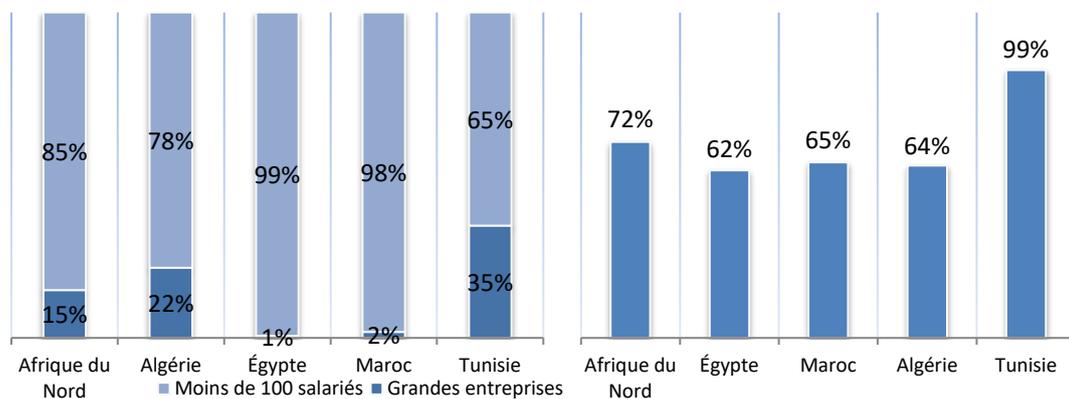
Source : BEI, BERD et GBM (2016). « Quels sont les obstacles au développement du secteur privé dans la région MOAN ? - Enseignements tirés de l'enquête sur les entreprises ».

Malgré d'importants volumes de crédit au secteur privé, l'accès des petites entreprises au financement doit être renforcé (Graphique 6.3.). En Égypte par exemple, les entreprises semblent avoir adapté leurs stratégies de production et leurs attentes à la réalité d'une implication restreinte du secteur financier. Dans la pratique, ces entreprises ont tendance à se détourner elles-mêmes du secteur financier formel. Ainsi déconnectées, elles disposent généralement de capitaux suffisants pour fonctionner, mais pas assez pour investir,

développer leur activité et créer de nouveaux emplois. Au Maroc et en Tunisie, bien que des améliorations soient encore nécessaires, la part des entreprises déclarant être connectées au secteur financier est sensiblement plus élevée, selon le rapport de l'enquête sur les entreprises de la région MOAN en 2016 (BEI, BERD et GBM, 2016).

Graphique 6.4. - Petites entreprises et Informel

Diagramme A : Part des petites entreprises Diagramme B : Part des entreprises informelles



Source : Base de données « IFC Enterprise Finance Gap ».

Note : Les petites entreprises désignent les entreprises employant moins de 100 salariés. La valeur pour l'Afrique du Nord est la moyenne simple des quatre pays. Les chiffres se rapportent à 2010.

Constituant la grande majorité des entreprises en Afrique du Nord, les TPME sont plus dépendantes de l'accompagnement bancaire que les grandes entreprises, car leur accès à d'autres formes de financement (par exemple, obligations ou actions) est limité (Graphique 6.4.). Cependant, les bailleurs de fonds éprouvent plus de difficultés à recueillir des informations relatives aux TPME, ce qui peut limiter leur accès au financement. Par ailleurs, 85% des entreprises d'Afrique du Nord sont des TPME employant moins de 100 salariés, dont beaucoup sont informelles, ce qui rend difficile leur accès aux sources externes de financement.

En outre, les PME rencontrent souvent des difficultés à accéder au financement bancaire en raison de limitations intrinsèques. En effet, les PME ont fréquemment des liquidités restreintes et parviennent difficilement à présenter des business plan et des projections financières cohérents ou à fournir les documents réglementaires nécessaires. C'est pourquoi dans certains pays de la région, comme le Maroc et la Tunisie, les pouvoirs publics et les banques soutiennent davantage l'accès au financement des PME en élargissant les types de garanties acceptées - biens mobiliers et immobiliers, cautions en espèces ou dépôts - en couverture des lignes de crédit. Elles s'adaptent ainsi aux besoins des PME, en se basant essentiellement sur leur flux de trésorerie prévisionnelle

Les autorités ont conscience de l'importance de l'accès au financement et intensifient leurs efforts pour promouvoir l'inclusion financière. Plusieurs États de la région ont dès lors pris des initiatives pour renforcer les liens entre les banques, les entreprises et les particuliers et

pour encourager la diversification du secteur financier, qui passe notamment par des services financiers numériques et en ligne :

- **au Maroc, la Caisse centrale de garantie (CCG) facilite l'accès aux services financiers.** Elle se porte garante en faveur des TPE, des PME et des particuliers à faible revenu ou cofinance des projets considérés comme « non bancables ». La garantie CCG a ainsi bénéficié sur la période 2013-2018 à près de 18 000 TPME et à plus de 112 000 ménages, tandis que la Banque centrale a limité, dès le début des années 2010, les garanties que les banques doivent fournir pour obtenir le refinancement des prêts accordés aux TPE et PME ;
- **en Algérie, pareillement, le Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) et la Caisse de garantie du crédit d'investissement pour les PME (CGCI-PME) offrent des garanties aux banques sur les crédits octroyés aux PME, facilitant ainsi l'accès au financement bancaire de ces entreprises.** Le plan de modernisation du secteur financier sur la période 2015-2022, lancé par le ministère des finances tunisien, prévoit notamment des réformes au profit de l'inclusion financière, de la numérisation, de la micro-assurance et de l'éducation financière (OCDE, 2018) ;
- **début 2016, la Banque centrale égyptienne (BCE) a lancé une initiative visant à inciter les banques à réserver une part de 20% de leur portefeuille de prêts aux PME.** Chaque banque doit créer une entité spécifique dédiée au traitement des demandes de crédits des PME. Les taux d'intérêt ne doivent pas excéder 5% pour les entreprises dont le résultat net est compris entre 50 000 EUR et 1 million d'EUR par an. L'expérience du Kenya montre qu'un tel plafonnement des taux d'intérêt peut limiter l'incitation des banques à fournir des crédits aux petites entreprises, étant donné le risque important y afférent. La BCE autorisera les banques participant à cette initiative à réduire leurs niveaux de réserves obligatoires. L'Égypte a aussi lancé plusieurs autres initiatives pour promouvoir l'inclusion financière, par exemple en améliorant la loi sur la faillite.

Le financement des PME nord-africaines pourrait bénéficier d'un cadre opérationnel plus sécurisé et de meilleurs systèmes d'information de crédit. Le renforcement des capacités des banques en matière d'évaluation du risque de crédit aiderait celles souhaitant financer les PME, sans mettre leur stabilité financière en danger. En parallèle, des efforts visant à renforcer la transparence financière contribueraient à surmonter les asymétries en matière d'information et à faciliter l'accès des PME audit financement. Ce dernier appelle encore d'autres mesures, parmi lesquelles figurent l'adoption d'une modernisation du cadre juridique des garanties, une base de données des garanties plus efficiente, et des systèmes de garanties permettant d'alléger les contraintes liées à la mise en place de cautions.

6.3. Vue d'ensemble du secteur financier

Les secteurs bancaires de la région sont relativement importants et généralement bien réglementés. Les institutions financières non bancaires et les marchés de capitaux sont encore à un stade précoce de développement et ne représentent qu'une petite partie des actifs totaux du secteur financier.

6.3.A. STRUCTURE ET ETAT DES SECTEURS BANCAIRES

Le secteur bancaire nord-africain est l'un des plus développés du continent. Preuve en est sa résilience lors de la dernière crise financière internationale et du choc des matières premières en 2014. Les banques publiques ont continué de ce fait de jouer un rôle important en Algérie, tandis qu'en Tunisie et en Égypte, le système bancaire a maintenu son soutien à l'économie malgré un environnement macroéconomique et politique plus délicat.

Les opérateurs du secteur ont aussi fait preuve d'une forte capacité d'adaptation. Les banques marocaines se sont distinguées par la recherche de relais de croissance sur le continent - acquisition de participations dans le groupe Bank of Africa par BMCE Bank dès 2008, puis plus récemment rachat de Barclays Bank Egypt par Attijariwafa Bank et acquisition de BIA Niger par la Banque centrale populaire.

Le secteur bancaire nord-africain contribue fortement au financement de l'économie. Les secteurs bancaires égyptien, marocain et tunisien sont les bailleurs de fonds moteurs de leurs économies respectives. En Algérie, les banques financent principalement les investissements publics bien que leur part dans le financement du secteur privé demeure importante, à 75% en 2016.

Tableau 6.5. - Principaux indicateurs du secteur bancaire

Pays	Nombre de banques	Nombre de succursales	Crédits / PIB	Crédits/ dépôts
Afrique du Nord - 2016	111	13546	59 %	101 %
Algérie - 2016	29	1489	47 %	87 %
Égypte - 2017	40	4000	57 %	114 %
Maroc - 2017	19	6283	76 %	91 %
Tunisie - 2016	23	1774	77 %	80 %

Sources : FMI, Banques centrales (dernières données disponibles).

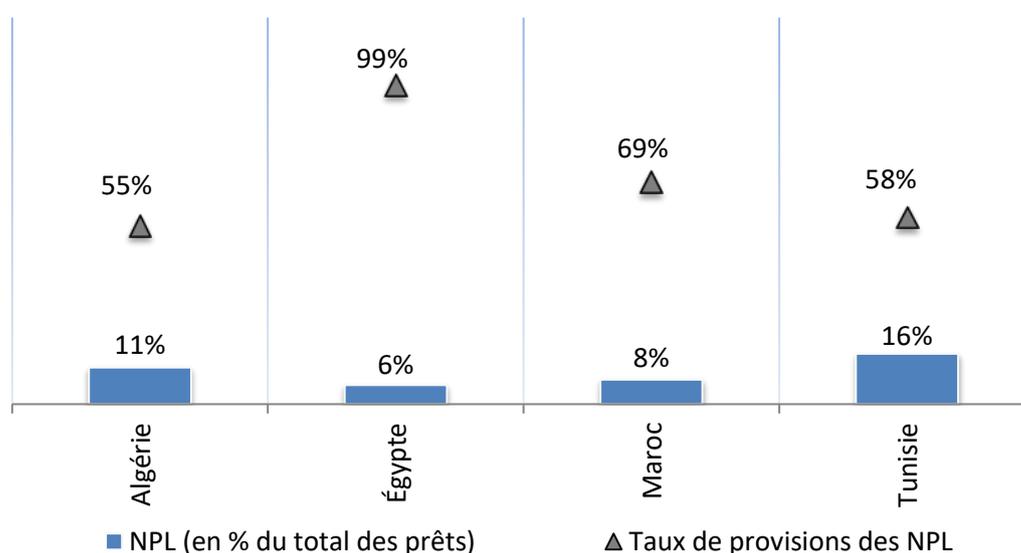
L'intermédiation financière assez développée en Afrique du Nord se reflète dans le large réseau d'agences (Tableau 6.5.). Le paysage bancaire de la région comprend 111 banques et 13 000 succursales, offrant une large palette de produits et services financiers avec une importante présence de groupes internationaux. La consolidation du secteur, notamment en Égypte, où le nombre de banques a reculé de 62 à 43 entre 2003 et 2006, reste un facteur déterminant pour accroître la rentabilité du système bancaire nord-africain.

La concentration bancaire au sein de la région est importante. Au Maroc, les trois premières banques - Attijariwafa Bank, Banque centrale populaire, et BMCE Bank - concentrent 81% des actifs. Le système bancaire algérien reste dominé par les banques publiques avec 87% du total des actifs bancaires. Les cinq premières banques égyptiennes représentent quant à elles 64% du total de bilan du secteur. Le secteur bancaire en Tunisie est plus fragmenté. Quatre banques - la BIAT, la BNA, Attijari Bank et la STB - se partagent 47,5% du total des dépôts.

6.3.B. UN SECTEUR GLOBALEMENT SAIN ET SOLIDE

Les banques nord-africaines évoluent dans un contexte compliqué, mais continuent d'afficher une forte résilience. En 2016, cinq ans après les événements du Printemps arabe, le taux de prêts non productifs (PNP) demeure hétérogène au sein de la région (Graphique 6.5. ci-dessous). En Algérie, la chute des prix des hydrocarbures a entraîné un allongement des délais de paiement des entreprises publiques, avec pour corollaire une augmentation du niveau des PNP, à 11,4% en 2016. Enfin, en Tunisie, la part des prêts non productifs demeure à un niveau important et est composée à hauteur de 50% de créances des secteurs industriel et touristique. En même temps, les pays de la région ont amélioré le provisionnement et la gestion du risque de crédit. Le taux de provisionnement de ces créances en Égypte est ainsi proche de 100%.

Graphique 6.5. - Prêts non-productifs (PNP) et taux de provision des PNP par pays (2016)



Sources : FMI, Banques centrales.

Le niveau de liquidité reste disparate. En Algérie, la réduction des liquidités au sein du secteur bancaire a conduit les banques à se refinancer auprès de la Banque centrale pour parer à leurs besoins de trésorerie, y compris en matière de constitution des réserves obligatoires. En Tunisie, le recours croissant de l'État aux bons du Trésor pour se financer et le creusement du déficit courant ont réduit le niveau de liquidités du secteur bancaire. A contrario, le secteur bancaire égyptien est très liquide, avec un ratio de liquidité moyen de plus de 800% (monnaie locale) fin juin 2017 pour un minimum réglementaire de 80%. Au Maroc, malgré la reprise des crédits, les ratios de liquidité bancaire devraient se maintenir à des niveaux acceptables.

**Tableau 6.6. - Ratios de rentabilité
(2016)**

	Afrique du Nord	Égypte	Algérie	Tunisie	Maroc
Rendement des actifs	1,4 %	1,5 %	1,8 %	1,0 %	0,8 %
Rentabilité des fonds propres	19,3 %	24,4 %	18,0 %	10,8 %	8,6 %

Sources: FMI, Banques centrales.

En termes de rentabilité, les ratios du secteur bancaire de la région se sont renforcés dans le sillage de la stabilisation des fondamentaux économiques des pays (Tableau 6.6.). Avec un taux de 20%, la rentabilité des fonds propres du secteur bancaire de la région est favorable. Par exemple, la rentabilité des fonds propres en Afrique de l'Ouest ressort à 16,1% (voir chapitre 2). La Tunisie et le Maroc, qui s'emploient à élargir l'accès au crédit dans des environnements plus concurrentiels, présentent des niveaux de rendement moins élevés.

6.3.C. SECTEUR FINANCIER NON BANCAIRE

Les institutions financières non bancaires et les marchés des capitaux en sont encore à un stade précoce de développement et ne représentent qu'une faible part de l'actif total du secteur financier. Il s'agit là d'une opportunité pour développer et améliorer l'accès au financement pour le secteur privé et plus particulièrement les TPME. Une réglementation efficace pourrait dans ce contexte aider les institutions financières non bancaires à se développer et de ce fait offrir aux TPME une plus large palette de produits financiers.

Le potentiel de la microfinance semble insuffisamment exploité dans la région, où il ne jouerait qu'un rôle mineur dans le financement des petites entreprises (BEI et al., 2016 ; Banque mondiale, 2016). Les prêts accordés par des institutions de microfinance en 2011 n'ont bénéficié qu'à 1,8% de la population adulte. Même au Maroc, le pays qui a le plus progressé dans le développement du secteur, les microcrédits dépassent à peine 1% du total des crédits bancaires. L'Algérie pour sa part ne dispose pas d'un secteur du microcrédit conventionnel comparable à celui des autres pays de la région. Le pays dispose toutefois de programmes publics ciblant les microentreprises (ANGEM), les jeunes travailleurs indépendants (ANSEJ) et les adultes sans emploi (CNAC). Ces programmes subventionnés laissent peu de place aux opérateurs traditionnels de microfinance (FMI, 2014).

Tableau 6.7. - Réglementation de la microfinance

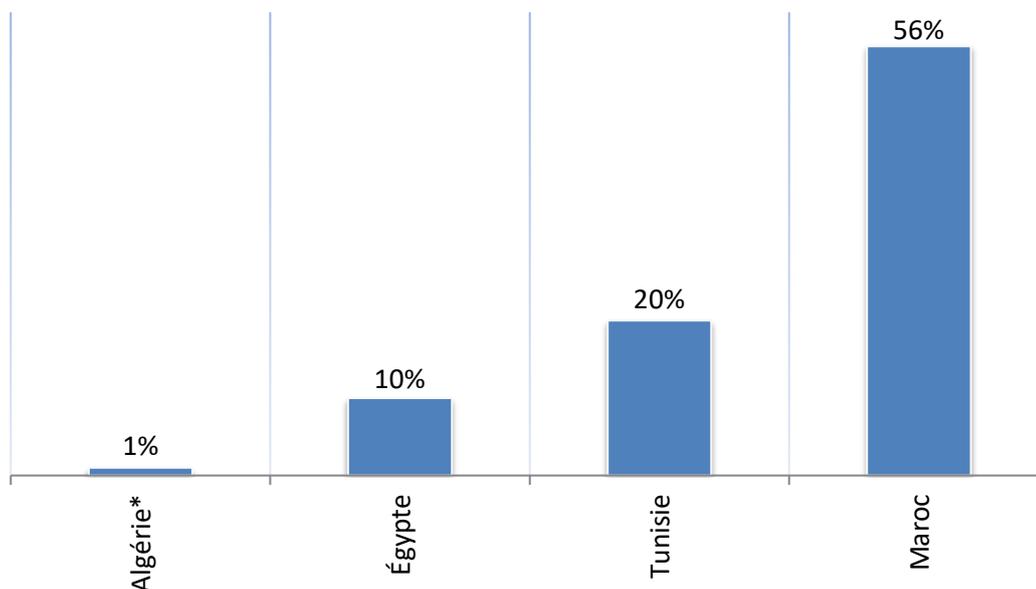
	Introduction d'une législation spécifique	IMF ou banque postale autorisée à prendre des dépôts	Autorité de réglementation
Algérie	Non	Oui	Non
Égypte	2014 1999	Oui	Egyptian Financial Supervisory Authority (EFSA)
Maroc		Oui	Bank Al-Maghrib (BAM)
Tunisie	2011	Oui	Microfinance Control Authority (AMC)

Source : CGAP (2017). *Financial Inclusion Measurement in the Arab World*, CGAP Working Paper ; Douglas Pearce (2011), *Financial Inclusion in the Middle East and North Africa*, Groupe de la Banque mondiale, Policy Research Working Paper 5610.

Les autorités de la région ont récemment renforcé la promotion de la microfinance (Tableau 6.7.). En Tunisie par exemple, le marché de la microfinance se transforme rapidement, avec l'adoption d'une nouvelle loi sur la microfinance en 2011 et la création d'un organe de supervision (Banque mondiale, 2016). Les efforts visant à renforcer la microfinance se sont récemment concentrés sur le microcrédit aux entrepreneurs individuels. L'Égypte a de son côté introduit une nouvelle législation pour faciliter l'implication des fonds d'investissement dans le secteur de la microfinance.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour promouvoir le secteur financier non bancaire en Afrique du Nord. Soutenir la microfinance dans la région, requerrait la révision des cadres réglementaires et la modernisation de l'infrastructure financière. La culture financière des entrepreneurs est également à renforcer. Par ailleurs, les marchés du capital-investissement et du capital-risque restent peu profonds au sein de la région, avec une gamme de produits et une base d'investisseurs limitées. De plus, les secteurs du crédit-bail et de l'affacturage y sont peu développés, à l'exception de la Tunisie où le crédit-bail est le plus répandu. La majorité des sociétés de crédit-bail sont des banques ou des institutions liées aux banques, étant donné leur facilité d'accès aux sources de financement à travers les dépôts.

Graphique 6.6. - Capitalisation boursière des entreprises nationales cotées en bourse
(en % du PIB, 2016)



Source : Base de données sur le développement du GBM.

Note : * FMI (2017a), Consultation de 2017 au titre de l'article IV – Rapport des services du FMI pour l'Algérie, Rapport pays FMI n° 17/141.

Les marchés financiers de la région ont connu une croissance importante, mais peuvent encore être améliorés. Le marché des capitaux tunisien est en pleine croissance, avec un grand nombre d'introductions en bourse ces dernières années. Le développement continu de la Bourse de Casablanca fait du Maroc un pôle financier régional et le troisième marché des capitaux d'Afrique, après Johannesburg et Lagos. D'un autre côté, la capitalisation boursière est particulièrement faible en Algérie, où il n'existe que quatre sociétés cotées (Graphique 6.6.). Les marchés des titres à revenu fixe de la région sont dominés par les titres d'État, bien que les opérations sur obligations de sociétés connaissent une croissance rapide. Les échanges d'obligations de sociétés ont ainsi représenté 25% du marché obligataire marocain en 2017.

La région accueille la première place financière africaine, Casablanca, et la 33^e au niveau international. En effet, depuis sa création en 2010, la place financière Casablanca Finance City (CFC) accompagne les entreprises, les sociétés financières, les multinationales et d'autres entités dans le développement de leurs activités en Afrique. Les titulaires du statut et label CFC bénéficient d'incitations fiscales et de facilités au niveau du contrôle des changes ainsi que des procédures « Doing business ». CFC a ainsi attiré à ce jour 144 entreprises qui opèrent dans 46 pays africains. Le montant cumulé des investissements de ses membres en Afrique s'est par ailleurs élevé à près de 30 milliards de MAD (2,7 milliards d'EUR).

6.4. Les réformes réglementaires visant à renforcer la stabilité financière progressent

La réglementation du secteur financier converge, quoique lentement, vers les meilleures pratiques internationales. La supervision bancaire s'est améliorée dans toute la région au cours des dernières années, à travers le raffermissement des systèmes de notation des banques en fonction du risque et l'adoption de normes prudentielles reconnues à l'échelle internationale. Les autorités restent déterminées à préserver la stabilité financière tout en renforçant la réglementation et la surveillance, ainsi que le cadre macroprudentiel. Les Banques centrales d'Afrique du Nord ont acquis l'indépendance nécessaire et développé l'expertise requise pour superviser le secteur bancaire. En ce qui concerne les normes prudentielles, l'accord Bâle III est appliqué en Égypte et au Maroc (Tableau 6.8. ci-dessous) tandis que les autres pays de la région adoptent des mesures pour s'y conformer.

Tableau 6.8. - Réglementation du secteur financier

	ALGÉRIE	ÉGYPTE	MAROC	TUNISIE
Autorité de surveillance	Banque centrale d'Algérie	Banque centrale d'Égypte	Bank Al-Maghrib	Banque centrale de Tunisie
Application des règles de Bâle	I	III	III	II
Plafonnement du ratio de levier	Non	Non	Non	Non
Ratio minimal réglementaire du capital fondé sur le risque	9,0 %	11,3 %	12,0 %	8,0 %
Part maximale pour un seul emprunteur		25,00 %	20,00 %	25,00 %
Cadre de résolution de défaillance bancaire	Non	Non	Non	
Système de protection d'assurance-dépôts	Non	Non	Oui	Oui
Nombre de contrôleurs bancaires professionnels		460	36	22

Sources : FMI, 2014 ; GBM, Base de données sur la réglementation et le contrôle bancaire, 2012 ; Fitch.

De même, les Banques centrales de la région ont renforcé les prescriptions en matière de fonds propres. En Égypte par exemple, la loi bancaire prévoit un capital minimum de 1,5 milliard d'EGP (71 millions d'EUR) contre 500 millions d'EGP (24 millions d'EUR) auparavant, tandis que les ratios minimums d'adéquation du capital et de liquidité devraient atteindre respectivement 12,5% et 100% en 2019. En Algérie, les fonds propres des banques publiques comme des banques privées ont été progressivement renforcés à partir de 2009. Bien que les banques publiques dépassent largement le seuil réglementaire en la matière, l'État a procédé à une nouvelle augmentation des fonds propres pour trois d'entre elles, en 2015 et 2016.

Les pays de la région continuent de renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT). En effet, selon le Basel AML Index 2017, la région est la mieux classée du continent en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Les pays d'Afrique du Nord travaillent également en étroite collaboration avec le Groupe d'action financière de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord (GAFIMOAN) pour corriger les défaillances existantes et mettre en œuvre des plans d'action en matière de LCB-FT.

Dans le même temps, les banques doivent raffermir leur capacité de supervision pour se conformer aux normes internationales et faire face à l'apparition de nouveaux risques. Les pays doivent renforcer leur capacité de surveillance et leur approche fondée sur le risque. Les initiatives prises par certaines Banques centrales pour promouvoir une harmonisation réglementaire avec leurs homologues dans la région sont les bienvenues (FMI, 2016 ; FMI 2017a ; FMI 2017b ; FMI, 2018).

6.5. Conclusion

Les pays d'Afrique du Nord ont démontré leur capacité à évoluer et à se transformer dans un environnement parfois difficile. La situation macroéconomique devrait continuer à bénéficier de la mise en œuvre de réformes économiques et sociales dans la majorité des pays, ainsi que du maintien de la stabilité politique et de la poursuite des efforts d'intégration régionale. La position géographique donne également à la région un avantage considérable pour attirer les investissements directs étrangers.

L'inclusion financière progresse dans la région. Dans certains pays, les institutions financières non bancaires et les marchés de capitaux en sont encore à un stade précoce de développement et ne représentent qu'une faible part de l'actif total du secteur financier. Néanmoins, les Banques centrales ont mis en place des stratégies d'inclusion financière et, plus particulièrement, des politiques ciblant les TPME dans le but de faciliter leur accès aux services financiers. Le développement croissant de la banque mobile devrait également améliorer l'inclusion financière au fil du temps.

Constituant la majorité du tissu économique en Afrique du Nord, l'accès des TPME aux produits et services financiers reste à améliorer. Les prêts aux PME pourraient bénéficier d'une réforme du cadre juridique des garanties et de meilleurs systèmes d'information en matière de crédit. Le renforcement des capacités des banques en matière d'évaluation du risque de crédit aiderait celles souhaitant financer les PME, sans mettre leur stabilité financière en danger.. En outre, les efforts des PME visant à améliorer leur transparence contribueraient à surmonter les asymétries en matière d'information et à faciliter l'accès des PME au financement. L'amélioration de l'accès au financement grâce à des réformes en matière de réglementation appelle encore d'autres mesures, au nombre desquelles figurent la modernisation du cadre juridique des garanties, des bases de données des garanties plus efficaces et des systèmes de garanties permettant d'alléger les contraintes liées à la mise en place de cautions.

L'intervention des institutions financières internationales (IFI) contribuerait à dépasser les contraintes liées à l'accès au financement en Afrique du Nord. La disponibilité limitée du financement à long terme, le manque de développement des marchés financiers et les besoins d'une aide spécifique dans plusieurs pays de la région limitent l'accès des entreprises au

financement. En outre, l'exposition importante des banques à la dette publique dans certains pays peut évincer le secteur privé du marché du crédit (voir chapitre 7).

Les interventions des IFI contribueraient également à améliorer la disponibilité du financement à long terme, des fonds propres et des systèmes de garantie bien ciblés. Les banques de la région accordent souvent des prêts à long terme garantis par des lignes de crédit des IFI ou des banques internationales de développement. En outre, la profondeur des marchés du capital-investissement et du capital-risque demeure insuffisante dans la région, tandis que la gamme de produits et la base d'investisseurs sont réduites. Les investissements intermédiés des IFI dans des fonds de capital-investissement et l'appui à la microfinance peuvent contribuer à promouvoir le développement du secteur privé et à diversifier les marchés financiers dans la région. Les IFI peuvent aussi accompagner les banques dans l'augmentation des lignes de crédits en faveur des PME grâce à des systèmes de garantie plus adaptés.

Bibliographie

BAfD (2017), African Economic Outlook 2017, Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme des Nations unies pour le développement.

BAfD (2012), Libérer le potentiel de l'Afrique du Nord grâce à l'intégration régionale. Défis et opportunités.

Demirguc-Kunt, A., Klapper, L., et Randall, D. (2013), Islamic Finance and Financial Inclusion: Measuring Use of and Demand for Formal Financial Services among Muslim Adults, Policy Research Working Paper, n° 6642, Groupe de la Banque mondiale.

BEI, BERD et GBM (2016). « Quels sont les obstacles au développement du secteur privé dans la région MOAN ? - Enseignements tirés de l'enquête sur les entreprises ».

FMI (2014), Algeria, Financial System Stability Assessment, Rapport pays FMI n° 14/161.

FMI (2016), Tunisia, Request for an Extended Arrangement under the Extended Fund Facility - Communiqué de presse, Rapport pays FMI n° 16/138.

FMI (2017a), Consultation de 2017 au titre de l'article IV - Rapport des services du FMI pour l'Algérie, Rapport pays FMI n° 17/141.

FMI (2017b), Consultation de 2016 au titre de l'article IV - Rapport des services du FMI pour le Maroc, Rapport pays FMI n° 17/36.

FMI (2018), Consultation de 2017 au titre de l'article IV - Rapport des services du FMI pour l'Égypte, Rapport pays FMI n° 18/14.

OCDE (2018), OECD Economic Surveys: Tunisia 2018, Éditions de l'OCDE, Paris.

CNUCED (2017), Rapport 2017 sur l'investissement dans le monde - Investment and the Digital Economy, United Nations Publication.

Banque mondiale (2016), Middle East and North Africa - Enhancing Microfinance amongst Women and Youth Project, The World Bank, Report No. ICR00003647.

Banque mondiale (2018), Libya's Economic Outlook, avril 2018, Banque mondiale.

7. Prêts pour la reprise ? L'effet d'éviction par la dette publique sur les prêts au secteur privé en Afrique

Vivian F. de O. Schmidt¹ et Sanne Zwart^{2,3}

Résumé analytique

- Dans ce contexte de reprise économique en Afrique, le rôle des banques en tant qu'intermédiaires financiers est plus important que jamais. Toutefois, le récent ralentissement économique a fait croître la part de la dette publique dans les bilans des banques, grimper les taux d'intérêt sur les titres souverains dans de nombreux pays africains et tomber en faillite certaines banques.
- L'augmentation de la dette publique et des taux d'intérêt pourrait freiner les prêts des banques au secteur privé, ce qui est préoccupant étant donné que le niveau de la dette publique risque de rester élevé dans les années à venir. Il est cependant nécessaire de mieux comprendre dans quelle mesure le secteur bancaire d'un pays sera à même de soutenir la reprise et quel sera le rôle joué par les titres souverains détenus par les banques.
- Un indice stylisé a été construit pour donner une évaluation quantitative de la mesure dans laquelle la dette publique évince les prêts au secteur privé. L'indice permet des comparaisons entre les pays et dans le temps, qui favorisent une meilleure compréhension des facteurs de l'effet d'éviction. Outre la prise en compte de l'offre de dette publique et de la demande de crédit privé, l'indice évalue expressément le comportement des banques à l'égard des prêts au secteur privé et des prêts en général, y compris les considérations de tarification.
- D'après l'indice, l'effet d'éviction s'est renforcé dans toute l'Afrique au cours de la période de 2014 à 2018, et sa prévalence est élevée au Ghana, au Niger, en Tanzanie et en Zambie.
- En moyenne, l'augmentation de l'offre de dette publique était initialement le principal facteur à contribuer au renforcement de l'effet d'éviction, mais elle a maintenant été remplacée par les décisions des banques en matière de prêts. En 2018, la reprise économique et la demande accrue de crédit privé ont aussi commencé à faire grimper l'indice dans de nombreux pays.

¹ Chercheuse, Banque européenne d'investissement.

² Économiste principal, Banque européenne d'investissement.

³ Les auteurs tiennent à remercier Sanja Blatt, Claudio Cali, Nina Fenton, Andreas Kappeler, Barbara Marchitto, Farshad R. Ravasan, Ricardo Santos, Robert Schmitz et Christoph Weiss pour leurs précieux commentaires sur les premières ébauches du document, ainsi que Morgan Ferriter et Nathalie Gilson pour leur soutien éditorial. Date de clôture éditoriale : 30 juin 2018. Toutefois, les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

- Des analyses supplémentaires indiquent qu'avec l'accélération de la croissance, l'ampleur de l'effet d'éviction pourrait atteindre des niveaux élevés dans plusieurs autres pays. Il est important de noter que la capacité de prêt au secteur privé, ainsi réduite, rendrait à son tour moins probables des taux de croissance durablement plus élevés.
- Il existe plusieurs moyens de faciliter les prêts au secteur privé en réduisant l'ampleur de l'effet d'éviction. Pour libérer de la place dans les bilans des banques, il est essentiel de réduire les besoins de financement des États par des mesures d'assainissement budgétaire et une réforme structurelle. En outre, la poursuite de l'élargissement de la base d'investisseurs pour les titres d'État grâce, par exemple, au développement de marchés obligataires locaux réduirait également la pression sur les banques qui les incite à détenir de grandes quantités de dette publique. L'amélioration de la capacité des banques à évaluer les risques et à contrôler leur clientèle réduirait les risques perçus et faciliterait l'intermédiation financière. Enfin, en aidant les clients à concevoir et à présenter des projets bancables, il serait possible également d'augmenter les prêts au secteur privé.

7.1. Introduction

Les prêts bancaires au secteur privé sont essentiels au raffermissement de l'activité économique. La plupart des pays africains, y compris ceux qui sont plus économes en ressources, ont connu récemment une période difficile, avec des taux de croissance plus faibles et une détérioration des finances publiques. Les banques ont été confrontées à des conditions de prêt difficiles et à une augmentation des prêts non productifs, ce qui a entraîné davantage de faillites et d'interventions des pouvoirs publics. Dans le même temps, les besoins de financement plus importants des États et la baisse de la demande privée de crédit ont entraîné un glissement vers les titres souverains dans les bilans des banques. Alors que l'activité économique commence à se redresser, le besoin de prêts durables pour soutenir la croissance économique s'accroît, et la question se pose de savoir si les banques sont prêtes à renforcer leur rôle d'intermédiaires financiers.

L'augmentation de l'exposition des banques à la dette souveraine freine les autres activités de prêt. Les banques sont notamment exposées à la dette souveraine du fait de la part que les titres souverains représentent dans leurs bilans. Les banques peuvent utiliser ces engagements de diverses façons, y compris à des fins d'investissement, de gestion des liquidités et d'atténuation du risque de crédit. Dans le même temps, ces portefeuilles de dette souveraine sont essentiels à la mise en œuvre de la politique monétaire et budgétaire. Cependant, des rendements élevés et une dette souveraine « sans risque » peuvent intensifier l'éviction du crédit au secteur privé.

La gravité de l'éviction par la dette publique est évaluée au moyen d'un indice stylisé qui permet d'analyser les tendances dans le temps et selon les pays, tout en donnant un aperçu des facteurs sous-jacents. L'augmentation de la dette publique, la diminution de la demande privée de crédit et la part croissante des titres d'État dans le bilan des banques sont

étroitement liées, et il est assez compliqué de comprendre comment chacune de ces tendances influence l'activité de prêt des banques. Les chercheurs ont eu recours à diverses méthodes pour estimer l'éviction (Bouis, à paraître ; Fayed, 2012 ; Shetta et Kamaly, 2014), mais les multiples effets contemporains et l'enchevêtrement difficile à démêler des causes et des réactions ont de quoi décourager. C'est la raison de l'approche différente qui est suivie ici : un indice a été mis au point pour mesurer la gravité de l'effet d'éviction (GEE). L'indice GEE se fonde sur des données annuelles et regroupe trois sous-indices qui évaluent i) l'offre de dette publique, ii) la disponibilité de possibilités d'investissement et iii) l'état des bilans des banques. L'indice GEE va aussi plus loin que les autres travaux publiés sur la question de trois façons : il montre la gravité de l'effet d'éviction dans le temps et selon les pays ; il permet d'approfondir la compréhension des facteurs sous-jacents ; et, en plus d'inclure les variables explicatives habituelles, il reflète spécifiquement les décisions des banques en matière de prêts.

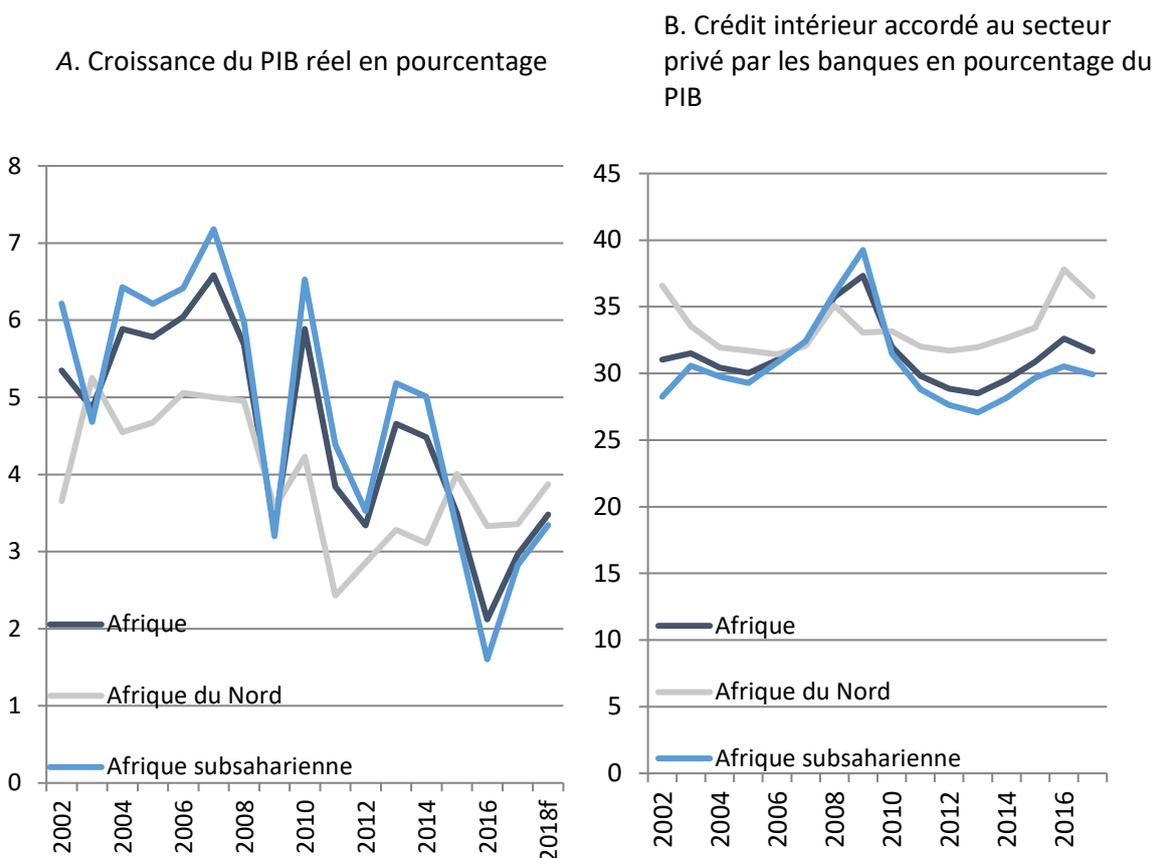
La suite du présent chapitre examine la question posée dans le titre sous différents angles.

La prochaine section porte sur la reprise économique naissante et sur les récentes évolutions du crédit intérieur. La suivante traite de la détérioration des finances publiques au cours des dernières années et de son incidence sur le bilan et les conditions de prêt des banques. L'ampleur de l'effet d'éviction des prêts au secteur privé est ensuite évaluée sur la base de l'indice GEE. La dernière section est consacrée aux conclusions.

7.2. La reprise économique s'est amorcée et les prêts bancaires au secteur privé entament un lent redressement

De nombreux pays d'Afrique ont été durement touchés par la crise financière mondiale et par l'effondrement des prix des produits de base. Jusqu'en 2009, l'Afrique a connu une période prolongée de forte expansion économique, soutenue par une amélioration de l'environnement commercial et macroéconomique, par des prix élevés des produits de base et par des conditions financières mondiales très accommodantes. Toutefois, le resserrement des conditions financières mondiales a entraîné un ralentissement de la croissance en 2011 et 2012. Le rebond prudent qui a suivi a été stoppé par la baisse des prix du pétrole et d'autres matières premières. En outre, ces tensions externes ont été aggravées par des déséquilibres macroéconomiques intérieurs, par des pénuries d'électricité et des sécheresses, et, dans le cas de l'Afrique du Nord, par le Printemps arabe. En conséquence, le taux de croissance a chuté d'une moyenne de 6% en 2005-2008 à un peu plus de 3% en 2014-2017 (Graphique 7.1., diagramme A). Le ralentissement de la croissance a été généralisé, mais il a frappé particulièrement durement les exportateurs de produits de base. Dans certains pays, la croissance a bien résisté, soutenue par la poursuite des investissements dans les infrastructures et par une consommation privée solide dans les pays importateurs de pétrole, mais au total, seuls sept pays ont enregistré une croissance annuelle moyenne supérieure à 6% au cours des quatre dernières années (Djibouti, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Mali, Rwanda, Sénégal et Tanzanie).

Graphique 7.1. - La reprise a commencé, mais les prêts au secteur privé accusent du retard



Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2018 ; base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde (diagramme B seulement) ; calculs des auteurs.

Note concernant le diagramme A : la Libye est exclue faute de données ; les valeurs pour 2018 sont des prévisions.

La crise financière mondiale a frappé les secteurs financiers en Afrique à différents moments. Les répercussions de la crise financière mondiale pour l'Afrique du Nord ont été plutôt synchronisées avec celles des pays avancés (Moriyama, 2010 ; Rocha, Arvai et Farazi, 2011). Toutefois, en Afrique subsaharienne, l'impact a été nettement différent de celui qu'ont connu les pays et régions avancés et de nombreux autres pays et régions émergents et en développement (FMI, 2011 ; GBAD, 2009 ; Allen et Giovannetti, 2011). La première vague de la crise financière, caractérisée par la propagation rapide des turbulences financières des États-Unis à d'autres économies développées et à certains marchés émergents via des systèmes financiers étroitement interconnectés, a laissé l'Afrique subsaharienne relativement indemne. L'Afrique du Sud a fait figure d'exception, en raison de la forte intégration des marchés financiers internationaux et de son important secteur bancaire (dont les actifs représentent 125% du PIB) : le pays est entré en récession en 2008-2009 pour la première fois en 19 ans. D'autres pays ont été beaucoup moins touchés du fait de la faible intégration des marchés financiers sous-développés de la région, de l'absence quasi totale d'exposition aux actifs immédiatement touchés par les retombées et de la dépendance limitée à l'égard des entrées de capitaux. Cependant, la deuxième vague de turbulences, lorsque le désordre régnant dans le secteur financier a commencé à toucher l'économie réelle, a eu des conséquences profondes pour les secteurs financiers du continent. Le Nigeria a traversé une

véritable crise bancaire (10 banques fermées en 2009-2010), et la stabilité financière n'est revenue qu'après que la banque centrale a injecté 1,7 milliard d'USD (0,6% du PIB) pour assurer la liquidité et a imposé des changements de direction dans huit banques locales.

La croissance a atteint son point le plus bas en 2016, mais depuis la reprise est timide. En 2016, l'activité économique s'est contractée dans sept pays, dont l'Angola et le Nigeria, tandis que la croissance en Afrique du Sud s'est arrêtée. Elle est repartie à la hausse en 2017 grâce au rebond de la production pétrolière et à une bonne saison des pluies qui a stimulé la production agricole. La reprise s'est poursuivie en 2018. Néanmoins, le taux de croissance actuel d'environ 3% correspond tout juste à la croissance démographique, et une croissance plus forte est nécessaire pour améliorer les conditions de vie sur l'ensemble du continent. En outre, les résultats économiques varient considérablement d'un pays à l'autre, et la croissance inférieure à la tendance des deux plus grandes économies, le Nigeria et l'Afrique du Sud, pèse sur les perspectives de la région.

La capacité des banques à soutenir l'activité du secteur privé est cruciale pour une reprise durable. Le crédit bancaire au secteur privé a culminé aux environs de 2009, lorsqu'il a atteint quelque 37% du PIB (Graphique 7.1., diagramme B). Le déclin qui a suivi est resté limité en Afrique du Nord et a été plus que compensé par la récente croissance du crédit. En Afrique subsaharienne, cependant, la baisse des prêts bancaires au secteur privé a été plus prononcée. Malgré quelques améliorations récentes au cours de la période de 2014 à 2016, le niveau demeure inférieur d'environ un quart à celui de 2009. Dans les deux régions, le volume des prêts bancaires au secteur privé est plus faible qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes ou qu'en Asie du Sud, où il représente 45% du PIB. La croissance économique va généralement de pair avec l'expansion du secteur bancaire, mais l'élément crucial est qu'elle pourrait être freinée par la faiblesse des prêts bancaires. Par conséquent, pour soutenir la reprise économique, les banques devraient avoir la capacité d'intensifier les prêts au secteur privé.

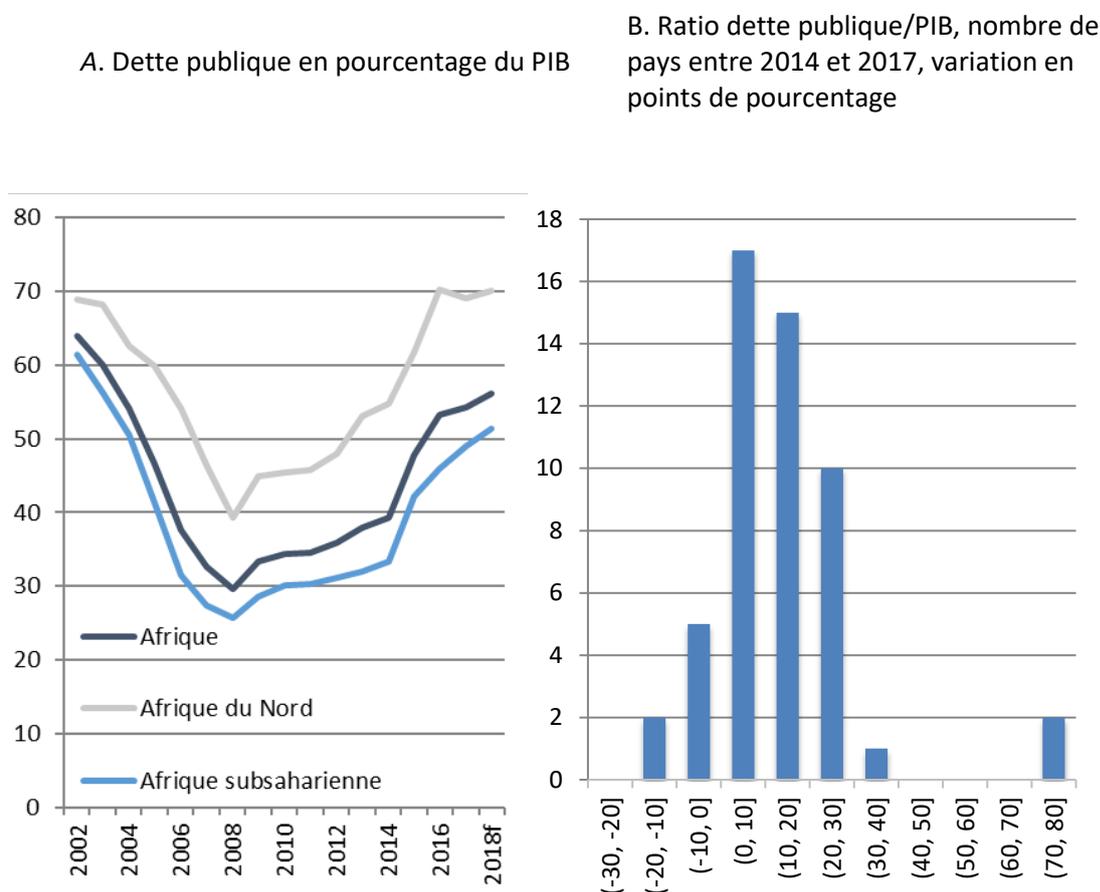
7.3. La détérioration des finances publiques affecte les bilans et les conditions de prêt des banques

7.3.A. LES BANQUES DETIENNENT DES MONTANTS DE DETTE PUBLIQUE PLUS IMPORTANTS QU'AVANT LA CRISE

La dette publique a considérablement augmenté sur l'ensemble du continent depuis 2008. La forte croissance, une meilleure gestion des finances publiques et l'allègement de la dette ont entraîné une réduction significative de la dette publique par rapport au PIB au début des années 2000 (Graphique 7.2., diagramme A). Toutefois, en 2008, l'accumulation de la dette publique a pris le pas sur la croissance économique et, en 2015 et 2016 surtout, les ratios dette publique/PIB se sont considérablement détériorés. La chute récente des prix des produits de base, en particulier, a affecté la situation de la dette des pays exportateurs de produits de base, mais aussi celle de nombreux autres pays de la région : plus de 80% des pays africains ont enregistré une augmentation du ratio dette publique/PIB entre 2014 et 2017 (Graphique 7.2., diagramme B), et l'augmentation dépassait 10 points de pourcentage du PIB pour plus de la moitié de ces pays. Environ 37% des pays africains ont des niveaux de dette

publique élevés ou en difficulté, selon les chiffres publiés par le FMI et la Banque mondiale en juin 2018, et les agences de notation ont déclassé bon nombre d'entre eux au cours des dernières années⁴.

Graphique 7.2. - La dette publique a connu jusqu'à récemment une croissance rapide dans la plupart des pays



Source : FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2018 ; calculs des auteurs.
 Note : la Libye et la Somalie sont exclues faute de données ; les valeurs pour 2018 sont des prévisions.

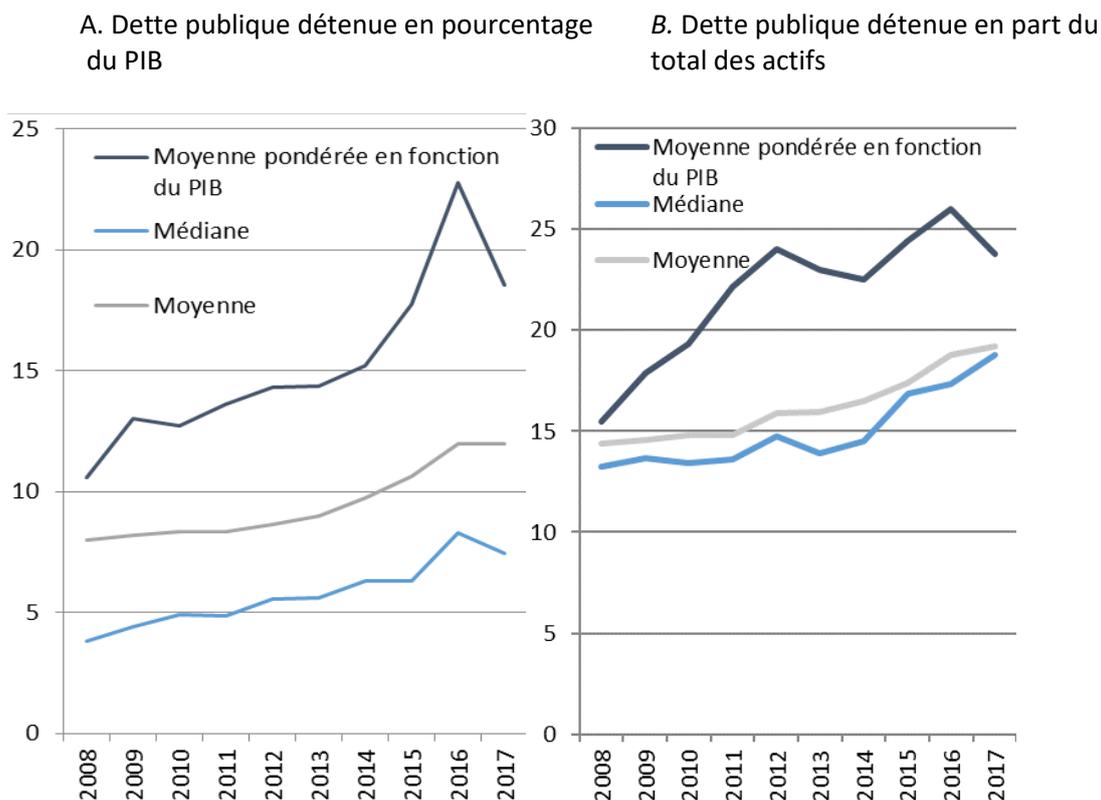
Le financement de la dette publique s'est déplacé vers des sources intérieures. L'importance de la dette intérieure a augmenté depuis 2013, reflétant le déclin des emprunts extérieurs à des conditions favorables et la volonté des pays de développer les marchés intérieurs de la dette (FMI, 2017). En outre, les émissions obligataires internationales se sont arrêtées pendant la crise et n'ont repris, quoique prudemment, que récemment. Les banques demeurent les principales détentrices de la dette intérieure (bien que la part des avoirs des banques centrales ait diminué en raison des limites légales), mais la base d'investisseurs s'est élargie avec la progression des institutions non bancaires (par exemple du secteur des

⁴ Parmi les pays qui, du fait de leur faible revenu par habitant et de leur capacité limitée d'accéder aux marchés financiers internationaux de manière durable et substantielle, sont admissibles à des ressources financières à des conditions favorables au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI, la part est un peu plus élevée, à savoir environ 40%.

pensions et des assurances) et l'ouverture progressive des marchés de la dette intérieure aux investisseurs non résidents (CNUCED, 2016).

Les banques ont augmenté la part de la dette publique qu'elles détiennent au cours des dernières années. En pourcentage du PIB, la dette publique détenue par les banques a augmenté en moyenne de 8% en 2008 à 12% en 2017 (Graphique 7.3., diagramme A). Dans près de 80% des pays, les banques ont augmenté leurs avoirs au cours des trois dernières années. La moyenne pondérée en fonction du PIB est structurellement plus élevée que la moyenne simple, car les banques de certains des plus grands pays, en particulier l'Algérie et l'Égypte, détiennent de grandes quantités de titres souverains. Ces pays sont également à l'origine de la baisse observée en 2017. La dette publique détenue par les banques a augmenté plus vite que leurs bilans et représente aujourd'hui environ 19% de leurs actifs, contre environ 14% en 2008 (Graphique 7.3., diagramme B). Au cours des trois dernières années, cette part a augmenté dans les trois quarts des pays environ et, dans un quart des pays, les titres d'État représentent aujourd'hui plus de 25% des actifs des banques.

Graphique 7.3. - Dette publique détenue par les banques



Source : FMI, base de données des statistiques financières internationales ; FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2018 ; calculs des auteurs.

Note : le diagramme A couvre 46 pays ; le diagramme B en couvre 40 ; approximation établie en fonction de la dernière observation disponible pour les données manquantes.

La dette publique restera élevée à moyen terme, laissant peu de place dans les bilans des banques pour les prêts au secteur privé. Les niveaux d'endettement ont continué d'augmenter en moyenne, avec des hausses prononcées dans plusieurs pays. Pour tous les pays, une réduction sensible du fardeau de la dette dépend essentiellement de l'amélioration de la position budgétaire et des résultats en matière de croissance, ce qui souligne l'importance d'une gestion budgétaire prudente et de la mise en œuvre de réformes structurelles. Dans les deux cas, il faut du temps et une réelle volonté politique pour que de telles mesures portent leurs fruits. L'amélioration des conditions macroéconomiques pourrait rendre les titres de créance plus attrayants pour les investisseurs étrangers, mais cet effet est probablement contrebalancé par les préoccupations relatives à la viabilité de la dette dans le contexte du resserrement des conditions financières à l'échelle mondiale. Il est par conséquent peu probable qu'un glissement majeur vers des sources de financement étrangères se produise bientôt, ce qui implique que les banques locales continueront à détenir de grandes quantités de titres d'État.

7.3.B. LES BANQUES ONT AUGMENTÉ LA PART DE LA DETTE SOUVERAINE QU'ELLES DÉTIENNENT POUR DIVERSES RAISONS

À tous les stades du cycle économique, les banques se servent des titres de dette publique à plusieurs fins (CBCB, 2017). Les titres souverains peuvent être utiles pour la gestion du bilan et de la liquidité des banques, car il s'agit généralement des actifs les plus liquides (bien que leur degré de liquidité varie considérablement en fonction des pays et des échéances). Les banques détiennent également de tels titres pour satisfaire aux exigences réglementaires en matière de liquidité, alors que la législation prévoit souvent un traitement plus favorable pour le capital ou exige même qu'une partie des actifs soit détenue sous forme de titres d'État. Les banques peuvent aussi détenir de la dette souveraine dans le cadre de leur rôle d'opérateurs primaires ou de teneurs de marché pour de telles expositions.

Diverses raisons peuvent expliquer la récente accumulation de la dette publique détenue par les banques pendant le ralentissement économique. Le ralentissement a réduit le nombre des possibilités d'investissement intéressantes. Dans le même temps, l'offre accrue de dette souveraine (combinée à la diminution du nombre d'investisseurs étrangers) a permis aux banques de rentabiliser leurs actifs. L'attrait relatif de l'investissement dans des titres du secteur privé ou de l'État est déterminé par leurs taux d'intérêt respectifs (ajustés en fonction du risque), et les taux d'intérêt élevés sur les titres d'État ont constitué un facteur décisif incitant de nombreuses banques à augmenter la dette publique qu'elles détenaient, surtout en période de ralentissement économique. Dans certains pays, les achats de titres d'État par les banques ont été facilités par les opérations de refinancement des banques commerciales (par exemple, en Gambie et au Togo), les banques profitant de l'écart entre les taux d'intérêt sur la dette publique et les taux de refinancement (FMI, 2017). Parfois, une certaine forme de répression financière conduit les banques à détenir des montants de dette publique plus importants qu'elles ne l'auraient souhaité.

7.3.C. LE VOLUME CONSIDÉRABLE DE LA DETTE PUBLIQUE DÉTENUE ET LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS QUI Y SONT ASSOCIÉS POURRAIENT AGGRAVER L'EFFET D'ÉVICTION

L'augmentation de la dette publique et la part plus grande de la dette publique détenue par les banques peuvent avoir diverses implications macroéconomiques. En général, un ralentissement économique est associé à une réduction des prêts bancaires, qui reflète des perspectives d'investissement limitées et une capacité réduite des banques à lever des fonds sur le marché (Agarwal, Duttagupta et Presbitero, 2017). Une émission accrue de dette publique réduirait encore davantage les prêts au secteur privé en offrant d'autres possibilités d'investissement potentiellement attrayantes. Les taux plus élevés des emprunts publics affectent également les prêts privés, comme on peut le constater dans toute l'Afrique. D'un autre côté, des contrôles administratifs peuvent limiter l'impact sur les taux d'intérêt (Reinhart, Kirkegaard et Sbrancia, 2011), mais ils empêchent les banques de répercuter pleinement les risques sur les prix, ce qui, à son tour, entrave également le crédit. Le Kenya en est un bon exemple, avec son plafonnement des taux d'intérêt sur les prêts et son plancher imposé sur les dépôts depuis septembre 2016, qui partaient d'une bonne intention mais freinent l'activité de prêt. Enfin, les niveaux de dette publique plus élevés et la part plus importante de dette publique détenue par les banques augmentent les risques, y compris les risques systémiques, mais jusqu'à présent, ces risques sont demeurés gérables (Encadré 7.1.).

Encadré 7.1. - L'accroissement de la dette publique et la part plus importante de cette dette détenue par les banques augmentent les risques

La détention d'une part plus grande de dette publique peut être une stratégie optimale pour une banque dans une perspective de maximisation des profits, mais elle pourrait également réduire ses performances et sa stabilité. Lorsque les banques s'exposent davantage à la dette souveraine, les risques liés au crédit, aux taux d'intérêt et au refinancement peuvent s'en trouver accrus - surtout si la part plus grande de la dette publique détenue reflète une détérioration des finances publiques.

Un affaiblissement de la dette souveraine peut affecter les banques par les canaux suivants (CBCB, 2017) :

- exposition directe : des arriérés, voire des impayés, pourraient infliger des pertes, affaiblissant les bilans des banques.
- garanties : une valeur moindre des garanties souveraines utilisées par les banques pourrait augmenter les coûts de financement et les besoins de liquidité.
- notation du crédit souverain : comme la notation souveraine représente souvent un plafond pour d'autres entités de l'économie, un déclassement de la note souveraine pourrait précipiter les déclassements des banques.
- soutien de l'État : les garanties implicites et explicites de l'État valent moins, ce qui augmente les coûts de financement.
- macroéconomie : une inflation inattendue et plus élevée pourrait engendrer des pertes, tandis que la marge de manœuvre budgétaire réduite et l'affaiblissement de la dette souveraine rendent plus probable un ralentissement économique, accroissant ainsi le niveau de risque associé aux emprunteurs et la fragilité des banques.

L'interconnexion des banques et de la dette souveraine pourrait aussi déboucher sur une boucle de rétroaction négative. Lorsque les besoins de financement public augmentent, la disposition des banques à investir dans la dette souveraine contribue à absorber le choc. Toutefois, si les banques en arrivent ensuite à réduire leurs prêts au secteur privé (par exemple, en raison d'un profil risque/rendement plus mauvais ou de l'incidence des canaux mentionnés ci-dessus), la situation économique et, en fin de compte, la situation budgétaire pourraient empirer. Si l'ampleur des problèmes est telle que les banques ont besoin d'un soutien financier public, la solvabilité souveraine s'en trouverait encore érodée.

Bien que les niveaux d'endettement aient considérablement augmenté dans plusieurs pays, les risques accrus du secteur financier ont jusqu'à présent été gérés avec une certaine prudence. Les arriérés de l'État ont augmenté dans beaucoup de pays, tandis que de nombreuses notes souveraines ont été déclassées. Ces évolutions ont aggravé les effets du ralentissement de la croissance et accru les vulnérabilités du secteur financier. Néanmoins, le nombre de faillites des banques n'a pas fortement augmenté et les répercussions sur la stabilité globale des secteurs financiers ont été limitées. On peut citer le cas du Mozambique, où la défaillance de l'État concernant la dette commerciale a déclenché d'importantes dégradations de notation. Les taux d'intérêt sur la dette publique intérieure ont atteint 20% au premier trimestre 2018, tandis que la croissance économique a fortement chuté, passant de plus de 7% entre 2011 et 2015 à un peu plus de 3% en 2016 et 2017. La banque centrale a dû prendre le contrôle de deux banques en difficulté, mais ses interventions ont réussi à contenir les retombées potentielles et à maintenir la stabilité financière globale.

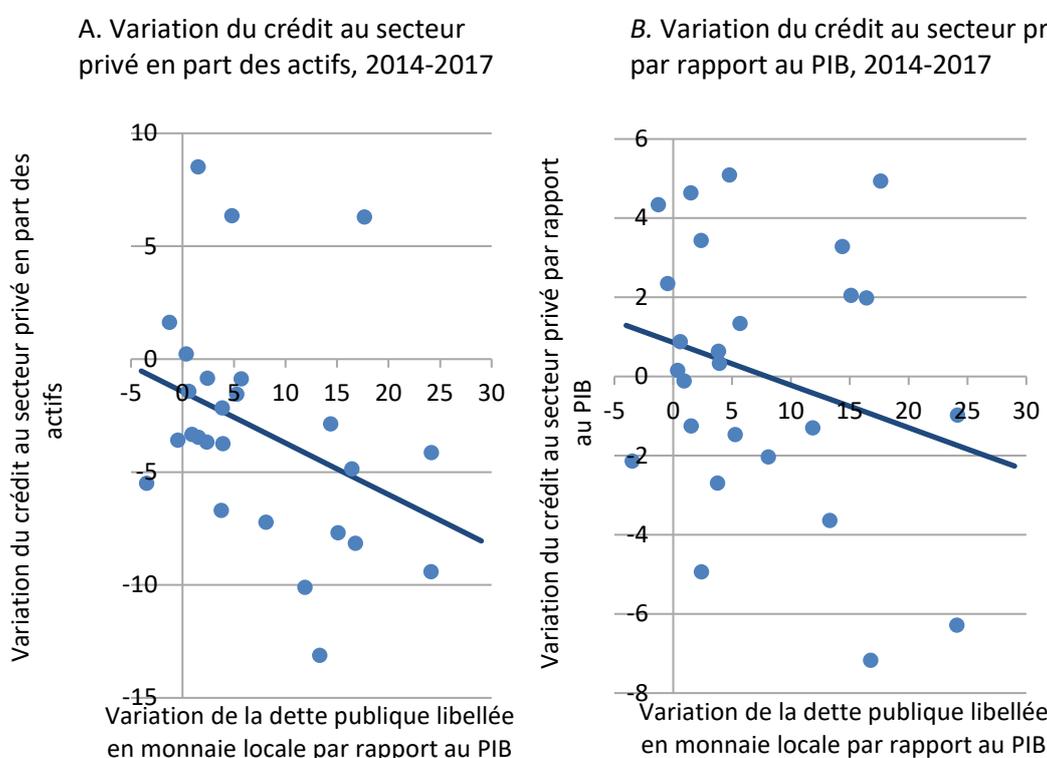
Dans son sens le plus large, l'effet d'éviction fait référence à la réduction des prêts au secteur privé en raison de la détention de dette souveraine. Sa gravité tend à augmenter lorsque l'offre de dette publique s'accroît, car elle pourrait alors conduire à des taux d'intérêt plus élevés et (ou) à une capacité réduite des banques à accorder du crédit. L'augmentation de l'offre de titres d'État - qui sont largement perçus comme étant sans risque - pour financer les déficits budgétaires se traduit généralement par une hausse des taux d'intérêt. Dans la mesure où la demande des banques augmente pour suivre l'offre, les ressources dont elles disposent et leur propension à prêter au secteur privé déclinent. Ces effets ont tendance à se produire simultanément, de telle sorte qu'il est difficile de les désemmêler. L'effet d'éviction entrave l'activité du secteur privé, et l'incidence sur la croissance à long terme sera plus prononcée si les États utilisent les ressources obtenues à des fins non productives.

Compte tenu des diverses raisons qui poussent les banques à augmenter la dette publique qu'elles détiennent, l'évaluation de l'ampleur de l'effet d'éviction nécessite une analyse minutieuse (Shetta et Kamaly, 2014). Si les banques ont un excès de liquidités, il n'y a pas nécessairement d'effet sur leurs activités de prêt. Dans le cas où les liquidités sont peu abondantes, le faible risque des prêts souverains pourrait (en théorie) permettre aux banques de prendre plus de risques et d'augmenter les prêts au secteur privé. L'inverse peut également se produire si les faibles perspectives de rendement supplémentaire dissuadent les banques de prêter au secteur privé. Selon ce « modèle des banques paresseuses », l'augmentation de la dette publique détenue évincera les prêts au secteur privé.

Une analyse simple apporte un début de preuve de l'existence d'un effet d'éviction et fait ressortir la nécessité d'un examen plus approfondi. Dans de nombreux pays africains,

l'augmentation de la dette publique libellée en monnaie locale entre 2014 et 2017 s'est accompagnée d'une baisse du crédit au secteur privé, mesuré en part des actifs des banques et en part du PIB (Graphique 7.4.). L'évolution de la composition des actifs des banques indiquant que celles-ci tendent à se détourner du crédit au secteur privé est statistiquement plus marquée que la réduction du crédit au secteur privé par rapport au PIB (note du graphique 7.4.). Cette relation négative confirme les recherches sur la croissance récente du crédit privé en Afrique (Bouis, à paraître). Les diverses manières d'évaluer l'impact sur le crédit privé (par exemple, l'examen de la composition relative du bilan, l'évolution du crédit par rapport au PIB ou la croissance du taux nominal du crédit), de même que les multiples effets contemporains (par exemple, une réduction de la croissance du PIB, une augmentation des taux d'intérêt et de l'inflation et des variations des taux de change) mettent en évidence la difficulté de procéder à une analyse empirique.

Graphique 7.4. - Une augmentation de la dette publique libellée en monnaie locale se produit souvent en même temps qu'une diminution du crédit au secteur privé



Source : FMI, base de données des statistiques financières internationales ; FMI, base de données des Perspectives de l'économie mondiale, avril 2018 ; calculs des auteurs.

Note : dans le diagramme A, la ligne de tendance a un coefficient de -0,23 avec un écart-type de 0,12 (niveau de signification de 10%) ; dans le diagramme B, le coefficient est de -0,11 et l'écart-type de 0,08 (niveau de signification autour de 20%). Les coefficients de détermination R^2 sont de 0,13 et de 0,06. L'analyse est basée sur 26 pays, du fait de la limitation des données et de la suppression des valeurs aberrantes.

7.4. L'indice GEE fait apparaître un effet d'éviction plus grave dans toute l'Afrique

7.4.A. UN INDICE STYLISÉ PERMET D'ÉVALUER L'ÉTENDUE DE L'EFFET D'ÉVICTION

Dans ce contexte de reprise économique, il est important de mieux prendre la mesure de l'effet d'éviction dans les différents pays africains. La croissance reprend et les banques vont devoir renforcer leur rôle d'intermédiaires financiers pour soutenir la reprise. Lorsque la capacité des banques à le faire est limitée, la croissance risque de rester timide. Compte tenu des différences importantes entre les pays, l'effet d'éviction sera plus préoccupant dans certains pays que dans d'autres.

Afin d'analyser la gravité de l'effet d'éviction dans les différents pays d'Afrique, un indice GEE stylisé a été élaboré. Une littérature abondante analyse les causes et l'impact de la dette publique sur les prêts privés (voir l'encadré 7.2.). Toutefois, si certaines études procèdent à une analyse approfondie d'un seul pays, tandis que d'autres effectuent une analyse transnationale, aucune étude n'évalue simultanément l'ampleur de l'effet d'éviction dans divers pays. Pour ce faire, il faudrait disposer d'une méthodologie uniforme qui laisse suffisamment de place aux évolutions propres à chaque pays, en s'appuyant sur des indicateurs couramment utilisés tels que la qualité de l'environnement institutionnel ou les conditions économiques et le niveau d'intermédiation financière, mais aussi sur des mesures multiples, tant en ce qui concerne l'offre de la dette publique que pour la demande de crédit, car les mesures uniques ne révèlent qu'un aspect de la situation. C'est l'approche suivie pour l'indice GEE, qui peut être calculé sur une base annuelle pour la période de 2014 à 2018 en ce qui concerne les 39 pays africains pour lesquels on dispose de données suffisantes.

Encadré 7.2. - Estimation de l'éviction du secteur privé par la dette publique : approches et constatations

Diverses approches ont été suivies pour estimer l'ampleur de l'effet d'éviction. Afin de mesurer le degré d'éviction du crédit au secteur privé par les dépenses publiques dans les économies individuelles, les chercheurs ont examiné l'impact de la dette publique sur les taux d'intérêt. Néanmoins, comme les marchés du crédit atteignent rarement l'équilibre par la seule variation des taux d'intérêt, l'estimation des variations du volume du crédit peut donner une indication plus précise de l'effet de la hausse des emprunts publics. C'est pourquoi plusieurs économistes ont abordé le problème en procédant à une régression du volume du crédit au secteur privé ou en mesurant son taux de croissance par rapport aux emprunts publics, tout en contrôlant des variables pertinentes, comme le niveau d'intermédiation financière, la qualité de l'environnement institutionnel, le PIB, les taux de crédit et d'inflation, ainsi que d'autres éléments pertinents, tels que les prix des matières premières dans le cas des économies dépendantes des ressources naturelles.

Compte tenu de la nature complexe de la question, toutes les approches présentent des avantages et des inconvénients. Le recours au ratio crédit/PIB plutôt qu'au taux de croissance des prêts comme variable dépendante permet d'éviter les problèmes liés à l'inflation, mais fait pencher l'évaluation vers une explication de la financiarisation. En outre, les variables spécifiques aptes à refléter la demande et l'offre de crédit au secteur privé - comme les taux d'intérêt ou des indicateurs indirects des besoins d'investissement

- sont souvent omises, probablement par manque de données. Or il est essentiel de tenir compte de ces variables et indicateurs indirects, ainsi que de ceux liés aux bilans des banques, pour comprendre comment tous les facteurs se conjuguent.

Les données empiriques indiquent que l'augmentation de la dette publique peut entraîner l'éviction des prêts au secteur privé. Diverses études démontrent empiriquement l'effet négatif des emprunts publics sur les prêts au secteur privé. Selon des recherches menées sur les données de 60 pays en développement entre 1975 et 2006, chaque dollar supplémentaire emprunté par l'État réduit le crédit privé de 1,40 dollar (Emran et Farazi, 2009). Les résultats d'une étude menée sur les données de 27 pays subsahariens au cours de la période de 1980 à 2000 confirment l'hypothèse de l'effet d'éviction, indiquant qu'une augmentation de 1 point de pourcentage par rapport à la masse monétaire au sens large dans les emprunts publics fait diminuer les prêts au secteur privé de 0,15 point de pourcentage de la masse monétaire au sens large (Christensen, 2004). Des travaux plus récents concernant l'Afrique subsaharienne montrent qu'une augmentation de 1 point de pourcentage de l'exposition des banques aux titres d'État est associée à une diminution de 0,6 point de pourcentage de la croissance annuelle du crédit au secteur privé (Bouis, à paraître).

Des études portant sur des pays spécifiques attestent également de l'effet d'éviction en Afrique. Par exemple, en Égypte, il a été calculé qu'une augmentation des emprunts publics d'une livre se traduisait par une diminution du crédit au secteur privé d'environ 4 livres au cours de la période de 1998 à 2010 - un effet attribué à l'attitude des « banques paresseuses » qui préfèrent investir l'excès de liquidités dans des placements à faible risque et à faible rendement (Fayed, 2012). Dans le cas du Kenya, une étude utilisant des données de 1966 à 2014 démontre l'existence d'un effet d'éviction des prêts au secteur privé si la dette publique augmente de façon persistante : une augmentation de 1% de la dette publique exprimée en pourcentage du PIB entraînant une baisse du crédit au secteur privé de 0,143 point de pourcentage l'année suivante (Makambi, Muhindi et Nduku, 2017).

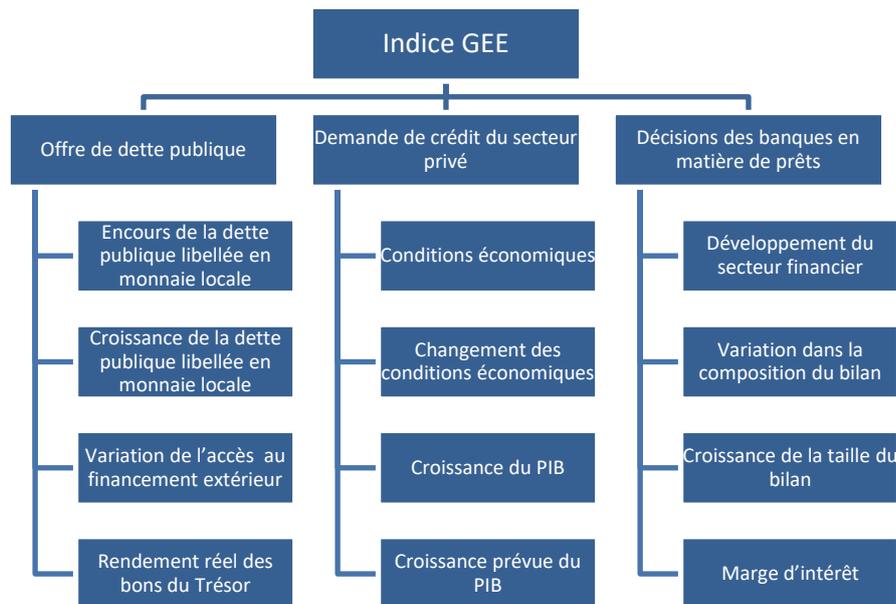
L'indice GEE regroupe 12 indicateurs liés à l'offre de dette publique, à la demande de crédit privé et aux décisions des banques en matière de prêts. Le choix des indicateurs a été guidé par les résultats empiriques présentés dans la littérature portant sur les principaux déterminants de l'effet d'éviction. Les indicateurs sélectionnés reflètent des éléments spécifiques à un pays ou communs à plusieurs pays, de sorte que l'indice GEE permet à la fois une comparaison entre les pays et dans le temps. Les indicateurs sont conçus pour éviter l'effet trompeur de l'inflation et de l'évolution du taux de change. L'indice est construit selon une approche standard : les 12 indicateurs sont harmonisés et répartis en trois groupes ; trois sous-indices sont calculés comme la moyenne non pondérée des indicateurs de chaque groupe ; la moyenne non pondérée des sous-indices constitue l'indice GEE (Graphique 7.5.). Les trois sous-indices et leurs indicateurs sous-jacents sont les suivants (les détails sont présentés en annexe) :

- **offre de dette publique :** Pour mesurer l'offre de dette publique, la plupart des chercheurs intègrent le niveau de la dette publique intérieure dans leurs régressions (Ali, Ahmad et Ur-Rhaman, 2016; Anyanwu, Gan et Hu, 2017; Christensen, 2004), en supposant implicitement que l'offre est exogène et indépendante des taux d'intérêt (d'équilibre). L'indice GEE suit cette approche en incluant le niveau de la dette publique libellée en monnaie locale exprimée en pourcentage du PIB, mais il tient

compte aussi de son taux de croissance pour avoir une image complète des besoins de financement du secteur public et donc du volume de l'offre potentielle de dette souveraine aux banques du pays. Les variations de l'accès aux sources de financement externe sont mesurées par la différence entre le taux de croissance de la dette publique libellée en devises étrangères (USD) et le taux de croissance de la dette publique libellée en monnaie locale. Cet indicateur reflète la pression exercée sur les banques du pays pour financer la dette publique. En outre, le rendement réel des titres d'État est inclus comme quatrième indicateur permettant d'évaluer le rendement, et donc l'attrait, de la détention de dette publique ;

- **demande de crédit du secteur privé** : Dans la littérature, la demande de crédit du secteur privé est mesurée par les conditions économiques générales et par les évolutions macroéconomiques (Fayed, 2012 ; Anyanwu, Gan et Hu, 2017). L'environnement réglementaire d'une économie et l'état de droit peuvent être d'importants déterminants de la demande de crédit du secteur privé et donc des investissements. L'indice GEE suit une approche similaire, qui se sert de la mesure de « distance de la frontière » du projet Doing Business de la Banque mondiale comme indicateur indirect de la facilité de faire des affaires et donc de la demande d'investissement (l'indicateur Doing Business couvre également la facilité d'accès au crédit). La variation de la distance de la frontière sert également à indiquer une amélioration ou une détérioration des conditions, qui laisserait supposer une augmentation ou une diminution probable de la demande de crédit. De même, la forte croissance actuelle du PIB indiquerait une hausse des niveaux d'investissement et une augmentation de la demande de crédit, et il en va de même pour la croissance prévue l'année prochaine ;
- **décisions des banques en matière de prêts** : Très souvent, cette partie de l'analyse est la moins bien développée, car de nombreuses recherches se concentrent uniquement sur le crédit accordé par le système bancaire au secteur privé, sans replacer cet aspect dans le contexte plus large du point de vue des banques (Fayed, 2012 ; Ali, Ahmad et Ur-Rhman, 2016). L'indice GEE va plus loin que les travaux publiés en évaluant expressément dans quelle mesure la taille du bilan des banques et leurs préférences en matière de risque et de rentabilité influent sur le volume de l'offre de crédit au secteur privé. L'évolution générale du secteur financier et l'accès au crédit sont mesurés par le crédit au secteur privé exprimé en pourcentage du PIB. La variation de la composition des actifs des banques et la croissance du total des actifs servent à mesurer le comportement des banques à l'égard des prêts au secteur privé et des prêts en général. L'écart entre le taux débiteur et le rendement des bons du Trésor est une indication de l'attrait des prêts au secteur privé par rapport aux titres d'État.

Graphique 7.5. - L'indice GEE, ses sous-indices et les variables sous-jacentes



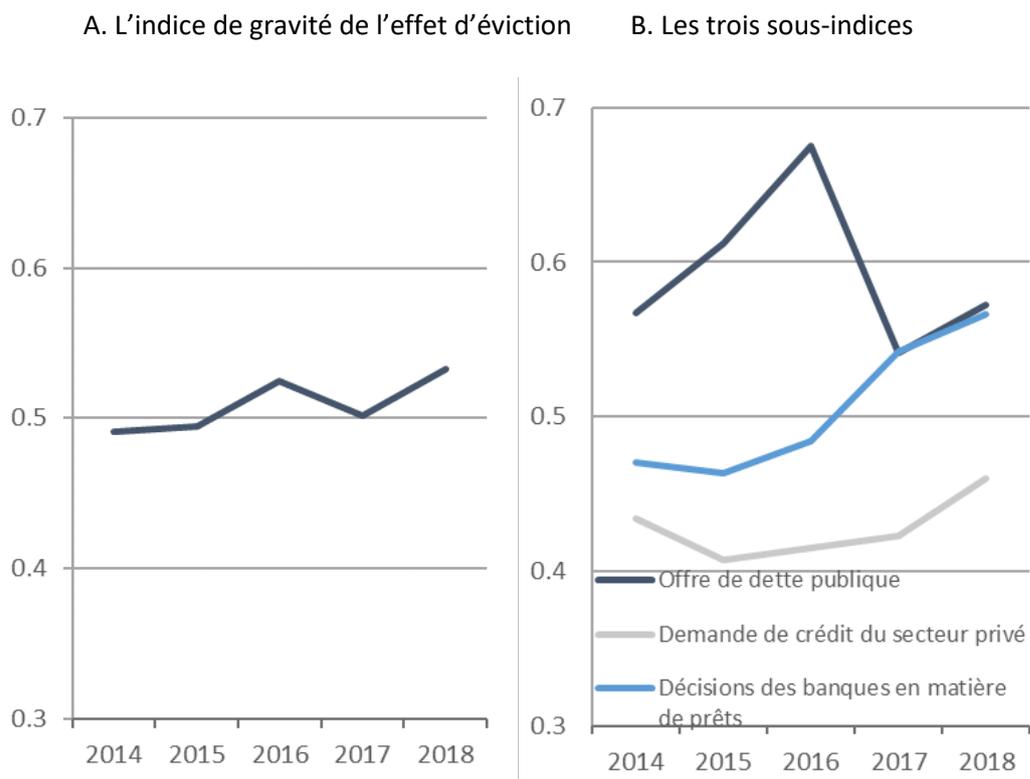
L'indice GEE donne une évaluation de l'ampleur relative de l'effet d'éviction entre les pays et dans le temps. Pour évaluer l'évolution des dernières années, l'indice GEE est calibré sur une longue période, à savoir 2004 à 2013, qui couvre à la fois des épisodes d'expansion économique rapide et de ralentissement. Pour chaque indicateur, la valeur est transformée en une note de 0 à 1 fondée sur les quintiles⁵ des données de 2004 à 2013, de telle sorte que des notes plus élevées sont associées à un degré plus important. Par conséquent, l'indice évalue l'ampleur relative de l'effet d'éviction par rapport à la période d'étalonnage, mais n'en donne pas une évaluation absolue. Néanmoins, l'indice GEE permet d'apprécier l'évolution de la gravité de l'effet d'éviction au fil du temps et les performances d'un pays par rapport à ses pairs. En particulier, la note moyenne de 0,5 au cours de la période de 2004 à 2013 et la note maximale de 1 servent de références pour l'interprétation du résultat.

7.4.B. LA MESURE DANS LAQUELLE LA DETTE PUBLIQUE EVINCE LES PRETS AU SECTEUR PRIVE A AUGMENTE DANS DE NOMBREUX PAYS AFRICAINS

L'ampleur de l'effet d'éviction a augmenté en Afrique. En 2014 et 2015, l'indice GEE - couvrant 39 pays - se situait un peu au-dessous de sa moyenne de 0,5 pour la période de 2004 à 2013 (Graphique 7.6., diagramme A). Cependant, au cours de chacune des années suivantes, il était plus élevé. En 2018, sur la base des données disponibles au milieu de l'année, l'indice GEE s'élevait à 0,53. C'est une augmentation notable compte tenu du nombre de pays et de leur situation économique différente.

⁵ L'utilisation de quintiles garantit que, dans le cas des pays dont les données sont complètes pour la période de 2004 à 2013, aucun seuil n'est associé uniquement à une seule observation, ce qui rend l'analyse plus fiable.

Graphique 7.6. - Selon l'indice GEE, l'ampleur de l'effet d'éviction en Afrique a augmenté



Source : calculs des auteurs, à partir des données publiquement disponibles.

Note : 0 indique une faible gravité ; 1 une gravité élevée ; 0,5 est la moyenne pour la période de 2004 à 2013.

Initialement, l'augmentation de l'offre de dette publique a entraîné une aggravation de l'effet d'éviction, mais depuis 2016 les décisions des banques en matière de prêts sont devenues le principal facteur. Le sous-indice mesurant l'offre de dette publique a grimpé rapidement entre 2014 et 2016, sous l'effet de l'augmentation de la dette publique libellée en monnaie locale, mais a baissé en 2017 (Graphique 7.6., diagramme B), étant donné que le rythme de l'accumulation de la dette publique s'est ralenti alors que l'accès au financement extérieur s'est amélioré. C'est le sous-indice caractérisant les décisions des banques en matière de prêts qui a le plus contribué à la hausse de l'indice GEE. Les banques ont réorienté dans une certaine mesure la composition de leurs actifs vers les titres publics, mais surtout la croissance du bilan a été très faible, voire négative. La demande de crédit du secteur privé est restée globalement stable, reflétant à la fois une amélioration progressive de la conjoncture et un ralentissement de la croissance. Il est intéressant de noter que, dans ce contexte de reprise, l'indice exprimant la demande de crédit du secteur privé a commencé à augmenter en 2018.

L'indice GEE fait apparaître une hausse des niveaux d'éviction pour de nombreux pays. La gravité de l'effet d'éviction est plus élevée en 2018 qu'elle ne l'était en 2014 pour 25 des 39 pays (Tableau 7.1.). Le Ghana, le Niger, la Tanzanie et la Zambie sont les pays où l'éviction est la plus grave. Ces pays, ainsi que le Burkina Faso, l'Égypte, le Kenya et le Mozambique, ont connu ces dernières années des hausses considérables de l'indice GEE, qui a atteint des niveaux élevés.

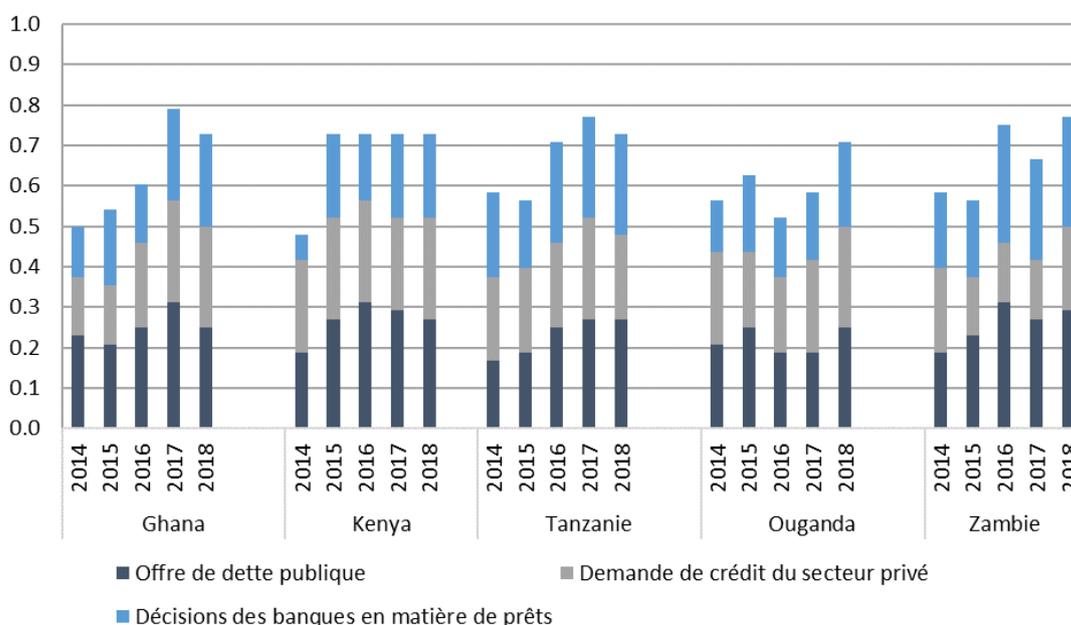
Tableau 7.1. - Ampleur de l'effet d'éviction en Afrique selon l'indice GEE

Pays	2014	2015	2016	2017	2018	Scénario de croissance à 5,5%	Scénario de croissance à 7%
Afrique du Sud	0,46	0,40	0,54	0,50	0,48	0,60	0,65
Algérie	0,33	0,33	0,40	0,46	0,46	0,56	0,60
Angola	0,40	0,40	0,54	0,48	0,42	0,54	0,58
Bénin	0,56	0,65	0,60	0,65	0,65	0,65	0,69
Botswana	0,40	0,38	0,42	0,42	0,50	0,54	0,58
Burkina Faso	0,46	0,60	0,67	0,56	0,65	0,65	0,69
Burundi	0,52	0,50	0,40	0,33	0,33	0,46	0,50
Cameroun	0,44	0,48	0,40	0,46	0,50	0,56	0,60
Comores	0,34	0,15	0,33	0,39	0,47	0,55	0,59
Djibouti	0,53	0,53	0,65	0,40	0,53	0,53	0,58
Égypte	0,50	0,56	0,50	0,48	0,63	0,67	0,71
Érythrée	0,49	0,41	0,51	0,42	0,40	0,48	0,52
eSwatini	0,38	0,48	0,48	0,54	0,54	0,67	0,71
Gabon	0,42	0,44	0,48	0,35	0,46	0,56	0,60
Ghana	0,50	0,50	0,63	0,75	0,69	0,67	0,71
Guinée-Bissau	0,56	0,58	0,63	0,56	0,58	0,63	0,67
Guinée équatoriale	0,40	0,40	0,40	0,38	0,42	0,54	0,58
Kenya	0,48	0,67	0,67	0,65	0,65	0,67	0,71
Lesotho	0,46	0,46	0,44	0,48	0,48	0,60	0,65
Madagascar	0,44	0,25	0,50	0,40	0,44	0,48	0,52
Mali	0,60	0,54	0,58	0,58	0,60	0,65	0,69
Maroc	0,54	0,60	0,60	0,63	0,52	0,60	0,65
Maurice	0,50	0,54	0,58	0,50	0,56	0,65	0,69
Mozambique	0,54	0,42	0,56	0,54	0,65	0,75	0,79
Namibie	0,63	0,48	0,65	0,56	0,63	0,73	0,77
Niger	0,60	0,58	0,63	0,69	0,71	0,75	0,79
Nigeria	0,48	0,48	0,33	0,44	0,52	0,65	0,69
Ouganda	0,56	0,56	0,50	0,54	0,63	0,65	0,65
Rwanda	0,58	0,52	0,50	0,52	0,58	0,54	0,58
Sénégal	0,42	0,58	0,67	0,52	0,52	0,52	0,56
Seychelles	0,58	0,71	0,65	0,44	0,52	0,60	0,65
Sierra Leone	0,48	0,42	0,44	0,42	0,44	0,50	0,54
Soudan	0,55	0,47	0,47	0,35	0,35	0,44	0,48
Soudan du Sud	0,57	0,62	0,30	0,35	0,63	0,76	0,80
Tanzanie	0,54	0,54	0,67	0,75	0,71	0,71	0,75
Tchad	0,35	0,52	0,42	0,50	0,35	0,46	0,50
Togo	0,60	0,60	0,63	0,52	0,54	0,58	0,63
Tunisie	0,38	0,38	0,42	0,46	0,35	0,46	0,50
Zambie	0,56	0,56	0,75	0,63	0,71	0,77	0,81
Afrique	0,49	0,49	0,52	0,50	0,53	0,60	0,64

Note : l'intensité du surlignage bleu augmente avec l'indice GEE, les seuils étant de 0,60, 0,70 et 0,80. Dans les deux scénarios de croissance, les valeurs de la croissance du PIB et de la croissance prévue sont toutes deux fixées à 5,5% ou 7%, tandis que tous les autres indicateurs sont maintenus à leurs valeurs de 2018.

Du fait de la manière dont l'indice GEE est construit, les facteurs de la récente hausse peuvent être analysés pour chaque pays. Pour les quatre pays présentant les notes GEE les plus élevées en 2018 et des hausses importantes au cours des années précédentes, en particulier, cette analyse aide à comprendre les facteurs sous-jacents (Graphique 7.7.). Dans tous ces pays, l'offre de dette publique a représenté une importante contribution ces dernières années, ce qui confirme que les besoins de financement élevés de l'État pèsent sur l'intermédiation financière. En effet, dans tous les pays, l'augmentation progressive de la contribution des décisions de prêt des banques qui en a résulté a été à l'origine de l'augmentation globale. Il est important de noter que la gravité de l'effet d'éviction reste élevée même si la contribution de l'offre de dette publique a été ramenée à des niveaux antérieurs. Au Ghana et au Niger, des pressions supplémentaires ont été exercées par l'augmentation de la demande de crédit.

Graphique 7.7. - Facteurs de la hausse de l'indice GEE pour les pays dont les notes sont les plus élevées



Source : calculs des auteurs, à partir des données publiquement disponibles.

Dans les conditions actuelles, une reprise soutenue risque d'accroître l'effet d'éviction. Dans de nombreux pays, la faible croissance économique de ces dernières années freine la demande de crédit du secteur privé, ce qui se traduit par des valeurs relativement basses pour le deuxième sous-indice. En supposant que la croissance atteigne quelque 5,5% ou 7% (du fait, par exemple, d'évolutions externes), ce qui est envisageable pour la plupart des pays, compte tenu des taux de croissance et de l'évolution démographique passés, et que toutes les autres conditions restent les mêmes, bien que cette hypothèse soit peu probable, l'indice GEE augmenterait dans presque tous les pays (Tableau 7.1.). En particulier dans les pays qui ont déjà une note GEE élevée et où la croissance est faible, on assisterait à une augmentation prononcée de la gravité de l'effet d'éviction. Les pays concernés sont notamment à nouveau le Ghana, le Niger, la Tanzanie et la Zambie, mais aussi l'Égypte, l'eSwatini, le Kenya, le Mozambique, la Namibie et le Soudan du Sud. Ces scénarios soulignent la nécessité d'une

consolidation budgétaire, d'un élargissement continu de la base d'investisseurs pour la dette publique, et d'une sensibilisation des banques au rôle essentiel de leur intermédiation financière pour soutenir une croissance durable.

7.5. Conclusion

L'indice GEE montre que la gravité de l'éviction des prêts au secteur privé par la dette publique a augmenté dans toute l'Afrique et est élevée dans plusieurs pays. La gravité de l'effet d'éviction est plus élevée en 2018 qu'elle ne l'était en 2014 pour 25 des 39 pays. En moyenne, l'offre de crédit au secteur public était initialement le principal moteur de cette augmentation, mais elle a maintenant été remplacée par les décisions des banques en matière de prêts. En 2018, la reprise et la demande accrue de crédit privé ont commencé à faire grimper l'indice dans de nombreux pays. Le Ghana, le Niger, la Tanzanie et la Zambie sont les pays où l'éviction est la plus grave. L'indice GEE permet d'analyser les facteurs sous-jacents, qui varient considérablement d'un pays à l'autre.

La reprise économique est en cours, mais dans de nombreux pays, le secteur bancaire pourrait avoir du mal à jouer son rôle d'intermédiaire financier au cours de cette période cruciale. Dans plusieurs pays, les banques sont tellement exposées à la dette souveraine que leur capacité d'accroître leur offre de prêts et de soutenir une reprise économique s'en trouve limitée. Une analyse plus poussée fondée sur l'indice GEE montre que, si la croissance devait s'accroître davantage pour atteindre quelque 5,5% ou 7%, l'effet d'éviction se hisserait à des niveaux élevés dans plusieurs autres pays. Il est important de noter que l'affaiblissement de la capacité de prêt au secteur privé rendrait à son tour de tels taux de croissance moins probables.

Dans de nombreux pays, la situation des finances publiques continuera de peser sur les bilans des banques. Les déficits publics qui demeurent élevés dans divers pays, couplés à une réduction très progressive de la dette publique, donnent à penser que cette dernière continuera de représenter une part considérable des bilans des banques. Même si les déficits diminuent rapidement, le refinancement des diverses obligations internationales qui arriveront à échéance à partir de 2021 pourrait continuer d'exercer une pression sur les bilans des banques.

Les prêts au secteur privé pourraient être facilités de diverses manières. Pour libérer de la place dans les bilans des banques, il est essentiel de réduire les besoins de financement des États par des mesures d'assainissement budgétaire et une réforme structurelle. La poursuite de l'élargissement de la base d'investisseurs pour les titres d'État serait aussi utile à cet égard, en favorisant notamment le développement de marchés obligataires locaux (FMI, 2018). En outre, l'amélioration de la capacité des banques à évaluer les risques et à surveiller leurs clients réduirait les risques perçus et faciliterait l'intermédiation financière. Enfin, en aidant les clients à concevoir et à présenter des projets bancables, il serait possible également d'augmenter les prêts au secteur privé.

Bibliographie

- GBAD (2009). African Development Bank Group Response to the Economic Impact of the Financial Crisis. *African Development Bank Group*.
- Agarwal, I., Duttagupta, R. et Presbitero, A. F. (2017). International Commodity Prices and Domestic Bank Lending in Developing Countries, *IMF Working Paper WP/17/279*.
- Ali, A., Ahmad, F. et Ur-Rahman, F. (2016). Impact of Government Borrowing on Financial Development (A case study of Pakistan). *MPRA Paper No. 78100*.
- Allen, F. et Giovannetti, G. (2011). The Effects of the Financial Crisis on Sub-Saharan Africa. *Review of Development Finance, 1(1)*.
- Anyanwu, A., Gan, C. et Hu, B. (2017). Government Domestic Debt, Private Sector Credit, and Crowding Out Effect in Oil-dependent Countries. *Journal of Economic Research, 22*, 127-151.
- BCBS (2017). The Regulatory Treatment of Sovereign Exposures. *Discussion Paper, Basel Committee on Banking Supervision*.
- Bouis, R. (à paraître).
- Christensen, J. (2004). Domestic Debt Markets in Sub-Saharan Africa. *IMF Working Paper No. 46*.
- Emran, M. S. et Farazi, S. (2009). Lazy Banks? Government Borrowing and Private Credit in Developing Countries. *Institute for International Economic Policy Working Paper Series No. 9*.
- Fayed, M. E. (2012). Crowding Out of Public Borrowing: The Case of Egypt. *International Research Journal of Finance and Economics, 107*, 1-11.
- FMI (2018). Regional Economic Outlook – Sub-Saharan Africa: Domestic Revenue Mobilization and Private Investment. *World Economic and Financial Surveys*.
- FMI (2017). Regional Economic Outlook – Sub-Saharan Africa: Restarting the Growth Engine. *World Economic and Financial Surveys*.
- FMI (2011). The Spillover of the Global Financial Crisis to Sub-Saharan Africa and Ways to Recover. *International Monetary Fund Occasional Paper Series No. 124*.
- Makambi, S., Muhindi, R. et Nduku, G. (2017). Influence of Bank Lending to the Government on Private Sector Credit in Kenya: A Fiscal Deficit Specification. *KBA Centre for Research on Financial Markets and Policy Working Paper Series No. 2*.
- Moriyama, K. (2010). The Spillover Effects of the Global Crisis on Economic Activity in MENA Emerging Market Countries - An Analysis Using the Financial Stress Index, *IMF Working Paper WP/10/8*.
- Reinhart, C. M., Kirkegaard, J. F. et Sbrancia, B. (2011). Financial Repression Redux. *Finance and Development, 48(2)*, 22-6.
- Rocha, R., Arvai, Z., et Farazi, S. (2011). Financial Access and Stability: A Road Map for the Middle East and North Africa. *Banque mondiale*.
- Shetta, S. et Kamaly, A. (2014). Does the Budget Deficit Crowd-Out Private Credit from the Banking Sector? The Case of Egypt. *Topics in Middle Eastern and African Economist, 16(2)*.
- CNUCED (2016). Economic Development in Africa Report 2016: Debt Dynamics and Development Finance in Africa.

Annexe : Détails de l'indice de gravité de l'effet d'éviction (GEE)

Les indicateurs sont construits selon les définitions du tableau 7.2.

Un soin particulier est apporté aux indicateurs de la dette publique afin de veiller à ce que la dette publique libellée en monnaie locale et celle libellée en devises s'additionnent au total. En cas d'incohérence des données, la part de la dette libellée en devises est retranchée de la dette publique totale, afin d'obtenir ensuite le niveau de la dette libellée en monnaie locale. La variation de l'accès à la dette extérieure est calculée de telle sorte que les variations du taux de change n'affectent pas la valeur de l'indicateur. Pour calculer le rendement réel des bons du Trésor (à un an), on utilise la moyenne de l'inflation passée et de l'inflation future, étant donné que la moitié de la période d'échéance se situe dans l'année en cours et l'autre moitié dans l'année suivante. Les indicateurs des bilans des banques sont harmonisés pour faire en sorte de filtrer l'inflation. Le taux d'emprunt est la moyenne annuelle du taux d'emprunt à court terme pour les entreprises, ou la valeur alternative publiquement disponible la plus proche.

Les valeurs manquantes avant 2014 sont ignorées. À partir de 2014, elles sont calculées par approximation d'après la première ou la dernière valeur disponible, ou d'après la moyenne s'il existe des valeurs pour l'année précédente et l'année suivante (si le niveau et le taux de croissance sont nécessaires, le taux de croissance est obtenu par approximation et le niveau est ensuite calculé par dérivation). Pour la dette publique, ces approximations sont opérées à partir des données brutes ; pour les autres indicateurs, à la dernière étape de leur dérivation, afin de tenir compte de la forte corrélation dans les séries sous-jacentes.

Les quintiles sont obtenus par dérivation à partir des données disponibles (non approximatives) de la période de 2004 à 2013. Pour les indicateurs transnationaux, toutes les données sont regroupées et les quintiles sont identiques pour tous les pays ; pour les indicateurs spécifiques à chaque pays, les quintiles sont différents pour chaque pays car ils sont basés sur les données du pays concerné. L'utilisation de quintiles garantit que, dans le cas des pays dont les données sont complètes, aucun seuil n'est associé uniquement à une seule observation, ce qui rend l'analyse plus fiable. Dans le cas des indicateurs pour lesquels il existe moins de cinq points de données pour la période de 2004 à 2013, on utilise les quintiles moyens de tous les pays. En cas de corrélation positive avec l'effet d'éviction, une note de 0 est attribuée aux valeurs inférieures au premier quintile, une note de 0,25 à celles inférieures au deuxième quintile mais supérieures au premier et ainsi de suite jusqu'à une note de 1 pour le quintile le plus élevé. En cas de corrélation négative, les notes sont attribuées dans l'ordre inverse. Une exception est faite pour la variation dans la distance de la frontière, car les quintiles ne peuvent être construits sur la base des trois observations disponibles avant 2014. C'est donc la moyenne qui sert de seuil ; une note de 0,25 est attribuée aux valeurs inférieures à la moyenne et une note de 0,75 à celles qui sont égales ou supérieures au seuil.

Les définitions de l'indicateur Doing Business changent généralement tous les deux ans et les seuils doivent donc être adaptés. L'adaptation des seuils est possible étant donné que, pour les années au cours desquelles la définition change, l'ancienne et la nouvelle mesures de la distance de la frontière sont fournies. Le nouveau seuil est ensuite fixé pour faire en sorte

que la part des pays dont la nouvelle mesure de la distance de la frontière a diminué soit égale à la part des pays dont l'ancienne mesure de la distance de la frontière se situe sous l'ancien seuil correspondant.

Tableau 7.2. - Définitions des indicateurs

Indicateur	Référence	Formule	Corrélation avec l'indice GEE
Offre de dette publique			
Encours de la dette publique libellée en monnaie locale	Transnational	$\frac{Public\ debt, LC_t}{GDP, current\ prices_t}$	↑
Croissance de la dette publique libellée en monnaie locale	Spécifique à chaque pays	$\frac{Public\ debt, LC_t}{GDP, current\ prices_t} - \frac{Public\ debt, LC_{t-1}}{GDP, current\ prices_{t-1}}$	↑
Variation de l'accès à la dette extérieure	Spécifique à chaque pays	$\frac{Public\ debt, FC (in\ USD)_t}{Public\ debt, FC (in\ USD)_{t-1}} - \frac{Public\ debt, LC (in\ USD)_t}{Public\ debt, LC (in\ USD)_{t-1}}$	↓
Bons du Trésor (rendement réel)	Transnational	$i_t^{T-bill} - \frac{i_t^{inflation} + i_{t+1}^{inflation}}{2}$	↑
Demande de crédit du secteur privé			
Conditions économiques	Transnational	<i>Doing Business distance to frontier_t</i>	↑
Changement des conditions économiques	Spécifique à chaque pays	<i>Doing Business distance to frontier_t - Doing Business distance to frontier_{t-1}</i>	↑
Croissance du PIB	Transnational	$\frac{GDP, constant\ prices_t - GDP, constant\ prices_{t-1}}{GDP, constant\ prices_{t-1}}$	↑
Croissance prévue du PIB	Transnational	$\frac{GDP, constant\ prices_{t+1} - GDP, constant\ prices_t}{GDP, constant\ prices_t}$	↑
Décisions des banques en matière de prêts			
Développement du secteur financier	Transnational	$\frac{Banks' claims\ on\ private\ sector_t}{GDP, current\ prices_t}$	↓
Variation dans la composition du bilan	Spécifique à chaque pays	$\frac{Claims\ on\ private\ sector_t}{Total\ assets_t} - \frac{Claims\ on\ private\ sector_{t-1}}{Total\ assets_{t-1}}$	↓
Croissance de la taille du bilan	Spécifique à chaque pays	$\frac{Total\ assets_t}{GDP, current\ prices_t} - \frac{Total\ assets_{t-1}}{GDP, current\ prices_{t-1}}$	↓
Marge d'intérêt	Transnational	$i_t^{lending\ rate} - i_t^{T-bill}$	↓

Source : les rendements des bons du Trésor proviennent de l'Initiative des marchés financiers africains et sont complétés par des données issues de la base de données des statistiques monétaires et financières (SMF) du FMI ; les mesures de la distance de la frontière du projet Doing Business proviennent de la base de données Doing Business de la Banque mondiale ; les données sur les créances des banques sur le secteur privé et sur leur bilan issues de la base de données SMF du FMI ; les taux d'emprunt proviennent des sites Web des banques centrales et sont complétés par des données issues de la base de données SMF du FMI ; autres variables issues de la base de données des Perspectives de l'économie mondiale (avril 2018), complétées au besoin par les données des rapports du FMI pour obtenir les parts de la dette libellées en monnaie locale et en devises.

Note : la dette, le PIB, les créances et les actifs sont exprimés en monnaie nationale, sauf indication contraire.

8. L'état de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires en Afrique

Alan Bainbridge¹, Simon Lovegrove² et Jack Prettejohn^{3,4}

Résumé analytique

- Une amélioration de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires en Afrique contribuerait à réduire les coûts de financement et à faciliter l'intermédiation financière.
- L'analyse comparative à l'aune des attributs clés des régimes de résolution efficaces définis par le Conseil de stabilité financière montre que la situation de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires varie considérablement d'un pays à l'autre et que, si les mécanismes de redressement et de résolution sont généralement plus développés sur le continent qu'on ne s'y attendait initialement, il reste des aspects à améliorer.
- Un pas en avant important consisterait à exiger des banques qu'elles élaborent et tiennent à jour des plans de redressement et de résolution qui devraient ensuite être approuvés par les régulateurs. De même, l'introduction d'un plancher de recouvrement bien défini réduirait également l'incertitude pour les investisseurs, en leur permettant de comprendre clairement comment leur investissement pourrait être affecté dans un scénario de gestion de crise.

8.1. Introduction

En général, le renforcement des cadres de redressement et de résolution est profitable à l'intermédiation financière. Un cadre de redressement et de résolution adéquat facilite l'octroi de prêts au secteur privé en réduisant l'incertitude et en créant des conditions de concurrence plus équitables entre les banques. En Afrique, le renforcement du cadre aura en particulier des effets bénéfiques sur les coûts de financement en soutenant l'accès des banques aux marchés internationaux de la dette, les notations de crédit et les relations de correspondant bancaire.

Les attributs clés des régimes de résolution efficaces définis par le Conseil de stabilité financière visent à faciliter une résolution ordonnée et à maintenir la continuité des fonctions économiques vitales des banques défailtantes sans exposer les contribuables aux pertes découlant de la faillite des banques et se sont imposés comme des normes

¹ Associé, Norton Rose Fulbright LLP.

² Chef du département « Financial Services Knowledge - Global », Norton Rose Fulbright LLP.

³ Collaborateur, Norton Rose Fulbright LLP.

⁴ Les auteurs tiennent à remercier la Banque européenne d'investissement pour ses précieux commentaires sur les premières ébauches du document. Une aide rédactionnelle a été apportée par Sanne Zwart. Date de clôture éditoriale : 30 juin 2018. Toutefois, les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement, ni celles de Norton Rose Fulbright. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

internationales. Une étude récente menée par Norton Rose Fulbright LLP compare les mesures législatives adoptées en Afrique en matière de redressement et de résolution bancaires avec ces attributs clés pour en cerner les lacunes. Les attributs clés se rapportent, par exemple, au champ d'application de la législation, à l'autorité de résolution, aux pouvoirs de résolution, aux aspects de la coopération transfrontière, aux plans de redressement et de résolution et à l'accès à l'information. L'étude couvre 17 pays sur tout le continent.

8.2. Des mesures législatives complémentaires en matière de redressement et de résolution bancaires contribueraient à favoriser la reprise économique en Afrique

Une baisse des coûts de financement résultant de nouvelles améliorations apportées aux cadres de redressement et de résolution serait profitable à l'intermédiation financière. Les raisons pour lesquelles il est important d'élaborer et de structurer une approche crédible en matière de redressement et de résolution, ainsi que l'incidence d'une telle approche sur les coûts de financement, ne sont plus à démontrer. Il existe une littérature abondante à ce sujet. Un membre du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis, Daniel Tarullo, a, par exemple, expliqué ces raisons en 2013, lors d'une conférence consacrée aux institutions financières d'importance systémique (Tarullo, 2013).

Premièrement, un cadre de redressement et de résolution crédible réduit l'incertitude. À moins qu'ils ne sachent à quoi s'attendre quant à la façon dont ils seront traités dans le cadre d'une résolution de défaillance bancaire, les créanciers et les contreparties peuvent être amenés à exiger une prime pour compenser l'incertitude supplémentaire associée à la liquidation de leurs créances, ce qui peut entraîner une mauvaise appréciation des risques. Parfois, surtout en période de tensions croissantes dans le système financier, ils peuvent refuser purement et simplement de traiter avec certaines institutions financières. Les parties qui ont conclu des prêts ou des contrats à court terme avec ces établissements peuvent « s'enfuir » à mesure que ces prêts ou contrats parviennent à échéance, au risque de paralyser les affaires courantes de l'établissement et de provoquer des effets négatifs dans d'autres parties du système financier.

Deuxièmement, un cadre crédible crée des conditions de concurrence plus équitables entre les institutions financières. Si les créanciers et les contreparties ne croient pas aux chances de résolution d'un établissement, ils ne peuvent pas tenir compte des pertes potentielles qui devraient être incorporées dans leurs transactions avec de grands établissements. Les investisseurs et autres acteurs du marché qui pensent que les perspectives de résolution ordonnée sont faibles peuvent supposer que l'établissement sera renfloué par les pouvoirs publics et l'aléa moral pesant sur les marchés concernés subsistera.

Le Conseil de stabilité financière (CSF) a défini les caractéristiques d'une résolution efficace des institutions financières. Un an après le discours de Daniel Tarullo, le CSF a publié ses *attributs clés des régimes de résolution efficaces* (ci-après, les « attributs clés »), qui se sont imposés comme des normes internationales pour les régimes de résolution (voir encadré 8.1.). Les attributs clés ont été élaborés en réponse à la crise financière mondiale de 2008, puis adoptés par le CSF en octobre 2011 et approuvés par le G20 un mois plus tard, en

novembre 2011. Le CSF a formulé des orientations qui complètent ces attributs clés en octobre 2014.

Encadré 8.1. - Attributs clés des régimes de résolution efficaces définis par le CSF

Les attributs clés (CSF, 2014) visent à faciliter une résolution ordonnée et à maintenir la continuité des fonctions économiques vitales des banques défaillantes sans exposer les contribuables aux pertes découlant de la faillite des banques. Ils énoncent douze caractéristiques essentielles qui devraient faire partie des régimes de résolution dans tous les pays. Chacune de ces caractéristiques est décrite en détail dans les attributs clés. Ensemble, elles comprennent au total 35 composantes. Les douze caractéristiques essentielles sont les suivantes :

1. Champ d'application
2. Autorité de résolution
3. Pouvoirs de résolution
4. Compensation, constitution de garanties, ségrégation des actifs des clients
5. Mesures de sauvegarde
6. Financement des institutions financières faisant l'objet d'une résolution
7. Cadres juridiques de la coopération transfrontière
8. Groupes de gestion de crise
9. Accords de coopération transfrontière spécifiques aux institutions
10. Évaluations de la résolvabilité
11. Plans de redressement et de résolution
12. Accès à l'information et partage de l'information.

Les attributs clés prescrivent une série d'outils de résolution destinés à faciliter la réalisation des objectifs. Les autorités de résolution devraient avoir le pouvoir de prendre le contrôle des banques en difficulté et de nommer des administrateurs pour rétablir, dans la mesure du possible, la viabilité des activités de la banque (CSF, 2014). Le maintien des fonctions bancaires critiques est fondamental. Les attributs clés définissent plusieurs options permettant aux autorités de résolution de s'assurer que les fonctions essentielles d'une banque sont maintenues, notamment l'acquisition de services auprès de tiers ou la mise en place d'institutions relais. La question de la coopération transfrontière a aussi son importance. La prochaine section traite de ces aspects de manière plus détaillée dans le contexte africain.

De nombreux pays africains ont érigé les attributs clés en principes directeurs, mais à des degrés divers. L'Afrique du Sud est le seul pays du continent à être membre du G20 et du CSF et, à ce titre, elle s'est engagée à mettre en œuvre le cadre contenu dans les attributs clés⁵. De nombreux autres pays africains font partie d'un groupe consultatif régional

⁵ Le 13 août 2015, le Trésor public de la République d'Afrique du Sud a publié un document de synthèse, le *Resolution Framework for Financial Institutions*, qui propose un cadre actualisé pour les résolutions bancaires en Afrique du Sud. Ce document avait pour but de solliciter les commentaires du public en vue de la préparation d'une proposition de loi spéciale en matière de résolution des défaillances bancaires. Aucun projet de texte n'a cependant encore été rendu public.

(« GCR ») du CSF qui a été créé pour permettre aux autorités financières des pays membres et non membres du CSF d'échanger leurs points de vue sur les vulnérabilités affectant leur système financier et sur les initiatives visant à promouvoir la stabilité financière⁶. Cependant, la persuasion morale et la pression des pairs exercées par le CSF sur ses membres afin qu'ils appliquent des normes internationales, comme les attributs clés, peuvent avoir beaucoup moins de poids dans le cas des pays qui ne sont pas membres du CSF.

Pour transformer la reprise économique que connaît actuellement l'Afrique en une croissance forte et soutenue, il faut un secteur financier stable et solide, et la législation en matière de redressement et de résolution bancaires joue un rôle important à cet égard. Le FMI observe que la réforme structurelle doit se poursuivre afin de réduire les distorsions du marché et de créer un environnement propice à l'investissement privé, et souligne qu'une « amélioration du cadre de résolution pour les banques » serait l'une des mesures susceptibles d'encourager l'exposition au secteur privé (FMI, 2018). Du point de vue de la réduction des coûts de financement des banques africaines, une telle mesure aurait l'avantage, plus particulièrement, de soutenir l'accès des banques aux marchés internationaux de la dette, les notations de crédit et les relations de correspondant bancaire.

Pour l'heure, à l'exception des plus grands groupes bancaires panafricains, les sources de financement des banques de la région tendent à se concentrer sur les dépôts d'origine locale. Or, dans la mesure où la croissance à long terme des économies locales incite les banques locales à se tourner vers les marchés internationaux de la dette pour faciliter cette croissance, la question à se poser est de savoir si l'état du régime de redressement et de résolution pourrait avoir une incidence sur l'accès à ces marchés, en tenant compte notamment des questions du renflouement interne et de la position relative aux détenteurs de titres de dettes dans un scénario de résolution, par opposition à un scénario d'insolvabilité.

Dès lors que les marchés de la dette commencent à jouer un rôle plus important dans le cycle de financement des banques locales, l'intervention des agences de notation et toute incidence qui en découlerait sur la tarification de ce financement peuvent devenir plus significatives. Il est difficile de déterminer clairement dans quelle mesure les agences de notation sont influencées par l'existence ou l'absence d'un régime reconnaissable de redressement et de résolution dans un pays lors de l'attribution d'une note de crédit à des banques locales ou même à un emprunteur public. Toutefois, il convient de noter que, par le passé, les agences de notation qui examinent le secteur bancaire dans d'autres régions du monde ont expressément déclaré que la protection offerte aux créanciers de premier rang par la subordination des titres pouvant servir à un renflouement interne faisait partie des éléments pris en considération. De plus, la présence d'un cadre de soutien public ainsi que la

⁶ Il existe deux GCR du CSF couvrant l'Afrique, à savoir le GCR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (« MOAN ») et le GCR pour l'Afrique subsaharienne. Le groupe MOAN compte parmi ses membres les autorités financières de l'Algérie, de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie. Les membres du groupe subsaharien sont les autorités financières de l'Angola, du Botswana, du Ghana, du Kenya, de Maurice, de la Namibie, du Nigeria, de l'Afrique du Sud et de la Tanzanie, ainsi que la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

capacité et la propension des autorités à apporter leur appui figurent aussi parmi les facteurs pris en compte par les agences de notation. L'accès aux marchés internationaux de la dette est l'une des principales raisons qui incitent à rechercher une notation. Il s'ensuit que l'impact de l'avis des agences de notation ne sera réellement déterminant que dans la mesure où les banques locales tendent à se tourner plus régulièrement vers les marchés internationaux de la dette.

Les raisons du repli actuel des services de correspondant bancaire à destination d'un certain nombre de pays émergents ont été bien documentées tant par le FMI que par le CSF. La disponibilité de ces services en Afrique a été mise à l'épreuve au cours des dernières années, à mesure que les plus grands groupes internationaux poursuivaient leurs stratégies de diminution des risques à l'égard de certains pays. Bien que le dernier questionnaire d'audit préalable sur les services de correspondant bancaire produit par le Groupe de Wolfsberg⁷ n'aborde pas directement la question, l'élaboration et l'application d'un régime de redressement et de résolution peuvent apporter un certain nombre d'avantages au pays concerné et à ses banques, en facilitant notamment un alignement éventuel sur les meilleures pratiques internationales dans un certain nombre de domaines, y compris ceux couverts par ledit questionnaire utilisé par les banques internationales pour décider d'assurer ou non la fourniture de ces services.

8.3. L'état de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires : une étude approfondie couvrant l'ensemble du continent africain

En début d'année, en collaboration avec ses bureaux et cabinets d'avocats correspondants en Afrique, Norton Rose Fulbright LLP a entrepris un examen⁸ de l'état de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires dans certains pays africains au regard des attributs clés⁹. Sur le plan géographique, l'étude ne s'est pas limitée au pays du groupe MOAN et du groupe subsaharien du CSF mais a aussi porté sur la Zambie, l'Ouganda, le Lesotho et le Zimbabwe, entre autres (au total, 17 pays ont été évalués). L'une des tâches accomplies dans le cadre de l'étude consistait à attribuer une note globale à chaque pays examiné¹⁰ en fonction des différentes caractéristiques essentielles des attributs clés (y compris les sous-composantes).

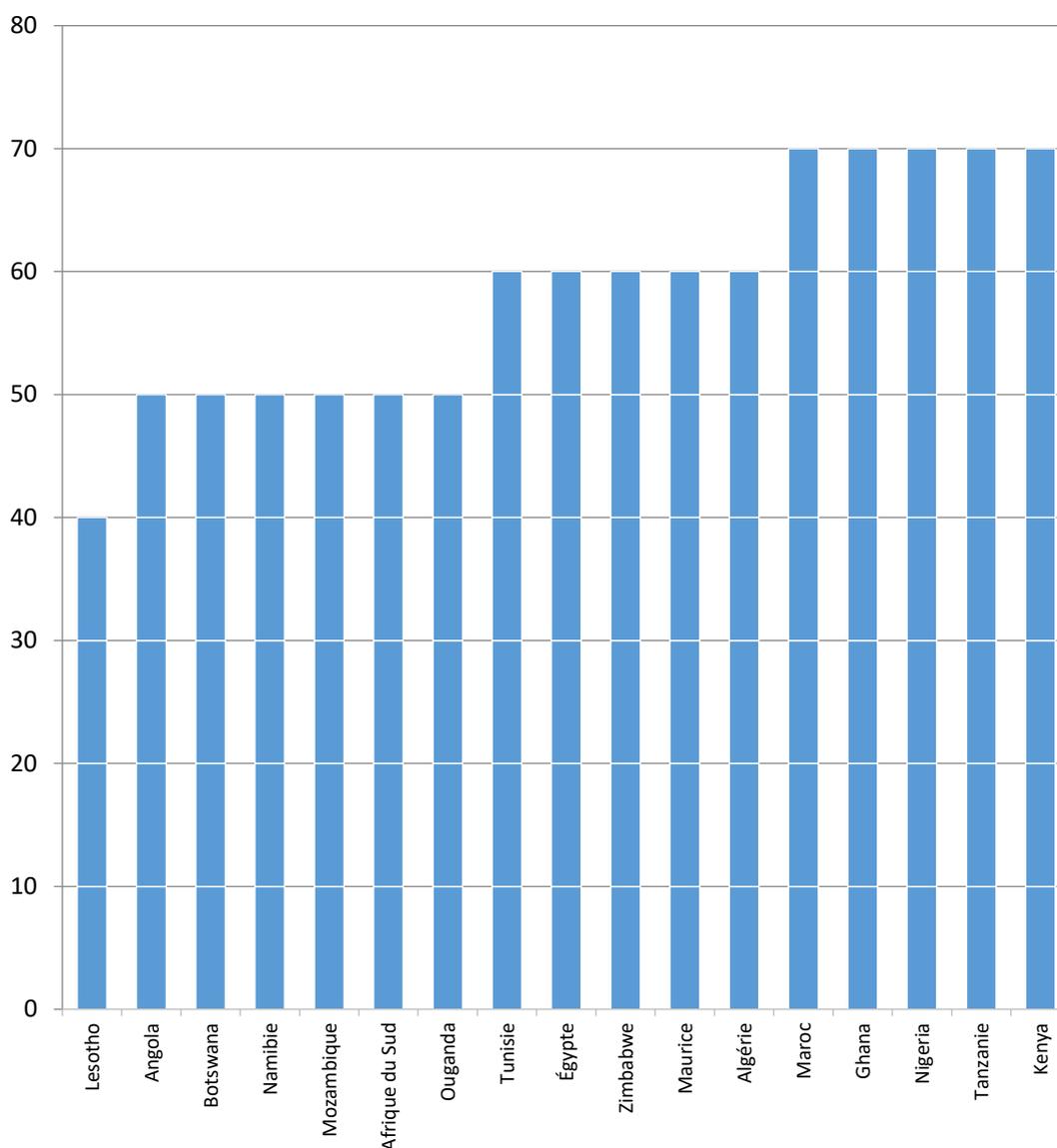
⁷ Le questionnaire d'audit préalable du Groupe de Wolfsberg a été conçu en réponse à la recommandation du Groupe d'action financière relative à la mise en place de mesures supplémentaires de vigilance dans le cas des relations transfrontières de correspondant bancaire.

⁸ *State of bank recovery and resolution laws in Africa (May 2018) - A Norton Rose Fulbright LLP comparative guide and report.* Le guide et le rapport peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://www.nortonrosefulbright.com/knowledge/publications/167329/state-of-bank-recovery-and-resolution-laws-in-africa>

⁹ Pour mener à bien cette étude, nos collègues et les cabinets d'avocats locaux se sont aussi appuyés sur la Méthodologie d'évaluation des attributs clés pour le secteur bancaire élaborée par le CSF (*Key Attributes Assessment Methodology for the Banking Sector*, octobre 2016).

¹⁰ L'étude et ses conclusions sont celles de Norton Rose Fulbright LLP. Les institutions qui analysent l'état des régimes de redressement et de résolution en Afrique peuvent parvenir à des conclusions différentes.

**Graphique 8.1. - Analyse comparative des régimes de redressement et de résolution
au regard des attributs clés du CSF**
(Correspondance générale avec les attributs clés du CSF en %)



Source : Examen des cadres de redressement et de résolution par Norton Rose Fulbright LLP.

L'étude conclut qu'au regard des attributs clés, les régimes de redressement et de résolution varient considérablement en Afrique. Dans l'ensemble, le Maroc, le Ghana, le Nigeria, la Tanzanie et le Kenya ont des régimes bien développés (correspondance de 60% et plus) (Graphique 8.1.). Des pays comme la Tunisie, l'Égypte, le Zimbabwe, Maurice et l'Angola présentent un niveau de développement moyennement élevé (50 à 59%), l'Algérie, le Botswana, la Namibie, le Mozambique, l'Afrique du Sud¹¹ et l'Ouganda se caractérisent par un

¹¹ Dans l'état actuel du régime de redressement et de résolution. Voir note de bas de page 5.

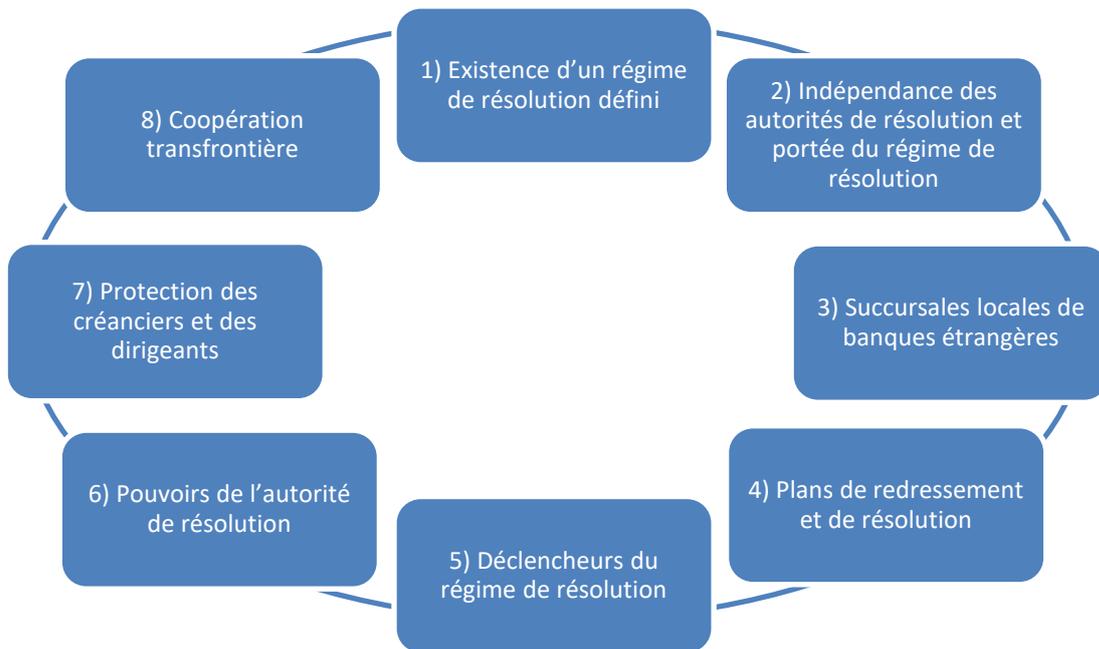
développement faible à moyen (40 à 49%) et le niveau de développement du régime du Lesotho est faible (0 à 39%).

Il est très difficile, sinon impossible, de quantifier les liens entre le cadre de redressement et de résolution et le développement d'un pays. Une analyse approfondie de la relation entre les résultats de l'étude et le PIB par habitant n'aurait pas sa place ici, mais de prime abord, du moins pour l'Afrique, il ne semble pas y avoir de lien. Toutefois, l'absence d'un régime de redressement et de résolution efficace peut avoir des répercussions importantes. Par exemple, l'analyse d'impact effectuée par la Commission européenne dans la perspective de la proposition de directive sur le redressement et la résolution des banques mentionne qu'entre octobre 2008 et octobre 2011, la Commission a approuvé des aides d'État aux institutions financières pour un montant de 4 500 milliards d'EUR (soit 37% du PIB de l'UE), dont 1 600 milliards d'EUR (soit 13% du PIB de l'UE) ont été utilisés entre 2008 et 2010. Comme l'a observé la Commission, des dépenses de cette ampleur n'étaient pas viables d'un point de vue budgétaire et font peser une lourde charge sur les générations présentes et futures.

Les pays africains ne sont pas les seuls à présenter des déficiences dans leurs régimes de résolution, même si l'étendue de celles-ci est relativement grande. Une partie seulement des pays membres du CSF abritant des banques d'importance systémique mondiale ont mis en place des régimes de résolution des défaillances bancaires dotés de pouvoirs étendus et largement conformes aux attributs clés (CSF, 2017). Les pouvoirs réglementaires qui font le plus souvent défaut sont celui de procéder à un renflouement interne et celui de suspendre temporairement l'exercice des droits de résiliation anticipée. À la lumière des conclusions du CSF, l'absence de progrès de certains pays du groupe MOAN et du groupe subsaharien du CSF pourrait peut-être être envisagée sous un angle moins critique.

L'évaluation systématique des cadres de redressement et de résolution a fait ressortir plusieurs modèles généraux. Les conclusions sont regroupées en huit thèmes selon les domaines jugés les plus importants par les auteurs (Graphique 8.2.) et traitent aussi bien des questions générales comme l'existence d'un régime de résolution défini, que des facteurs plus détaillés liés à la protection des créanciers et des dirigeants et aux questions transfrontalières. Ces thèmes et les résultats par pays (Tableau 8.1.) sont examinés plus en détail ci-dessous.

Graphique 8.2. - Régimes de redressement et de résolution



Source : Examen des cadres de redressement et de résolution par Norton Rose Fulbright LLP.

Tableau 8.1. - Correspondance avec les attributs clés du CSF dans les différents pays

	Régime de résolution défini	Portée du régime	Succursales de banques étrangères	Plans de redressement	Déclencheurs du régime de résolution	Pouvoirs de l'autorité de résolution	Protection des créanciers et des dirigeants	Coopération transfrontière
<i>Élevée</i>	Algérie Botswana Ghana Kenya Maurice Namibie Nigeria Tanzanie Togo Ouganda Zambie Zimbabwe	Égypte Kenya Maurice Namibie Nigeria	Algérie Botswana Ghana Kenya Lesotho Maurice Namibie Nigeria Tanzanie Togo Ouganda Zambie Zimbabwe		Algérie Angola Égypte Ghana Kenya Maurice Mozambique Namibie Nigeria Afrique du Sud Tanzanie Togo Tunisie Ouganda Zambie Zimbabwe	Ghana Togo Tunisie		
<i>Élevée à modérée</i>		Algérie Angola Botswana Ghana Maroc Mozambique Afrique du Sud Tanzanie Togo Tunisie Ouganda Zambie		Kenya Maroc Nigeria		Égypte Maurice Maroc Nigeria Afrique du Sud Tanzanie Zambie Zimbabwe	Ghana Nigeria	Angola Égypte Kenya Maurice Nigeria Tunisie Zimbabwe
<i>Modérée</i>	Angola Lesotho Maroc Mozambique Afrique du Sud Tunisie	Lesotho Zimbabwe				Angola Kenya Mozambique		Algérie Ghana Lesotho Maroc Mozambique Namibie Tanzanie Togo Ouganda Zambie
<i>Modérée à faible</i>				Tanzanie		Algérie Botswana Lesotho Namibie Ouganda	Égypte Maurice Mozambique Afrique du Sud Togo Tunisie Zambie	Botswana
<i>Faible</i>	Égypte		Angola Égypte Maroc Mozambique Afrique du Sud Tunisie	Algérie Angola Botswana Égypte Ghana Lesotho Maurice Mozambique Namibie Afrique du Sud Togo Tunisie Ouganda Zambie Zimbabwe	Botswana Lesotho Maroc		Algérie Angola Botswana Kenya Lesotho Maroc Namibie Tanzanie Ouganda Zimbabwe	Afrique du Sud

Source : Examen des cadres de redressement et de résolution par Norton Rose Fulbright LLP.

Note : Les évaluations de la conformité sont fondées sur l'avis d'experts. Le niveau global de conformité est déterminé par la moyenne pour l'ensemble des attributs applicables.

1) *Existence d'un régime de résolution défini*

En Afrique, tant les gouvernements que les régulateurs du secteur bancaire ont pris au sérieux la question du redressement et de la résolution des banques. Tous les pays africains couverts par l'étude avaient un régime de résolution défini, à l'exception du Lesotho¹². Les gouvernements et les régulateurs du secteur bancaire¹³ ont conscience de la nécessité de renforcer la surveillance et les pouvoirs des autorités de résolution afin d'atténuer l'impact d'un effondrement bancaire désordonné ou, d'une manière plus générale, d'un événement occasionnant une tension importante dans le secteur bancaire local. À cet égard, il est révélateur qu'un pays doté d'un secteur financier bien développé comme Maurice s'emploie à réformer son régime actuel avec l'aide du FMI pour remédier à un manque de clarté.

L'existence d'un régime de résolution défini permet aux déposants et aux investisseurs actifs sur les marchés des capitaux internationaux d'évaluer leur exposition au risque. C'est particulièrement le cas pour les régimes dans lesquels les rôles et les pouvoirs des banques, des autorités de résolution, des superviseurs et des pouvoirs publics sont bien déterminés et où il existe une hiérarchie claire des créances. Un régime de résolution défini permet également aux agences de notation d'évaluer plus précisément le risque de crédit des banques¹⁴, ce qui peut être utile pour les déposants et les investisseurs et qui rend éventuellement les autres banques plus disposées à proposer des services de correspondant bancaire.

2) *Indépendance des autorités de résolution et portée du régime de résolution*

Comme le reconnaît lui-même le CSF dans ses attributs clés, l'indépendance et la responsabilité des autorités de résolution constituent des protections importantes contre toute influence politique ou sectorielle induite. C'est un aspect que les investisseurs prennent en considération, car ils voudront avoir l'assurance qu'il existe un cadre de décision prévisible et transparent qui s'appliquerait dans un scénario de crise et qui garantirait un traitement juste et équitable des créances. Le manque d'indépendance et de responsabilité peut miner les avantages qui découleraient de l'existence d'un régime de résolution défini.

¹² Nos correspondants locaux ont indiqué que le Lesotho ne dispose pas d'un régime de résolution. Ils ont cependant confirmé que, lorsque la Banque centrale du Lesotho est d'avis que les activités d'une banque sont menées d'une manière peu sûre ou malsaine ou que sa situation financière n'est pas saine, elle peut exiger de la banque qu'elle prenne les mesures qu'elle juge nécessaires pour corriger la situation.

¹³ Il convient de noter que la Banque centrale du Nigeria a accueilli l'atelier de formation sur la gestion et la résolution des crises dans le secteur bancaire à Abuja, du 16 au 20 janvier 2017. L'atelier était organisé avec l'appui technique de l'Institut de gestion macroéconomique et financière d'Afrique orientale et australe et s'inscrivait dans le cadre des activités de la Communauté des superviseurs bancaires africains, une initiative conjointe de « Making Finance Work for Africa » et de l'Association des banques centrales africaines.

¹⁴ Dans certains cas, un tel régime peut favoriser un relèvement des notes. Par exemple, le 16 novembre 2017, Moody's Investors Service a revu à la hausse les notes attribuées aux titres subordonnés de catégorie 2 ayant atteint le point de non-viabilité et (ou) aux composantes de programme connexes de DBS Bank Ltd, DBS Group Holdings Ltd, Overseas-Chinese Banking Corp et United Overseas Bank Limited. Cette décision de notation était motivée par l'opinion de Moody's selon laquelle les titres subordonnés de catégorie 2 ayant atteint le point contractuel de non-viabilité des banques singapouriennes représenteraient un risque de crédit plus faible après l'introduction d'un régime de résolution amélioré par l'Autorité monétaire de Singapour.

Dans la plupart des pays, c'est souvent la Banque centrale qui assure le rôle d'autorité de résolution¹⁵. Le Mozambique, le Maroc, le Ghana et le Botswana en sont des exemples. Au sujet de cette importante question, presque tous les pays ont fait savoir qu'ils ne doutaient pas de l'indépendance et de la responsabilité de leur autorité de résolution dans l'exercice de sa mission, même si, dans de nombreux cas, la nomination au conseil d'administration d'une Banque centrale était une décision politique¹⁶. Certains États, comme la Tanzanie, ont invoqué comme une protection importante le fait que le régime de résolution prévoyait un contrôle judiciaire. Le Maroc est allé plus loin en signalant que de nouveaux projets de mesures législatives étaient en voie d'adoption afin de renforcer l'indépendance de la Banque centrale. Ces projets de mesures prévoyaient notamment que le gouverneur de la Banque centrale n'avait pas à solliciter ou à accepter des instructions du gouvernement.

3) Succursales locales de banques étrangères

Les pays interrogés ont indiqué que leur régime de résolution s'appliquait généralement aux sociétés de portefeuille, filiales et succursales locales de banques étrangères. Il n'est pas surprenant que ces dernières entrent dans le champ d'application du régime de résolution, puisque les pays couverts par l'examen ont indiqué que ces succursales devaient détenir une licence auprès de la Banque centrale hôte avant d'exercer leurs activités.

L'extension du régime de résolution aux succursales locales de banques étrangères mérite d'être signalée, mais est peut-être d'application limitée. L'intérêt principal de conserver des pouvoirs de résolution sur les succursales locales d'établissements étrangers est d'appuyer une résolution effectuée par une autorité étrangère (par exemple, en ordonnant le transfert d'un bien situé sur son territoire à une institution relais établie par l'autorité étrangère ; CSF, 2014). Il serait plus exceptionnel qu'une autorité de résolution prenne des mesures de sa propre initiative (par exemple, lorsque le pays d'origine ne prend pas de dispositions ou agit d'une manière qui ne tient pas suffisamment compte de la nécessité de préserver la stabilité financière locale).

4) Plans de redressement et de résolution

Il est surprenant de constater que les banques ne sont généralement pas tenues d'élaborer des plans de redressement et de résolution¹⁷. Hormis quelques exceptions notables (par

¹⁵ L'Institut pour la stabilité financière a noté que, dans la plupart des cas, les Banques centrales constituent les principales autorités de résolution (FSI, 2018). Il a aussi constaté qu'il en va surtout ainsi lorsque la Banque centrale est la principale autorité de surveillance microprudentielle des banques. Dans près de 90% des cas, elle est alors aussi l'autorité chargée de la résolution des défaillances bancaires.

¹⁶ La procédure de nomination est généralement politique : par exemple, l'actuel gouverneur de la Banque d'Angleterre a été nommé par Sa Majesté la Reine sur l'« avis » du Premier ministre de l'époque, David Cameron. Ce dernier était lui-même conseillé par le chancelier de l'Échiquier, qui supervisait la procédure et, comme dans le cas d'autres nominations publiques, il a consulté le vice-Premier ministre. En outre, en janvier 2018, le Sénat américain a approuvé la nomination de Jerome Powell à la présidence de la Réserve fédérale des États-Unis. Le 24 janvier 2018, la BBC a rapporté que cette nomination marquait la fin d'une tradition longue de plusieurs décennies, qui avait vu les présidents des États-Unis maintenir à la tête de la Réserve fédérale la personne qui s'y trouvait lors de leur entrée en fonction.

¹⁷ Le problème ne se limite cependant pas à l'Afrique. Par exemple, en octobre 2017, le Bangladesh Institute of Bank Management a publié une étude intitulée « Addressing Disaster Risk by Banks : Bangladesh Perspective » dans laquelle il relevait que 78% des banques n'ont pas mis en place de plan de redressement en cas de crise.

exemple au Kenya), cela dénote une faiblesse systémique potentielle des régimes de redressement et de résolution dans la région. S'agissant des banques qui pourraient avoir un impact sur la stabilité financière locale en cas de défaillance de leur part, la mise en place de plans de redressement et de résolution est une stratégie importante d'atténuation des risques pour les régulateurs. Ces plans facilitent l'examen continu de la résolvabilité pour la banque concernée, en tenant compte de sa situation particulière, de sa complexité spécifique, de son interconnexion, de son niveau de substituabilité et de sa taille. Sans cette discipline au sein du système, il pourrait être plus difficile pour les régulateurs locaux de régler rapidement les problèmes en cas de crise soudaine.

Si l'existence d'un régime de résolution est cruciale pour permettre de mener une résolution, il est manifestement presque aussi important de disposer d'un plan indiquant comment utiliser ce régime pour chaque banque. Bien que les plans de redressement et de résolution soient généralement privés, le simple fait de savoir qu'ils ont été élaborés ajoute à la crédibilité du régime de résolution auprès des créanciers, déposants et investisseurs, des agences de notation et des banques correspondantes.

Mais il ne suffit pas qu'un plan de redressement et de résolution soit exigé par une autorité de résolution : encore faut-il qu'il soit efficace. L'Autorité bancaire européenne (« ABE ») considère que, pour être efficace, un plan de redressement nécessite des dispositions claires en matière de gouvernance, tant au niveau des processus que des procédures qui régissent son élaboration, sa maintenance, sa mise en œuvre et son exécution (ABE, 2016). Tout en notant que des améliorations claires ont été apportées aux plans de redressement des banques de l'UE, l'ABE estime qu'il reste des progrès à faire, ne serait-ce que pour associer davantage la direction locale à l'élaboration et à la mise à jour des plans de groupe. Ce constat peut être pertinent pour les banques panafricaines.

5) *Déclencheurs du régime de résolution*

Pour apporter au marché et aux créanciers la certitude dont ils ont besoin, il est important de définir clairement les éléments déclencheurs¹⁸ permettant d'invoquer les pouvoirs de résolution. Bien que tous les pays, à l'exception du Lesotho, aient déclaré avoir prévu un élément déclencheur clair et des dispositions efficaces régissant l'ouverture d'une procédure de résolution, l'absence de définition concernant un ou plusieurs événements déclencheurs a pu, dans certains cas, donner lieu à des problèmes d'interprétation susceptibles de susciter des doutes supplémentaires quant à l'institution concernée ou, en fin de compte, d'entraîner inutilement une procédure de résolution.

L'absence d'un plan de redressement et de résolution peut retarder le déclenchement de la procédure par l'autorité de résolution. L'autorité doit déterminer si les seuils réglementaires applicables ont été atteints, puis examiner les options de redressement crédibles ainsi que leur incidence éventuelle et leur faisabilité. La décision d'ouvrir une procédure de résolution

¹⁸ Pour des travaux internationaux portant, d'une manière générale, sur les éléments déclencheurs, voir par exemple le document du Conseil de stabilité financière, *Recovery and Resolution Planning for Systemically Important Financial Institutions : Guidance on Recovery Triggers and Stress Scenarios* (juillet 2013) et les Recommandations pour la détection et le traitement des banques fragiles de la Banque des règlements internationaux (juillet 2015).

comporte deux aspects (Huertas, 2016) : la confirmation du fait que les critères permettant de soumettre une banque à la procédure sont remplis et le choix de la stratégie de résolution et des outils à utiliser. Selon Huertas, ces deux décisions doivent être prises ensemble, étant donné qu'« il serait absurde de déterminer qu'une banque importante doit être soumise à une procédure de résolution si les autorités n'ont pas envisagé de plan de résolution et ne sont pas prêtes à l'exécuter ».

Le moment du déclenchement est crucial. Le lancement d'une procédure de résolution à la fin d'un jour ouvrable, une fois les règlements effectués par les systèmes de paiement et les autres infrastructures des marchés financiers, simplifie grandement la résolution. À l'inverse, le déclenchement d'une procédure au milieu d'un jour ouvrable engendrera des risques de règlement considérables et amoindra les chances de succès des mesures de stabilisation. Lors de l'élaboration des plans de résolution, les autorités et les banques doivent réfléchir à ce qui doit être accompli pendant et après un « week-end de résolution » afin d'éviter des effets négatifs importants sur l'économie.

6) *Pouvoirs de l'autorité de résolution*

Il est important qu'une autorité de résolution dispose de tous les pouvoirs nécessaires afin de mener une résolution adéquate quelles que soient les circonstances d'une défaillance bancaire donnée. Rien d'étonnant, donc, à ce que la plupart des pays couverts par l'étude permettent aux autorités de résolution d'obtenir auprès d'une banque toutes les informations nécessaires à la préparation et à la conduite de la procédure. Dans certains cas, le pouvoir accordé est très large. La nature très étendue de certains des pouvoirs de collecte d'informations accordés peut se révéler utile pour aider à la fois la banque et l'autorité de résolution à surmonter les obstacles au partage des données, notamment les exigences de confidentialité et de secret qui constituent parfois une entrave importante.

La plupart des pays ont indiqué que leur autorité de résolution est habilitée à contrôler les actions de la banque concernée. Par exemple, même dans les cas où le régime de résolution est moins développé, l'autorité dispose d'importants pouvoirs discrétionnaires. Ainsi, en Algérie, l'autorité de résolution a le pouvoir d'imposer une sanction administrative, d'émettre des ordonnances de cessation et d'abstention et d'interdire à la banque certaines opérations, si elle le juge nécessaire. Au Zimbabwe, l'autorité de résolution a le pouvoir de placer une banque sous curatelle, confiant ainsi à un curateur le soin de gérer les affaires de la banque pour une période déterminée ou indéterminée.

La capacité d'établir une banque relais a été un instrument précieux pour les autorités de résolution en dehors de l'Afrique. La banque relais est chargée de gérer une banque défaillante jusqu'à ce qu'on ait trouvé un acheteur, auquel elle transfère ensuite les actifs et les passifs de la banque concernée. Les réponses recueillies dans le cadre de l'étude indiquent que de nombreuses autorités de résolution ont le pouvoir d'établir une banque relais. Dans certains cas, ce pouvoir est explicitement prévu dans la législation. L'Afrique du Sud a fait savoir que, dans le cadre de son régime actuel, la Banque centrale peut transférer les actions et (ou) les actifs d'une banque à une banque relais ou à un acheteur privé, sous réserve néanmoins de l'accord du ministre compétent. En Égypte, la Banque centrale a déjà fusionné

quatre banques en difficulté en une banque relais qui fait actuellement l'objet d'un plan de privatisation. Ailleurs, par exemple au Botswana et en Namibie, on est en droit de supposer (sans que l'occasion de le vérifier se soit présentée jusqu'à présent) que le pouvoir d'établir une banque relais peut être déduit de la législation en vigueur. Dans de tels cas, cependant, l'absence de législation expresse pourrait donner lieu à des contestations en justice si l'autorité de résolution concernée devait, à cet effet, s'appuyer sur ses pouvoirs discrétionnaires généraux. À la réflexion, ces pays pourraient être amenés à réexaminer cette question et à envisager l'introduction d'une législation spécifique pour éviter d'éventuelles argumentations juridiques interminables une fois la procédure engagée, si l'autorité de résolution cherchait à invoquer une solution de banque relais¹⁹.

En ce qui concerne le pouvoir de renflouement interne, la situation paraît être moins homogène, confirmant les conclusions de la récente enquête effectuée par le CSF auprès de ses membres²⁰. Si certains pays d'Afrique ne prévoient tout simplement pas de pouvoir de renflouement interne (par exemple, Maurice), d'autres (par exemple, l'Algérie) disposent d'un pouvoir qui n'est envisagé que lorsqu'il figure dans un plan de redressement approuvé par l'autorité de résolution. On peut considérer que le renflouement interne par les détenteurs de titres de dette d'une banque constitue une voie plus probable dans de nombreux cas. L'absence d'une approche régularisée dans de nombreux pays d'Afrique laisse à penser qu'il s'agit d'un domaine où les autorités de résolution auraient intérêt à conforter leur position de manière plus définitive par la voie législative, afin de s'assurer qu'elles peuvent disposer d'un outil de résolution précieux en cas de scénario de crise dans leur système bancaire (voir aussi Restoy, 2018).

La plupart des pays ont déclaré que leur régime de résolution prévoit un mécanisme efficace de suspension contractuelle lorsque des mesures de résolution sont prises. Il s'agit d'un pouvoir important en ce qu'il réduit le risque de déclencher des réactions en chaîne de résiliations de contrats anticipées et de réalisations de garanties, ce qui peut avoir un effet immédiat sur les marchés financiers et la stabilité financière (comme on l'a vu dans le cas de la faillite de Lehman Brothers). Or, en Afrique, les banques sont confrontées à un certain nombre de problèmes, notamment le fait que le champ d'application des règles pertinentes, lorsqu'elles sont appliquées, diffère d'un pays à l'autre dans la région, et comme toujours dans le cas de dispositions réglementaires, certaines questions d'interprétation doivent être examinées juridiction par juridiction. En outre, les délais de mise en conformité avec les règles applicables peuvent varier selon les pays et sont parfois serrés.

Il serait peut-être plus efficace d'aborder certaines questions simultanément. D'une manière générale, pour remédier au problème de l'impossibilité d'utiliser des outils de résolution tels que le renflouement interne dans une situation donnée, les autorités pourraient aussi,

¹⁹ L'ajout d'un pouvoir spécifique relatif aux banques relais dans la législation a été observé dans d'autres pays non membres du CSF. Par exemple, dans le cas de l'Argentine, « bien que le pouvoir de recourir au procédé de la banque relais et de la banque ouverte dérive largement de la législation existante, l'emploi de ces outils devrait être formalisé dans la réglementation pour traiter expressément des conditions de leur utilisation ». (FMI, 2016).

²⁰ Le CSF a observé que « les pouvoirs qui font le plus souvent défaut aux pays membres du CSF sont celui de procéder à un renflouement interne et celui de suspendre temporairement l'exercice des droits de résiliation anticipée » (CSF, 2017).

lorsqu'elles élaborent ou affinent leurs outils de résolution, mener un chantier parallèle visant à améliorer les procédures d'insolvabilité.

7) *Protection des créanciers et des dirigeants*

Bien que le respect de la hiérarchie des créanciers soit prévu dans de nombreux pays, il n'existe généralement pas de règles concernant l'indemnisation de ceux qui sont désavantagés. La plupart des pays ont indiqué que leur régime de résolution ne prévoit pas d'indemnisation pour les créanciers qui sont moins bien lotis par rapport à une procédure d'insolvabilité (par exemple l'Algérie, l'Angola, le Botswana, le Ghana, le Kenya et le Nigeria). C'est là un domaine dans lequel les pays pourraient chercher à développer une approche plus favorable aux investisseurs. L'introduction d'un « plancher » de recouvrement pourrait contribuer dans une certaine mesure à encourager les investisseurs et les créanciers à soutenir un scénario de résolution, dès lors qu'ils auraient l'assurance de ne pas se trouver dans une situation pire que si la banque était mise en liquidation.

Les règles ou principes guidant la valorisation de la banque défaillante constituent un élément important de la protection des droits des investisseurs dans le cas d'une procédure de résolution qui risque de tourner à leur désavantage. La valorisation préalable à l'ouverture d'une procédure de résolution est cruciale puisqu'elle éclaire la décision de l'autorité de résolution quant à savoir si les conditions sont remplies pour engager la procédure et, dans l'affirmative, quels sont les outils de résolution à utiliser. La valorisation a posteriori a aussi son importance, car elle établit si la procédure de résolution a enfreint la mesure de sauvegarde selon laquelle aucun créancier ne peut être plus mal traité qu'en cas de liquidation et si une indemnisation est due à certains créanciers ou actionnaires²¹.

En ce qui concerne l'important domaine de la sphère de sécurité pour le conseil d'administration d'une banque, la plupart des pays ont indiqué que les administrateurs et les membres de la direction d'une banque sont potentiellement dégagés de la responsabilité à l'égard des décisions prises par l'autorité de résolution. Le principe qui prévaut généralement est que l'autorité de résolution assume la gestion, le contrôle et la conduite des affaires et autres activités de la banque.

8) *Coopération transfrontière*

Avec l'émergence de groupes bancaires panafricains, et plus généralement la présence croissante de banques africaines dans plusieurs pays, la coopération transfrontière entre les autorités de résolution devient de plus en plus importante. Selon les attributs clés, lorsqu'une banque dont les opérations à l'étranger représentent une part importante de l'activité du groupe est tenue d'élaborer un plan de redressement et de résolution, l'autorité de résolution du pays d'origine doit mettre en place des arrangements appropriés et proportionnés de coopération et de coordination transfrontières - ou consentir des efforts

²¹ Du point de vue de l'UE, la directive sur le redressement et la résolution des banques est complétée par diverses mesures dites de niveau 2, qui comprennent des normes techniques réglementaires sur la valorisation aux fins de la résolution et sur la valorisation destinée à déterminer la différence de traitement à l'issue de la procédure de résolution engagée au titre de la directive.

raisonnables à cet effet - avec les autorités de résolution concernées dans le pays hôte, pour soutenir le processus d'élaboration du plan de redressement et de résolution. Elle devrait aussi s'efforcer de créer un forum de coordination transfrontière (par exemple, un groupe de gestion de crise, qui siègerait aux côtés de tout collègue de surveillance existant) mandaté pour couvrir la procédure de redressement et de résolution transfrontière pour la banque.

Dans ce contexte, même lorsque la législation ne prévoit rien à cet égard, les pays africains ont indiqué que les accords de coopération avec les autorités de résolution étrangères sont autorisés. Toutefois, en dehors de l'appartenance à des organismes internationaux, il reste difficile d'établir dans quelle mesure les autorités de résolution de la plupart des pays ont mis en place des modalités de coopération internationale active. L'absence d'accords de coopération juridiquement contraignants laisse trop de place à la confiance entre les autorités de résolution, qui serait mise à rude épreuve dans des conditions de crise.

La supervision transfrontière doit être à la mesure de l'internationalisation accrue des banques africaines. Au cours de la dernière décennie, de plus en plus de banques nationales et régionales africaines ont cherché à contester la domination des groupes bancaires internationaux. Un rapport souvent cité du FMI publié en 2015 dénombre sept grandes banques panafricaines présentes dans au moins dix pays africains, dont trois ont leur siège au Maroc, deux au Togo, une au Nigeria et une en Afrique du Sud (FMI, 2015). La croissance des banques panafricaines offre un certain nombre de possibilités et d'avantages, notamment parce qu'elle renforce l'intégration économique en Afrique, d'une manière générale, et améliore la concurrence, l'inclusion financière et les économies d'échelle. Toutefois, le FMI a également prévenu que l'expansion des banques panafricaines pourrait accroître les risques systémiques dans la région. La présente étude laisse à penser que, dans une large mesure, le commentaire formulé en 2015 par le FMI - selon lequel « la coopération en matière de supervision transfrontière a commencé²², mais il est crucial de renforcer la collaboration » - reste vrai aujourd'hui pour la région.

Pour autant, l'absence de progrès en matière d'accords de coopération ne se limite peut-être pas à l'Afrique : il semble que le problème soit plus vaste. Selon le CSF, en 2017, il restait encore beaucoup à faire pour mettre en place des accords de coopération et lever tous les obstacles à l'échange d'informations relatives aux procédures de résolution entre les autorités compétentes (CSF, 2017). Les législations sur la confidentialité des données et le secret bancaire rendent parfois difficile le partage de l'information.

8.4. Conclusion

La présente étude fait apparaître que l'état de la législation en matière de redressement et de résolution bancaires varie considérablement sur le continent africain. Dans l'ensemble, il a été constaté que le Maroc, le Ghana, le Nigeria, la Tanzanie et le Kenya disposent de régimes de redressement et de résolution très développés au regard des attributs clés. Viennent ensuite des pays comme la Tunisie, l'Égypte, le Zimbabwe, Maurice et l'Angola. L'Algérie, le

²² Par exemple, la Banque Al-Maghrib (Banque centrale du Maroc) a amélioré sa coordination (au moyen, par exemple, de missions de supervision conjointes sur le terrain) avec plusieurs agences de réglementation et de supervision subsahariennes (par exemple, la BCEAO et la Commission bancaire en Afrique de l'Ouest).

Botswana, la Namibie, le Mozambique, l'Afrique du Sud et l'Ouganda présentent un développement faible à moyen, tandis que le niveau est faible au Lesotho.

Il se dégage de l'étude plusieurs messages importants qui pourraient contribuer à rendre les cadres de redressement et de résolution plus propices à l'octroi de prêts au secteur privé.

Bien que les principales caractéristiques des attributs clés du CSF soient présentes dans un certain nombre de pays africains examinés, l'absence d'obligation, dans de nombreux régimes, d'élaborer et de préserver des plans de redressement et de résolution approuvés (et de les mettre à jour régulièrement pour refléter l'évolution de la situation de la banque) ainsi que l'absence d'un quelconque « plancher » de recouvrement dans la plupart des cas représentent potentiellement les difficultés les plus importantes dans un contexte qui évolue souvent très vite. Il s'ensuit en définitive que, sans un renforcement supplémentaire des cadres existants, certains pays africains continueront à se tourner vers une législation d'urgence (imprévisible) en cas de crise.

Bibliographie

ABE (2016), *EBA Recovery Planning: Comparative report on governance arrangements and recovery indicators*, Autorité bancaire européenne.

Allen, F. et Giovannetti, G.(2011), *The effects of the financial crisis on Sub-Saharan Africa*, Review of Development Finance, volume 1(1).

CBCB (2017), *Le traitement réglementaire des expositions au risque souverain*, document de discussion, Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

CSF (2017), *Implementation and Effects of the G20 Financial Regulatory Reforms – 3^e rapport annuel*, Conseil de stabilité financière.

CSF (2014), *Key Attributes of Effective Resolution Regimes for Financial Institutions*, Conseil de stabilité financière.

FMI (2018), *Perspectives économiques régionales – Afrique subsaharienne : Mobilisation des recettes fiscales et investissement privé*, Études économiques et financières

FMI (2015), *Pan-African Banks – Opportunities and Challenges for Cross-Border Oversight*.

Huertas, T. F. (2016), *European Bank Resolution : Making it work !*, rapport d'étape du groupe de travail de la CEPS sur la mise en œuvre de la résolution du secteur financier (Task Force on implementing financial sector resolution).

ISF (2018), *Financial supervisory architecture: what has changed after the crisis*, FSI insights on policy implementation, n° 8, Institut pour la stabilité financière.

Restoy, F. (2018), *Bail-in in the new bank resolution framework: is there an issue with the middle class ?*, allocution du président de l'Institut pour la stabilité financière, Banque des règlements internationaux.

Tarullo, D. K (2013), *Toward Building a More Effective Resolution Regime: Progress and Challenges*, Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis, allocution.

9. Le financement des infrastructures en Afrique¹

David Ashiagbor, Rodrigo Deiana, Andreas Kappeler, Arthur Minsat et Thang Nguyen-Quoc²

Résumé analytique

- En 2016, les investissements dans les infrastructures en Afrique s'élevaient à environ 63 milliards d'USD, soit 3,5% du PIB du continent. Le développement des infrastructures en Afrique dépend fortement des contributions des pouvoirs publics nationaux, qui représentent 42% de leur financement total. Les IFI peuvent jouer un rôle important en couvrant des segments plus risqués des projets d'infrastructures et en attirant les investisseurs privés.
- Les besoins annuels d'investissements dans les infrastructures en Afrique sont estimés entre 68 et 152 milliards d'USD pour la décennie à venir. Ces montants couvriraient à la fois les coûts d'entretien et de remplacement ainsi que la construction de nouvelles infrastructures. Les besoins sont particulièrement élevés dans les domaines de l'énergie et des transports. L'urbanisation rapide, la croissance démographique et économique, ainsi que la nécessité de rendre les infrastructures résilientes face aux changements climatiques engendrent de nouveaux besoins.
- Les principales contraintes qui pèsent sur le financement des infrastructures en Afrique sont notamment la perception d'un manque de possibilités bien structurées d'investissements bancables, le développement insuffisant des marchés financiers, ainsi que les obstacles réglementaires et les faiblesses dans la mise en place d'un environnement politique favorable.
- Pour combler les lacunes de l'Afrique en matière d'investissement, il est essentiel d'encourager la participation des investisseurs institutionnels, y compris les fonds de pension nationaux. Or, ces investisseurs manquent d'expérience et leur capacité à traiter les infrastructures comme une catégorie d'actifs est limitée. De nombreux pays ont fait des progrès dans l'élimination des obstacles

¹ Les auteurs tiennent à remercier Arnaud Floris et Yves Kra pour leur aide au travail de recherche et leurs observations concernant la section sur la mobilisation des investisseurs privés (9.5.C.) ; Yosra Elchinnawy et Clémence Pougué Biyong (OCDE) pour leur aide au travail de recherche ; Kei Yoshizawa (JICA) pour sa contribution à l'encadré sur l'investissement dans des infrastructures de qualité (Encadré 9.2.) ; Nomfundo Ngwenya (Ntsele Insights) pour ses contributions à l'encadré sur l'Agence de développement de Johannesburg (Encadré 9.3.) ; et Giulia Gaspari (BEI) pour ses précieuses contributions à l'encadré sur les activités de financement des infrastructures en Afrique.

² Arthur Minsat est chef de l'unité « Afrique » au Centre de développement de l'OCDE et Rodrigo Deiana et Thang Nguyen-Quoc sont analystes des politiques au Centre de développement de l'OCDE. Andreas Kappeler est économiste à la Banque européenne d'investissement. David Ashiagbor est coordinateur de « Making Finance Work for Africa » au sein du Groupe de la Banque africaine de développement.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement, ni celle de l'OCDE ou de MFW4A. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

réglementaires qui tendent à détourner les investisseurs institutionnels des infrastructures.

- Les mécanismes d'atténuation des risques et les structures d'obligations non garanties figurent parmi les instruments qui semblent particulièrement prometteurs pour attirer les investisseurs privés. Les pays africains devraient s'efforcer de tirer parti de l'expérience existante dans le traitement des infrastructures comme une catégorie d'actifs.
- Le développement d'infrastructures de qualité peut contribuer à une croissance inclusive et durable. Les investissements dans les infrastructures devraient garantir un approvisionnement fiable en services de base, tout en favorisant la sécurité, la création d'emplois, l'autonomisation locale grâce au transfert de technologie et de connaissances, ainsi que l'atténuation des changements climatiques. Tout cela devrait s'inscrire dans le cadre de stratégies nationales visant à offrir des avantages sociaux et économiques plus larges.

9.1. Introduction

Une offre de services d'infrastructure adéquate est depuis longtemps considérée comme un élément essentiel du développement économique. Un examen complet des liens entre la croissance économique et les infrastructures montre que le développement de ces dernières contribue positivement au revenu global. En particulier, l'augmentation du capital physique et le renforcement de l'offre de services d'infrastructure, tels que les transports, la distribution d'électricité et les télécommunications, permettent de réduire les coûts de production et d'accroître la productivité (Calderón et Servén, 2014 ; Commission européenne, 2014). Si les bonnes conditions sont réunies, le développement des infrastructures peut contribuer de manière déterminante à promouvoir la croissance et l'équité et, de ce fait, à réduire la pauvreté (Bhattacharya et al., 2016).

L'investissement dans les infrastructures matérielles peut être défini comme un investissement dans les structures physiques à partir desquelles sont produits des biens et services qui entrent directement en tant que ressources communes dans de nombreuses activités économiques. Ces infrastructures présentent essentiellement des caractéristiques de réseaux : transport, eau et assainissement, énergie et communications, par exemple. Une définition plus large couvre également les infrastructures sociales, à savoir notamment les secteurs de l'éducation et de la santé (Wagenvoort et al., 2011).

Sans infrastructures appropriées, les économies africaines ne peuvent pas réaliser pleinement leur potentiel. L'inadéquation des infrastructures - principalement en ce qui concerne l'énergie, les transports, les télécommunications, l'eau et l'assainissement, et l'irrigation - a contribué à la faiblesse des performances économiques du continent, du commerce intra-africain (11,9% du commerce total en 2017) et de l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (Juma, 2015). En Afrique subsaharienne, la perte de productivité

des entreprises imputable au mauvais état des infrastructures est estimée à non moins de 40% (Ondiege, Mbabazi Moyo et Verdier-Chouchane, 2013).

Le fait de répondre aux besoins en infrastructures aurait un effet catalyseur sur le développement de l'Afrique. La croissance du PIB de l'Afrique pourrait augmenter de 2,2% par an si les infrastructures étaient mises au niveau des pays les plus performants du continent (Foster et Briceño-Garmendia, 2010). Selon Hulten (1996), l'efficacité des infrastructures a un impact plus important sur les performances économiques que le stock total. Par exemple, plus de 25% de l'écart de croissance entre l'Afrique et l'Asie de l'Est pourrait s'expliquer par la différence dans l'utilisation efficace des infrastructures. Les bonnes performances du secteur manufacturier tourné vers l'exportation de Maurice et de l'Afrique du Sud sont en partie dues aux investissements dans des infrastructures de classe mondiale (Ncube, 2017). Dans leur étude portant sur un échantillon de 45 pays d'Afrique subsaharienne, Kodongo et Ojah (2016) constatent que l'augmentation des investissements dans les infrastructures et l'amélioration de l'accès à celles-ci ont un effet positif sur la croissance. Plus précisément, une hausse de 10% de la formation brute de capital fixe du secteur public peut faire augmenter le taux de croissance du PIB par habitant de 0,74 point de pourcentage, l'effet le plus fort étant observé pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure).

Le développement des infrastructures a aussi une incidence à long terme sur le développement économique. Selon une étude portant sur cinq pays africains à revenu intermédiaire (Damijan et Padilla, 2014), les investissements dans les infrastructures de transport se traduisent par une croissance économique plus forte et un niveau de vie plus élevé. L'étude indique également que des procédures de budgétisation et de sélection des projets plus transparentes (c'est-à-dire des institutions plus fortes) et une plus grande part d'IDE dans les projets d'infrastructures (c'est-à-dire un financement moins dépendant des budgets publics) débouchent sur une durabilité accrue à long terme et sur des retombées socioéconomiques positives. Pour maximaliser l'impact social, environnemental et économique, il est essentiel d'envisager la qualité des infrastructures comme un concept multidimensionnel dans le cadre du développement des infrastructures africaines (encadré 9.2.).

L'objectif du présent chapitre est de soumettre aux décideurs africains plusieurs pistes pour le financement du développement des infrastructures. Il s'agit aussi de déterminer quelle peut être la contribution la plus appropriée des partenaires de développement, en mettant particulièrement l'accent sur les institutions de financement du développement. Aux fins de cette analyse, les infrastructures sont définies au sens strict comme des « infrastructures économiques » matérielles, c'est-à-dire des actifs qui ont une incidence directe sur l'activité économique. Le chapitre s'appuie sur des études antérieures consacrées au déficit de financement en Afrique. De ce fait, il combine également de multiples sources de données afin de proposer une analyse plus complète des sources et des modalités de financement envisageables pour le développement des infrastructures en Afrique.

Le reste du chapitre est structuré comme suit : la section 2 présente les objectifs à atteindre, dans le domaine des infrastructures, en fonction de différents programmes et études portant sur le développement en Afrique. La section 3 donne un aperçu des tendances récentes du

financement, en examinant de près les sources, les acteurs et les destinations des investissements dans les infrastructures en Afrique. La section 4 analyse, sur cette base, les besoins en matière d'infrastructures et d'investissements, ainsi que le déficit de financement pour l'ensemble du continent. La section 5 formule des recommandations concernant les mécanismes de financement, les instruments et les acteurs qui peuvent contribuer à combler ce déficit de financement. La dernière section résume les conclusions et les recommandations stratégiques.

9.2. Objectifs de développement des infrastructures en Afrique

Les infrastructures représentent une part importante des objectifs fixés pour le développement africain. Selon l'OCDE, plus de 80% des ODD dépendent du développement des infrastructures sous une forme ou une autre (Egler et Jurik, 2017). Dans l'Agenda 2063, élaboré par l'Union africaine, qui consacre les aspirations du continent en matière de développement pour les cinq décennies à venir, l'objectif 10 consiste à construire « des infrastructures de classe mondiale quadrillant l'Afrique ». Cet objectif est l'un des piliers d'« un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ». Les objectifs de développement des infrastructures sont conçus pour aider l'Afrique à accélérer son intégration et sa croissance en facilitant le commerce et l'adoption de nouvelles technologies. Le commerce intra-africain représentait 11,9% du volume des échanges en 2017 et devrait atteindre 50% en 2045, sous l'effet combiné d'une infrastructure de classe mondiale et d'une ouverture commerciale (CUA, 2015). Le Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PDIA), qui complète l'Agenda 2063, établit une feuille de route commune pour les gouvernements africains et les investisseurs en vue du développement d'infrastructures transfrontières aptes à favoriser le commerce et la croissance et à créer davantage d'emplois sur le continent. Des initiatives telles que la Déclaration de Lomé³, en 2017, définissent des mesures et des priorités plus concrètes pour atteindre les objectifs de développement des infrastructures.

Les secteurs des transports, de l'énergie, de l'eau et de la connectivité électronique sont ceux qui reçoivent le plus d'attention dans les objectifs de développement des infrastructures. Le tableau 9.1. résume tous les objectifs de développement des infrastructures fixés par l'Agenda 2063 et les indicateurs correspondants.

³ Déclaration de la première session ordinaire du comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le transport, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme, réuni à Lomé (Togo), du 13 au 17 mars 2017. Voir <https://www.icao.int/Meetings/iwaf2017/Documents/AU-1st-STC-Lome-Declaration-en.pdf>.

Tableau 9.1. – Objectif 10 de l'Agenda 2063
« Des infrastructures de classe mondiale quadrillant l'Afrique »

Domaine	Priorité	Indicateurs cibles
Transport	<ul style="list-style-type: none"> · Relier toutes les capitales africaines et les centres commerciaux grâce au réseau intégré de trains à grande vitesse · Corridors de transport du PDIA · Améliorer l'efficacité et les connexions du secteur de l'aviation africaine · Mettre en œuvre la Déclaration de Yamoussoukro visant à déréglementer les services aériens et à promouvoir la concurrence transnationale · Renforcer les ports africains et le secteur du transport maritime en tant qu'atouts régionaux et continentaux 	<ul style="list-style-type: none"> · Ciel africain ouvert à toutes les compagnies aériennes africaines · 80 % de préservation (entretien et réhabilitation) ; 20 % de développement (modernisation et nouvelles constructions) · Augmentation de 50 % de la production d'électricité desservant l'industrie et la consommation privée
Énergie	Exploiter toutes les ressources énergétiques africaines, en vue d'assurer une énergie moderne, efficace, fiable, rentable, renouvelable et respectueuse de l'environnement à tous les ménages africains, aux entreprises, aux industries et aux institutions	<ul style="list-style-type: none"> · 100 % d'électrification urbaine et 95 % d'électrification rurale · Augmentation de la capacité de production d'électricité à raison de 7 000 mégawatts par an (dont la moitié environ grâce à des systèmes de stockage d'eau à usages multiples)
TIC	<p>Développer une société de l'information offrant un accès à des services de TIC fiables et abordables pour l'ensemble des administrations, des entreprises et des citoyens, grâce à :</p> <ul style="list-style-type: none"> · l'augmentation de la pénétration du haut débit et de la connectivité · l'accès aux TIC pour les enfants dans les écoles · l'offre de capital-risque pour les jeunes entrepreneurs et innovateurs du secteur des TIC 	<ul style="list-style-type: none"> · Accroissement de 70 % de l'accessibilité du haut débit · Généralisation de la radiodiffusion numérique · Couverture mobile universelle : chaque adulte ou jeune dispose d'un téléphone portable · 50 % de la population à moins de 25 km d'une dorsale en fibre optique · Taux de pénétration de la fibre optique jusqu'au domicile ou au lieu de travail (10 %)
Eau	<ul style="list-style-type: none"> · « Vision africaine de l'eau pour 2025 » qui promeut l'équité, la durabilité et l'efficacité des ressources en eau · Cadre d'action : renforcer la gouvernance des ressources en eau ; améliorer la gestion avisée des ressources en eau ; répondre aux besoins urgents en eau ; renforcer la base financière pour l'avenir souhaité en matière d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> · 100 % d'accès dans les zones urbaines et rurales · Augmentation de 60 % de la productivité de l'eau dans l'agriculture pluviale ou irriguée · Expansion de la superficie des terres irriguées de 100 %

Source : CUA (2015) et NPCA, CUA, BAfD (2017).

L'Agenda 2063 et son plan d'action prioritaire du PDIA ne sont pas les premières initiatives à fixer des objectifs et des cibles pour le développement des infrastructures en Afrique. Il faut signaler qu'en approuvant le PDIA, l'Union africaine a souligné la valeur de l'appropriation et de l'adhésion explicite de tous les pays africains, comme condition préalable à la définition

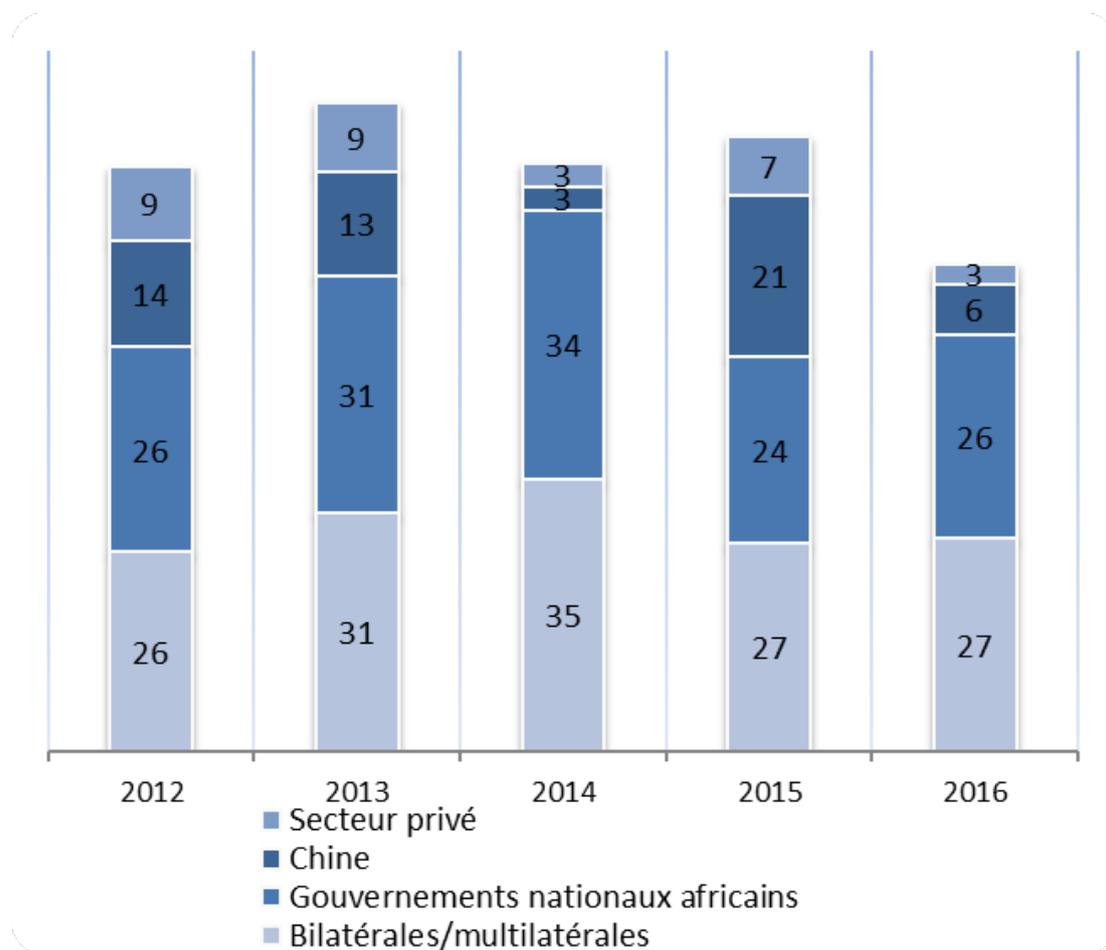
des priorités et à la mise en œuvre des projets et programmes d'infrastructure. Les investisseurs bilatéraux et multilatéraux contribuent également à définir des objectifs pour aider les autorités et les entreprises africaines à construire et améliorer leurs infrastructures, en quantifiant souvent les investissements nécessaires. Par exemple, la Banque mondiale a défini des objectifs pour la construction et l'amélioration de l'infrastructure de l'Afrique sur une période de dix ans (2006-2015). Ces objectifs consistent notamment à augmenter la capacité de production d'électricité du continent de 7 000 mégawatts par an, à relier les capitales, les ports, les points de passage des frontières et les villes intermédiaires au moyen d'un réseau routier de bonne qualité et à mettre en place des systèmes de téléphonie mobile et de connexion haut débit couvrant 100% de la population (Foster et Briceño-Garmendia, 2010).

9.3. Le financement des infrastructures africaines : tendances récentes, modalités et principaux investisseurs

En 2016, le financement des infrastructures en Afrique représentait 3,5% du PIB. Seuls cinq pays ont affecté plus de 4% de leur PIB aux dépenses d'infrastructure (Kenya, Malawi, Togo, Zambie et Zimbabwe). En termes absolus, l'Afrique du Sud se signale par des investissements de 5,8 milliards d'USD (2% de son PIB) consacrés aux infrastructures en 2016. Ce pays dépense à lui seul presque autant que le reste de l'Afrique australe.

Les autorités nationales africaines et les institutions bilatérales ou multilatérales constituent la principale source de financement des infrastructures sur le continent. En 2016, les fonds alloués par les pouvoirs publics nationaux représentaient 42% du financement total des infrastructures, soit plus de 26 milliards d'USD (Graphique 9.1.). Les contributions des institutions et des États au financement des infrastructures ont varié entre 2012 et 2016. La Chine joue un rôle important sur le continent, avec des investissements qui représentent entre 15% et 26% du total sur la période de 2012 à 2016 (voir encadré 9.1.).

Graphique 9.1. - Financement total des infrastructures en Afrique, en milliards d'USD, 2012-2016

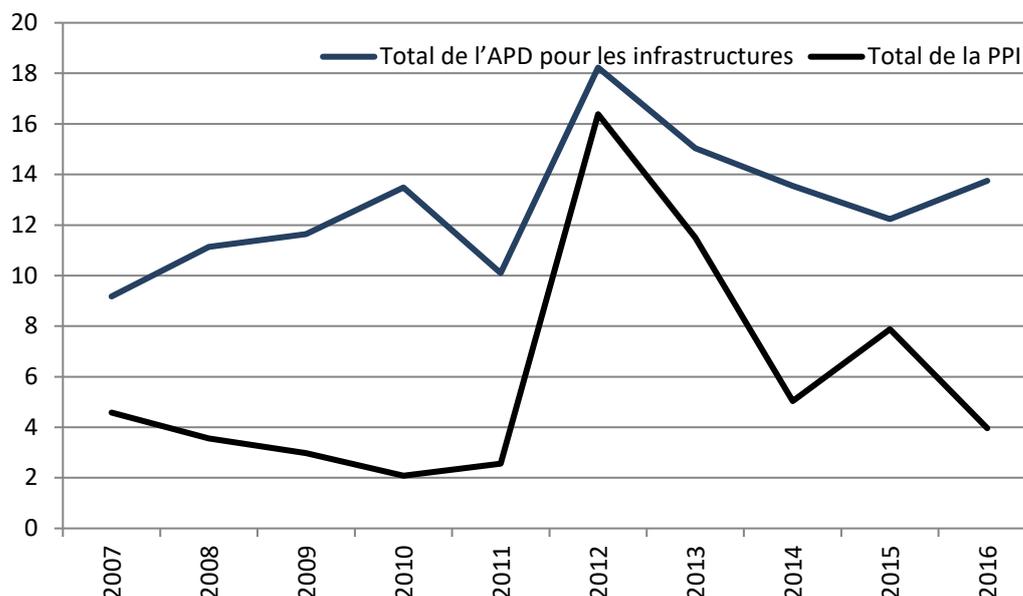


Source : ICA, 2017.

Note : les contributions bilatérales et multilatérales proviennent notamment des BRIC, des BRD, du G20, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD), de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Banque de développement de l'Afrique australe, du Fonds arabe de développement économique et social (AFESD), de la Banque islamique de développement (BID), du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (KFAED), du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement (ADFD), du Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et du Fonds saoudien pour le développement (SFD).

Les capitaux privés n'ont joué qu'un rôle très limité dans le financement des infrastructures en Afrique. En 2016, les flux privés ont atteint 2,6 milliards d'USD, ce qui ne représente que 4% de l'investissement total dans les infrastructures sur le continent (ICA, 2017). Le total des capitaux privés destinés à financer les infrastructures est nettement inférieur aux contributions de l'aide publique au développement (APD), qui s'élevaient à 13,7 milliards d'USD en 2016 et à 128,3 milliards d'USD sur la période de 2007 à 2016. Les investissements dans des projets d'infrastructures publiques à participation privée (PPI) sont également restés limités. Ces investissements n'ont atteint un niveau proche de l'APD qu'en 2012, grâce à des apports de PPP exceptionnellement élevés pour des projets entièrement nouveaux dans quatre pays africains (Afrique du Sud : 5,7 milliards d'USD ; Maroc : 1,9 milliard d'USD ; Zambie : 1,6 milliard d'USD ; et Sénégal : 1,4 milliard d'USD) (Graphique 9.2.).

Graphique 9.2. - APD et participation du secteur privé aux infrastructures en Afrique, en milliards d'USD, 2007-2016



Source : base de données de la Banque mondiale sur la PPI et base de données du CAD de l'OCDE.

Note : la PPI mesure les investissements dans des projets d'infrastructures publiques où la participation du secteur privé s'élève au moins à 20%.

La capacité de l'APD à mobiliser des fonds privés pour des projets d'infrastructures est très faible. Entre 2012 et 2015, les capitaux privés mobilisés par l'APD et investis dans des projets d'infrastructures représentaient 8,7 milliards d'USD (environ 11% du total des fonds mobilisés auprès du secteur privé par l'APD). Les capitaux privés mobilisés par l'APD ont augmenté pour atteindre leur deuxième niveau le plus élevé en 2013, à 2,5 milliards d'USD, grâce à trois projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Angola, au Kenya et au Ghana.

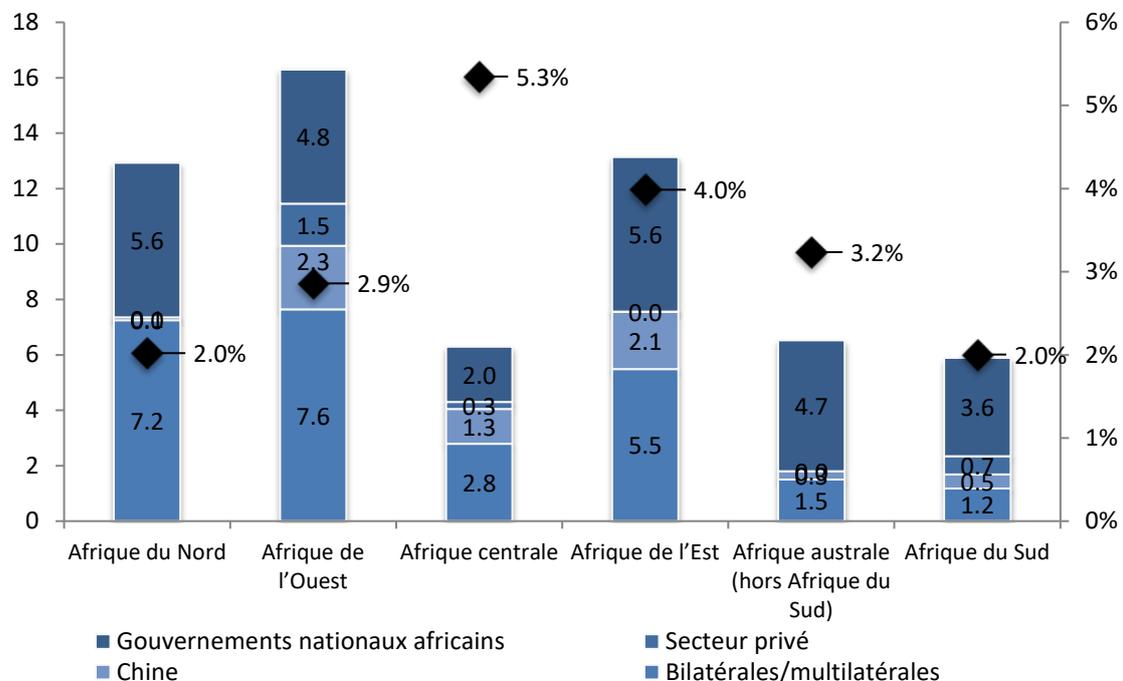
En termes absolus, l'investissement public est le plus élevé en Afrique du Nord et de l'Est (Graphique 9.3.). Au cours de la dernière décennie, un certain nombre de pays d'Afrique de l'Est comme l'Éthiopie, le Kenya, Maurice et le Rwanda ont considérablement augmenté leurs investissements publics pour supprimer les goulets d'étranglement, en particulier dans les secteurs de l'électricité et des transports. De nombreux investissements sont consacrés à de grands projets tels que le grand barrage de la Renaissance éthiopien, le pool énergétique d'Afrique de l'Est et la Silicon Savannah au Kenya. De même, les pays d'Afrique du Nord ont eu recours à des codes d'investissement favorables aux IDE qui encouragent les flux de capitaux publics et privés, souvent dans certains domaines cibles. Par exemple, au Maroc, le Plan d'accélération industrielle 2014-2020 dispose d'un fonds de 2,2 milliards d'USD pour financer les infrastructures de transport (CUA/OCDE, 2018).

Les pays d'Afrique de l'Ouest attirent la plus grande part des investissements privés dans les infrastructures (Graphique 9.3.). Plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest ont fait de grands progrès dans l'amélioration de l'environnement des affaires, selon les indicateurs de compétitivité mondiale du FEM. Les réformes du traité de l'OHADA et de ses actes uniformes

visant à attirer les investissements privés dans les infrastructures en sont de bons exemples. En 2014, le pont Konan Bédié à Abidjan (Côte d'Ivoire) a été achevé, grâce au cofinancement de diverses entreprises privées, sous la direction du Groupe Bouygues. En 2016, Azura IPP a été la première société entièrement financée par le secteur privé à produire de l'électricité au Nigeria, en levant des fonds à hauteur de 190 millions d'USD sous la forme de capitaux propres et de 686 millions d'USD sous la forme de crédit (BCG/AFC, 2017).

En Afrique australe, les dépenses publiques constituent l'essentiel des investissements dans les infrastructures. Le financement public représente 60% des investissements dans les infrastructures en Afrique du Sud et 72% dans le reste de la région. Cette part est la plus élevée parmi les cinq régions africaines. En Afrique du Sud, par exemple, le gouvernement a investi activement dans les infrastructures pour attirer les entreprises et stimuler la création de grappes d'entreprises (CUA/OCDE, 2018).

Graphique 9.3. – Sources de financement et régions de destination, 2016



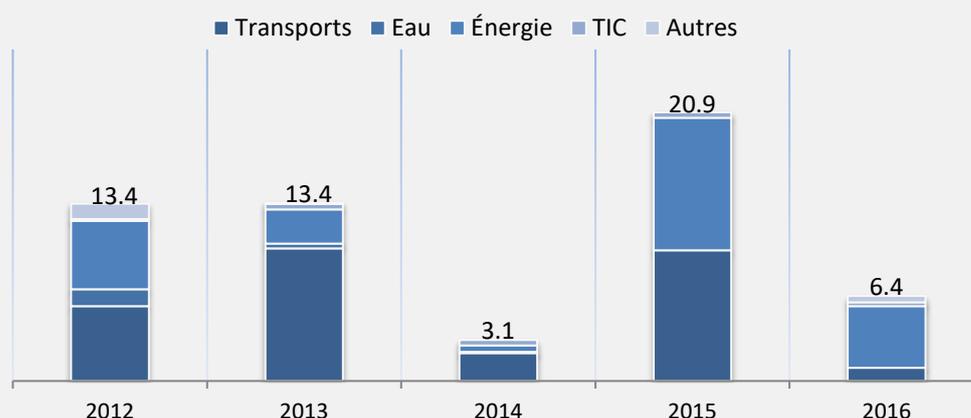
Source : ICA, 2017.

Note : le graphique ne tient pas compte des investissements dans les infrastructures non affectés dont le montant s'élève à 1,4 milliard d'USD. Les contributions bilatérales et multilatérales proviennent notamment des BRIC, des BRD, du G20, de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement (BAfD), de la Commission européenne, de la Banque européenne d'investissement (BEI), de la Banque de développement de l'Afrique australe, du Fonds arabe de développement économique et social (AFESD), de la Banque islamique de développement (BID), du Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (KFAED), du Fonds d'Abou Dhabi pour le développement (ADFD), du Fonds de l'OPEP pour le développement international (OFID), de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) et du Fonds saoudien pour le développement (SFD).

Encadré 9.1. – Activités de financement des infrastructures de la Chine en Afrique

Malgré des fluctuations considérables au cours des dernières années, la Chine est une importante source de financement des infrastructures en Afrique. En 2016, la Chine a investi 6,4 milliards d’USD dans les infrastructures africaines, contre 20,6 milliards d’USD en 2015 (Graphique 9.4.). Les capitaux chinois investis en 2016 représentaient environ 10% du financement total des infrastructures en Afrique. Les projets financés par des entreprises chinoises concernent les ports, la connectivité, les câbles sous-marins⁴, les centrales hydroélectriques, les autoroutes, les télécommunications et les chemins de fer. Les projets d’infrastructures auxquels contribue la Chine en Afrique sont souvent mis en œuvre par des entrepreneurs chinois.

Graphique 9.4. - Engagements des investisseurs chinois en faveur des infrastructures africaines en milliards d’USD



Sources : ICA, 2017.

Les investissements chinois dans les infrastructures africaines devraient rester importants, notamment parce que l’initiative chinoise BRI (« Belt and Road Initiative ») couvrira l’Afrique. L’inclusion de l’Afrique dans la BRI peut aider la Chine à assurer son approvisionnement en ressources naturelles pour stimuler son économie en croissance et à garantir l’accès aux marchés pour ses produits. Le volet maritime de la route de la soie de la BRI est censé passer au large des côtes de l’Afrique de l’Est, où plusieurs ports sont en cours de construction⁵. Par ailleurs, des projets portuaires sur les côtes d’Afrique centrale et occidentale sont en préparation⁶. Certains de ces ports devraient également être reliés

⁴ Par exemple, la Chine soutient le projet *South Atlantic Inter Link (SAIL)* (0,5 milliard d’USD), premier câble sous-marin reliant l’Afrique et l’Amérique du Sud (Brésil).

⁵ Le port polyvalent de *Doraleh* (590 millions d’USD) et le port de *Tadjourah* (90 millions d’USD) en Ethiopie. Le port de *Bagamoyo* en Tanzanie est un projet phare qui devrait déboucher sur le plus grand et le plus moderne des ports d’Afrique, relié au réseau ferroviaire intérieur de la Tanzanie par une route de 34 km entre Bagamoyo et Mlandizi et, de là, au réseau ferroviaire de la Zambie.

⁶ Le port de *Kribi* (0,5 à 1 milliard d’USD), premier port en eau profonde du Cameroun, qui facilitera l’accès de la Chine au bassin du Congo, riche en ressources. Le port de *Abidjan* (400 millions d’USD), Côte d’Ivoire.

à l'arrière-pays africain par la route et le rail⁷. Il est prévu aussi de revitaliser la ligne de chemin de fer Tanzanie-Zambie, longue de 1 900 km, construite dans les années 70, déjà avec l'aide de la Chine à l'époque (Breuer, 2017).

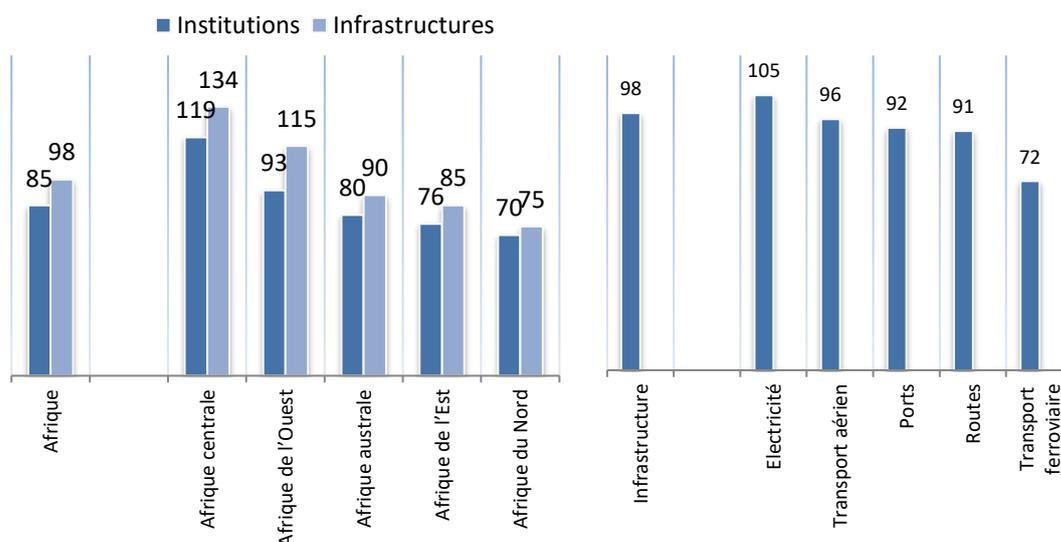
9.4. Manque d'infrastructures et besoins de financement en Afrique

La mauvaise qualité des infrastructures en Afrique s'explique par la faiblesse des investissements sur une période prolongée (ICA, 2016 ; Calderón et Servén, 2010). Sur un échantillon de 137 pays figurant dans la base de données de l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial, le classement moyen des pays africains en matière d'infrastructures se situe au 98^e rang (Graphique 9.5., diagramme A, ci-dessous). La qualité des infrastructures est particulièrement mauvaise en Afrique de l'Est et en Afrique centrale par rapport aux pays inclus dans cette base de données (FEM, 2017). Le secteur de l'électricité est celui dont l'évaluation de la qualité est la plus négative (voir graphique 9.5., diagramme B ci-dessous). La qualité des infrastructures est moins bonne que la compétitivité globale du continent. Il reste donc important pour de nombreux pays d'investir dans l'entretien, la modernisation et la rénovation des infrastructures. De plus, pour maximaliser l'impact social, environnemental et économique, il est essentiel d'envisager la qualité des infrastructures comme un concept multidimensionnel dans le cadre du développement des infrastructures africaines (Encadré 9.2.).

⁷ Afrique centrale et orientale : le *réseau ferroviaire tchadien* (5,6 milliards d'USD), le projet routier Libreville-Port-Gentil (0,6 milliard d'USD), l'autoroute de Grand-Bassam, Côte d'Ivoire. Afrique de l'Ouest : le *chemin de fer à écartement normal* reste le projet le plus important financé par des capitaux chinois. Son « tronçon ougandais » est censé relier le pays à l'océan Indien par le port de Mombasa. La Chine soutient également *la ligne ferroviaire du Madaraka Express et le port de Lamu, doté de 32 postes d'amarrage* (25 milliards d'USD), point de départ du corridor de transport LAPSET (« Lamu Port, Sud Soudan, Ethiopia »), comprenant des lignes ferroviaires vers le Soudan du Sud et l'Éthiopie, un oléoduc de brut, des aéroports internationaux, des stations balnéaires et un barrage polyvalent sur le fleuve Tana. La voie express Entebbe-Kampala en Ouganda, le chemin de fer Addis Abeba-Djibouti (490 millions d'USD) et le chemin de fer TAZARA en Tanzanie.

Graphique 9.5. - Classement sur 137 pays en fonction de la qualité des infrastructures

Diagramme A : Qualité des infrastructures et des institutions Diagramme B : Qualité des infrastructures par secteur



Sources : Forum économique mondial 2017, Indicateurs de compétitivité mondiale.

Note : plus le rang est élevé, moins les infrastructures sont de bonne qualité.

Encadré 9.2. - La qualité en tant que concept multidimensionnel dans le cadre du développement des infrastructures africaines

Une approche des infrastructures plus sélective, durable et axée sur le long terme fait son chemin dans le débat mondial, comme l'illustre également la cible 9.1 des ODD : « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. »

Une infrastructure de qualité (IQ) peut être définie comme une infrastructure répondant à cinq critères : l'efficacité économique, la résilience face aux catastrophes naturelles, la sécurité, la durabilité environnementale et sociale, et la contribution à la société et à l'économie. Il s'ensuit que les investissements dans des IQ devraient s'aligner sur les stratégies nationales de développement économique à long terme de manière à améliorer la circulation des services, à renforcer les capacités locales et à stimuler la création d'emplois (Runde, 2017). Malgré les difficultés inhérentes à cette tâche, il est aussi très important de mesurer l'effet obtenu. À cet égard, le NEPAD et GIZ ont conçu le référentiel de création d'emplois du PDIA pour estimer les effets sur l'emploi des projets d'infrastructures du PDIA, à titre d'indicateur de l'appui à l'économie locale⁸.

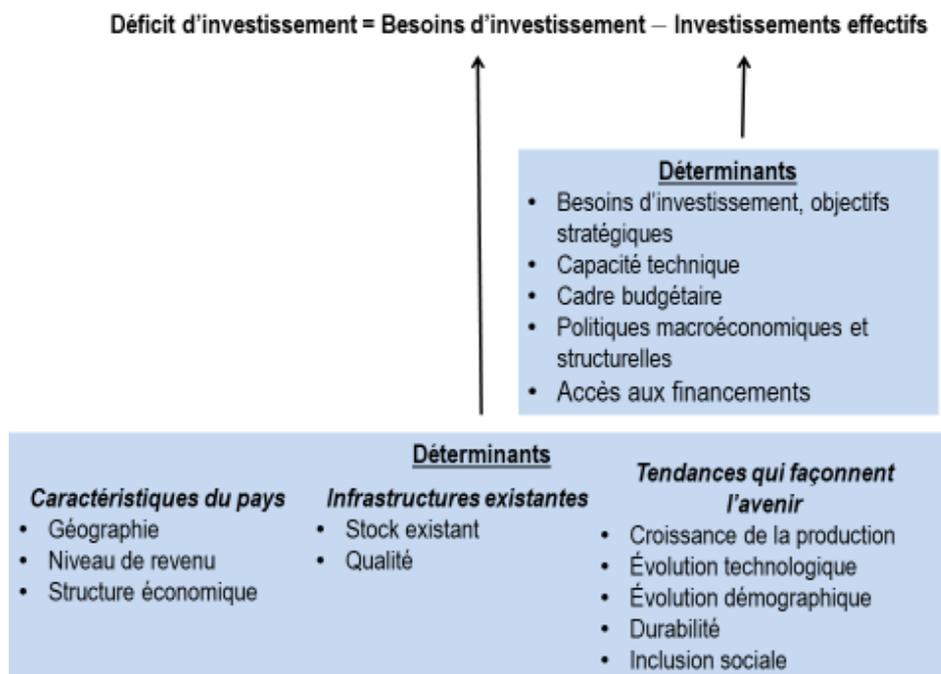
Les investissements dans des IQ se sont imposés dans le débat mondial durant la présidence japonaise du G7, en 2015. En 2016, des engagements ont été pris lors des sommets du G7 et

⁸ Pour de plus amples informations sur le référentiel de création d'emplois du PDIA, voir <http://www.au-pida.org/job-creation-and-pida-projects/>.

du G20 en vue de promouvoir les investissements dans des infrastructures de qualité en Afrique. Le sommet du G7 a débouché sur les Principes d'Ise-Shima pour des investissements dans des infrastructures de qualité (IIQ). Le G20 a lancé l'Initiative de soutien à l'industrialisation en Afrique et dans les PMA, qui porte, entre autres choses, sur la construction d'infrastructures résilientes. Il reste difficile de faire le lien entre les principes du G7 et du G20 en faveur des IIQ et les priorités pour l'Afrique inscrites dans l'Agenda 2063 et le Plan d'action prioritaire du PDIA.

Les approches d'IQ devraient intégrer des projets prioritaires à court terme et des politiques de développement visant des résultats à long terme. Cette préoccupation est par exemple au cœur de l'approche de développement de corridors adoptée par l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), qui porte sur des réseaux transfrontières d'infrastructures de transport (JICA, 2018). Ces réseaux peuvent faciliter le commerce intrarégional et promouvoir le développement régional. Dans le cadre de cette approche, la JICA finance des actifs infrastructurels qui intègrent plusieurs régions et pays, favorisant ainsi les activités économiques locales. Un autre objectif est d'attirer les investissements privés, notamment les IDE qui, en Afrique, suivent la création à caractère prospectif de marchés régionaux, d'un environnement des affaires plus favorable et de meilleures infrastructures (CUA/OCDE, 2018).

Graphique 9.6. – Définition et déterminants du déficit d'investissements dans les infrastructures



Source : BEI.

Les déficits d'investissements dans les infrastructures sont généralement définis comme la différence entre les besoins d'investissements et les investissements effectifs

(Graphique 9.6.) Les données sur les investissements effectifs dans les infrastructures ne sont pas aisément disponibles, mais il est possible de procéder à des estimations à partir des données existantes au niveau macroéconomique et au niveau des projets. Les besoins d'investissements, c'est-à-dire le montant que les pays devraient consacrer aux infrastructures, sont déterminés par la nécessité d'entretenir les infrastructures existantes, par les nouveaux besoins résultant de l'évolution des niveaux de revenu et de la structure de l'économie, et par les besoins futurs découlant des grandes tendances, notamment les changements technologiques, démographiques et climatiques (CUA/OCDE, 2018). La pertinence de ces déterminants peut varier considérablement au fil du temps, ce qui a des répercussions profondes sur les besoins d'infrastructures. En outre, le long cycle de vie des projets d'infrastructures, qui dépasse souvent 30 ans, suppose que les besoins d'infrastructures soient évalués à long terme, ce qui complique encore davantage la tâche de quantification des besoins.

Les besoins d'investissements dans les infrastructures urbaines de l'Afrique sont considérables et vont en augmentant (Lall et al., 2017). Entre 2015 et 2030, la population urbaine de l'Afrique devrait croître à un taux d'environ 3,5% par an. Au total, elle augmentera d'environ 332 millions d'habitants au cours de la même période (DAES de l'ONU, 2018). L'urbanisation s'opère de manière souvent incontrôlée, exerçant une pression supplémentaire sur les infrastructures urbaines. Une urbanisation rapide, compliquée par les problèmes sociaux et environnementaux, engendre d'énormes besoins d'investissements dans des infrastructures urbaines durables en Afrique.

Pour tirer le meilleur parti des financements disponibles pour des projets d'infrastructures, il faut bien comprendre le contexte et les besoins de l'Afrique à cet égard :

- **Énergie :** la qualité des infrastructures dans le secteur de l'électricité est particulièrement mauvaise (Graphique 9.5.). Les besoins d'investissements dans les infrastructures électriques au cours des prochaines décennies représentent non moins de 6,6% du PIB (Tableau 9.2.). La part de la population ayant accès à l'électricité en 2016 était de 42,8% en Afrique subsaharienne et de presque 100% en Afrique du Nord. À titre de comparaison, la proportion était de 85% pour l'ensemble des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, selon la base de données de la Banque mondiale sur les indicateurs du développement dans le monde. Les fréquentes coupures d'électricité contraignent les entreprises de nombreux pays à recourir à l'électricité coûteuse des générateurs, ce qui augmente les coûts et perturbe l'efficacité opérationnelle. En moyenne, les entreprises d'Afrique subsaharienne subissent 8,5 coupures d'électricité par mois, selon les enquêtes sur les entreprises du GBM. La production d'électricité a augmenté mais, du fait de la forte croissance démographique, elle reste au même niveau par habitant qu'en 2007 (FEM, 2017). Compte tenu des tendances actuelles des investissements, il faudra attendre 2080 pour que l'Afrique atteigne le plein accès à l'électricité (PNUE, 2017 ; Sy et Copley, 2017).

L'énorme potentiel du continent en matière d'énergies renouvelables peut contribuer à remédier à la pénurie d'énergie : 325 jours d'ensoleillement intense par an, 15% du potentiel hydroélectrique mondial et un bon potentiel éolien et géothermique (BAfD, 2017). Au Maroc, le projet de centrale solaire NOOR portera à 42% la part des énergies renouvelables dans le bouquet électrique d'ici 2020. Les projets de ce type contribueront à résoudre les crises

énergétiques dans la région. Les investissements qui favorisent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone ont donc un rôle important à jouer.

D'après les estimations de l'AIE, en Afrique subsaharienne, il faudrait investir 205 milliards d'USD pour porter le taux d'électrification d'environ 30% aujourd'hui à 70% en 2040. Cela supposerait une combinaison de projets d'extension du réseau, de mini-réseaux et d'accès hors réseau dans les zones urbaines et rurales. Le montant calculé représente moins d'un cinquième du total des investissements consacrés au secteur de l'électricité dans la région. Si l'on veut atteindre ce niveau d'investissement, il faut continuer d'améliorer les modalités de financement des projets d'accès à l'électricité, mais également les capacités et la coordination entre les différents acteurs (BAfD/OCDE/PNUD, 2016 : p. 220).

- **Transport routier** : la médiocrité des infrastructures de transport freine l'activité commerciale intrarégionale, ce qui nuit à la compétitivité des entreprises. En fait, pour les pays sans littoral, le coût des échanges commerciaux est environ 1,5 fois supérieur à celui supporté par les pays côtiers (BAfD, 2017). La route constitue le principal mode de transport en Afrique (80% des marchandises et 90% des voyageurs), mais la voirie pourvue d'un revêtement ne représente que 53% du réseau routier (BAfD, 2014). Outre l'importance des corridors de transport régionaux stratégiques, il convient de noter qu'un tiers seulement des Africains vivant dans les zones rurales se trouvent à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toute saison.
- **Transport ferroviaire** : le grand nombre de pays sans littoral et de petites économies en Afrique nécessite le développement d'un réseau de chemins de fer efficace. La plupart des liaisons ferroviaires sont des lignes à faible vitesse et à petite échelle, qui transportent de faibles charges à l'essieu. Les services de transport de passagers ne représentent qu'environ 20% du trafic ferroviaire en Afrique (EXIM Bank, 2018).
- **Ports** : l'Afrique compte environ 90 grands ports qui s'étendent le long d'une côte de 30 725 km. Les ports africains n'accueillent actuellement que 4% du trafic mondial de conteneurs. Ils pâtissent également du sous-développement des infrastructures dans l'arrière-pays (EXIM Bank, 2018).
- **Aéroports** : bien que l'Afrique ait plus de 4 000 aéroports ou aérodromes, un nombre important d'entre eux ne répondent pas aux normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Seul un aéroport sur quatre dispose de pistes en dur. La croissance du transport aérien intra-africain est lente, en partie à cause du sous-développement des infrastructures. En 2015, les compagnies aériennes africaines ont transporté 79,5 millions de passagers, soit 2,2% du transport aérien total de passagers dans le monde (EXIM Bank, 2018). Les engagements qui ont été pris récemment en faveur d'une libéralisation du transport et des voyages aériens, tels que le Marché unique du transport aérien africain et la suppression des exigences en matière de visas, peuvent ouvrir la voie à des améliorations des infrastructures aéroportuaires grâce à l'augmentation du trafic aérien. Ce dernier devrait croître en Afrique à un rythme supérieur à la moyenne mondiale, de 5,9% par an, selon les perspectives actuelles du marché publiées par Boeing pour la période de 2017 à 2036.
- **Transports urbains** : l'urbanisation rapide exige des investissements considérables dans les transports publics urbains afin de promouvoir une croissance économique inclusive et durable. Les villes africaines, fragmentées et dispersées, souffrent d'un manque d'infrastructures de connexion. Il faut encourager les promoteurs locaux et le secteur privé à explorer des concepts de mobilité et de transport public plus larges, à commencer par une dorsale principale efficace - par exemple des systèmes de transit rapide par bus ou des réseaux

de métro léger, le cas échéant -, complétée par des réformes du système de transport public, notamment en matière d'optimisation des tracés et d'organisation et de gestion institutionnelles et techniques (Lall et al., 2017).

- **Eau** : les besoins d'investissements dans les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement au cours des prochaines décennies représentent non moins de 4,1% du PIB (tableau 9.2.). Les ressources en eau de l'Afrique sont abondantes, mais faute d'infrastructures de stockage et d'irrigation, elles sont largement sous-utilisées. Plus de 300 millions d'Africains n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 700 millions ne bénéficient pas d'un système d'assainissement efficace, selon l'ICA. Chaque année, les Africains passent en moyenne 40 milliards d'heures à collecter de l'eau. Le niveau élevé de variabilité hydrologique dans de nombreux pays africains rend les investissements dans le stockage de l'eau et l'irrigation particulièrement importants.
- **TIC** : les besoins d'investissements dans les TIC au cours des prochaines décennies représentent jusqu'à 1,4% du PIB (tableau 9.2.). L'accès à l'internet peut jouer un rôle important dans la promotion des compétences, de l'esprit d'entreprise et du développement des PME. Or, 15% seulement des ménages en Afrique y ont accès, contre plus des deux tiers en Asie centrale (BAfD, 2018). La disponibilité du haut débit est encore plus limitée. Les flux d'investissements privés dans les TIC en Afrique n'ont profité qu'à un petit nombre de pays où l'infrastructure nécessaire est déjà bien développée.

Tableau 9.2. - Besoins d'investissements dans les infrastructures
(% du PIB)

	Total	Transports	Électricité	Eau	TIC
BAfD (2018)	6,9	1,9	2	2,7	0,3
Global Infrastructure Hub (2018)	6,9	2,1	2,2	1,3	1,3
Woetzel et al. (2016)	3,1	0,7	1,3	0,5	0,6

Source : Woetzel, J., Garemo, N., Mischke, J., Hjerpe, M., et Palter, R. (2016), *Bridging Global Infrastructure Gaps*, McKinsey & Company ; BAfD (2018), *African Economic Outlook 2018 : Chapter 4 - Financing Africa's infrastructure : New strategies, mechanisms, and instruments* ; Global Infrastructure Hub (2018) *Global Infrastructure Outlook - Infrastructure investment need in the Compact with Africa countries*, juin 2018.

Note : les procédures, les hypothèses, la couverture et la durée varient considérablement d'une étude à l'autre, comme le montre le tableau 9.2. Il convient donc d'interpréter ces estimations avec prudence.

Les besoins d'investissements dans les infrastructures en Afrique sont gigantesques : entre 68 et 152 milliards d'USD (3,1% et 6,9% du PIB) au cours des prochaines décennies, selon les estimations (Tableau 9.2.)⁹. Ces montants couvrent à la fois les coûts d'entretien et de remplacement ainsi que la construction de nouvelles infrastructures. L'ampleur de ces besoins

⁹ Il est difficile d'estimer les besoins d'investissements dans les infrastructures, car ils ne sont pas directement observables et dépendent fortement de l'état des infrastructures existantes et de la période considérée. La complexité de cette tâche se reflète dans le large éventail des méthodes utilisées dans la littérature. La plupart des études dans ce domaine s'appuient sur des projections de croissance du PIB et sur l'élasticité des dépenses d'infrastructures par rapport à la croissance au niveau des pays. Ces études dépendent en grande partie des hypothèses qui sous-tendent la croissance projetée du PIB. À l'inverse, les simulations fondées sur des modèles mondiaux tiennent rarement compte des caractéristiques et des priorités propres à chaque pays. Un moyen simple d'appréhender les besoins d'infrastructures consiste à se référer à des objectifs stratégiques déclarés, mais cette approche dépend fortement de la manière dont ces objectifs sont fixés.

reflète les limites des infrastructures en place, qui sont de mauvaise qualité. De surcroît, l'urbanisation rapide, la croissance démographique et économique, ainsi que la nécessité de rendre les infrastructures résilientes face aux changements climatiques engendrent de nouveaux besoins. Compte tenu du niveau actuel des investissements - 62,5 milliards d'USD, soit 3,5% du PIB en 2016 (voir section 9.3.) -, il existe un déficit considérable, qui peut atteindre 11,5% du PIB, selon les études figurant dans le tableau 9.2.

9.5. Comblent le déficit de financement

9.5.A. REFORMES REGLEMENTAIRES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DU SECTEUR PUBLIC EN AFRIQUE

Le manque de moyens des autorités et les faibles niveaux de mobilisation des ressources intérieures, qui entravent les investissements du secteur public dans les infrastructures, appellent des interventions stratégiques. Il existe en outre un déséquilibre entre les projets financés en grande partie par le pouvoir central et la dimension infranationale des bénéficiaires de ces projets. Deux stratégies pourraient contribuer à résoudre ces problèmes. Premièrement, un renforcement et une amélioration de la coordination entre les niveaux de pouvoir pourraient améliorer la gouvernance locale et se traduire par des gains d'efficacité dans les investissements publics et l'utilisation des infrastructures (CUA/OCDE, 2018). Deuxièmement, une amélioration de la mobilisation des ressources intérieures grâce au respect accru des obligations fiscales et au renforcement de l'efficacité des systèmes d'administration fiscale pourrait aider les autorités à financer plus librement des projets d'infrastructures (OCDE/ATAF/CUA, 2017).

Encadré 9.3. - Coordination des autorités centrales et locales : le cas de l'Agence de développement de Johannesburg

Trois éléments sont essentiels à la réussite du développement des infrastructures : un financement adéquat, les capacités institutionnelles et l'attention portée par l'État aux besoins des citoyens ou des utilisateurs des infrastructures. La coordination entre les autorités nationales et locales pourrait améliorer considérablement ces trois composantes.

Les goulets d'étranglement administratifs peuvent entraver le développement des infrastructures locales et réduire la capacité des institutions locales à financer leurs opérations. L'Agence de développement de Johannesburg (JDA) gère des projets d'investissement dans la ville de Johannesburg. Au cours de la période 2016-2017, elle a entrepris 91 projets avec un budget de 1,7 milliard de ZAR (près de 124 millions d'USD). Jusqu'à présent, les activités de la JDA ont été financées à hauteur de 40% environ par la ville de Johannesburg, mais l'agence perçoit aussi des frais de développement pour financer ses opérations. Ces recettes ne procurent à la JDA que des liquidités très restreintes lorsque les projets sont ralentis par une mauvaise planification ou par des formalités administratives à l'échelon local. Grâce à un financement obtenu directement auprès de l'administration centrale, la JDA est désormais en mesure de planifier et de mettre en œuvre ses projets en

contournant les goulets d'étranglement bureaucratiques. Aujourd'hui, l'agence reçoit des aides à l'investissement non remboursables du Trésor public et des ministères nationaux des transports et de l'habitat.

Les consultations et la collaboration avec le secteur privé et la société civile peuvent accroître la portée et l'impact des projets de développement des infrastructures locales. La JDA a aussi mobilisé efficacement des fonds auprès du secteur privé : pour chaque million de ZAR qu'elle a dépensé, des investisseurs privés ont injecté 18 millions de ZAR dans le centre-ville de Johannesburg depuis 2001. En outre, le mandat de la JDA l'autorise à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) locales au moyen de marchés publics, en leur attribuant des contrats à hauteur de 30% de son budget d'approvisionnement. Enfin, l'agence a mis en place des partenariats et des consultations avec le secteur privé local et la société civile afin de recevoir un retour d'information sur les projets d'infrastructures qu'elle mène ou sur ceux dont la communauté a besoin.

Des cadres réglementaires améliorés et mieux adaptés peuvent créer un environnement plus favorable aux investisseurs privés et institutionnels, de manière à aider les pouvoirs publics à atteindre les objectifs du Programme d'action de Dakar¹⁰. À titre d'exemples de réformes spécifiques, on peut citer :

- **Adoption de la loi type du PDIA sur les investissements dans les infrastructures.** Présentée au Sommet de l'Union africaine en janvier 2018, cette initiative conçue par la CEA-ONU et le NEPAD vise à harmoniser les cadres d'investissement sur tout le continent. La loi type introduit des réglementations spécialement adaptées aux investissements dans les infrastructures. Le renforcement de l'homogénéité juridique se traduira par une plus grande certitude politique pour les investisseurs.
- **Promulgation de réglementations permettant aux fonds de pension (africains ou internationaux) d'investir dans des projets d'infrastructures dans toute l'Afrique.** Au besoin, les IFD ou les gouvernements peuvent mettre en place des systèmes de garantie ou absorber des risques plus importants (voir également la section 9.5.E.).
- **Renforcement des capacités du secteur public en matière d'élaboration de projets d'infrastructures.** La conception et la préparation d'un projet (études de faisabilité, négociations des contrats, gestion du projet) constituent une phase critique de son cycle de vie. Il est donc crucial de disposer des capacités adéquates à cet égard pour générer les projets bancables recherchés par les investisseurs.
- **Amélioration des règles de passation des marchés publics en vue de récompenser et de promouvoir la compétitivité.** Les autorités devraient améliorer leurs procédures et leurs critères d'attribution des contrats afin de récompenser la qualité, la compétitivité et l'efficacité, plutôt que de privilégier seulement les faibles coûts. Elles devraient aussi mieux préparer les projets d'investissements publics et renforcer les mécanismes de transparence, de suivi et d'évaluation.

¹⁰ Voir https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/The_Dakar_Agenda_for_Action_DAA_-_Moving_Forward_Financing_for_Africa%E2%80%99s_Infrastructure.pdf.

- **Adaptation des modes d'investissement aux capacités institutionnelles locales et aux types de projets.**
 - Des partenariats public-privé (PPP) peuvent rendre plus efficaces la conception et la mise en œuvre des projets, engendrant ainsi des économies substantielles. Toutefois, les PPP requièrent une implication prudente et une expertise de la part des pouvoirs publics. Le modèle de PPP utilisé pour la centrale solaire marocaine de Ouarzazate offre un bon exemple de mobilisation des acteurs importants (voir Climate Policy Initiative, 2012).
 - Les autorités peuvent choisir d'autres modes de gouvernance que les PPP pour des projets d'infrastructures. Cela va de la livraison directe, où les pouvoirs publics gèrent pleinement tous les aspects d'un projet, à la privatisation, où ils ne conservent que leur rôle réglementaire, en passant par la passation de marchés pour des phases et des opérations spécifiques. Une forme plus complexe de gouvernance de projets consiste à habiliter des régulateurs et à garantir le règlement des litiges par une instance judiciaire indépendante (Kappel, Pfeiffer et Reisen, 2017).
- **Renforcement du régime des droits de propriété intellectuelle pour promouvoir les investissements dans les infrastructures.** Cela vaut en particulier pour les infrastructures vertes : sur les marchés africains, très peu de technologies d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets sont protégées par des régimes de propriété intellectuelle (OCDE, 2015a).

9.5.B. OBSTACLES A LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE A LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES

Aujourd'hui, les États africains, les bailleurs de fonds et d'autres organisations multilatérales de développement financent ensemble la quasi-totalité des infrastructures du continent (voir section 9.3.). Pour satisfaire leurs besoins d'investissements dans les infrastructures, les pays africains auraient tout intérêt à attirer d'autres sources de financement, y compris des investisseurs privés.

Bien que les occasions d'investir dans les infrastructures abondent dans les pays en développement, les investisseurs hésitent à les saisir. Le secteur des infrastructures comporte des risques spécifiques pour les investisseurs privés et, comme la participation du secteur privé à la mise en place d'infrastructures est une forme relativement récente de passation de marchés dans de nombreux pays, les autorités n'ont pas nécessairement l'expérience et les capacités nécessaires pour gérer efficacement ces risques. Elles ont souvent besoin d'aide pour accroître leur capacité à faire exécuter des composantes de projet dans le respect des meilleures pratiques et des principes internationalement reconnus en matière de passation de marchés.

Trois catégories de contraintes limitent généralement le financement des infrastructures en Afrique :

- **Premièrement, du côté de la demande, les possibilités bien structurées d'investissements bancables font défaut, à cause notamment d'un risque perçu plus élevé, de la fragmentation du marché et des asymétries dans l'information.** Les administrations infranationales, en particulier les petites villes, rencontrent des difficultés pour développer des infrastructures locales du fait de la taille réduite des projets d'infrastructures et des capacités limitées des fonctionnaires locaux.
- **Deuxièmement, le sous-développement des marchés financiers et les obstacles réglementaires limitent l'offre de capitaux, surtout pour le financement local à long terme.** Par exemple, le secteur bancaire ne répond pas aux besoins des investissements dans les infrastructures en Afrique. Les prêts bancaires à long terme sont très rares (sur les 24 pays africains couverts par son analyse transnationale, en 2009, la Banque mondiale n'en recense que six où il est possible de souscrire des prêts sur 20 ans). Les taux d'intérêt sont excessivement élevés (dans trois de ces six pays, le taux d'intérêt du prêt était supérieur à 20%). Seuls quelques pays émettent des obligations liées à des infrastructures, avec des niveaux de succès divers (Irving et Manroth, 2009).
- **Troisièmement, l'environnement général des affaires peut être préjudiciable aux investissements dans les infrastructures, par manque de capacités, de transparence et d'un cadre politique propice.**

9.5.C. ATTIRER LES FONDS DE PENSION ET LES INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Les fonds de pension peuvent jouer un rôle majeur dans le financement des infrastructures en Afrique (Samuels et Danso, 2017a). Ces fonds ont besoin d'investir et de diversifier leurs portefeuilles. Dans certains pays comme le Nigeria, les actifs gérés croissent de près de 30% par an. En Afrique subsaharienne, les régimes de retraite couvrent moins de 10% de la population. C'est dire combien il est nécessaire de renforcer les fonds de pension et les possibilités d'investissement qui s'offrent à eux (Stewart et Yermo, 2009).

Souvent, les projets présentés aux investisseurs institutionnels et aux fonds de pension africains, mais aussi à d'autres investisseurs nationaux et internationaux, ne répondent pas à toutes leurs exigences. Il en va même parfois ainsi de propositions de projets émanant de pays aux marchés financiers bien développés, comme l'Afrique du Sud. Les principaux obstacles au renforcement de la participation des investisseurs institutionnels et des fonds de pension au financement des investissements dans les infrastructures en Afrique sont les suivants :

- **Incertitude :** le niveau élevé d'incertitude continue de dissuader les fonds de pension de s'engager dans des projets d'infrastructures. La prime de risque est aussi nettement plus élevée, avec un taux de rendement interne exigé de 16 à 20%, contre 11 à 15% ailleurs (Samuels et Danso, 2017b). L'une des raisons en est que le taux de succès des projets africains (c'est-à-dire le fait d'atteindre le bouclage financier et la capacité à fournir des services) n'est en moyenne que de 20%, contre 46% dans les

économies avancées. De plus, la capacité à tarifier correctement les risques ne répond pas toujours aux normes internationales.

- **Inadéquation entre la demande et l'offre** : il existe une inadéquation entre la demande et l'offre de financement des infrastructures, en fonction de la maturité et de la qualité des actifs infrastructurels. La majeure partie de la demande de financement des infrastructures concerne des actifs entièrement nouveaux. Cela suppose une phase plus risquée de développement initial, y compris des travaux de construction, avant que les projets ne génèrent des revenus. Or, du fait de leurs stratégies d'investissement rigoureuses, les fonds de pension et autres investisseurs institutionnels préfèrent investir dans des projets d'infrastructures à faible risque, qui sont déjà opérationnels et qui génèrent des profits résultant de revenus stables (Samuels et Danso, 2017a).
- **Fragmentation** : dans de nombreux pays africains, la fragmentation du marché financier est un problème majeur, les actifs étant répartis entre des dizaines de petites banques, de compagnies d'assurance et de fonds de pension. Il arrive que des petits fonds de pension ne soient pas en mesure d'investir le montant minimum requis dans de nombreux projets d'infrastructures.
- **Réglementation** : la réglementation est souvent perçue par les fonds de pension africains comme le principal obstacle aux investissements dans les infrastructures. Pourtant, les réformes menées sur certains marchés essentiels permettent à présent aux fonds de pension d'investir dans cette catégorie d'actifs, malgré quelques restrictions. Au Nigeria, par exemple, depuis 2012, les fonds de pension sont autorisés à investir jusqu'à 5% des actifs gérés dans des fonds d'infrastructures et 15% dans des obligations de sociétés destinées à financer des infrastructures. Néanmoins, en mars 2018, les investissements dans des obligations ou des fonds d'infrastructures atteignaient à peine 0,09% (PenCom, 2012, et PenCom, 2018). Même en Afrique du Sud, où les marchés financiers sont bien développés, peu de fonds de pension ont une expérience en matière d'investissement dans les infrastructures. Les faibles niveaux d'investissement dans ces catégories d'actifs s'expliquent peut-être par des obstacles réglementaires tels que l'interdiction des prises de participation directe au capital et les limitations des investissements transfrontières. L'accès sans restriction des fonds de pension à de nouvelles catégories d'actifs et à des marchés qui ne sont pas non plus familiers aux régulateurs comporte des risques, comme l'a clairement montré la crise financière mondiale. La majorité des régulateurs africains se sont montrés disposés à coopérer avec l'industrie pour ouvrir progressivement de nouvelles options d'investissement tout en protégeant la stabilité du système.
- **Renforcement des capacités** : pour attirer les investissements des fonds de pension, il faut mettre en place une approche stratégique permettant de planifier et de proposer des projets d'infrastructures en temps opportun. Les fonds de pension, les régulateurs et les autres parties prenantes doivent disposer des informations appropriées pour être à même d'évaluer si et comment les infrastructures s'inscrivent dans leurs stratégies et leurs objectifs d'investissement. De plus, ils ont besoin d'actifs disponibles à investir en quantité suffisante et d'instruments appropriés à cet effet. Or, jusqu'à récemment, peu d'efforts ont été consentis pour comprendre les spécificités des fonds de pension africains en matière de propension au risque, de régime réglementaire et d'attentes de rendement.

9.5.D. INSTRUMENTS FINANCIERS PROPICES AUX INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PRIVE

Pour réussir à attirer les investisseurs privés vers le financement des infrastructures en Afrique, il faut disposer d'instruments financiers efficaces. Certaines des caractéristiques de ces instruments ne sont peut-être pas familières aux investisseurs, du fait de la nature spécifique du financement sur projet. C'est un domaine où les conventions de prêt se fondent uniquement sur les flux de trésorerie générés par le projet. Les structures de partage des risques entre les financiers, les gestionnaires et le secteur public répartissent les risques en fonction de ceux qui peuvent le mieux les supporter. La responsabilité est limitée aux fonds propres apportés (OCDE, 2015b).

Tableau 9.3. - Taxinomie des instruments et véhicules de financement des infrastructures

Catégories d'actifs	Instruments	Exemples
À revenu fixe	Obligations	Obligations de projet Obligations municipales, sous-souveraines Obligations vertes, obligations Sukuk, obligations de la diaspora
	Prêts	Prêts à l'investissement direct et au co-investissement, prêts syndiqués
Produits mixtes	Produits hybrides	Prêts/obligations subordonnés et convertibles, financement mezzanine
Fonds propres	Instruments cotés	Actions, YieldCos (tarifs contractuels pour la production d'électricité)
	Instruments non cotés	Financement (fonds propres) sur projet, PPP

Source : OCDE (2015b), *Infrastructure Financing Instruments and Incentives*, Éditions OCDE, Paris.

L'OCDE a mis au point une taxinomie des instruments de financement des infrastructures, couvrant les titres de créance, les fonds propres et les instruments hybrides (Tableau 9.3.). Les titres de créance peuvent prendre la forme de prêts directs détenus dans les bilans des institutions financières ou peuvent être structurés en vue de la revente. Le financement par fonds propres désigne toutes les ressources financières mises à la disposition des entreprises en échange d'une participation. Ces instruments sont cruciaux pour le financement des investissements dans les infrastructures, dans la mesure où ils apportent du capital-risque pour le lancement d'un projet ou le refinancement. Les actions cotées en bourse sont des droits de participation indirecte, avec une capacité limitée d'influencer la gestion. À l'inverse, les actions non cotées confèrent souvent la propriété directe, le contrôle et l'exploitation de l'entreprise ou de l'actif du projet. L'attrait des instruments de fonds propres dépend aussi d'autres aspects, comme la disponibilité d'options de sortie. Les instruments hybrides comme le financement mezzanine sont des titres de créance avec, parfois en option, une participation assimilable à un apport de fonds propres dans des projets.

Les instruments figurant dans la taxinomie de l'OCDE ne correspondent pas tous aux caractéristiques économiques, institutionnelles et sociales des pays africains. L'une des raisons en est qu'il existe des différences institutionnelles et économiques considérables entre les pays africains. Pour être fructueux, les instruments financiers avancés tels que les fonds de dette hybrides, les prêts syndiqués et les fonds d'investissement dans les infrastructures cotés en bourse peuvent nécessiter un approfondissement des marchés financiers dans un certain

nombre de pays, ainsi qu'un renforcement de l'environnement institutionnel et de la collaboration avec des institutions internationales. De plus, les risques perçus par les investisseurs institutionnels peuvent être plus élevés en Afrique qu'ailleurs, car dans de nombreux pays africains, l'expérience en matière de traitement des infrastructures comme une catégorie d'actifs est encore limitée.

Une approche viable consiste à tirer les leçons de l'expérience d'autres pays africains et des investisseurs internationaux actifs dans la région en ce qui concerne l'utilisation de nouveaux instruments de financement. Pour répondre aux besoins des investisseurs privés, ces nouveaux instruments financiers devraient être développés en étroite collaboration avec des experts financiers, des investisseurs et des promoteurs de projets dans le pays. Il faut aussi tenir compte des circonstances économiques et institutionnelles propres à chaque pays.

L'expérience de certains pays africains, notamment le Nigeria et l'Afrique du Sud, donne à penser que des instruments d'atténuation des risques peuvent être utiles pour attirer les investisseurs privés. La perspective à long terme dans laquelle s'inscrivent les projets d'infrastructures, l'incertitude institutionnelle et politique qui caractérise de nombreux pays africains et le manque d'expertise dans le traitement des infrastructures en tant que catégorie d'actifs impliquent des risques élevés pour les investisseurs privés. De plus, selon les projections économiques récentes, de nombreux pays ne seront pas en mesure de maintenir leurs niveaux actuels d'investissements publics (CUA/OCDE, 2018). Enfin, les risques de change font souvent obstacle aux investissements dans les infrastructures (transfrontières) en Afrique. Le secteur public peut stimuler les investissements privés dans les infrastructures grâce à des instruments efficaces de financement et d'atténuation des risques. Les instruments suivants semblent particulièrement utiles pour attirer les investisseurs privés :

- **Garanties** : les garanties peuvent se révéler très efficaces pour surmonter les risques élevés associés à la phase initiale des projets d'infrastructures. Elles peuvent également contribuer à attirer des investisseurs étrangers : les fonds de pension de l'OCDE sont tenus par la loi de détenir des actifs notés au minimum A-, ce qui est bien au-dessus de la note de nombreuses dettes souveraines en Afrique (Samuels et Danso, 2017b).
- **Structures d'obligations non garanties** : les structures d'obligations non garanties peuvent éliminer les risques élevés associés à la phase initiale d'un projet. Les pouvoirs publics achètent des obligations non garanties ou des obligations convertibles pour financer un projet. Après les travaux de construction, une fois que certains des risques initiaux ont diminué, les autorités peuvent revendre les obligations à des investisseurs privés. Ainsi, le financement public intermédiaire intervient au moment où le coût est le plus élevé pour le secteur privé. Les investisseurs, contre un prix raisonnable pour les structures d'obligations non garanties, peuvent tirer profit de tout risque à la hausse dans les projets, si les obligations sont convertibles. Les BMD peuvent soutenir de telles initiatives en accordant aux pouvoirs publics des prêts à court terme et flexibles pour l'achat d'obligations non garanties ou d'obligations de projet convertibles (BAfD, 2018).
- **Obligations de projet remboursables** : ces obligations sont destinées à mobiliser les investissements des fonds de pension et d'assurance vie ainsi que des fonds

souverains. Elles financent des fonds d'investissement à long terme depuis le début jusqu'à l'achèvement d'un projet, évitant ainsi le risque de refinancement. Une BMD peut accorder une option de vente contre une prime de garantie. À l'issue d'une période prédéfinie, l'investisseur privé a la possibilité de vendre ses obligations à la BMD, à condition que les projets ne remplissent pas des conditions minimales spécifiques prédéfinies. Ces obligations peuvent aussi rendre les nouveaux projets intéressants pour les investisseurs institutionnels (BAfD, 2018).

- **Obligations de la diaspora** : des institutions et des projets d'investissement spécialisés peuvent attirer l'épargne de la diaspora. Le Maroc a adopté avec beaucoup de succès des politiques destinées à régler les problèmes faisant obstacles aux investissements de sa diaspora, en particulier pour le secteur du logement (voir OCDE, 2017). De même, le Ghana a mis en place une nouvelle unité chargée spécifiquement des questions d'investissement pour sa diaspora (ONUDI, 2013). Maurice a lancé un programme visant à encourager les membres de la diaspora à revenir au pays pour investir. L'Éthiopie et le Nigeria ont créé des obligations indexées destinées à la diaspora, mais les souscriptions sont restées limitées.
- **Marché des actifs infrastructurels** : pour favoriser la création d'un marché des infrastructures, les IFI pourraient vendre des actifs infrastructurels existants à des investisseurs institutionnels des pays hôtes. Ce processus contribuerait à amorcer la transformation nécessaire dans l'écosystème des principales sources d'investissements institutionnels (Samuels et Danso, 2017a ; BAfD, 2018).

9.5.E. LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT PEUT ATTIRER DES INVESTISSEMENTS A LONG TERME

Le financement public du développement (FPD) reste un outil essentiel pour remédier aux déficits d'investissements dans les infrastructures. Premièrement, c'est toujours une source importante de financement pour le développement des infrastructures en Afrique, à hauteur de 13 milliards d'USD par an, en moyenne, entre 2009 et 2016. Le FPD est particulièrement important pour les pays et les secteurs tributaires de l'aide au développement, où la capacité de mobilisation des ressources intérieures est faible et où les contributions du secteur privé sont insuffisantes. De plus, les partenaires de développement peuvent fournir un capital d'amorçage, car ils ont une plus grande tolérance au risque associé à un investissement initial élevé. Ils sont en mesure de mener des opérations dont les normes de qualité et les critères d'incidence sont plus élevés, ce qui peut avoir un effet positif sur les résultats du projet et améliorer l'environnement local.

Le FPD peut contribuer à renforcer le cadre stratégique et la capacité institutionnelle pour mettre en place un environnement favorable au développement des infrastructures. Près de 20% du FPD destiné aux infrastructures dans les pays en développement a été affecté à l'amélioration du cadre stratégique relatif aux secteurs des infrastructures en 2014, en particulier l'énergie (Miyamoto et Chiofalo, 2016). Par exemple, les partenaires de développement peuvent aider à renforcer les autorités de réglementation, partager leur expertise en matière de restructuration financière et opérationnelle des entreprises publiques, et soutenir le renforcement des capacités des municipalités en matière d'utilisation et de gestion durables des ressources en eau.

Les banques multilatérales de développement (BMD) restent aussi des acteurs déterminants dans le financement des infrastructures. À l'échelle mondiale, les engagements des BMD dans les infrastructures ont plus que doublé entre 2005 et 2014, avec un taux de croissance annuel cumulé de 10%. Les BMD jouent un rôle central au sein du Forum mondial des infrastructures récemment créé, conçu pour aider à combler le déficit de financement et à atteindre les objectifs du Programme d'action d'Addis-Abeba pour le financement du développement durable (ONU, 2015). Parmi d'autres initiatives pertinentes, on peut encore citer le Mécanisme consultatif pour le renforcement des infrastructures par des partenariats public-privé (Public-Private Infrastructure Advisory Facility - PPIAF), qui fournit un appui financier et technique aux gouvernements centraux et locaux afin d'accroître la participation du secteur privé au développement des infrastructures.

Un grand nombre d'initiatives en cours lancées par des BMD s'emploient à développer les infrastructures en Afrique. Ainsi, la BAfD considère les infrastructures comme un pilier majeur de sa stratégie High 5, en particulier dans le domaine de l'énergie. Des investissements à hauteur de 34 milliards d'USD ont été consacrés à des opérations du secteur de l'énergie, tandis que plus de 440 millions d'USD ont été approuvés pour des projets régionaux de transport et de TIC, au cours de la seule année 2016. D'autres mécanismes, comme le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) et Africa50, facilitent et mobilisent les investissements dans les infrastructures sur l'ensemble du continent. Dans le cadre de son mandat de prêt extérieur, la BEI a investi 3 milliards d'EUR dans des infrastructures africaines entre 2015 et 2016. En outre, l'Afrique du Nord bénéficie de la nouvelle initiative Résilience économique de la BEI.

Les bailleurs de fonds peuvent se servir du financement du développement pour attirer des capitaux privés supplémentaires vers des projets de développement des infrastructures. Les institutions de financement du développement (IFD) et les BMD ont déjà lancé ou renforcé 167 fonds et mécanismes en vue d'interventions de financement mixte entre 2000 et 2016. Plus de 39 d'entre eux ont déjà intégré parmi leurs objectifs le développement d'une énergie propre et abordable, 36 ont donné la priorité à l'eau potable et à l'assainissement, et 41 ont soutenu l'industrie, l'innovation et les infrastructures (OCDE, 2018).

D'une manière générale, les partenaires de développement ont adopté trois approches de financement mixte (OCDE, 2018) :

- (1) **Les pouvoirs publics et les organismes d'aide bilatérale accordent généralement des aides non remboursables et d'autres formes de financement à des conditions préférentielles pour le financement mixte.** Les BMD financent et gèrent des fonds et des mécanismes de financement mixte. L'« approche en cascade » du Groupe de la Banque mondiale, par exemple, donne la priorité au financement mixte pour couvrir les besoins des projets de développement.
- (2) **Le processus de prêt est en soi une étape intermédiaire vers la mobilisation d'autres financements privés pour des projets de développement.** Par exemple, par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, la BEI a mobilisé, pour chaque euro investi, un total de 18,1 EUR de nouveaux investissements dans les infrastructures (BEI, 2018).

- (3) **D'autres IFD orientées vers le secteur privé jouent un rôle de précurseur et de leader du marché, en particulier dans les pays où il existe peu de sources alternatives de financement.** Ce faisant, elles réduisent l'incertitude et accélèrent le développement du marché. Si le financement mixte offre un réel potentiel, une étude portant sur les mécanismes existants montre que les opérations mixtes devront s'adapter aux contextes locaux pour assurer la durabilité et l'efficacité à long terme du financement.

Le FPD peut également favoriser le développement des infrastructures au moyen de divers instruments. Les garanties demeurent un outil important, mais elles ne règlent pas le problème de la faible bancabilité des projets (50% des projets échouent au stade de la préparation). Les partenaires de développement peuvent aussi cibler directement des phases spécifiques d'un projet et protéger les investisseurs des risques associés à des investissements initiaux élevés. Le financement direct de la conception, de la préparation et de la mise en œuvre de projets ou l'assistance technique peuvent contribuer à la création de projets plus bancables, qui attirent des investisseurs privés et sont profitables aux économies locales. Le remboursement (d'au moins une partie) de ces coûts peut aider à « recycler » ce financement initial.

9.6. Conclusion

Le manque d'infrastructures essentielles et la mauvaise qualité des infrastructures existantes dans de nombreux pays africains s'expliquent par la faiblesse des investissements sur une période prolongée. Sur un échantillon de 137 pays figurant dans l'indice de compétitivité mondiale du Forum économique mondial, le classement moyen des pays africains en matière d'infrastructures se situe au 98^e rang. Les meilleures performances sont celles de Maurice (40^e), des Seychelles (50^e) et du Maroc (54^e). Diverses études estiment que les besoins d'investissements dans les infrastructures en Afrique se situent entre 3,1% et 6,9% du PIB du continent. Le déficit d'infrastructures de l'Afrique est un obstacle majeur à la croissance du continent parce qu'il entrave le développement du secteur privé local, décourage les IDE et restreint l'offre de services économiques et sociaux. De plus, pour maximaliser l'impact social, environnemental et économique, il est important d'envisager la qualité des infrastructures comme un concept multidimensionnel.

Trois grandes catégories de contraintes limitent le financement des infrastructures en Afrique : du côté de la demande, les possibilités bien structurées d'investissements bancables semblent faire défaut, à cause notamment des niveaux plus élevés de risque réel ou perçu et de la fragmentation du marché. Le sous-développement des marchés financiers et les obstacles réglementaires limitent également l'offre de financement. En outre, l'environnement général des affaires est préjudiciable aux investissements dans les infrastructures, par manque de capacités, de transparence et d'un cadre politique propice. Cela s'applique également aux investissements publics dans les infrastructures, qui bénéficieraient d'un renforcement des capacités des autorités et d'une plus grande mobilisation des ressources intérieures.

Pour répondre aux besoins d'investissements dans les infrastructures, les pays africains doivent attirer davantage de capitaux privés. Actuellement, les États africains, les bailleurs

de fonds et d'autres organisations multilatérales de développement financent ensemble plus de 85% du financement des infrastructures du continent. Si l'on inclut le financement provenant de la Chine, cette part atteint 96%. Les investisseurs institutionnels internationaux et nationaux ont des exigences spécifiques et une expérience limitée dans le financement de projets d'infrastructures en Afrique. Pour attirer les investisseurs privés, il faut mettre en place une approche stratégique permettant de planifier et de proposer des projets d'infrastructures en temps opportun aux bailleurs de fonds et aux investisseurs. Les pays africains peuvent apprendre les uns des autres et tirer parti de l'expérience des investisseurs internationaux actifs dans la région dans la mise en œuvre de nouveaux instruments financiers qui semblent aptes à attirer les investisseurs privés, qu'il s'agisse d'instruments d'atténuation des risques, d'obligations convertibles ou de la création d'un marché des investissements dans les infrastructures avec l'appui d'institutions financières internationales.

Les banques multilatérales de développement (BMD) peuvent jouer un rôle déterminant dans la modernisation des infrastructures africaines et attirer les investisseurs privés.

L'expertise globale et multisectorielle des BMD en ce qui concerne les projets d'infrastructures et leur flexibilité pour ce qui est de l'horizon d'investissement, de la structure financière et de la renégociation des contrats peuvent être des moyens efficaces d'attirer les investisseurs privés. Des garanties ou des aides non remboursables bien ciblées, ainsi que le recours au cofinancement pourraient contribuer à la mise en œuvre de projets viables dans les pays vulnérables. Les plateformes d'investissement dans les infrastructures ont étendu la pratique du cofinancement, qui permet aux BMD, aux IFD et aux prêteurs privés d'unir leurs forces et de coordonner leurs actions, dans la mesure du possible, pour favoriser les investissements dans les infrastructures. En outre, les IFD et les BMD peuvent souvent fournir une assistance technique afin d'améliorer la qualité et l'impact des projets tout au long de leur cycle de vie et les rendre bancables et attrayants pour les investisseurs privés.

Bibliographie

BAfD (2014), *Tracking Africa's Progress in Figures*, Banque africaine de développement, Tunis.

BAfD (2017), *Annual Report 2016*, Banque africaine de développement, Abidjan.

BAfD (2018), *African Economic Outlook 2018 : Chapter 4 - Financing Africa's infrastructure : New strategies, mechanisms, and instruments*.

BAfD/OCDE/PNUD (2016), *African Economic Outlook 2016: Sustainable Cities and Structural Transformation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2016-en>.

Arezki, R., et Sy, A. (2016), « Financing Africa's infrastructure deficit : From development banking to long-term investing », *Global Views*, n° 2, août 2016, Brookings Institution.

CUA (2015), *Agenda 2063 : The Africa We Want*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba.

CUA/OCDE (2018), *Africa's Development Dynamics 2018 : Growth, Jobs and Inequalities*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264302501-en>.

BCG/AFC (2017), *Infrastructure Financing in sub-Saharan Africa: Best Practices from Ten Years in the Field*, Boston Consulting Group/Africa Finance Corporation, Lagos.

Bhattacharya, A., et al. (2016), *Delivering on Sustainable Infrastructure for Better Development and Better Climate*, Brookings Institution/New Climate Economy/Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment.

Breuer, J. (2017), « Two Belts, One Road ? The role of Africa in China's Belt & Road initiative », Stiftung Asienhaus, *Blickwechsel*.

Calderón, C., et Servén, L. (2010), « Infrastructure and Economic Development in Sub-Saharan Africa », *Journal of African Economies*, vol. 19, Issue suppl_1, p. i13-i87, janvier 2010.

Calderón, C., et Servén, L. (2014), « Infrastructure, Growth, and Inequality : An Overview », *Policy Research Working Paper*, n° 7034, septembre 2014, Banque mondiale, Washington, DC.

Damijan, S., et Padilla, S. B. (2014), « Effectiveness of Infrastructure Project Investments in Africa », texte ronéotypé, https://institute.eib.org/wp-content/uploads/2016/04/Effectiveness_of_Infrastructure_Project_Investments_in_Africa_final_vers....pdf.

Egler, H. P., et Jurik, J. (2017), « Sustainable Infrastructure : A Driver to Achieve the Sustainable Development Goals in Africa ? », *Bridges Africa*, Vol. 6, n° 2, Centre international pour le commerce et le développement durable, Genève.

BEI (2018), Rapport annuel 2017 sur les activités de la BEI en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique ainsi que dans les pays et territoires d'outre-mer, Banque européenne d'investissement, Luxembourg.

Commission européenne (2014), « Infrastructure in the EU: Developments and Impact on Growth », *Occasional Papers 203*, décembre 2014, Bruxelles.

Exim Bank of India (2018), « Connecting Africa : Role of Transport Infrastructure », *Working Paper n° 72*.

Foster V., et C. Briceño-Garmendia (2010), *Africa's Infrastructure : A Time for Transformation*, Banque mondiale, Washington, DC.

Global Infrastructure Hub (2018), *Global Infrastructure Outlook – Infrastructure investment need in the Compact with Africa countries*, juin 2018.

Global Infrastructure Hub (2017), *Global Infrastructure Outlook – Infrastructure investment needs 50 countries, 7 sectors to 2040*, juillet 2017.

Hulten C. (1996), « Infrastructure Capital and Economic Growth : How you use it may be more important than how much you have », *NBER Working Paper n° 5847*.

ICA (2016), « Building Quality Infrastructure for Africa's Development », document d'information établi en vue du 12^e congrès annuel du Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA).

ICA (2017), *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2016*, Consortium pour les infrastructures en Afrique, Abidjan.

Irving, J., et Manroth, A. (2009), « Local Sources of Financing for Infrastructure in Africa : A Cross-Country Analysis », *Policy Research working paper*, n° WPS 4878, Banque mondiale, Washington, DC.

JICA (2018), *Japan Brand ODA : Corridor Development Approach*, Japan International Cooperation Agency, Tokyo, https://www.jica.go.jp/english/publications/brochures/c8h0vm0000avs7w2-att/japan_brand_07.pdf.

Juma, C. (2015), « Calestous Juma : Infrastructure for innovation », *New African*, 26 mai 2015, <http://newafricanmagazine.com/infrastructure-for-innovation/>.

Kappel, R., Pfeiffer, B., et Reisen, H. (2017), « Compact with Africa : Fostering private long-term investment in Africa », *Discussion paper 13/2017*, Institut allemand pour le développement (DIE), Bonn.

Kodongo, O., et Ojah, K. (2016), « Does infrastructure really explain economic growth in Sub-Saharan Africa ? », *Review of Development Finance*, vol. 6 (2), p. 105-125.

Lall, S., Henderson, J., et Venables, A. (2017), *Africa's Cities : Opening Doors to the World*. Washington DC : Banque mondiale. © Banque mondiale.

Miyamoto, K., et Chiofalo, E. (2016), « Official Development Finance for Infrastructure : With a Special Focus on Multilateral Development Banks », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 30, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9e93790e-en>.

Ncube, M. (2017), « Infrastructure deficit and financing needs in Africa », in Ncube M., et Lufumpa, C. L. (éd.), *Infrastructure in Africa : Lessons for Future Development*, Policy Press, Bristol.

NPCA, CUA, BAfD (2017), *PIDA Progress Report 2017*, NEPAD Agency/Commission de l'Union africaine/Banque africaine de développement, Midrand/Addis-Abeba/Abidjan.

OCDE (2015a), *Policy Guidance for Investment in Clean Energy Infrastructure: Expanding Access to Clean Energy for Green Growth and Development*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264212664-en>.

OCDE (2015b), *Infrastructure Financing Instruments and Incentives*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2017), *Examen multidimensionnel du Maroc : Volume 1. Évaluation initiale*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264274945-fr>.

OCDE (2018), *Making Blended Finance Work for the Sustainable Development Goals*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264288768-en>.

CAD de l'OCDE (2017), *International Development Statistics* (base de données), www.oecd.org/dac/stats/idsonline.htm.

Ondiege, P., Mbabazi Moyo, J., et Verdier-Chouchane, A. (2013), « Developing Africa's Infrastructure for Enhanced Competitiveness », *The Africa Competitiveness Report 2013*, Forum économique mondial, Genève.

PenCom (2018), *Monthly Report March 2018*, National Pension Commission, Nigeria.

PenCom (2012), *Regulation on Investment of Pension Assets*, 17 décembre 2012, National Pension Commission, Nigeria.

Runde, D. F. (2017), « Quality Infrastructure : Ensuring Sustainable Economic Growth », *Center for Strategic and International Studies*, Washington DC, 9 janvier 2017.

Samuels, B., et Danso, H. (2017a), « Sovereign Wealth and Pension Funds Investing in Africa's Infrastructure Unlocking Actions to Mobilize Institutional Investment for Infrastructure », *Focus Africa*, mai 2017, Africainvestor.

Samuels, B., et Danso, H. (2017b), « Challenges in African Infrastructure », *Project Finance International EMEA Report*, septembre 2017.

Stewart, F., et Yermo, J. (2009), « Pensions in Africa », *OECD Working Papers on Insurance and Private Pensions*, n° 30, Éditions OCDE, Paris.

Sy, A., et Copley, A. (2017), *Closing the Financing Gap for African Energy Infrastructure : Trends, Challenges, and Opportunities*, Brookings Institution, dossier de politique, avril 2017.

ONU (2015), *Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development*, Nations Unies, New York.

DAES de l'ONU (2018), *World Urbanization Prospects : The 2018 Revision (database)*, <https://esa.un.org/unpd/wup/> (consultée le 23 juillet 2018).

ONUUDI (2013), *Africa Investor Report 2013 - Executive Summary*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.

Wagenvoort, R., de Nicola, C., et Kappeler, A. (2010), « Infrastructure Finance in Europe : Composition, Evolution and Crisis Impact », *EIB Papers 15 (1)*, p. 16–39.

FEM (2017), « The Africa Competitiveness Report 2017 », Genève.

Woetzel, J., Garemo, N., Mischke, J., Hjerpe, M., et Palter, R. (2016), *Bridging Global Infrastructure Gaps*, McKinsey & Company.

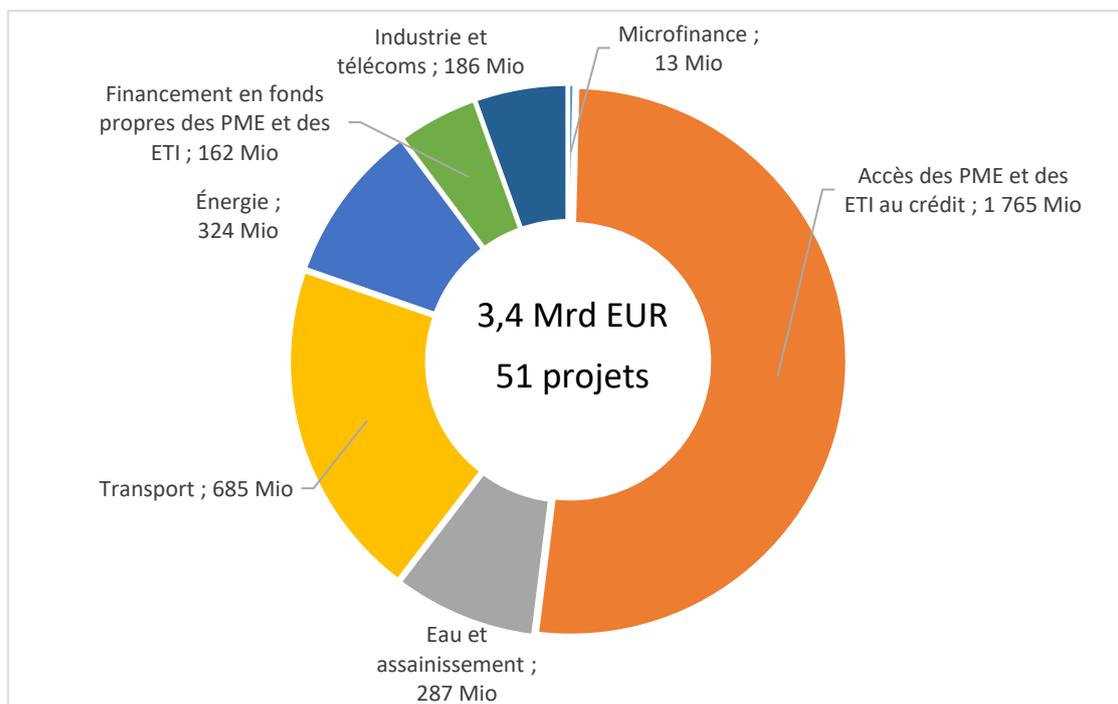
Banque mondiale (2017), *Private Participation in Infrastructure* (base de données), <https://ppi.worldbank.org/>.

Postface¹

Stimuler le secteur financier pour favoriser le développement durable en Afrique

La Banque européenne d'investissement est active en Afrique depuis 1963 et compte parmi les principaux bailleurs de fonds actifs sur le continent, soutenant des projets des secteurs privé et public. En 2017, 51 projets dans divers secteurs ont bénéficié d'un financement cumulé de plus de 3 milliards d'EUR (Graphique 1.). Environ 56% de ces projets portaient directement sur le secteur financier. Les opérations menées dans d'autres secteurs contribuent à créer les conditions propices à une croissance économique inclusive et durable et au développement du secteur privé, qui complètent à leur tour les opérations de la BEI ciblant le secteur financier.

Figure 1. -Prêts de la BEI en faveur de nouveaux projets signés en 2017 en Afrique
(en EUR)



Les opérations de la BEI dans le secteur financier visent deux objectifs complémentaires : promouvoir le développement du secteur financier et améliorer l'accès au financement. La réalisation de ces objectifs renforcera les perspectives de développement du secteur privé,

¹ Cette postface a été écrite par Tim Bending, Claudio Cali, Nina Fenton, Andreas Kappeler et Sónia Leonardo. Les auteurs remercient leurs collègues de la BEI pour leurs précieux commentaires, en particulier Robert Schofield. Toutefois, les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et elles ne représentent pas nécessairement celles de la Banque européenne d'investissement. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité des auteurs.

contribuant à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, conformément aux priorités de l'UE pour l'Afrique et aux objectifs de développement durable.

En plus de ses ressources propres, la Banque finance des projets dans la région au titre de son mandat de prêt extérieur et de la Facilité d'investissement pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique (ACP), un fonds renouvelable créé dans le cadre de l'Accord de partenariat ACP-UE (Cotonou). La BEI mobilise également des financements de tiers auprès des États membres de l'UE et d'autres bailleurs de fonds, et collabore avec des partenaires du secteur privé, des institutions financières internationales et d'autres sources de financement pour appuyer des projets dans toute l'Afrique. Grâce à ces ressources, la BEI est en mesure de mettre un large éventail d'instruments à la disposition du secteur financier, en adaptant son soutien en fonction des différents besoins des bénéficiaires finals et des contraintes auxquelles ils sont confrontés.

Des prêts intermédiés pour drainer des fonds vers les entreprises privées

Comme l'a souligné la présente publication, en Afrique, les entreprises privées ont du mal à trouver des sources de financement pour leurs investissements productifs, surtout à long terme. Les jeunes entreprises de petite taille aux activités novatrices sont souvent les plus touchées. Bon nombre d'entre elles ont des chances de croître, d'innover et de créer des emplois pour autant qu'elles aient accès à un financement approprié. La BEI soutient les intermédiaires financiers qui s'adressent aux entreprises africaines du secteur privé. La plupart de ces intermédiaires sont des banques, des institutions financières ou des fonds locaux ou régionaux, dont beaucoup bénéficient d'une assistance technique (AT), parallèlement au prêt accordé par la BEI. Ces opérations contribuent donc à renforcer tout à la fois les entreprises qui reçoivent un financement et les secteurs financiers locaux et régionaux.

- **Les prêts intermédiés destinés à favoriser l'accès des PME et des entreprises de taille intermédiaire au crédit constituent l'activité la plus importante de la BEI en Afrique.** Ces prêts passent principalement par des lignes de crédit accordées à des banques locales, parfois en monnaie locale. Les banques rétrocèdent ces fonds à des clients admissibles, apportant ainsi le financement à long terme dont les entreprises privées ont grand besoin. Ces lignes de crédit sont également un moyen important de renforcer les secteurs bancaires locaux, en favorisant leur expansion dans le segment des PME et sur les marchés mal desservis. Les nouvelles lignes de crédit ouvertes en 2017 permettront aux banques locales d'accorder environ 5 000 prêts à des PME et entreprises de taille intermédiaire africaines. L'échéance moyenne de ces prêts devrait être de près de cinq ans - bien plus que la durée habituelle des prêts disponibles sur les marchés locaux. Le nombre d'emplois maintenus par les entreprises bénéficiaires grâce à ces prêts devrait s'élever à plus de 160 000.
- **Les lignes de crédit accordées aux institutions de microfinance permettent à la BEI d'orienter des fonds vers des entreprises de taille encore plus réduite.** En 2017, les prêts de la BEI aux institutions de microfinance en Afrique devraient bénéficier à plus

de 44 000 microentrepreneurs. Dans la mesure du possible, la BEI réalise ces investissements en monnaie locale, éliminant ainsi le risque de change auquel sont confrontés les institutions et les emprunteurs finals. C'est d'autant plus important lorsqu'il s'agit de cibler des bénéficiaires mal desservis : les microentreprises les plus pauvres et les plus petites exercent la plupart de leurs activités sur les marchés intérieurs et sont les moins à même de faire face aux risques liés à une exposition aux devises fortes. La capacité d'accorder ces prêts en monnaie locale a été déterminante pour permettre à la BEI d'étendre son rayon d'action dans des pays où ses interventions étaient précédemment restreintes, notamment au moyen d'opérations récemment signées au Mali et au Sénégal.

- **La participation à des fonds de capital-investissement permet à la BEI d'atteindre une autre catégorie d'entreprises à fort potentiel.** Près de 25 000 emplois devraient être créés par les entreprises figurant dans les portefeuilles des fonds de capital-investissement soutenus par la BEI en 2017. Il s'agit souvent d'entreprises qui en sont encore à un stade très précoce de leur développement ou qui se lancent dans des secteurs innovants ou sur de nouveaux marchés. Les risques sont généralement perçus comme étant élevés. Par conséquent, ces entreprises ont souvent du mal à obtenir des banques un financement approprié et abordable, malgré un potentiel considérable qui leur permettrait de développer leurs activités, de générer des revenus et des emplois, et de fournir des biens et services aux marchés de consommation locaux. La participation de la BEI à des fonds de capital-investissement les aide à soutenir ces entreprises. Elle contribue aussi à approfondir et renforcer les marchés boursiers jeunes ou naissants. Bon nombre des fonds soutenus par la Banque investissent dans des industries innovantes ou de haute technologie. La contribution que la BEI peut apporter à ces fonds a été renforcée, grâce notamment à la capacité d'absorption des risques de l'enveloppe destinée à l'investissement d'impact. Cette enveloppe spéciale a été créée dans le cadre de la Facilité d'investissement ACP pour appuyer des projets susceptibles d'avoir un impact élevé sur le développement, mais dont les progrès sont souvent freinés à cause de leur profil de risque. À titre d'exemple, en 2017, la Banque a signé une prise de participation de 8 millions d'EUR, en recourant aux ressources de l'enveloppe destinée à l'investissement d'impact, dans un fonds de croissance éthiopien, Cepheus Capital. Ce fonds, administré par deux partenaires éthiopiens expérimentés, prévoit d'investir dans une douzaine d'entreprises actives dans des secteurs comme les télécommunications et les technologies de l'information et des communications, afin de les aider à se diversifier et à se développer en accédant à de nouveaux marchés africains. Il apportera en outre des capitaux « patients » dans un pays où le financement par emprunt, même à court terme, est assez rare.

Assistance technique et renforcement des capacités pour le développement du secteur financier

Les services de conseil et d'assistance technique jouent un rôle complémentaire essentiel aux côtés du financement pour permettre aux projets soutenus par la BEI d'aller de l'avant, de réussir et d'être durables. Dans les opérations axées sur le secteur financier, l'assistance technique sert souvent à combler des lacunes dans les capacités des intermédiaires et des entreprises bénéficiaires. L'impact de ces opérations s'en trouve renforcé, tant du point de vue des clients que pour le secteur financier. En 2017, la BEI a approuvé 15 opérations d'assistance technique en Afrique d'une valeur de près de 15 millions d'EUR.

La BEI soutient également certaines initiatives de renforcement des capacités au niveau sectoriel. Par exemple, la BEI collabore avec le Fonds monétaire international (FMI) pour appuyer le développement du secteur financier en Afrique subsaharienne (ASS). Dans le cadre d'un accord signé au début 2018, la BEI a débloqué 3 millions d'EUR pour soutenir des activités de renforcement des capacités du FMI jusqu'à la fin de 2020. Les activités financées vont de la détection des lacunes dans les secteurs financiers - dans le but d'élaborer une feuille de route pour l'assistance technique -, au renforcement des mécanismes de communication de statistiques sur le secteur financier dans les pays ciblés. Le FMI et la BEI lanceront également une formation conjointe en ligne sur l'intermédiation et l'inclusion financières au titre de cette initiative. Dans le cadre de ses activités d'assistance technique en Afrique australe, la Banque s'est associée à la Frankfurt School of Finance afin d'organiser des formations bancaires destinées à renforcer les capacités du personnel des clients de la BEI dans le secteur financier. De plus, en collaboration avec des universités locales, la Banque s'emploie à créer une Académie bancaire et financière afin de faciliter l'accès aux formations dans les pays ciblés.

Créer les conditions d'un secteur privé florissant

Les investissements de la BEI dans les infrastructures et les services essentiels en Afrique favorisent le développement du secteur privé et, partant, une croissance inclusive et résiliente, ainsi qu'un développement durable. En 2017, la Banque a signé 23 nouveaux projets d'infrastructure en Afrique pour un montant total de 1,5 milliard d'EUR, qui ont tous aidé les pays concernés à lever les obstacles au développement des services sociaux et du secteur privé. Par exemple, 13% des entreprises d'Afrique subsaharienne considèrent l'accès à l'électricité comme la principale entrave à leur développement (Enquête sur les entreprises de la Banque mondiale, diverses années). Pour y remédier, cinq projets énergétiques signés en 2017 par la BEI devraient permettre d'atteindre une capacité de production propre et renouvelable de près de 3 000 GWh/an, de quoi approvisionner 1,9 million de ménages. La BEI contribue également à combler les lacunes en matière d'infrastructures de transport : sept projets de transport routier et urbain ont été signés en 2017. L'élargissement de l'accès au port très fréquenté de Mombasa devrait profiter aux usagers des 38 000 véhicules qui transitent chaque jour par le port et apporter des améliorations considérables en matière de sécurité ; 179 000 passagers par jour devraient bénéficier de lignes d'autobus rapides et environ 22 000 véhicules par jour circuleront sur de meilleures routes.

Comme dans le secteur financier, les ressources d'assistance technique jouent souvent un rôle crucial pour compléter les financements de la BEI destinés aux infrastructures, notamment dans le cadre du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. La Commission européenne et plusieurs États membres de l'UE comptent parmi les contributeurs du Fonds, créé en 2007, qui a financé plus de 85 projets d'infrastructure au cours de la dernière décennie. Chaque euro dépensé a mobilisé 18,1 euros de nouveaux investissements dans les infrastructures.

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

Le secteur bancaire en Afrique

De l'inclusion financière à la stabilité financière



Banque
européenne
d'investissement

La banque de l'UE



Banque européenne d'investissement
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg
☎ +352 4379-22000
✉ +352 4379-62000
www.bei.org – ✉ info@bei.org

© Banque européenne d'investissement, 09/2018

eBook: QH-06-18-177-FR-E ISBN 978-92-861-3847-8 doi:10.2867/804645
pdf: QH-06-18-177-FR-N ISBN 978-92-861-3844-7 doi:10.2867/726564